14.8.295

Digitized by Google

Digitized by Google

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XXXIV.

A LONDRES,

Et ſe trouve à PARIS

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1787.

COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XXXIV.

CONTENANT la ſuite des Mémoires du Sieur FRANÇOIS DE BOIVIN, *Baron du Villars, Bailly de Gex, Conſeiller & Maître-d'Hôtel ordinaire des Reines Eliſabeth & Louiſe, contenant tout ce qui s'eſt paſſé dans le Piémont & le Montferrat, ſous le gouvernement de Meſſire Charles de Coſſé, Comte de Briſſac, Maréchal de France, depuis l'année 1550 juſques à la fin de 1560.*

XVIe SIÈCLE.

Il paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection.

Le prix de la Souſcription pour 12 Volumes, à Paris, eſt de 48 l. Les Souſcripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 ſ., à cauſe des frais de poſte.

Il faut s'adreſſer à M. Cuchet, Libraire rue & Hôtel Serpente, à Paris; & avoir ſoin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

MÉMOIRES

DU SIEUR

FRANÇOIS DE BOIVIN,

BARON DU VILLARS.

SUITE

DU TROISIÈME LIVRE.

Le dix-neufvieſme Fevrier, mil cinq cens cinquante-deux, les vivres de Sainct-Damian commencerent fort à moindrir : de maniere que conſiderant le Mareſchal la proximité du printemps, & combien la recolte eſtoit encore eſloignée, & que ceſte place eſtoit celle que l'ennemy iroit la premiere aſſaillir, il delibera de l'avictuailler. Toutesfois ſe trouvant plus foible, il craignoit que l'ennemy en ayant l'advis, ne ſe jettaſt en campagne pour l'empeſcher, ou qu'ayant deſcouvert ceſte neceſſité, il ne ſe haſtaſt de l'aſſaillir. Eſtant combattu de ces diverſitez, il s'adviſa d'un expedient aſſez ſubtil, & qui luy reuſſit à ſouhait. C'eſt qu'il m'envoya vers le Sieur de Vaſſé, luy faire entendre que pour parvenir plus ſeurement à faire ceſt avictuaillement,

il eſtoit d'advis qu'il feigniſt d'eſtre malade, & qu'après il demandaſt congé de ſe retirer à Carmagnolles, & qu'à ces fins il luy envoyeroit ſa lictiere & eſcorte pour le conduire. Que cependant il feroit faire amas de charrettes, tant à Quiers, Carignan, que Ville-neufve, la nuict, & faire charger douze cens ſacs de farines, qu'il avoit fait preparer en la maiſon des Maguins à Carmagnolles, & qu'il feroit ſortir de ces trois places deux cens chevaux & ſix cens harquebuziers, qui l'iroient attendre à la ſortie des bois de Ceriſoles. Qu'il donnaſt ordre que partie de ceux de Sainct-Damian vinſſent au rencontre, & que l'autre allaſt au meſme temps courir ver Aſt pour amuſer l'ennemy : & que Torquato Torto ſortiroit auſſi au meſme inſtant de la Ciſterne pour battre & deſcouvrir les chemins : car il y avoit apparence que les choſes conduites de ceſte ſorte, & avec tel ſilence & diligence, que les vivres ſeroient rendus à Sainct-Damian auparavant que l'ennemy fuſt adverty de la deliberation, ou euſt loiſir de l'interrompre.

Vaſſé ayant trouvé ceſte reſolution fort bonne, ne fuſt pareſſeux à l'executer, marchant par le coſté de Canal ſi couvertement, que la Renommée meſme, qui veille toujours

avec cent œils, n'en peut jamais rien deſcouvrir qu'après le faict, qui rendit la place aſſeurée pour de-là à un long temps.

Sur la fin de Fevrier, les Suiſſes arriverent à Rivolles ſoubs huict enſeignes commandées par le Colonnel Fiolic (a), lequel avec quatre de ſes Capitaines vint à Thurin faire la reverence au Mareſchal, auquel il fit dire par le Truchement Holſter, qu'eux & tous leurs compagnons avoient receu à ſinguliere grace & faveur d'avoir eſté appellez au ſervice du Roy; mais plus encores de ce que c'eſtoit ſous un General de telle vertu & reputation qu'il eſtoit, & grandement amateur de leur nation, laquelle il ne trouveroit moins affectionnée ou deliberée à toutes ſortes de factions, que les François meſmes: & qu'à ceſte intention ils le ſupplioient, au nom de tous leurs compagnons, leur vouloir donner bien-toſt en main tant de quoy faire preuve de leur affection & bonne volonté, qu'auſſi pour ſe reſſentir de l'ancienne injure qu'ils receurent au Montdevis par le Marquis du Guaſt. Ceſte injure eſt telle: il y avoit aux guerres precedentes, dans ceſte place, douze cens Suiſſes pour le Roy, avec quelques François & Italiens, leſquels ne pouvans plus

(a) Forſich.

tenir, ſe rendirent à bagues ſauves, ſur la foy de ce Marquis : lequel oubliant ce qui eſt de plus recommandable parmy les hommes d'honneur, à ſçavoir l'obſervation de la foy & des promeſſes (a), fit maſſacrer par les chemins la pluſpart de ces trouppes : de laquelle impieté ceſte nation a tousjours gardé vindicative memoire. Le Mareſchal deſirant leur faire cognoiſtre combien ceſte diſpoſition luy eſtoit agréable, tendant la main au Colonel, & aux Capitaines en ſigne d'amitié, leur reſpondit par le meſme Truchement : Que leur nation avoit tousjours monſtré tant de valeur & de fidelité au ſervice de la Couronne en toutes les guerres precedentes, à la pluſpart deſquelles il s'eſtoit trouvé, qu'il n'euſt ſceu recevoir de la main du Roy plus de grace que de luy donner pour compagnons & conducteurs de cette guerre, une ſi belle

(a) Boivin du Villars exagere ici la quantité de Suiſſes qui furent maſſacrés à Montdovi. Nous avons remarqué à ce ſujet (Tome XXI de la Collection, p. 294) qu'on a augmenté en cette circonſtance les torts du Marquis du Guaſt. Il en eut un réel, ce fut de ne pas mieux faire obſerver la capitulation. Au ſurplus les Eſpagnols le payerent cherement à Ceriſoles. Les Suiſſes s'acharnant au carnage, répondoient à ceux qui demandoient quartier. *Montdovi.*

& bonne compagnie qu'eſtoit la leur, laquelle & en general & en particulier, le trouveroit tousjours preſt à les gratifier de ce qui ſeroit jamais en ſa puiſſance.

Après que la monſtre fuſt faicte à Rivolles, ils furent départis par les garniſons, attendant l'occaſion propre pour ſervir.

Sur le commencement de Mars mil cinq cens cinquante-deux, le Vicomte Gourdon (5), Gouverneur de Saviglan, donna advis au Mareſchal qu'il avoit deſcouvert une entreprinſe qu'avoit la Trinité, Gouverneur de Fouſſan ſur ledit Saviglan (a), par le moyen de deux ſoldats, l'un nommé Alfonſe, & l'autre Michel Craſto, leſquels il vouloit faire prendre, ſuppliant y envoyer ſon Prevoſt pour eſtre chaſtiez, ce qu'ils furent peu de jours après, ſelon leur perfidie.

Le ſieur de la Nonvalaize, de la Maiſon des Provanes, fort illuſtre & grand partizan du Duc de Savoye, voyant les affaires de ſon maiſtre en fort mauvais eſtat, & les eſperances de reſſource fort foibles, ſupplia le Mareſchal à ce qu'il luy fuſt permis de retourner en ſa maiſon, & jouir de ſes biens, en faiſant toutesfois au prealable ſerment de fidelité au Roy. Il y fut receu & pluſieurs autres

(a) Savigliano.

Gentils-hommes auſſi ſes parents, afin que par ce courtois exemple, tous les autres Gentils-hommes fuſſent doucement invitez à embraſſer la gracieuſe domination Françoiſe, comme ils firent depuis.

Le meſme jour, la Motte Gondrin donna advis qu'il avoit prins un eſpion à deux mil de Villeneufve (a), envoyé par Domp Ferrand pour recognoiſtre ſi la cavallerie Françoiſe & les vieilles bandes du Colonnel de Chaſtillon retournoient en France, comme le bruit couroit : d'autant que ſon intention eſtoit, cela ſuccedant ainſi, d'aller aſſaillir Sainct Damian, qu'il eſperoit aiſément emporter. Sur ceſt advis toutes les places faiſans frontiere de ce coſté là, & ſur tout Sainct Damian, furent renforcées d'hommes & de toutes autres choſes néceſſaires pour attendre un ſiege.

Le troiſieſme jours de Mars, Gordes, Gouverneur du Mondevis, qui s'eſtoit emparé de la Marſaglia, bourgade des Langues (b), aſſez commode pour travailler l'ennemy, donna advis au Mareſchal que les Eſpagnols déliberoient de la reprendre, parce que principale-

(a) Villa-nova, dans la Province de Savillan.

(b) Probablement les langhes hautes dans le voiſinage du Marquiſat de Ceve.

ment elle empeſchoit les contributions qu'ils ſouloient (a) lever au pais : & que ſi c'eſtoit ſon plaiſir de luy envoyer quelque renfort qu'il les en empeſcheroit, & peut-eſtre leur donneroit bien fort ſur les doigts. Soudain le Mareſchal approuvant ſon intention, fit diligemment marcher quelques trouppes, dont ayant l'Eſpagnol eu le vent, il fit ſa retraicte. Mais ce ne fut ſans recevoir perte de quelque Infanterie, qui s'eſtoit advancé à ravager, & qui fut rencontrée par le Capitaine (6) Laval, Lieutenant de Gordes, l'un des gracieux & vaillans Gentils-hommes, qui fuſt de long temps ſorty de Provence.

Cependant Briſſac eſtant tousjours au guet pour travailler les ennemis, depeſcha Bonnivet avec toutes les troupes qu'il avoit preparées pour aller prendre & fortifier Primel, lequel il fortifia de ſorte qu'il porta depuis grande nuiſance au Montferrat. De la meſme courſe il alla auſſi prendre Polens (b) & Saincte Victoire proches de Cairas, & fort propre à le tenir à demy aſſiegé.

En ce meſme temps 22 Janvier, il y avoit un Moyne renié à Cairas portant les armes, lequel print intelligence avec le Mareſchal,

(a) Qu'ils avoient coûtume.

(b) Polenzo, & S. Vitoria, près de Cheraſco

luy promettant de le mettre dans la ville par un trou qui eſtoit en la muraille, bouſché de terre ſeulement. Diſant auſſi qu'il avoit moyen de tirer à ſa cordelle une vingtaine de ſes amis fort determinez, qui luy aideroient à coupper la gorge aux Sentinelles proches dudict trou, pendant qu'il l'iroit ouvrir, pour introduire les noſtres dedans, au jour qui ſeroit accordé. Ce galand ſe ſervit de l'entremiſe de Montbazin, Capitaine des gardes du Mareſchal, & fort aimé de luy. Tant y a que ce diable de Moyne defroqué ſceut ſi bien prendre nos eſcus & manier Montbazin, que l'entreprinſe fut reſoluë. Mais par ce que le Mareſchal eſtoit fort dur à croire en tels affaires ſans preuve évidente : il fit dire au Moyne qu'il ne s'en pouvoit reſoudre à ſon contentement, ſi auparavant il n'introduiſoit dedans la place un des ſiens, qu'il dépeſcheroit à poinct nommé pour recognoiſtre la facilité ou impoſſibilité des choſes. Le Moyne monacalement couvert & deſguiſé, & qui joüoit au jeu double, dit au Mareſchal qu'il en eſtoit conſtent, & print jour au 20 Mars, dont ayant donné advis au Gouverneur de Cairas, & que celuy que l'ennemy devoit envoyer arriveroit ſur la minuict : il donna ordre que le trou fuſt un peu entre-ouvert,

pour malaiſément y paſſer toutesfois, & qu'il ne ſe trouvaſt aucun le long du dedans de la muraille, faiſant garde ou ſentinelle par l'eſpace d'une heure. Le Capitaine la Combe qui commandoit au chaſteau de Sommerive (a) y fut envoyé : il entra dedans & en ſortit, n'ayant parmy les tenebres de la nuict, rien trouvé qu'à ſouhait, rapportant de la part du Moyne, qu'il falloit neceſſairement donner le feu à la piece le vingt-cinq du mois & ſur la minuict. Soudain qu'il fut party de Cairas, le Gouverneur fit diligemment relever toutes les tranchées du dedans de la ville, à vingt pas de chacun coſté du trou, laiſſant une ſeule entrée ſur les coſtez, laquelle conduiſoit au dedans deſdictes tranchées, qu'il fit fort bien flanquer & jetter de tous coſtez force tramées & carbonnades. Le jour accordé approchant, le Mareſchal dépeſcha Bonnivet avec mil hommes choiſis & quatre cens chevaux, luy commandant de faire un gros de deux cens chevaux, aſſiſtez de deux cens harquebuziers, pour ſouſtenir en toute ſorte d'évenement, & de jecter le reſte de la cavallerie ſur les advenuës, pour ſe garder de ſurprinſe, & de tenir preſts quatre cens hommes en deux trouppes

(a) Somariva del Boſco. (Voyez la Carte du Sieur de l'Iſle.)

pour s'entre-ſouſtenir l'une l'autre & la premiere auſſi, s'il advenoit qu'elle fut repouſſée, & du reſte en faire ſon gros pour le ſouſtenement & conſervation du total. Le ſignal qui devoit eſtre donné au Moyne ſur l'arrivée & reception des noſtres, eſtoit de quatre fuſées qui ſeroient jectées en l'air & au loing, & qu'au meſme inſtant Chepy & Laval avec leurs trouppes ſeroient reçues par luy qui ſe rendroit au trou qu'il auroit plus eſlargy qu'il n'eſtoit lors que la Combe y entra. Soudain que le Moyne veit le ſignal, il ſe preſente, & fait entrer Chepy & Laval avec la moitié de leur trouppe ſeulement. Montbazin s'eſtant reſervé l'autre, diſant que ſelon ce que ceux-cy trouveroient qu'il s'advanceroit, ou les recueilleroit. Ceſte acte fit entrer le Moyne en quelque crainte qu'il fuſt deſcouvert, & par ainſi haſtant ſa trahiſon, il dict à ces deux ſeigneurs, *donnons par ceſte entrée qui nous conduira au Corps de garde que nous defferons.* Ces deux Capitaines qui bruſloient d'ardeur de bien faire, entrent avec ſoixante des leurs ; mais ſoudain qu'il ſe furent advancez dix ou douze pas, ils deſcouvrirent force meſches du coſté de la tranchée & auſſi de celuy d'une tour où eſtoit le Corps de garde, & là deſſus ſe tournans pour demander au

Moyne *que c'eſtoit*, ils ne le virent plus. Lors ſe voulans advancer, ils ſe trouverent enveloppez de tous coſtez parmy les flammes, & ſaluez de tant & tant d'harquebuzades que quelque valeur qu'ils ſçeuſſent monſtrer, les chefs demeurerent prins & la pluſpart des ſoldats tuez, horſmis dix ou douze eſchappez de ce cruel hazard. La ſalve des harquebuzades fit ſoudain advancer Montbazin, & de main en main Bonnivet, pour ſecourir les autres, & avec la valeur ſurmonter la trahiſon : mais ils trouverent le trou des-ja à demy bouché, & ſouſtenu d'une ſcopeterie qui endommagea une partie des plus courageux ſoldats des noſtres. En ce meſme inſtant il ſortit auſſi de la ville trente ou quarante chevaux avec quelques harquebuziers, penſans trouver les noſtres en deſordre, mais ils furent ſi vivement repouſſez qu'ils recogneurent trop tard que le François ſe ſçavoit preparer à toutes ſortes de fortunes. En tel jeu que ceſtuy-là Laval & Chepy ſe devoient ſaiſir & aſſeurer du Moyne, ſous prétexte d'eſtre ſeurement conduicts par les tenebres de la nuict : par ce moyen il euſt eſté contrainct jouër à bon eſcient, ou de ſouffrir le premier la mort où il conduiſoit les autres. Mais en ces dangereuſes actions, la fureur

des armes faict oublier aux plus ſages ce à quoy ils devroient le plus penſer. Bonnivet ſe retirant en bon ordre, reprint le chemin de Carmagnolles, diſtante de dix mil de Cairas, & s'y rendit d'une ſeule halenée, & de là le lendemain à Quiers où eſtoit le Mareſchal, qui loüa la valeur practiquée autant à l'execution qu'à la retraicte: avec intention de ſe reſſentir bien-toſt & de la trahiſon, & de la perte auſſi.

Au meſme inſtant l'ennemy, qui portoit fort impatiemment le travail que Primel donnoit au Montferrat, print reſolution de le venir attaquer avec trois moyennes (a): & nous par le contraire de le ſecourir. Luy nous voyant reſolument preparez à ce faire, n'oſa pour ce coup, porter ſa colere plus avant.

Sur le commencement d'Avril mil cinq cens cinquante-deux, le Roy à la ſuaſion (b) de je ne ſçay quels *Mignons de Cour*, ordonna que les Gouverneurs des villes n'auroient plus de compagnies d'Infanterie, & qu'elles ſeroient baillées à d'autres, d'autant, diſoit Sa Majeſté, que cela les empeſchoit de reprimer les fauſſes monſtres (c) des Ca-

(a) Pièces d'artillerie ainſi nommées.

(b) Par le Conſeil.

(c) Les fauſſes revues.

pitaines tenans garniſon en leur place, auſquels ils preſtoient l'eſpaule à la ruine de ſon ſervice. Et que par ainſi eſtans privez de ceſte charge, qui les obligeoit à couler les fautes, ils en deviendroient tous plus ſoigneux à contenir chacune en ſon devoir. La Motte Gondrin fut le premier qui en eut l'alarme, & qui plus s'en offença auſſi. Et de faict, il dépeſcha ſoudain le Capitaine Monſa ſon Lieutenant, demander congé, au cas que ſa compagnie ne luy fuſt conſervée: diſant qu'il aimoit mieux ſe retirer en ſa maiſon que de demeurer attaché à commander à des murailles, & à des gens qui le braveroient quand ils voudroient, n'ayant force ſienne pour maintenir ſon authorité. Le Mareſchal qui recogneut la conſequence & de la choſe & du perſonnage auſſi, obtint du Roy & pour luy & pour les autres, que les choſes demeureroient en l'eſtat qu'elles eſtoient lors, promettant de les veiller de ſi près, que l'inconvenient preſuppoſé n'adviendroit plus: ou au moins de l'affoiblir de telle ſorte qu'il feroit peu de mal. Jugeant par une longue experience, qu'il eſt impoſſible, quand on auroit les meſmes yeux d'Argus, d'empeſcher qu'il n'y ait tousjours parmy la guerre (*mere nourrice de deſordre*) quelque choſe qui aille

de travers, & qu'il faut ſouvent malgré ſoy diſſimuler.

En ce meſme inſtant les ennemis donnerent quelque odeur d'avoir envie d'aller attaquer Saint-Damian, conforme au deſſein qu'ils en avoient precedemment eu. A quoy le Mareſchal ayant trouvé beaucoup d'apparence, il commanda ſoudain à Vaſſé, qui s'en eſtoit allé de ſon gouvernement, au Marquiſat de Salluces, de s'y en retourner, & de mener avec luy ſa compagnie de gendarmerie, & deux cens bons hommes de pied, qu'il trouveroit paſſant dans Carmagnolles. Ce Seigneur qui eſtoit vaillant & affectionné, ſans s'enquerir plus avant, partit de la main, & s'alla jetter dans Saint-Damian. Le Mareſchal ayant eu nouvelles que tout eſtoit arrivé à bon port, & ſe reſſouvenant que les flancs dudict Sainct-Damian eſtoient en quelques endroicts un peu trop deſcouverts : il luy envoya l'Ingenieur Nicolo Bonnet, autant mal adroict aux démeſlemens de la guerre, qu'il eſtoit expert en ſon art : auquel il commanda de faire diligemment dreſſer dans les foſſez force moineaux (a) de quinze en quinze pas & au rez terre avec un eſventail au-deſſus, pour éva-

(a) Eſpece de fortification.

porer la fumée des harquebuzades. Tout ainſi que les choſes furent ordonnées, elles furent exécutées par les uns & par les autres, & la place de toutes parts reduicte en ſi bon eſtat, qu'il n'y avoit plus que craindre, ſi ce n'eſtoit que l'ennemy perdiſt courage d'y aller; pour n'y recevoir & honte & dommage, comme il fit depuis. Le pauvre Ingénieur vaillant (a) du bec y demeura engagé contre ſa volonté.

Vaſſé en la main duquel juſques alors eſtoit demeuré le gouvernement de Saint-Damian, ſupplia le Mareſchal d'en vouloir faire pourvoir le Capitaine Briquemaut, auquel il avoit trouvé tant de fidelité & de valeur, que c'eſtoit le moins qu'il luy pouvoit ſouhaiter. Le Mareſchal en fit requeſte au Roy, la Majeſté duquel l'accorda tout auſſi-toſt. Sur le dixieſme Avril le Mareſchal eut nouvelles que le Cardinal (7) de Trente eſtoit arrivé à Milan, avec la ſurintendance de la part de l'Empereur, de tous les affaires d'Italie; que le Sieur Domp Ferrand, & tous les principaux Miniſtres & Gouverneurs l'eſtoient allez trouver, en intention de tenir une forme de diette, ſur la forme & démeſlement de la guerre; qu'il avoit porté pou-

(a) Brave en paroles.

voir pour vendre & engager le Domaine & les Gabelles de Milan, pour recouvrer argent (8), n'y ayant lors autre moyen d'en avoir que par ceſte ſeule voye : car les Indes ne rapportoient pas par chacun an plus de deux millions d'or, quoyqu'aucuns ayent voulu dire au contraire. Le Mareſchal fut depuis adverty que ledict Cardinal de Trente avoit bien eſté nommé à ceſte charge, mais que ſa venue eſtoit rèmiſe à une autre fois.

Pendant ces conſultations, de l'iſſue deſquelles on attendoit quelque grand effort, le Mareſchal envoya par Gentilshommes exprès recognoiſtre les garniſons & les forces des places, avec commandement à chacun de travailler diligemment, & aux fortifications, & à l'amas de toutes ſortes de vivres & fourrages, pour attendre un ſiege de cinq à ſix mois, & ſurtout de ne recevoir aucuns eſtrangers dans les bandes ſans ſon congé, craignant les trahiſons & les ſurprinſes que ceſte licence non reiglée apporte le plus ſouvent aux peu ſoigneux & inconſiderez. En ces entrefaictes ayant revoqué (a) de Saint-Damian pour venir à Villeneufve, la compagnie de 300 Suiſſes du Capitaine Luy Reitter de Lucerne : il fut rencontré en la

(a) Ayant rappellé.

vallée

vallée de Belot (a), qui vient d'Aſt au Piémont, par le Marquis de Maleſpine, avec 200 chevaux; il jetta partie de l'arquebuſerie ſur les aiſles du chemin (bordé de foſſez) les autres ſur le devant & ſur la queue, & tous les picquiers en un corps bien ſerré, par l'eſpace de deux lieues. Il fut ſouvent attaqué par teſte, par flanc & par queue : mais les compagnons ſe monſtrerent ſi aſpres & ſi reſolus au combat, que jamais les ennemis ne les oſerent enfoncer : & ainſi marchans & combatans, il gaignerent les bois de St. Paul & Sobry. Cette genereuſe & reſolue retraicte fut fort louée par amis & par ennemis. Le jugement & le réſolu courage donnent ſouvent des victoires & des honneurs ineſperez.

Il fut en ce temps adverty par un Gentilhomme qu'il entretenoit dans Milan, qu'il y avoit peu de jours que le Sieur de Saint-Aubin (9) venant de Provence y eſtoit arrivé ayant paſſé par Nice, le Gouverneur

(a) On ne trouve point ſur la Carte de de l'Iſle cette Vallée de Belot, mais bien un lieu appellé Battibo, qui conduit à Solbrite & à Saint-Pol, ſur la route de *Villa nova d'Aſti.*

de laquelle luy avoit baillé pour le conduire, le Sieur de Torrette Nizard ; qu'il avoit longuement & par pluſieurs fois conferé avec le Sieur Domp Ferrand. Mais Dieu lequel par ſa preſcience & immenſe bonté, a tousjours eu ſoin particulier de la France, permit qu'au meſme temps que Saint-Aubin eſtoit encore à Milan, que le Mareſchal y envoya un de ſes Trompettes nommé Franciſque de Cotogno, qui avoit de longue-main couru toute l'Italie & toute la France auſſi. Ceſtuy-cy ſollicitant ſa dépeſche, apperceut ledict Sieur de Sainct-Aubin, qu'il cognoiſſoit de longue main, lequel luy fit ſigne qu'il luy vouloit parler à part. S'eſtans un peu eſcartez, il luy dit qu'il vouloit écrire au Mareſchal choſe d'importance, & qu'il le prioit de luy fidellement donner ſes lettres, leſquelles il luy porteroit le lendemain luy-meſme en ſon logis : & ainſi ils ſe ſeparerent. Le Trompette ruzé pour homme de ſon meſtier, demeura ſur la ſienne, & de-là à deux jours s'en voulant retourner, il fut chargé par Sainct-Aubin de quelques lettres, leſquelles portoient qu'il eſtoit venu à Milan pour faire une grande proviſion d'armes, pour la fourniture des galleres du Roy, dont il pourſuyvoit un paſſe-port; qu'il

avoit descouvert (Dieu le voulant ainsi) que le Sieur Domp Ferrand avoit quelque grande entreprinse en main sur le Piedmont, pour l'execution de laquelle il faisoit grande provision de pistolets, d'espées à deux mains, & de corps de cuirasse.

Le Mareschal confrontant la lettre avec les actions de Sainct-Aubin & les occurrences d'alors, jugea que c'estoit un apast qu'il avoit luy-mesme dressé, pour couvrir la trahison qu'il couvoit, & peut-estre pour l'endormir à seulement penser à se conserver & non à entreprendre, craignant que par ce remuement il en fust tant plustost descouvert. Et de faict de là à deux jours il eut nouvelles par le mesme Gentilhomme confident, que Domp Ferrand avoit depesché ledict Sainct Aubin vers l'Empereur, assisté dudit Torrette, & que ce qu'il manioit devoit estre sur Marseille. Qu'il falloit prendre garde de près à un certain Arnault de Navaille son Lieutenant, & sur le premier Sergent de sa compagnie, qui estoit lors dans Marseille.

Le Mareschal soigneux mesnager de la prévention (a), donna soudain ces mesmes advis au Roy, & au sieur de Massel Piedmontois,

(a) De la prévoyance.

qui commandoit lors en Provence, en l'abſence de Monſieur le Comte de Tende, le priant de ſe rendre ſoudain dans Marſeille, remuer la forme des gardes, & les renforcer & de nuict & de jour : de pourvoir de bonne garniſon Noſtre Dame de la Garde, & ſur-tout les Galeres, afin que chacun veillant & ſe tenant à l'erte, il fut hors de priſe & d'inconvenient : & par ainſi reduire toutes choſes en telle ſeureté, que Sainct Aubin ne peut dire ny faire choſe quelconque au prejudice du ſervice du Roy, & recommanda ſur tout audit ſieur de Maſſel, qu'il falloit manier tous ces remuemens avec telle dexterité, qu'il n'en peuſt prendre ombrage, ains le laiſſer librement revenir à Marſeille, & là eſtre puis ſaiſi avec ſon Lieutenant, lequel il eſtoit d'advis qu'on print deſſors, ſous l'attiltrement de quelque querelle particuliere qu'il luy falloit dreſſer. Dieu fit la grace au Roy & à ſes fidelles Miniſtres de proceder ſi dextrement & ſi delicatement en ceſte affaire, que tout fut deſcouvert & reduit en ſeureté. S. Aubin en ayant eu le vent n'oſa retourner, ſa propre conſcience luy ſervant de juge & de bourreau enſemble. Sa compagnie, ores (a) que peut-

(a) Quoique.

eſtre plaine de fidelité, fut caſſée, la conſequence de l'eſtat (laquelle ne ſe meſure par reigles communes & ordinaires) le portant ainſi. Sans la vigilance & prudence du Mareſchal, Marſeille eut couru un grand hazard, & ce hazard enveloppé la Provence, le Dauphiné, & le Languedoc en un merveilleux & peut-eſtre irréparable inconvenient, les affaires, les pays & le temps qui couroit, lors conſiderez.

Encores que les armes ſoient les inſtrumens avec leſquels la guerre ſe demeſle & s'acheve, ſi eſt-ce que ſi le General d'armée ne ſe ſçait ſervir que de ce baſton, & qu'il ait affaire à un plus foible & toutes fois plus accort, plus prudent & plus ruzé que luy, il eſt certain qu'il tombera (a) tousjours des deſpens. Car à la vérité la prudence, la prévoyance, la ruze & le ſoing à deſcouvrir bien au vray ce que l'ennemy a, & qu'il ſçait faire, ſervent tousjours de planches tres-aſſeurées pour demeſler la guerre avec honneur & utilité. Meſmes quand noſtre confiance eſt appuyée au ſecours de la divine Majeſté, laquelle proſpere & renverſe ainſi qu'il luy plaiſt, les deſſeins des hommes.

(b) Qu'il payera toujours les dépens.

C'eſt beaucoup d'avoir la juſtice de la cauſe, mais ce beaucoup ne ſert de rien, s'il n'eſt par prieres & ſupplications, appuyé du Dieu des batailles. Briſſac a de ſon temps ſceu mieux que nul autre, heureuſement cultiver ces expédiens par une integrité & de vie & d'intentions. Et de faict, dés le commencement de ceſte guerre il ſe propoſa la meſme ruze que Scipion pratiqua contre les Carthaginois, à ſçavoir de remuer toutes ſortes de pieres pour jetter ſi avant & ſi à propos la guerre dans la Duché de Milan, que l'Empereur par la jalouſie d'iceluy, qui luy ſervoit de bride à contenir en crainte & en office toute l'Italie, fuſt contrainct de quitter toutes les pratiques qu'il avoit avec l'Anglois, & la guerre auſſi qu'il faiſoit en France, pour venir ſecourir un Etat de telle conſéquence que luy eſtoit ceſte Duché de Milan, injuſtement toutesfois uſurpée ſur la France.

Le Mareſchal ayant recogneu que les ſieurs de Birague, principaux Miniſtres du Roy en Piedmont, & bannis de Milan, eſtoient plains de jugement, de valeur, & d'affection, il en conféra ſouvent avec eux, les priant & ſollicitant de luy donner quelque ouverture & quelque moyen pour pouvoir avancer ſes deſſeins. Qu'en le faiſant, cela ou-

vriroit à eux-meſme le chemin à toute grandeur & affluence de gloire & de biens, dont il ſe rendroit le propice mediateur. Que ſe traictant en ceſt endroict du ſalut du Prince & de l'avancement de l'eſtat, dans lequel ils eſtoient pieça (a) vertueuſement entez, il falloit qu'ils fiſſent tous comme les taureaux, leſquels pour la deffence de leur geniture ſe hazardent à combattre les propres lions.

Ceux-cy qui avoient de grandes intelligences en la Duché de Milan, & qui marchoient fort conſiderément & fort reſervément en beſongne, recognoiſſans que le Mareſchal avoit le jugement fort ſubtil & fort delicat, ils ne s'oſoient avancer de luy rien propoſer qui n'euſt le fondement fort apparent & reüſſible. En fin s'eſtans aſſeurez de luy, ils luy deſcouvrirent une entreprinſe qu'il avoient de longue main dreſſée, dans Milan. Et pour autant qu'elle eſt des plus grandes & des plus importantes qui ayent eſté baſties depuis cent ans en ça, & des mieux conduictes auſſi, je la veux deduire par le menu, autant pour la gloire des uns & des autres, comme pour ſervir d'exemple à la poſterité : le faict donc eſt tel.

Les Biragues eſtoient trois freres, à

(a) Déjà.

ſçavoir Hieroſme, Ludovic & Carle, qui avoient pour couſin germain le Preſident de Birague. Carle le plus jeune, qui n'eſtoit Capitaine que d'une bande d'Infanterie, & qui n'eſtoit banny de Milan comme les autres, avoit durant la paix precedente, eſté fort ſouvent à Milan. Il advint une fois entre autres, qu'en cherchant audit Milan un jacque (a) de maille, qui fuſt beau & bon tout enſemble ; il luy fut rapporté qu'un Gentil-homme Sienois nommé Georges en avoit un de bonté & beauté nompareilles. Il en eut la veuë, mais ils ne peurent convenir du prix, l'autre le tenant trop haut, à ſon advis. Toutesfois, le Sienois ne laiſſa de voir depuis ledit Carle Birague par pluſieurs fois, durant le ſejour qu'il fit à Milan, s'apprivoiſant peu à peu ſi fort de luy qu'ils jurerent amitié par enſemble. Carle eſtant retourné à Chivas où eſtoit ſa garniſon, & ne penſant à rien moins qu'au Sienois, il fut au bout de trois ou quatre mois, tout eſtonné de le voir à Chivas, où il le receut & traicta fort courtoiſement ; comme fit auſſi le ſieur Ludovic frere aiſné & Gouverneur du lieu. Luy ayant en fin demandé la cauſe de ſon voyage, il dit qu'il s'eſtoit

(a) Habillement de guerre fait en mailles de fer.

repenty d'avoir eſté ſi tenant pour la vente du jacque de maille, & qu'il le luy avoit maintenant apporté, pour luy en faire un preſent. L'autre ne le voulut recevoir, & euſt ſa courtoiſie en beaucoup plus d'eſtime qu'il n'avoit auparavant.

Or ceſtuy-cy qui connoit en ſon ame toute autre choſe que le jacque de maille, ſe rendit ſi privé parmy eux, que Ludovic (a) ſage & fort adviſé Seigneur, luy demanda un jour l'occaſion de ſa demeure à Milan, veu qu'il eſtoit Sienois, & quelle charge il y avoit : il luy reſpondit lors, « qu'il » eſtoit banny de ſa patrie, pour avoir trop » avant embraſſé & favoriſé les affaires de » l'Empereur, & de faict que s'il ne ſe » fuſt ſauvé il auroit couru pareil hazard » de ſa vie, qu'avoit faict un ſien couſin » germain, lequel pour avoir eſté fort affec- » tionné à l'Empereur, on avoit fait mourir. » Que l'Empereur avoit ſi mal recogneu ſes » ſervices qu'il avoit aſſez à faire à vivoter » avec je ne ſçay quelle petite proviſion » qu'il recevoit tous les mois parmy la » garniſon du chaſteau de Milan, dans » lequel il ſe tenoit preſque tousjours ». Ludovic de Birague recogneut par ces pro-

(a) C'eſt celui qui depuis fut Chancelier de France.

pos, qu'il y pourroit avoir ouverture à diſpoſer le Siennois à braſſer quelque menée de ce coſté là. Parmy pluſieurs devis qu'ils eurent enſemble, il s'informa fort particulièrement de la forme de la garde du chaſteau : le remettant dextrement tousjours ſur le meſcontentement qu'il avoit, afin que cela ſerviſt d'aiguillon pour le faire entrer à vomir ce qu'il avoit dans l'eſtomac ; adjouſtant toujours qu'il luy deſplaiſoit fort qu'un homme de telle valeur & merite qu'il le recognoiſſoit, fut reduit à ſi pauvre party qu'eſtoit le ſien. En fin le Sienois desja fort apprivoiſé, ouvrit tout à fait la boutique, declarant à Ludovic de Birague, que s'il pouvoit trouver moyen de faire couler juſqu'à Milan cent ou ſix vingts que François qu'Italiens bien determinez, & meſmes aucuns qui euſſent à commandement la langue Eſpagnolle, qu'il ſe faiſoit fort de les faire entrer dans la ville, & dans le chaſteau, les retirans en une ſienne maiſon qu'il avoit près d'iceluy : avec eſperance de le prendre par leur moyen, & le tenir pendant que le ſecours viendroit. Il dit auſſi avoir obſervé, qu'au Careſme-prenant tous les Gentils-hommes & tous les ſoldats qui n'eſtoient du chaſteau ; & alloient coucher en ville ; pour

plus commodement s'esbattre parmy les feſtes & parmy les comedies qui ſont frequentes ce jour-là dans la ville ; que le chaſteau, ainſi deſtitué eſtoit prenable par une Canoniere qu'il avoit recogneuë. Ludovic de Birague loüa infiniement l'invention, & l'affection du Sienois, à ſi haute entreprinſe, le priant la tenir ſecrette, juſqu'à tant que la France ouvriſt la guerre à l'Empereur, ce qui adviendroit bien-toſt : que cependant il luy feroit fournir trente eſcus par mois, pour ſon entretenement, qui luy ſeroient déboursez dans Milan ; prenans entr'eux & chiffre & marques pour ſeurement traiter & conferer par après. Le Siennois ayant receu quelque centaine d'eſcus s'en retourna fort content & fort deliberé.

Peu après l'ouverture de la guerre, Ludovic de Birague communica tout cecy au Mareſchal, afin d'aviſer par enſemble ce qui ſeroit à faire. Le faict portant avec ſoy une conſéquence ineſtimable pour la conqueſte de l'Italie, eſveilla le cœur & l'eſperance au Mareſchal, lequel fut d'advis que les choſes fuſſent maniées entre eux, ſans les communiquer au Roy, juſques au coup de l'execution : & qu'il depeſchaſt vers le Sienois quelque ſien fidele amy ou ſerviteur, pour

luy donner advis de la communication ainſi donnée au Mareſchal, & de la reſolution prinſe à cultiver les fruicts de ſon labeur & intention, & ſur tout pour entendre de luy en quels termes eſtoient les affaires, & ſon advis ſur le total, pour y donner la derniere main.

Le Capitaine Pedre Marie Breſignelle, fort accort & vaillant ſoldat, fut depeſché prenant le chemin des Griſons, pour de là aller tomber en ſeureté vers Milan : où Dieu le conduiſit à ſauveté, avec quelques eſcus qu'il portoit au Sienois. Il le trouva non ſeulement en la meſme deliberation premiere, mais auſſi tout preparé à donner feu à la mine. Pour à quoy parvenir plus ſeurement, il avoit desja loüé une maiſon près le chaſteau, où tout le jour par artifice pourpenſé (a), ſe trouvoit une infinité de jeuneſſe ; les uns tirans des armes, & les autres joüans, chantans, ou danſans : & enfin faiſans tel tintamarre que les paſſans s'y amuſoient aucunes fois, pour voir que c'eſtoit : mais cela eſtoit desja paſſé, lors de l'arrivée de Breſignelle, en telle couſtume qu'on n'y prenoit plus garde. Il l'avoit ainſi adviſé, afin que quand il auroit recueilly une trouppe de gens de guerre,

(a) Calculé pour l'avenir.

que le bruict qu'ils pourroient faire, ne tiraſt aucun en ſoupçon de ce que pouvoit eſtre.

Il trouva auſſi qu'il avoit luy-meſme faict de ſa main, deux eſchelles de corde, l'une grande & l'autre mediocre; autres deux de bois de meſme forme que la grande, eſtans de deux pieces qui ſe remboittoient enſemble. En ceſt endroit les choſes furent mal baſties, & pirement recogneuës, comme vous verrez cy-après.

Que les affaires du chaſteau eſtoient & ſeroient au meſme eſtat qu'il avoit diſcouru au ſieur Ludovic: & qu'il ne falloit plus penſer qu'à ſe préparer pour l'execution au prochain Careſme-prenant, qui ſe faict & ſe continuë à Milan, juſques au premier Dimanche de Careſme, & s'appelle parmy eux *il vechio carnevalle*. Qu'il falloit de bonne heure penſer à ſe rendre ſi forts en Italie, que l'execution ſuccedant par la main de ſi petit nombre d'hommes: il y eut ſoudain dequoy les ſecourir, aſſeurer & pourſuivre la conqueſte; laquelle apporteroit de toutes parts tel eſtonnement, qu'il ſeroit aiſé à s'emparer de toute la Duché de Milan: & de ſe ſaiſir de tous les Officiers & Miniſtres de l'Empereur, deſquels on tireroit dequoy payer leurs labeurs & depenſes. Eſt à noter en ce

faict, que leur reſolution eſtoit de prendre viſs ſi poſſible eſtoit les principaux chefs du chaſteau, & la dague à la gorge les mener ſur le portail, & leur faire dire à ceux de la ville, qu'ils envoyaſſent querir le ſieur Domp Ferrand, tous les Seigneurs du Conſeil d'Eſtat, & les Preſidens pour remedier à un deſordre qu'il y avoit là dedans : tous leſquels à meſure qu'ils entreroient dans le portail, ils mettroient priſonniers, en attendant le ſecours des noſtres. Le complot eut eſté fort reüſſible, ſi la fortune n'euſt tout renverſé.

Ces choſes, ainſi fidelement rapportées au Mareſchal, preſent Ludovic de Birague (a), il fut reſolu que luy-meſme en habit deſguiſé s'en iroit à Bergame, & que de là il ſe rendroit en une caſſine, c'eſt-à-dire meſtairie, ſur les confins de la Duché de Milan, pour ſourdement tirer à leur cordelle deux mille Suiſſes, & deux mille Italiens, des terres de la Seigneurie de Veniſe. Afin d'eſtre preparez pour ſouſtenir l'exécution, comme auſſi pour recevoir les ſoldats qui ſeroient envoyez de Piedmont, leur donner inſtruction, & les introduire dans Milan : & meſmes ordonner au Sienois ce qu'il auroit à

(a) En préſence de Ludovic de Birague.

faire pour reduire les choſes à ceſte projectée & deſirée perfection. Que pour ne rien faire ou entreprendre mal à propos, je ſerois depeſché vers le Roy, pour donner communication du tout à Sa Majeſté, & la ſupplier tenir preſte une levée de ſix mille Suiſſes, & du coſté du Lyonnois une trouppe de cavallerie, pour les faire marcher à grandes journées, ſelon ce qu'il leur commanderoit, & que l'on auroit nouvelles certaines & aſſeurées du bon ou mauvais ſuccez de l'affaire, de ſoy aſſez incertain. Et que luy-meſme, avec une trouppe choiſie & deliberée, ſe tiendroit preſt pour marcher au premier vent, qu'il auroit de l'execution, laiſſant Bonivet au Piedmont, pour commander en ſon abſence. Je fis le voyage, & rapportay du Roy promeſſe de taire, & de faire tout ce que j'avois demandé, & pour moy la promeſſe de la Generalité des finances, que le Roy me promit fort liberalement. Pendant que je fis le voyage, le Mareſchal fit choiſir parmy toutes les bandes, de cent à ſix vingts des meilleurs ſoldats que Gaſcons, que Biarnois (a) & Baſques, qui ſe peurent trouver. Il leur fit faire commandement de ſe tenir preſts pour marcher, & ſans autres

(a) Béarnois.

armes que l'eſpée & la dague, au premier commandement qu'il leur feroit.

Soudain que je fus de retour, il me commanda de recevoir en ma chambre ces ſoldats, qu'il y envoyeroit cinq à cinq ſeulement, pour eſtre enregiſtrez & recevoir de ma main vingt-cinq eſcus chacun, & un mémoire du chemin, & de ce qu'ils auroient à faire : & lequel je mettrois en la main de celuy ſeul qui devoit conduire & commander ſes quatre compagnons, ſans que les autres en euſſent cognoiſſance.

Le mémoire portoit le lieu & journées que ils devoient faire, afin que les cinquaines ne s'entre-rencontraſſent, comme autrement elles euſſent peu faire. Le rendez-vous eſtoit de ſe rendre par la vallée Camonica, au Bergamaſque, & de là en la caſſine où eſtoit caché le Birague. Lequel avoit donné tel ordre conforme au memoire ſuſdict, qu'au ſortir de la vallée, la premiere cinquaine, & de main en main toutes les autres, trouvoient un payſan ayant un chappeau de paille avec deux plumes de faiſan, & auquel tout auſſi-toſt celuy qui commandoit devoit demander, *O buen compagno voi tu vender mi quella capellina* à quoy il devoit reſpondre, *Meſſer non, ne ho biſoguo per me.*

C'eſtoit

C'eſtoit le mot du guet, lequel ainſi recogneu, ce chef, ſans plus mot dire, ſuivoit le payſan, lequel le conduiſoit à la caſſine, où ſoudain il montoit ſur le colombier où eſtoit caché Birague, duquel il recevoit le commandement & le contre-ſeing pour ſe rendre à Milan. Ce commandement eſtoit tel, à ſavoir qu'il euſt à ſuivre au ſortir de la caſſine, certain autre payſan qui auroit une ſequenie (a) de toile bleuë, & gamaches de meſme. Qu'auſſi-toſt qu'ils auroient paſſé la riviere d'Agde (b) au pont de Vaure qu'ils cheminaſſent juſques à l'annuictement, au pont du Navile de Milan, proche du Monaſtere des Anges : ſur lequel eſtans arrivez, que le chef branſlaſt tout doucement une ſonnette de la façon qu'on luy avoit baillée : & qu'auſſi-tôt qu'il oyroit la reſponce d'une meſme ſorte de ſonnette, qu'il demeuraſt arreſté : & que lors il verroit ſortir de deſſous le pont un homme, qui eſtoit le meſme Sienois, lequel leur diroit : *Vous ſoyez le bien venu, ſuivez moy ;* ce qu'ils devoient faire, & luy les conduire en la maiſon ſuſdite. Ce meſme jeu ſe recommençoit tout les jours pour recevoir ces ſoldats

(a) Eſpece de vêtement ainſi nommée.

(b) L'Adda.

cinquaine à cinquaine. En eſtans desja paſſez juſques à trente, Birague eut nouvelles qu'un certain Eſpagnol ſi couvert qu'on ne le pouvoit recognoiſtre, avoit preſque tout le jour obſervé qui paſſoit ſur ledit Pont de Vaure, & puis s'eſtoit retiré ſans dire mot. Cela le mit en quelque ſoupçon que les choſes fuſſent ou ſoupçonnées ou deſcouvertes. Pour s'en eſclaircir il depeſcha ſoudain vers le Sienois pour en ſçavoir des nouvelles, luy mandant que ſi les choſes eſtoient en bon eſtat, comme elles ſe trouverent auſſi, qu'il feroit doreſnavant marcher les compagnons toute nuict, & non plus cinq à cinq ſeulement, mais dix à dix à la fois, & qu'ils ſe rendroient ſur la minuict au pont, où il faudroit qu'il ſe trouvaſt auſſi pour donner le meſme ſignal accouſtumé, & que les François auroient pour chef le Capitaine Salveſon, brave & fort reſolu ſoldat, ayant à commandement la langue Eſpagnolle. Or n'y ayant plus à cheminer que la penultieſme trouppe Italienne, que conduiſoit Pierre de Gambalo, le mal-heur voulut que la goute luy print par les chemins. De maniere que n'eſtant comparu à jour & heure nommée ſelon l'ordre prins, & le Sienois ayant de ſa part longuement attendu au pont, il s'en retourna plain

de frayeur & de crainte, qu'ils n'euſſent eſté prins ou rencontrez. Meſmes pour autant que le Capitaine de Juſtice eſtoit ſorty de Milan le jour précédent, tirant contre la riviere d'Agde, avec une bonne trouppe de ſatellites. Eſtant en ce doute, & neantmoins retourné le lendemain au meſme pont: ceſte penultieſme trouppe, & la derniere que conduiſoit Pierre Marie Recuperat de Breſignelle s'entrerencontrerent. Ceſtuy eſtoit ſeul des Italiens & Salveſon des François, qui ſçavoient où on alloit, & à quel effect. Dieu proſpera ſi bien le voyage qu'il ſe rendit en la maiſon du Sienois, juſqu'à quatrevingt François & quarante Italiens: à tous leſquels il fit ſoudain experimenter la montée & la deſcente de l'eſchelle de corde, pour choiſir ceux qui ſeroient plus propres à monter les premiers. Cela faict, Salveſon (10) de ſon coſté & le Breſignelle auſſi de l'autre, declarerent aux ſoldats où ils eſtoient, & à quel effect ils avoient eſté envoyez. Qu'il n'eſtoit plus queſtion que de prendre les armes avec un courage ferme & arreſté pour donner dans ce chaſteau, & ſi vivement & valeureuſement combattre qu'ils en demeuraſſent les maiſtres, à la gloire & utilité du Roy, & à la leur particuliere. Joinct qu'em-

portans la victoire, tant de riches Seigneurs & l'Empereur, qui estoient dans ceste grand ville, serviroient de trophée, de butin & de recompense à si memorable & genereux exploict que seroit le leur. Ils se monstrerent tous fort deliberez à ceste militaire semonce. De maniere que la journée du vieux Caresme-prenant venuë, ils firent tous prieres à Dieu, à ce qu'il pleust à sa divine Majesté, la nuict prochaine leur donner la victoire, à laquelle ils aspiroient sous sa main ; & là où le contraire adviendroit qu'elle leur pardonnast leurs pechez, & receust leur ame contrite & repentente. Ainsi preparez & disposez, ils sortent tous avec leurs eschelles & tirent contre le chasteau du costé du logis du Gouverneur, lequel repondoit sur la muraille. Est icy à noter que ce Gouverneur ayant belle femme, & craignant de devenir *un second Acteon*, ne permettoit jamais qu'on fit sentinelles ny rondes de ce costé : où le mur faisoit une petite courbure qui couvroit la veuë de la sentinelle qui estoit à main dextre, comme aussi ils estoient couverts à la gauche d'une grande casematte qui estoit au fossé. Arrivez sur le bord du fossé le Sienois & Salveson descendirent les premiers, & tous les autres aussi file à file, &

ſe rendirent au pied de la muraille du Chaſteau : là ils ſe mirent à remboiter & bien cheviller la grande eſchelle, puis la dreſſerent à l'endroict d'une Canoniere. Le Sienois, Salveſon & S. Germain monterent les premiers, eſtimans rompre la feneſtre de ceſte Canoniere desja fort vieille, & par icelle entrer dans le Chaſteau. Mais ceſte feneſtre eſtoit ſi eſpaiſſe, & ſi bien armée de barres de fer au dedans qu'il eſtoit impoſſible de l'enfoncer. Travaillans ainſi en vain à ceſte ouverture, ils firent tant de bruit, & tomber tant de pierres dans l'eau, qu'il y avoit dequoy eſveiller les plus endormis maſtins, & ſi toutesfois ils ne furent jamais deſcouverts. Le Sienois avoit auſſi porté avec luy un gros trouſſeau de cordes, en intention que là où ceſte feneſtre ne pourroit eſtre rompuë, d'attacher les deux eſchelles enſemble, & avec icelles monter ſur le mur, la hauteur duquel il avoit ſeulement perpendiculairement meſurée ; ſans conſiderer, ainſi qu'il devoit faire, que le talu que faiſoit la muraille depuis le fonds du foſſé, juſques au bord du cordon, en emportoit beaucoup : & que d'iceluy en haut elle marchoit toute droicte, comme elle faiſoit que l'un & l'autre deſroboit plus de trois

à quatre toiſes de corde, & plus de ſix d'une eſchelle. Il ſe trouva auſſi trompé en deux autres ſortes. La premiere, parce que les deux eſchelles, eſtans ainſi liées & fagotées enſemble & appuyées à la muraille, faiſoient ſac ſi enfoncé que les chats euſſent eſté bien empeſchez à grimper deſſus. Le ſeconde, parce qu'avec tout cela l'eſchelle demeuroit courte de plus de deux toiſes. Ayans enfin tous longuement travaillé & envain, & l'aube du jour commençant un peu à paroiſtre, le Siennois auquel ils avoient tous commendement d'obeyr, fut d'advis de ſonner la retraicte; ce qu'ils firent, plains de rage, de regrets & de ſouſpirs. Eſtans retournez tous dans la maiſon du Sienois, il commença à deteſter ſon mal-heur & ſon imprudence à n'avoir mieux meſuré & recogneu la feneſtre de la canoniere, & la hauteur & recourbement de la muraille, & ce que la bourbe du foſſé en deſroboit auſſi: propoſant là deſſus qu'il falloit remettre la partie à une autrefois, & que cependant chacun ſe retiraſt en Piedmont au mieux qu'il pourroit; car de les plus tenir cachez en ſa maiſon, il eſtoit impoſſible ſans leur faire courir, & à luy meſme auſſi un dangereux hazard. Ceſte dure ſentence n'euſt pas pluſtoſt eſté prononcée

que le jour commençant à apparoir, chacun deſlogea à qui mieux mieux, & prenans chemins differens à ceux qu'ils avoient faicts, qui ſe ſauva & qui ſe perdit auſſi. Lors du partement il pleuvoit & faiſoit fort grand broüillas, qui leur ſervit fort à ſortir de la ville ſans eſtre deſcouverts. Or tout ainſi qu'un mal-heur ne vient jamais gueres ſans l'autre (comme on dict) il advint qu'ayant le Sienois oublié ſes gands dans le foſſé & un trouſſeau de corde, que la ſentinelle ſur l'heure de midy veit dans le foſſé ces gands & ceſte corde avec une piſte (a) : ſoudain il appelle le Sergent, & luy monſtre ce qu'il avoit veu ; l'autre l'alla dire au Gouverneur, qui le fit deſcendre dans le foſſé, où ayant relevé les gands, il les recogneut pour ceux du Siennois qui hantoit avec eux. Auſſitoſt la Juſtice eſt appellée, à laquelle eſt commandé d'aller ſaiſir le Sienois : il en eut le vent, & ſe ſauvant par deſſus les maiſons, une vieille maquerelle le decela, & fut prins. Cependant Salveſon, lequel s'eſtoit accompagné avec Chriſtofle Malvicino, Auguſtin Ruſcalle, & Vidigulfe de Pavie, ſoldats de Carle Birague, eſtant desja ſur le bord des terres Venitiennes, & preſt à eſtre ſauvé,

(a) Avec la trace de ceux qui y étoient venus.

il envoya devant le Malvoiſin en un village appartenant au Comte de Verme, pour taſcher à luy recouvrer ſans bruit une monture, ne pouvant plus quant à luy aller à pied. Le Malvoiſin en arrivant près le village, rencontra un ſien amy qui luy demanda *ce qu'il cherchoit* : il reſpondit *qu'il cherchoit un cheval pour un Gentil-homme qu'il avoit laiſſé un peu derriere luy, & qu'ils venoient d'un lieu, où ils euſſent bien faits leurs affaires ſi l'entreprinſe fuſt reüſſie.* Or n'ayant peu recouvrer de monture en ce lieu il paſſa plus outre juſques à un autre village. Cependant ce gentil amy auquel Malvoiſin avoit fort inconſiderément parlé, en alla faire le raport à ce Comte de Verme, lequel ſortant en la ruë avec cinq ou ſix hommes embaſtonnez, & voyant arriver Salveſon & les deux autres ſoldats, il leur demanda *d'où ils venoient ;* ils reſpondirent *de la guerre de Parme :* il leur demanda *s'ils avoient paſſe-port*, ils reſpondirent *qu'ils n'en avoient point d'autre que leur propre miſere & calamité : laquelle les rendoit recommandables à tous Seigneurs & Chevaliers tels que luy : Cela eſt beau à dire*, reſpondit ce Comte, *mais ſi faut-il toutesfois vous trouvant deſpourveuz de paſſe-port, que je reſ-*

ponde de vous, & que je vous conduiſe à Milan : comme il fit, eux n'ayans force pour reſiſter. Les ayant conſignez au ſieur Domp Ferrand, il ordonna qu'ils fuſſent ſerrez dans le Chaſteau. Ainſi qu'on les y conduiſoit Salveſon ne fut pas pluſtoſt ſur le pont, que regardant la place, il dict, *qu'il n'y avoit pas long-temps qu'il ne penſoit pas y entrer comme il faiſoit par la porte.* Un Eſpagnol de ceux qui faiſoient la garde, & qui entendoit un peu la langue Françoiſe, l'alla ſoudain rapporter au Gouverneur, & luy à Domp Ferrand, lequel deputa ſoudain le Capitaine de Juſtice pour les examiner & tirer par tourmens, ou autrement la vérité de ceſte parole. Salveſon & ſes compagnons ſe voyans reduicts à ceſte extremité par la coulpe de leur propre langue ſentirent double miſere, & comme confuz & fort eſperdus en eux-meſmes, ils confeſſerent tout au long le diſcours de l'intreprinſe. Quoy faict, le Capitaine de Juſtice les confronta au Sienois, lequel confeſſa ſoudain le tout ſans torture. Son couſin Horace ſe ſauva, & luy fut condamné à être tiré à quatre chevaux, & peu après, ainſi executé en la preſence dudict Salveſon : lequel par l'ordonnance de l'Empereur fut depuis delivré, comme Fran-

çois & comme ſoldat de fortune, qui avoit monſtré du cœur & de l'affection au ſervice de ſon maiſtre, auquel il devoit tout cela ſans acception de perſonne. Si Salveſon euſt eſté lors autant retenu qu'il fut depuis en beaucoup de bonnes entreprinſes qui luy furent commiſes par le Mareſchal, les choſes fuſſent encores demeurées en ſurſeance juſques à une occaſion, laquelle on euſt mieux digerée & meſnagée que n'avoit eſté l'autre. Car à la verité il n'y avoit rien de plus reüſſible qu'eſtoit ceſte entreprinſe à une autre fois ſi les noſtres meſmes n'euſſent trop cauſé, & dont le regret les rend excuſables. *On ne ſe repent jamais de ſe taire, ouy bien de trop parler.* Et encores qu'il y ait de la faute de la part du Malvoiſin premierement, & puis de Salveſon, ſi eſt-ce qu'ils ſont aucunemant excuſables; d'autant que le ſiniſtre ſuccez d'un ſi grand affaire & d'une ſi haute eſperance qu'eſtoit la leur, avoit tiré leur ame hors de jugement & de la convenable aſſiette en laquelle le ſage & le conſtant demeure tousjours, quoy qu'il ſurvienne. Et de fait eſtant venu trouver le Mareſchal, il ne laiſſa de loüer ſon courage & ſa diligence, le priant ſe ſouvenir que ne faillir jamais eſtoit choſe qui ſurpaſſoit la fragilité humaine,

mais que ſe ſervir des fautes paſſées pour la conduite & precaution de l'avenir, eſtoit ce qui appartenoit au ſage & au courageux ſoldat, tel que ſe monſtra depuis en pluſieurs bons affaires ledit Salveſon, & auſquels il fut depuis diverſement employé tant pour ſa valeur & dexterité au fait des armes, que pour la prudence qui l'accompagna par après en toutes ſortes d'affaires.

Le Roy fut incontinent adverty de tout ce miſerable ſuccez, par Plancy : & encore que Sa Majeſté euſt un extreme deſplaiſir d'avoir failly une entrepriſe ſi bien conduite & de telle importance qu'eſtoit cella-là, ſi ne laiſſa-elle de grandement loüer & meſme conſoler le Mareſchal, Ludovic de Birague, Salveſon, & les autres, qui ſe ſauverent preſque tous. Entre autres il y eut quatre ſoldats Gaſcons nommez Lomurail, Caldagnes, Calverat, & Girard de Riarville, leſquels ayant prins le chemin de Gennes, & de-là à Saint-Reme (a), cuiderent mourir de faim : ſans un ſecours qu'ils trouverent eux-meſmes en eux-meſmes. C'eſt que Lombrail s'épluchant au ſoleil, & maniant ſes chauſſes, il trouva trois eſcus cachez dans ſa brayette, où il les avoit mis en joüant il y avoit longtemps ſans s'en

(a) San Remo.

ſouvenir : ce ſecours ineſperé, les aida à gagner le Mondevis, remarquant par-là qu'un acte de folie ſecouroit un acte valeureux, tel qu'eſtoit celuy de ce voyage.

Le vingt-ſixieſme de Mars, Bonnivet qui eſtoit retourné de Cairas & s'eſtoit rendu à Quiers, donna advis au Mareſchal que les Eſpagnols eſtoient ſortis de Tonc (a) & de Monteil, & une autre groſſe trouppe d'Aſt, & faiſoient courir le bruit que c'eſtoit pour aller ſaccager Butigleres (b), Chaſtelnau, & autre-villages qui refuſoient de leur payer contributions. Ruminant toutesfois le temps & les affaires il jugea qu'il ne falloit pas tant de forces pour faire ceſte legere execution : ains que c'eſtoit pour donner quelqu'eſcalade à Ville-neufve d'Aſt. Tout ſoudain il en donna advis & au Mareſchal & à la Motte-Gondrin qui en eſtoit Gouverneur, mandant à ceſtuy-cy de ſe tenir preſt, comme auſſi feroit-il de ſon coſté, pour aller trouver l'ennemy, s'il marchoit à luy, dont il luy pouvoit donner advis par deux volées de canon.

Le Mareſchal manda à Bonnivet qu'il avoit très-bien adviſé, & que luy-meſme le ſuivoit

(a) Tovo, & Montei.

(b) Butigliera & Caſtel-novo. (Voyez la Carte du Piemont par Borgonio.)

avec force ſuffiſante. A la verité l'ennemy avoit dreſſé pratique dans Ville-neufve avec deux Italiens, qui avoient promis leur donner entrée lorſqu'ils ſeroient en ſentinelle, mais c'eſtoit à jeu double, car ils en avoient donné advis à la Motthe-Gondrin, lequel leur avoit commandé d'entretenir la pratique juſqu'à tant qu'il leur euſt fait appreſter une carbonnade de fort mauvaiſe digeſtion, s'ils y fuſſent venus : ce qu'ils ne firent pas. Eſtant ſorty de la ville, quelqu'un qui leur donna advis du banquet qu'on leur avoit préparé, ils tindrent bride en main, & ſe retirerent, comme auſſi firent les noſtres. La Motte-Gondrin qui penſoit avoir fait un beau chef-d'œuvre, s'en vint trouver le Mareſchal, & luy raconta toute l'hiſtoire, eſtimant d'en devoir eſtre loué & chery : mais l'autre au lieu de ce faire le reprint fort aigrement, & juſques à le menacer de priſon, pour avoir eſté aſſez hardy d'entreprendre un jeu ſi dangereux ſans le luy communiquer, & dont la perte de la place s'en pouvoit enſuivre, quelque carbonnade, maigre ou graſſe qu'il euſt dreſſée. Qu'il ſe devoit ſouvenir qu'il ne fut jamais ſeur de laiſſer entrer l'ennemy dans ſa place, à cauſe qu'il pouvoit advenir tel inconvenient ou tel eſpouvantement de

la part des noſtres, que la ville en auroit eſté emportée.

En ce meſme temps le Capitaine Tavernier de Bony ſur Loyre, & Lieutenant de la compagnie de Briquemaut Gouverneur de Sainct-Damian, allans à la guerre avec douze cellades & cinquante arquebuziers à cheval, rencontra ſans y penſer, ſix-vingts que chevaux legers qu'arquebuziers à cheval, au moulin de Cervieres (a), ſur le chemin de Cairas, commandez par le Capitaine Andriot, Lieutenant de Ceſar de Naples, Maiſtre-de-Camp des Eſpagnols. Tavernier ores qu'il n'euſt qu'un bon œil, les deſcouvrit ſoudain, & ſoudain auſſi commanda-t-il aux ſiens de le ſuivre, & donner dedans: ce qu'ils firent avec contenance ſi aſſeurée que les autres furent tous ou tuez, ou faits priſonniers; & entre autres ledit Capitaine Andriot qui cuida forcener, lorſqu'il veit qu'un ſi petit nombre qui eſtoit celuy des noſtres, l'avoit emporté. Tavernier qui s'y porta fort vaillamment, eut ſon cheval tué, & trois grands coups de hallebarde que le corps de cuiraſſe ſouſtint: & un ſergent de bleſſé, & deux ſoldats de morts.

De ceſte meſme courſe ayant la Motte-

(a) Cervereo.

Gondrin advis qu'au village de Leſſet à trente mille de là, au pays de Langues & au-delà du Tanare (a), il y avoit cinquante chevaux legers qui ſe raffraiſchiſſoient à leur aiſe, ſous l'aſſeurance de la riviere qui les couvroit ; il depeſcha le Sieur de Monſa, ſon Lieutenant, lequel par la conduite de bonnes guides, paſſa la riviere, & atttrapa les compagnons encore la pluſpart au dortoir, & par ainſi ils furent tous tuez, prins ou devaliſez, à main ſauve.

Au meſme temps Vaſſé fit entendre au Mareſchal qu'il y avoit dans Coſtiglioles (b) d'Aſtizane deux cens chevaux legers qui s'y raſtraiſchiſſoient : & que la place eſtoit telle qu'elle pouvoit bien endurer cinq ou ſix cens volées de canon, & avoit de fort hautes murailles aſſiſes ſur un roc eſlevé, qui eſtoit cauſe que ceux-cy s'eſtimans hors l'injure de l'eſcalade, ne faiſoient gueres bon guet: que le Capitaine Jacques Murator plus adviſé au dedans de l'ame qu'en la contenance ny aux paroles, avoit recogneu qu'ils pouvoient eſtre emportez, avec grande eſchelle ſouſtenuë de trois potences ou arc-bouttans emboittez dans le gros de l'eſchelle, de laquelle

(a) Tanaro.
(b) Caſtigliala.

ils tomboient en l'appuyant ; & qu'il avoit luy-meſme recogneu ſouvent & de ſi près le roc & les murailles qu'il entreprendroit de monter le premier. Le Mareſchal qui ne vouloit jamais hazarder que bien à poinct, fit venir vers luy ledict Murator, duquel ayant prins langue, il trouva l'entreprinſe faiſable : par ainſi il le renvoya vers Vaſſé, luy commandant marcher ſi fort & ſi reſolu à ceſte entreprinſe, que l'honneur de la victoire luy en demeuraſt. La partie fut arreſtée à la minuict, auquel temps ils ſe rendirent au pied du roc, bien armez & encore mieux deliberez ; ils dreſſent leurs eſchelles, & montent par un recoing où la ſentinelle ne pouvoit bonnement voir ; les voilà arrivez ſur la muraille ſans empeſchement quelconque, & ſans aucune reſiſtance au dedans, tant la hauteur de la muraille avoit apporté d'aſſeurance à Domp Alfonſe Pimentel qui commandoit à ces trouppes. Soudain les noſtres commencent à enfoncer les logis, & à crier *France :* aucuns ſe mirent en deffence qui furent auſſi-toſt depeſchez. De maniere que le Chef & ſon Lieutenant Pedre de la Vera, & la trouppe auſſi furent tous prins à main ſauve, ſans perdre aucuns des noſtres. L'on y trouva environ ſix-vingts bons chevaux d'Eſpagne.

Ceſte

Ceſte faction & le malheur que ceux-cy coururent, ſervira d'inſtruction à ceux qui ſuivent les armes, afin qu'en quelque lieu foible ou advantageux qu'ils ſoient, en pays d'amy, ou d'ennemy, ils facent tousjours faire la meſme ſoigneuſe garde, que ſi l'armée ennemie eſtoit à la porte; quand meſme ce ne ſeroit que pour tenir les troupes en diſpoſition & en courage.

Sur ceſte faſcheuſe nouvelle, les Lanſquenets qui eſtoient en Aſt au nombre de deux mille ſe mutinerent, pour n'avoir eu payement depuis trois mois, eſtimans que cet inconvenient apporteroit quelque remede au leur. Le faict paſſa ſi avant que ſi tout ſoudain Domp Franciſque d'Eſt & les autres Chefs, ne leur euſſent baillé leur vaiſſelle d'argent, ils euſſent ſaccagé ou vendu la ville. Noſtre malheur voulut que le Mareſchal n'en ſceuſt rien qu'après la choſe appaiſée. S'il l'euſt ſceu de bonne heure, il euſt heureuſemnt meſnagé ceſte occaſion à l'advancement des affaires du Roy: car ſi jamais il y eut Capitaine ou General qui ſceuſt faire ſon profit des fautes & des miſeres d'autruy, celuy-là le ſçavoit ſur tous autres, & ſans en faire toutesfois l'empeſché ny le ſuffiſant, comme d'autres font ſouvent.

Ayant regret à la longue détention du Baron

de Chepy, & du Capitaine Laval prins dans Cairas : il commanda à Briquemaut de delivrer Domp Alonſe Pimentel s'il ſe vouloit charger de faire delivrer l'un ou l'autre des noſtres. La choſe fut tellement demenée que ledit de Chepy fut renvoyé en eſchange de l'autre, & Laval pour Pedre de Vera, Lieutenant de Pimentel.

Sur la fin de Mars, la Motte-Gondrin ne pouvant ſupporter qu'un petit fort des ennemis nommé la Piova, alteraſt le cours des contributions qui aidoient le ſecours de ſa garniſon, il reſoluſt de le ſurprendre : & à ces fins depeſcha le Capitaine la Garrigue avec ſix-vingts hommes, armez de deux eſchelles, leur commandant d'y donner l'eſcalade par un endroit que Bolongne le meilleur de ſes guides, bon & adviſé ſoldat, avoit recogneu. Ils partirent à telle heure que ſur le poinct du jour, ayans jetté cinq ou ſix hommes ſur l'advenuë d'Aſt, d'où le ſecours pouvoit venir, ils donnent dedans & emportent le fort, dans lequel il y avoit quatre-vingt ſoldats, les vingts furent tuez, & le reſte ſe ſauva dans une groſſe tour ou donjon où ils ne pouvoient être forcez ſans feu ou artillerie : ceſte-cy leur defailloit, n'eſtant pas lors inventé le diabolique petard ; quant

au feu ils n'avoient loiſir de s'en prevaloir, parce que ceux qu'ils avoient mis au guet, deſcouvrirent dans une vallée une trouppe de cavallerie qui marchoit de ce coſté-là. La Garrigue voulant joüer au plus ſeur, ſonna victorieuſe retraicte avec ſon butin, & ſans rien perdre.

Quelques jours après, les ennnemis firent aſſembler dix ou douze Enſeignes à d'Oglany, terre du Marquiſat de Saluces, & tout en un temps tirer d'Alexandrie quatre canons, & deux coulevrines, faiſant courir le bruit qu'ils vouloient aller aſſaillir Ormée (a), qui confine aux montagnes de Gennes, & qui tenoit le party du Roy, & le paſſage ouvert de ce coſté-là pour traverſer à Parme. Le Mareſchal ſoudain y pourveut de forces ſuffiſantes pour la deffendre : mais l'ennemy qui avoit intention de garnir Fouſſan & Cairas, & non pas d'aſſaillir Ormée, y envoya ces ſix pieces ſous la conduite de ces douze Enſeignes, qui s'en retournerent ſoudain aux garniſons. Leur diligence & leur dexterité prevint à ce coup celle du Mareſchal. *Il n'eſt pas marchand qui tousjours gagne.*

Le Roy qui avoit, (comme il a eſté dit au precedent traicté,) deſcouvert toutes les

(a) Ormea au pied du mont Appennin.

menées & les deſſeins que l'Empereur batiſſoit à la ruine de la France, de l'Allemagne, & de toute l'Italie, avoit eſté adverty que la compoſition que le Duc Maurice avoit accordée au bout d'un ſiege de trois ans, à la ville de (11) Medelbourg Proteſtante, & à condition de la liberté de Religion, avoit ainſi eſté faicte pour baſtir quelque inconvénient qui peuſt induire l'Empereur à la délivrance promiſe du Lantgrave & Duc de Saxe, que toutesfois il ne vouloit executer. Le Roy mania avec telle prudence & dexterité le Duc Maurice, & tous les autres Princes d'Allemagne, qu'il leur fit toucher au doigt & à l'œil, que leur liberté s'en alloit aſſervie ſous le joug cruel de l'Empereur, qui avoit faict convoquer le Concile de Trente à ceſte meſme intention, ſe ſervant des armes ſpirituelles & temporelles tout enſemble. Sur quoy il fut arreſté & convenu entre eux & Sa Majeſté, qu'Elle les iroit ſecourir avec une armée portant tiltre de protectrice de la liberté Germanique. Le Mareſchal ayant par pluſieurs fois ruminé les conſequences de ce voyage, manda au Roy qu'en choſes ſi incertaines & ſi douteuſes qu'eſtoient celles qu'il entreprenoit lors, il s'en falloit (tout à loiſir) bien conſulter, & plus d'une fois,

meſme en remarquant qu'il auroit à faire à des Princes de foy douteuſe, & volage, & qu'il craignoit d'ailleurs qu'en penſant aller ſoulager & ſecourir aultruy, Elle ne donnaſt le champ trop libre à l'Empereur, ou pour les faire tomber tous d'accord à la ruine d'Elle, ou bien le moyen de l'envelopper parmy tant & tant d'autres dangers & neceſſitez, que la France & le Piedmont couruſſent quelque dangereuſe perte, & dont la reſſource ſeroit puis mal-aiſée, l'armée de Sa Majeſté ayant couru le moindre des naufrages où volontairement elle s'embarquoit, la ſuppliant à ce propos conſiderer, qu'il valloit mieux corriger le deſir qu'Elle avoit de venger autruy & en dextrement couvrant la neceſſité des affaires, eſſayer (par l'embarraſſement & par le peril des Allemands), d'avoir la paix avec l'Empereur, & pour Elle & pour les autres auſſi. Mais le malheur de la France voulut que ces ſalutaires conſeils furent meſpriſez, & duquel meſpris pluſieurs diſgraces ſuccederent depuis; & par ainſi les choſes eſtant ainſi arreſtées, les Princes d'Allemagne en la confiance du ſecours du Roy, leverent les armes contre l'attente de l'Empereur, & avec telle diligence, qu'ils ſurprindrent aucunes places qu'il tenoit,

pourſuivans leur poincte ſi aſprement, qu'ils le firent deſloger d'Iſpruch (a) environ la minuict, & aux flambeaux, pour ſe retirer à Vuillac, terre du Roy des Romains, aſſiſe ſur la Drave. L'Empereur qui ſçavoit que la colere des Allemans s'eſcouloit parmy les bonnes cheres, les apaſta & appaiſa par diverſes promeſſes. De maniere que ſans en rien communiquer au Roy, ils s'accorderent, & puis le luy envoyerent dire par aucuns de leurs Ambaſſadeurs, remercians Sa Majeſté de ce qu'Elle avoit fait pour eux, la ſuppliant ne paſſer plus outre : luy apprenant par-là à ne recevoir doreſnavant aucun en ſa protection, ſans bons oſtages ou gage de bonnes places : comme il ſera cy-après reprins & diſcouru.

Le vingt-neufvieſme Mars, le Mareſchal fut adverty que l'Empereur ayant quelque odeur de l'intention du Roy ſur le voyage d'Allemagne, manda au Sieur Domp Ferrand qu'il ne pouvoit pour ceſte année contribuer plus grandes forces que celles qu'il avoit : avec leſquelles il luy commandoit de

(a) Par rapport à cette fuite de l'Empereur d'Inſpruck, & à ſa retraite à Villach : (Voyez l'Obſervation n°. 14 ſur le IVe. Livre des Mémoires de Vieilleville, Tome XXX, de la Collection, p. 430.)

ſi bien pourvoir aux affaires de Parme & de Piedmont, qu'il n'en advint aucun inconvenient. Ces deux grands Princes eſtoient touchez de meſme crainte & de meſme précaution.

Par incident, je toucheray un mot des factions de ceux de Lamirande.

Sur la fin de Mars le Sieur de la Rochepozay (12), fort brave Gentil-homme, dreſſa une compagnie d'infanterie Italienne de deux cens hommes dans les terres des Venitiens, avec laquelle il entra dans Lamirande, nonobſtant que les ennemis euſſent faict huict grands forts ès environs, & cinq autres petits, ſans les doubles tranchées. Les ennemis en eurent telle honte & tel deſpit, à ce que manda le Sieur de Forquevaux, qu'ils firent pendre quatre ou cinq pauvres ſoldats qui ne ſe peurent aſſez toſt avancer vers la ville. Cela donna occaſion au Comte de Lamirande d'en prendre le revanche, non-ſeulement ſur ceux qu'il tenoit priſonniers, mais ſur ceux qui furent depuis attrappez. Ainſi que ceſte nouvelle troupe approchoit de la ville, & qu'il en eſtoit ſorty environ deux cens au rencontre, pour favoriſer leur paſſage, il y eut deux ou trois ſoldats, leſquels ſans commandement

commencerent à crier : *Allons, allons au petit fort.* Les troupes eſtimans que ce fuſt un commandement du ſuperieur, tournerent ſoudain teſte vers ledict fort, qui eſtoit ſur le canal, & le combattirent de telle ardeur, qu'il fut emporté, & pluſieurs hommes qui le gardoient, tuez, l'Enſeigne du Capitaine Rucellay, nommé Cappony, fut fait priſonnier. Se retirans victorïeux le Capitaine Bourbon de Caſſel, ſortant du grand fort Sainct-Martin, voulut venir au ſecours, mais il fut auſſi bien battu que les autres, & ſi fort bleſſé qu'il en mourut la meſme nuict. Le malheur voulut que ledit de la Rochepozay, qui avoit fort vaillamment combattu, eut une mouſquetade qui luy gaſta la jambe, de laquelle il fut depuis touſjours boiteux.

Le Pape trouva fort mauvais que Domp Ferrand euſt faict chef de ce ſiege le Marquis de Marignan, voulant que ſon neveu fuſt celuy qui y commandaſt en ſon abſence, & auquel il envoya dans peu de jours trois mille Florentins, & trois cens chevaux de renfort.

Mandoit auſſi ledict Forquevaux, que la

(a) Ce fait eſt confirmé par Riguccio Galluzzi (Iſtoria Del Gran Ducato, p. 144 Libro primo.) l'Auteur Italien porte à 800 hommes la cavalerie, au lieu de 300,

ville n'auroit faute de ſix mois de pain, de vin, de riz, de pois, de feves, de formage ny de lard, & qu'il ne ſe falloit mettre en peine pour les ſecourir.

Environ ce temps, le Pape las de la guerre (13) & amateur des plaiſirs & du repos, accepta les conditions de la paix que le Roy luy avoit concedées à ſa premiere ſemonce, & fit retirer ſon armée de Lamirande, où Jean-Baptiſte de Monté, ſon neveu, demeura mort pour les gages.

Du premier Avril, le Roy fut pareillement adverty que l'Empereur appelleroit en Allemagne tous les vieux Eſpagnols qui eſtoient en Italie, & que ſes galeres partoient de Gennes, pour aller en Eſpagne enlever quatre mille Biſognes (a) qui devoient venir au lieu de ceux-cy. & que les Allemans avec leſquels Sa Majeſté avoit juré ligue offenſive & deffenſive, craignoient d'eſtre ſurprins par les aguets & menées de l'Empereur, cault & prévoyant à toutes ſortes d'affaires.

Sur le neufieſme dudict mois d'Avril, les ennemis recognoiſſans que ſi l'Empereur revoquoit (b), comme il vouloit faire, la

(a) Nouvelles recrues.

(b) Ce verbe revoquer, au lieu de rappeller ſe

pluſpart de leurs forces, ils ne pourroient tenir pluſieurs petites places qu'ils tenoient dans le Montferrat & Aſtizane, ils commencerent à les faire tous deſmanteler, & entre autres Tone, Monteil, Montechiaro & Tiglioles. Gondrin en ayant l'advertiſſement dépeſcha vingt-cinq cellades, conduites par Bologne, que j'ay cy-devant nommé, pour aller recognoiſtre ce qui en eſtoit. Ceux-cy rencontrerent l'ennemy ſe retirant dudict Monteil : ſans marchander, ils le chargent de telle furie, qu'il en demeura douze ou quinze de morts & ſix de priſonniers, par leſquels on aprint la reſolution & la cauſe dudit démantellement.

Pour autant que Cairas poſſedé par les ennemis, eſtoit ſitué preſque au milieu du Piedmont, & ſur le grand chemin qui tire au Montdevis, à Beyne & Cental, & que par ce moyen ils couroient juſques à Saviglan & à Carmagnoles, le Mareſchal delibera de faire fortifier Bra, ruyné ès guerres précedentes. C'eſt une bonne bourgade au-deçà de l'Aſture, qui paſſe au pied dudict Cairas, propre à empeſcher les courſes & les vivres auſſi, & tenir couvert tout le coſté du Piedmont qui tourne vers Carmagnoles, Quiers

rencontre fort ſouvent chez Boivin du Villars.

& Thurin. Et toutesfois afin de ne rien entreprendre que bien à propos, il commanda à Vaſſé, Terrides, Montluc & Franciſque Bernardin, d'aller recognoiſtre les commoditez & incommoditez de la place & de la fortification. Ces Seigneurs trouverent l'aſſiette ſi commode, qu'en douze jours elle pouvoit eſtre miſe en deffence pour batterie de main, & encore contre une ou deux petites pieces de campagne; que ceux de la bourgade qui avoient pour chef un Gentilhomme nommé Jacques du Solier, ne deſiroient rien plus que ceſte fortification, offrans d'y travailler tous, avec l'aide des villages circonvoiſins : & meſme de bailler du cuivre pour faire une couple de facres (a) à mettre dans la place. Le Mareſchal à ce rapport donna charge audict Franciſque Bernardin de Vimercat d'aller donner ordre à ceſte fortification, de mener avec luy 200 chevaux, & mille qu'argolets, qu'harquebuziers, tant pour tenir teſte contre ceux de Cairas, qui pourroient entreprendre de le deſtourner, que pour eſtre auſſi obey par ceux des environs. Cela fut executé en 15 jours, & la garde du fort baillée audict Jacques du Solier, qui en fit depuis ſi bon

(a) Piece d'artillerie qui reſſembloit au fauconneau.

devoir, que Cairas demeuroit par ce moyen à demy aſſiegé, n'eſtant qu'à trois milles de là : à quoy aidoient fort auſſi Polens & Saincte Victoire, precedemment prins & que nous tenions encore.

Sur le commencement d'Avril, la Motte-Gondrin fut adverty que trois cens hommes de pied & cent chevaux qui tenoient garniſon à Touc, eſtoient reduits à tel deſeſpoir par neceſſité de vivres & d'argent, qu'il eſperoit les emporter, s'il plaiſoit au Mareſchal luy permettre de ſortir avec deux coulevrines. La reſponce duquel fut qu'il louoit l'entreprinſe, mais non jamais de tirer ou hazarder l'artillerie, & que pour jouer au plus ſeur, il fiſt charpenter & noircir quelque bois ayant forme d'artillerie, & qu'à ſon advis cela ſuffiroit pour les eſpouvanter, luy le fit ainſi : mais en marchant, la fortune luy fut ſi favorable, qu'il rencontra ces pauvres gens ſe retirans en Aſt, de tous leſquels il euſt tel marché qu'il voulut.

Sur le 9 Avril le Mareſchal eut nouvelles que le Roy commençoit à marcher avec ſon armée vers la Lorraine, ayant laiſſé la Reyne pour Regente, laquelle eſtoit tout auſſi-toſt tombée en une ſi extreme mala-

die (14), qu'il y avoit peu d'eſperance en ſa vie. Là-deſſus il commanda qu'on fiſt prieres & proceſſions publiques, auſquelles il aſſiſta.

Peu auparavant Galeas Fregoze, Genevois, & un ſien compagnon, eſtoient venus trouver le Mareſchal pour luy propoſer certains moyens qu'ils avoient, diſoient-ils, de prendre tout en un coup & la ville de Gennes, & meſme le Prince Doria en ſon palais, qui eſtoit joignant la porte de la ville. Le Mareſchal à ſi grande & ſi importante offre que ceſte-là, fit grandes careſſes & promeſſes à ceux-cy, s'ils pouvoient mener à fin ceſte pratique. Mais que pour plus courageuſement l'embraſſer, il les prioit luy vouloir ouvertement declarer par quels moyens ils pretendoient y pouvoir parvenir, autrement il ne s'y embarqueroit jamais. Ceux-cy luy firent entendre qu'ils avoient un de leurs parens principal Camerier dudit Prince (a) Doria, qui avoit telle authorité chez luy, qu'il tenoit les clefs du palais, & de la porte meſme qui ſerroit un petit canal de mer où eſtoient tousjours deux galeres &

(a) Boivin le déſigne ſous le titre de *Prince Doria*, parce que Charles-quint, pour récompenſer ſes ſervices lui donna la Principauté de Melphes.

deux petites barques où le Prince ſe faiſoit porter, quand il alloit en ville. Que ceſtuy-cy eſtoit d'accord avec eux ; qu'au jour & à la meſme heure qu'ils accorderoient, il leur ouvriroit la porte, & leur donneroit ſi libre entrée juſques dans la chambre du Prince (a), qu'il ſeroit prins vif, & ſa famille maſſacrée. Que cela fait, il donneroit auſſi l'entrée pour ſaiſir les deux galeres & les barques, qu'ils rempliroient des meſmes troupes qui auroient fait l'execution ; qu'ils prendroient le contre-ſeing, ou ſoit le mot dont le Prince ſe ſervoit pour faire entrer les ſiens dans la ville durant la nuict, comme il advenoit aſſez ſouvent, ſelon l'occaſion & occurrence des affaires. Et qu'au meſme inſtant qu'ils marcheroient vers la ville avec ces galeres, ils donneroient auſſi une eſcal-

(a) Ce projet de s'emparer de la ville de Genes n'eſt rapporté par aucun des Ecrivains du tems; & il paroit que l'Auteur moderne des révolutions de Genes l'a ignoré. Cet Ecrivain, ainſi que M. de Thou parle bien des conſpirations de Fieſque, de Cibo, & de Fornari : tous deux ſe taiſent, ſur ce complot tramé par Fregoſe. Le recueil de Ribier ne nous inſtruit pas davantage, quoiqu'il ne manque gueres de faire mention des menées que les Agents de la Cour de France renouvelloient continuellement contre les Genois.

lade à la porte de la Lanterne, près de laquelle ſe tenoit un de leurs amis qui ſortiroit lors avec cinq ou ſix des ſiens, qui favoriſeroient l'eſcallade, pendant que les autres donneroient à la porte. Mais que tout cecy ne pourroit eſtre heureuſement conduit ſi les galeres du Roy n'arrivoient ſoudain au ſecours. Ils s'aſſeuroient auſſi qu'en criant *France & liberté*, toute la populace prendroit les armes à la faveur de la France, à laquelle ils eſtoient de longue-main affectionnez. Et tenans le Prince priſonnier, ils pourroient par ſon moyen avoir Savonne entre leurs mains, le menaçant de mort, s'il ne la faiſoit rendre, & qu'au pis prendre, on en tireroit une grande rançon. Sur toutes choſes il falloit ſi bien diſcipliner les troupes qui ſeroient conduites à ceſte execution, qu'ils ne fiſſent, ſoit en marchant, ſoit meſme lorſqu'ils ſeroient dans la ville, aucune violence, ains entendiſſent ſeulement à s'emparer des murailles & des baſtions. Ces choſes ſouvent repetées & d'une meſme cadence, donnerent occaſion au Mareſchal de croire tout ce que ceux-cy propoſoient. Mais ayant depuis bien ruminé la conſequence & toutes les circonſtances de l'entreprinſe, il trouva que pour l'executer avec

ſeureté, il falloit qu'il menaſt avec luy quatre mille ſoldats, & cinq cens chevaux bien choiſis : ce qui deſgarniſſoit ſi fort le Piedmont, qu'au cas que ces troupes couruſſent fortune, il demeuroit expoſé à toute ſorte d'injures, hazardant par ce moyen le certain pour l'incertain. Outre ce, il eſtoit fort mal-aiſé de conduire par quatre ou cinq journées ceſte petite armée, ſans que le Prince Doria & la ville n'en fuſſent advertis, & que par conſéquent ils ne pourveuſſent à leurs affaires. Quoy ſuccedant & n'ayant aucune proche retraicte, c'eſtoit évidemment commettre & luy & l'armée en un extreme danger, outre le ſalut de l'eſtat qui dépendoit de celuy de ceſte armée. Davantage que cela ne pouvoit eſtre entreprins ſans le ſecours des galeres du Roy. Joinct qu'il ne voyoit pas en quel lieu elles peuſſent ſeurement ſurgir pour ſelon le ſuccès s'approcher de la ville, les ennemis tenans toute la coſte depuis Antibe juſques à Gennes. Que ces conſidérations eſtoient ſi hautes & ſi chatouilleuſes, qu'il ne devoit rien entreprendre ſans l'avoir precedemment communiqué au Roy, afin d'avoir ſa reſolution & ſon commandement, *in utramque fortunam*. Et à la verité pour heureuſement conduire

conduire ceſte entreprinſe, il falloit que ce fuſt par le moyen des galeres, qui pouvoient mettre en terre les gens de guerre propres à l'exécution & à les retirer ſans hazard, l'affaire ne ſuccedant : ce qui ne ſe pouvoit faire par terre, où il falloit cinq jours de retraicte, & par pays montueux & ennemy.

C'eſt pourquoy le Mareſchal ſe reſolut de dépeſcher Plancy vers Sa Majeſté, & d'envoyer ceux-cy avec luy; afin qu'ayans conféré avec elle & M. le Conneſtable, il peuſt lors avec plus de courage & d'aſſeurance entreprendre ce jeu : meſme afin que Sa Majeſté fuſt celle qui aſſeuraſt ces deux perſonnages de la reçompenſe qu'ils pretendoient, ne ſe voulant obliger aux choſes qui dependoient de la volonté & de la puiſſance du maiſtre, ayant obſervé qu'après le coup on ne ſe ſoucie jamais guieres de celuy qui y a mis & la vie & les biens.

Le Roy fut bien aiſe d'entendre ce diſcours, ne deſirant rien plus que d'en voir l'exécution; mais il declara qu'il n'eſtoit pas poſſible qu'il y peuſt entendre juſques au retour du voyage d'Allemagne, qui ſeroit ſur la fin d'Aouſt, & non pluſtoſt; & qu'alors il donneroit toute l'aſſiſtance qu'il ſeroit poſſible pour reduire l'entreprinſe à perfec-

tion. Manda en outre au Mareſchal, qu'il luy renvoyoit Fregoſe & ſon compagnon à chacun deſquels, au parſus l'aſſeurance de leurs demandes, il avoit fait donner cinq cens eſcus, & que ſon advis eſtoit, qu'ils fuſſent renvoyez au pays, pour tousjours mieux diſpoſer & aſſeurer les amis & les affaires, avec charge de retourner en ce temps-là, bien reſolus & preparez à l'execution : voilà comment les François ſans s'enquerir plus avant, acceptent au premier abord tout ce qui leur eſt indifferemment propoſé, & dont toutesfois la repentance qui vient après ne les a jamais rendus guieres plus conſiderez. Et pour autant que Sa Majeſté avoit desjà en la conception de la facilité de l'entreprinſe, mandé au Mareſchal que lorſqu'il marcheroit à l'exécution, qu'il laiſſaſt tout le gouvernement du Piedmont ès mains d'Auſſun, de Terrides & Franciſque Bernardin. Il manda au Roy qu'il recognoiſſoit que ces trois Seigneurs n'avoient, chacun à part ſoy, faute de jugement, de courage, ny d'affection pour s'en dignement acquiter, mais que toutesfois il eſtimoit quant à luy, que l'ambition & la jalouſie entre pareils & à une meſme aciette, n'eſtoient jamais pour permettre qu'il y euſt

entr'eux la concordance ny l'intelligence qui eſtoit neceſſaire en choſe de telle importance, & où on ne pouvoit faillir deux fois: & qu'en ce cas il eſtoit expedient que la vertu & l'authorité d'un ſeul, fuſt auſſi ſeul conducteur de la barque; qu'à ſon advis Sa Majeſté ſeroit aſſez à temps à s'en reſoudre lorſqu'il auroit recogneu bien au vray ce qu'on ſe pouvoit promettre de l'entreprinſe de Gennes : que ceſte ſienne remonſtrance ne tendoit à corriger le parfaict jugement de Sa Majeſté, mais bien à le ſeconder avec telle prudence, que la réputation & l'eſtat demeuraſſent conſervez, & dont l'unité & l'ancienne experience ſont les plus neceſſaires outils.

Pour entreprendre ce voyage d'Allemagne, dont j'ay cy-devant parlé, le Conneſtable tira de coſté & d'autre toutes les vieilles bandes françoiſes, pour renforcer l'armée de Sa Majeſté, au nombre deſquelles furent comprinſes ces ſept vieilles bandes de Chaſtillon précédemment envoyées en Piedmont, la privation deſquelles apporta un grand reculement aux deſſeins du Mareſchal, qui fit joug *à la neceſſité & non à la vertu, ny au courage.*

Environ ce temps, les Siénois par les

menées & pratiques des Cardinaux de Ferrare & de Tournon, recouvrerent leur liberté (15), & assiegerent la citadelle, qui leur fut rendue le 25 Juillet (a), assistez de 2000 hommes, que ces Seigneurs leur avoient envoyez au nom du Roy, en la protection duquel ils se mirent dès-lors.

Le Sieur Domp Ferrand recognoissant l'affoiblissement des forces françoises, print résolution de faire toutes sortes d'efforts pour jecter une armée en campagne, & se ressentir des pertes passées, & de tous poincts renverser la domination françoise, sous la faveur du Duc de Savoye (16), qui estoit lors venu de Flandres en Italie, couvertement mal content de l'Empereur.

Le Mareschal recognoissant que toutes ces occasions pouvoient apporter de grands inconvéniens dans le Piedmont, mesme se voyant esloigné du secours qu'il pouvoit esperer du Roy, il print resolution de se jecter avec environ 8000 hommes & 1200 chevaux dans les fauxbourgs de Carmagnolles, faisant diligemment lever de grandes tranchées tout à l'entour. Jugeant que ceste

(a) Cette date est démentie par Ribier & par Riguccio Galluzzi, &c. (Voyez l'Observation cy-dessus, n°. 15.)

place luy apporteroit quelque commodité pour renforcer les places que l'ennemy pourroit aſſaillir, & pour favoriſer la moiſſon du Piedmont, en quoy conſiſtoit la conſervation univerſelle du total de l'eſtat.

Soudain qu'il eut heureuſement achevé ce ſien deſſein, l'armée Imperiale recognoiſſant qu'elle ne pouvoit plus rien entreprendre ſur Carmagnolles, comme elle avoit eſperé : elle s'adreſſa au fort de Bra, qu'elle fit ſommer : à laquelle ſommation, n'ayant eu autre reſponce que harquebuzades, ils firent ſortir de Cairas deux canons qui tirerent environ 400 vollées, & firent breſche raiſonnable ; dans laquelle les Eſpagnols ayans donné l'aſſaut, la place fut emportée, & preſque tout mis au fil de l'eſpée.

Pendant l'aſſaut, M. de Terrides qui s'eſtoit advancé avec ſa compagnie de gendarmes, pour recognoiſtre la contenance & de l'ennemy & des noſtres auſſi, fut rencontré par un gros de cavalerie qui le chargerent ſi rudement, qu'il ſe ſauva ſans autre perte que celle de ſix des ſiens, deux morts & quatre priſonniers.

Ceſte execution de Bra parachevée, & le fort renverſé, Domp Ferrand print la route de Beine, qui eſt entre Cairas & Mondevis,

mais il ne l'osa attaquer, trouvant la place si bien garnie, qu'il y avoit plus à perdre qu'à gaigner : & neantmoins durant six sepmaines il ne fit que tournoyer tout à l'entour, pour donner le gast à la campagne, & par ce moyen reduire ceste place, le Mondevis, Cental & Roque-de-Baux à telle extremité, qu'il peust après essayer d'assieger celle qui luy plairoit.

Ayant parachevé le degast, & ne voyant rien remuer dans la ville que force escarmouche, il tourna teste vers le Marquisat de Salluces, ravageant tout en passant. Mais en ces entrefaictes, se trouvant pressé d'envoyer des forces au Parmesan, le Duc de Savoye & ledit Domp Ferrand resolurent d'essayer de prendre, comme ils firent fort aisément, Dronier (a), Versol (b), Salluces (c) & Cardé (d), & de laisser dedans si bon nombre de gens, que les François ne peussent penser ny à Parme, ny à autre chose plus grande.

Si-tost que l'armée Imperiale eut tourné vers Ast, & envoyé des troupes à Parme,

(a) Dronero.
(b) Verzolo.
(c) Saluces.
(d) Carde.

Briſſac tira tout ce qui eſtoit dans les tranchées de Carmagnolles, & marcha au recouvrement deſdits chaſteaux ainſi récentement prins. Tout ainſi que Dronier avoit eſté le premier perdu, auſſi fut-il le premier aſſailli & recouvert, Palvoiſin & Philippes d'Alberac le deffendans. Ils furent ſommez de ſe rendre, & ne l'ayant voulu faire, l'artillerie fut plantée en plain midy & ſans gabions, elle fit breſche avec quatre-vingts ou cent vollées. Ceux de dedans craignans d'eſtre emportez, jetterent force de bois & poudre dans la breſche, qui s'embraza tout en un inſtant : & toutesfois aucuns des noſtres ne laiſſerent, inconſidérément pouſſez par le Sieur de Morette, Piedmontois, Capitaine de cent chevaux-legers, de donner dedans, ſans le commandement du Mareſchal, & premier qu'avoir recogneu; & entre autres le Capitaine Lichaux, Baſque, qui ſouloit commander dans Ravel, tous leſquels y furent mal traictez, meſme luy qui y mourut d'une harquebuzade, & encore une douzaine de bons ſoldats. Ce fut grand dommage pour la valeur qui eſtoit en luy. Le Mareſchal au cry de ceſt inconvenient & de celuy qui en avoit eſté cauſe, courut vers la breſche, dans laquelle le feu eſtant

preſque eſteint, il fit donner : elle fut emportée du premier coup, les ſoldats Eſpagnols tuez, & les deux Capitaines prins à main ſauve. Soudain le Mareſchal commanda que le Palvoiſin fuſt pendu, pour la perfidie pratiquée par luy contre la foy donnée au Mareſchal lorſqu'il fut fait priſonnier au combat des Ongres, comme vous avez veu cy-deſſus : mais le menant au ſupplice, par une rage il donna de la teſte dans une pierre où il ſe tua, perdant l'ame pour ſauver le corps, qui fut neantmoins attaché au gibet. De meſme courſe Verſol & Salluces furent rendus à bagues ſauves, par capitulation.

Ces choſes ainſi executées, le Mareſchal & l'armée retournerent à Carmagnolles, d'où fut depeſché le Preſident Birague avec 2000 hommes de pied & 4 canons pour aller battre Cardé, dans lequel s'eſtoient fourrez 400, tant des bannis qu'autres gens ramaſſez, qui faiſoient mille maux. Les forces arrivans devant, ils vindrent fort bravement à l'eſcarmouche; mais eſtans rembarrez, on donna ordre à planter l'artillerie, laquelle tira plus de ſix à ſept cens vollées devant qu'elle peuſt faire breſche raiſonnable. Le Preſident voyant l'obſtination de ceux de dedans, fit donner l'aſſaut, qui fut ſi bravement & rudement

ſouſtenu, qu'aucuns Capitaines des noſtres commençoient à s'en laſchement retirer, leſquels rencontrez par ledit Preſident (a) tenant une halebarde, il les print par le poing & leur monſtrant la breſche; *c'eſt-là* (dit-il) *où il faut entrer avec honneur, pluſtoſt que s'enfuir avec deshonneur :* ils en eurent tant de honte, qu'ils tournerent ſoudain teſte vers la breſche, qui fut tout auſſitoſt forcée, & (b) tout tué ſans remiſſion. En faiſant ceſte execution, un ſoldat prenant de la poudre, mit le feu aux munitions, ce qui gaſta & luy & une vingtaine d'autres, & le chaſteau auſſi qui fut tout bruſlé; ceſte maiſon appartenoit au gendre du Comte de Tende, le dernier de la légitime race des Marquis de Salluces.

La promptitude de ces heureuſes executions donna matiere à Domp Ferrand d'entreprendre de tourner teſte vers Carmagnolles,

(a) C'eſt ce Préſident de Birague, depuis Chancelier de France, dont on a dit tant de mal. Si l'Hiſtoire a de graves inculpations à lui faire comme Magiſtrat, au moins conviendra-t-on qu'il étoit brave.

(b) Selon Guichenon, Tome I, p. 665, le Château de Carde fut défendu vigoureuſement par François de Soliers, Seigneur de Monaſterol, Gentilhomme Piémontois, qui y perdit la vie.

& forcer la ville & les tranchées; mais le Mareſchal en ayant eu le vent, s'y rejetta tout ſoudain, comme il faiſoit à tous les coups que l'ennemy monſtroit ſes armes, & qu'il n'eſtoit pas le plus fort.

Delà à quelques jours les Imperiaux n'ayans le courage de rien entreprendre ſur nous, departirent leurs forces par les garniſons : quoy entendu par le Mareſchal, il delibera d'aſſaillir la ville de Buſque, laquelle infeſtoit tout le Piedmont & le Marquiſat de Saluces, par courſes, volleries & contributions. Mais pour autant que la place eſtoit aſſez bonne, & qu'il y avoit dedans de cinq à ſix cens hommes, commandez par le Capitaine Scarnafix, creature de la Trinité, il jugea qu'il la falloit emporter auparavant que l'ennemi vint au ſecours, & que pour ce faire il y falloit mener une ſi grand bande d'artillerie, qu'on euſt en ſept ou huict heures fait telle breſche, qu'on peuſt aiſément aller à l'aſſaut. Par ainſi il fit aſſembler à Carmagnolles quinze canons & trois coulevrines avec leurs munitions, & tout l'équipage neceſſaire pour la conduicte : il commanda auſſi au meſme temps qu'on fit cuire ſoixante & dix mille pains en divers lieux, afin que rien ne defaillist pour heureuſement executer

l'entreprinſe. Les choſes ainſi ordonnées, le Mareſchal partit dudit Carmagnolles avec quatre mille François, trois mille Suiſſes, douze cens Italiens, & quinze cens chevaux, partie deſquels il envoya devant avec un harquebuzier en crouppe, pour ſur l'annuictement aller ſerrer ledit Buſque, & empeſcher que rien n'en peuſt ſortir ou y entrer. Luy cependant marchoit plus lentement, à cauſe de l'artillerie qu'il ne vouloit abandonner.

Le lendemain nous arrivaſmes devant la place ſur les neuf ou dix heures du matin : & lors on commença à faire les tranchées & approches pour mettre l'artillerie en batterie. Le Mareſchal recognoiſſant luy-meſme la place, trouva à dix pas du bord du foſſé une meſtairie toute plaine de paille & de fourrage, vers laquelle il fit commander par les regimens qu'à peine de la vie nul ne fuſt ſi oſé d'approcher ou d'y aller rien prendre ; ayant projecté en luy-meſme de s'en ſervir la nuict ſuivante pour planter l'artillerie, & faire batterie au clair du feu que feroit ceſte grange enflammée, qui regardoit l'endroit où il vouloit battre. Si-toſt que la nuict fuſt venue, le feu y eſtant mis, les choſes reuſſirent comme il avoit pourpenſé ; car la

clarté fut ſi grande, qu'on voyoit la courtine & les flancs de la ville comme de jour, & ceux de dedans au contraire ne pouvoient rien voir de ce qui ſe faiſoit dehors. Soudain l'artillerie commença à jouer, laquelle fit tel exploict toute la nuict, que environ le jour il y avoit cinquante pas de breſche. Les François & les Italiens ſe préparans pour aller à l'aſſaut, le Colonel des Suiſſes, Fiolic, vint trouver le Mareſchal aux tranchées, auquel il ſe plaignit de n'avoir eu commandement d'aller à l'aſſaut comme les autres, comme ſi on l'eſtimoit plus bas de force, de courage & d'affection que les François, auſquels toutesfois il ne cedoit : que c'eſtoit choſe qu'il ne pouvoit endurer, & qu'il ſupplioit que l'aſſaut fuſt mi-parti entre luy & les François, afin que le courage & la valeur des uns & des autres fuſt viſiblement recogneue. Le Mareſchal luy tendant lors la main avec une joyeuſe contenance, luy reſpondit : *Je n'ay jamais douté, M. le Colonel, ny de la vertu ny de l'affection, ſoit de vous ou de voſtre nation, ſur la force de laquelle ceſte armée eſt à demi appuyée : mais je la voulois reſerver pour un jour de bataille, ou pour quelque autre plus ſignalé exploit que ceſtuy-cy : approchons,*

nous du foſſé, & recognoiſſons comment nous devrons ordonner l'aſſaut, & je vous donneray lieu ſi honnorable, que vous demeurerez content. Ainſi qu'il parloit encore, la ville donna la chamade & demanda à parlementer. Soudain le Mareſchal envoya un Trompette pour ſçavoir ce qu'ils demandoient : ils firent reſponce, que s'il plaiſoit au Mareſchal leur faire compoſition honorable, qu'ils luy remettroient la place. Le Capitaine Loup, & moy avec luy, y fuſmes envoyez: & après avoir bien debattu, il fut accordé qu'ils ſortiroient bagues ſauves, l'artillerie & munitions demeurans au Roy.

Le Mareſchal, qui eſtoit tousjours en doute des ennemy, fit ſoudain tourner teſte à l'artillerie ſous l'eſcorte de cinq cens chevaux, & douze cens Suiſſes, qui la conduirent en ſauveté dans Carmagnolles.

Le gouvernement de la place fut donné au Sieur de la Molle (a), ancien & valeureux Capitaine, & luy furent laiſſez huict cens François & deux cens Suiſſes : tous leſquels avec les pionniers travaillerent ſi bien à remparer les breſches, qu'elle pouvoit tenir contre une mediocre armée. Pendant ces execu-

(a) De Boniface, Seigneur de la Mole. (Liſez Tome XXIV, de la Collection, p. 14.)

tions le Viſtarin s'empara de Cameran, dont il fit un fort qui gourmandoit tout le Mont-Ferrat qui nous ſouloit (a) contribuer.

Soudain que la place de Buſque fut prinſe, le Sieur de Roſſane, qui avoit un fort beau chaſteau, à une lieuë de là, vint de gayeté de cœur trouver le Mareſchal, le ſuppliant de le recevoir pour ſerviteur du Roy, ſous certainnes honneſtes compoſitions, qui luy furent accordées.

Le Sieur Domp Ferrand, lequel à cette nouvelle diligentoit le ſecours, entendit preſque auſſi-toſt la prinſe de la place que le ſiege : à la verité qui n'y euſt mené que cinq ou ſix canons, nous en avions pour quinze jours. Voila pourquoy j'ay remarqué qu'il n'y a rien meilleur ny de plus ſeur à la guerre, que de jouer tousjours à gros jeu, *& ne donner jamais temps au temps.*

Le Sieur de la Trinité, Gouverneur de Fouſſan, le commandement duquel s'eſtendoit auſſi ſur Buſque, fit pendre une douzaine des ſoldats qui l'avoient renduë ſi laſchement : car à la verité ils euſſent peu endurer un aſſaut, & puis avoir encores honneſte capitulation.

Pendant ces demeſſemens, capitulation fut

(a) Qui avoit coûtume.

accordée entre le Sieur Domp Ferraud & le Mareſchal, pour la ſeureté du labour de la campagne ; que la guerre ne ſe feroit au payſan, ſinon lorſqu'il ſeroit trouvé menant vivres dans les fortereſſes, mais non au retour : à la ſeureté duquel, ceux qui tiroient ſecours d'eux devoient pourvoir : & enfin, que le ſoldat allant & venant ne pourroit prendre au payſan qu'un repas de ce qu'il auroit chez luy, ſans le contraindre à en aller chercher ailleurs. Ceſte capitulation qui avoit tant & tant eſté deſirée par le Mareſchal, fut cauſe du ſalut du Piedmont, pour les raiſons qui ont eſté cy-devant diſcourues.

Les choſes ainſi heureuſement executées, le Mareſchal mena rafraiſchir ſon armée à Carmagnolles. Pendant ce repos il commanda aux Sieurs Ludovic & Carle de Birague de veiller de près ſur les forces qui pouvoient eſtre dans Verrue, & ſur la qualité de la force de la place, afin de délivrer le cours de la riviere du Pau des empeſchemens que ceſte place, qui eſt ſur une haute montagne commandant à la riviere, apportoit au trafic des marchandiſes, & aux places du Montferrat que nous tenions de ce coſté-là.

Le ſieur Ludovic de Birague, non moins diligent qu'affectionné, veilla de ſi près & ſi

couvertement à recognoiſtre l'eſtat de la place, qu'il la jugea forçable avec quatre mil hommes, & douze ou quinze cens coups de canon : meſmes n'y ayant lors dedans qu'environ deux cens hommes de nouvelle levée, & les ennemis tous retirez aux garniſons. Dont il donna advis au Mareſchal, lequel faiſant courir le brüit qu'il vouloit renvoyer vers Chivas & Verroleins (a) les douze cens Italiens & Piedmontois qui eſtoient dans l'armée, pour y tenir garniſon, & leſquels il y fit couler. Il commanda auſſi au Colonnel Bonnivet de prendre dix-huict cens François, avec bruit de les aller deſpartir à Quiers & à Montcallier : & qu'il eu donnaſt advis auſdits Biragues, afin de prendre jour avec eux auquel chacun ſe rendroit à Verruë, pour l'aſſieger & battre : & que de Thurin ſur les barques du Pau, on leur envoyeroit ſix canons, deux coulevrines, & de quoy tirer ſeize cens coups. Ces Seigneurs accorderent ſi bien le faict par intentions conformes, qu'ils ſe trouverent ſur la minuict és environs de Verruë, que Bonnivet blocqua de fort près, du coſté de la montagne, pendant que les Biragues combattoient un grand bac & une tranchée où il y avoit une

(a) Verolengo.

douzaine

douzaine de ſoldats pour la garde du paſſage du Pau, qui furent ſoudain emportez par les barques avec leſquelles les Biragues avoient conduit leurs forces pour les avoir plus fraiſches en arrivant. Bonnivet & Birague ayans communiqué enſemble, chacun donna ordre de ſon coſté à faire monter & planter l'artillerie, ſur laquelle ceux de dedans firent quelques ſorties, dont ils furent tousjours rudement rembarez. L'artillerie eſtant plantée ſur une motte qui deſcouvroit les murailles de la place, commença à jouer ſur les deux heures après midy, & ceux de dedans à remparer & à faire beaucoup meilleure contenance qu'on n'avoit eſperé. De maniere que le gros effort de la batterie fut remis au lendemain. Dès le poinct du jour, les ſix canons & les coulevrines commencerent à tirer avec telle diligence que ſur le midy il y eut apparence de breſche médiocrement raiſonnable; toutesfois pour ne rien hazarder hors de propos, deux ſoldats furent deſpeſchez pour aller recognoiſtre & la breſche & la contenance de ceux de dedans, l'un d'eux en allant fut bleſſé à la jambe, l'autre qui ſe nommoit Lombrail ne l'eſtant pas, pourſuivit ſa pointe, & au petit pas recogneut la breſche raiſonnable, & l'ennemy caché dans une tranchée qu'ils avoient faicte,

mais aſſez baſſe. Les chefs ayans entendu le tout, & loüé & recogneu de quelques eſcus le courage de ce ſoldat l'un de ceux qui fut à l'entreprinſe de Milan, reſolurent d'y donner l'aſſaut avec deux trouppes, chacune de cinq cens hommes, qui devoient donner l'une après l'autre : mais parce que le pendant de la montagne eſtoit fort aſpre & roide, il leur fut commandé de faire deux pauſes & deux halenées, pendant leſquelles l'artillerie tireroit tousjours pour les garentir des harquebuzades du dedans, qui trottoient aſſez menu. Les choſes ainſi ordonnées, chacun ſe mit en ordre pour les executer : nos gens marchans ſelon ce qui avoit eſté ordonné, approchans de la breſche donnerent furieuſement dedans. Les aſſiegez, par un quart d'heure, firent tel devoir qu'ils ne peurent eſtre enfoncez. En fin la ſeconde trouppe marchant de grande ardeur, & toutefois la premiere voulant emporter la victoire, ſe jetta à corps perdu parmy les ennemis, qui furent à ceſte ſeconde charge emportez, avec perte de ſeize des noſtres, & de quatre-vingts ou cent des leurs, le reſte eſtant deſvaliſé & renvoyé. Les ennemis qui eſtoient à Creſcentin, Trin, Verceil, Sainct Germain, Caſal, Valence & Pavie, ſe mirent en chemin pour venir au ſecours,

mais ayans entendu la perte de la place, ils tournerent bride, pleins d'effroy & d'eſtonnement.

C'eſt une choſe toute aſſeurée & de laquelle l'experience nous fait ſages, que tant plus nous tenons une choſe moins faiſable, tant plus auſſi nous apporte-elle de merveille lors que nous la voyons reduite en effect, comme fiſt aux ennemis la perte de ceſte place qu'ils eſtimoient imprenable, au moins à ſi petites forces qu'eſtoient pour lors les noſtres.

Je ne veux oublier de raconter à propos de cette place, une choſe ridicule : c'eſt que ſur la porte de la place il y avoit une grappe de raiſin entaillé & un porceau au deſſous, avec ceſte inſcription : *Quando il porco* (a) *mangiara l'uno, il Franceſe prendera Verrua.* Celuy qui la fit faire n'avoit pas eſté bon Aſtrologue. Le Roy ayant eu les nouvelles de la priſe, donna le gouvernement de la place & une compagnie de gens de pied à Salveſon (b), qui ſe trouva lors en Cour revenant de priſon de l'entreprinſe de Milan.

(a) Quand le pourceau mangera la grappe de raiſin, le François prendra Verrue.

(b) M. de Thou, Livre XI, attribue la priſe de Verrue à Salvoiſon par qui il fait commander les troupes Françoiſes : le récit de Boivin du Villars eſt bien plus

Salveſon eſtant venu en Piedmont, & preſté le ſerment de fidelement garder la place, en fut mis en poſſeſſion : & pour autant que le Mareſchal deliberoit par le moyen de ceſte place, (qui n'eſt qu'à douze mils dudit Caſal) de dreſſer des entreprinſes dedans, & meſmes ſur Creſcentin qui eſt au delà du Pau, à une bonne demie lieuë ſeulement de Verruë, il ordonna à Bonnivet d'y aller faire un tour, tant pour voir comme Salveſon s'y comportoit; comme auſſi pour la faire ſi bien fortifier qu'elle ne peuſt eſtre reprinſe qu'avec grandes forces & longueur de temps.

Eſtant Bonnivet arrivé, & conſiderant la proximité de Creſcentin, il luy print envie de faire paſſer l'eau à deux cens bons hommes, pour s'embuſquer, & donner l'alarme aux ennemis de Creſcentin, & les ſi bien attirer dans l'embuſcade, qu'on leur peuſt donner quelque rude ſecouſſe.

Le Capitaine Charry (a), Lieutenant dudit Salveſon, euſt ceſte charge avec cent hommes

vraiſemblable; & il paroit que M. de Thou s'eſt trompé, d'autant que Brantôme dans ſon éloge de Salvoiſon ne lui attribue point cette priſe de Verrue.

(a) Ceſt ce Capitaine Charry qui pendant les guerres civiles fut aſſaſſiné ſur le pont Saint-Michel à Paris.

de pied, & avec leſquels dix ou douze Gentils-hommes dudit Bonnivet voulurent paſſer, luy demeurant ſur le haut de la place, qui eſt à cavallier ſur le Creſcentin pour voir le paſſe-temps, & ſelon cela, retirer ou renforcer le combat. L'embuſcade dreſſée, demie douzaine de ſoldats vont donner l'alarme; au premier bruit de laquelle ſortirent environ trois cens Allemans du Comte de Lodron, tous leſquels ne regardans à eux, ſe laiſſerent attirer dans l'embuſcade. Le Capitaine Alemain (a) qui conduiſoit la troupe, s'attaqua audit Charry, qui le receut avec un courage intrepide: ils furent aſſez long-temps aux mains; enfin ledit Charry voyant que ſa trouppe emportoit celle de l'ennemy, donna tel revers de ſon eſpée à ceſt Alemain armé de gorgeron, corſelet & manches de maille, qu'il luy abbatit le bras, dont il mourut ſur la place; comme auſſi fit preſque ſa trouppe. Ce que la fureur des armes pardonna fut mené priſonnier à Verruë, où ce pauvre bras fut preſenté à Bonnivet qui admira la force de ce coup.

La pluſpart des hommes, mais ſur tous les

(Liſez l'Obſervation n°. 8 ſur le IIe. Livre de Montluc Tome XXIII, de la Collection p. 392.)

(a) Ne faudroit-il point lire *Allemand?* Il y a *Alemain* dans toutes les éditions de Boivin du Villars.

François, tiennent que la voye des armes eſt celle qui démeſle pluſtoſt les differends, & les conqueſtes des grands Princes : de prime face il ſemble qu'il n'y ait rien de plus vray, mais quand nous venons à la pratique des armes, qui eſt le plus ſouvent renverſée par les moindres accidens du monde, nous trouvons alors pour bien ordonnées qu'elles ſoient, que la prevoyance, le jugement & la dexterité operent plus que les meſmes armes, teſmoin ce que dirent jadis les Romains de Fabius, (a) *Unus homo nobis cunctando reſtituit rem.* Le Mareſchal tenant ceſte maxime pour très-veritable, travailla tousjours autant ou plus ſes ennemis par les ruſes & par la prévoyance que par la viſve force, attachant comme diſoit *Lyſander*, la peau du Renard où celle du Lyon ne pouvoit ſervir. Qu'il ne faille confeſſer que les victoires & les conqueſtes qui ſe font, comme on dit, *Aperto* (a) *marte*, ne ſoient plus braves & plus glorieuſes, il n'y a point de doute : c'eſt l'opinion des Romains, & la noſtre aujourd'huy porte que le vaincre eſt tousjours louable, comment que ce ſoit.

(a) Un ſeul homme, en temporiſant, a ſauvé la république.

(b) A force ouverte.

Pour preuve de ceſte poſition, je diray qu'il y a deux choſes principales, par leſquelles (ſoubs la faveur des armes toutesfois) l'ennemy peut eſtre le plus endommagé. La premiere, c'eſt de ſi bien ordonner les affaires que vous les reduiſiez à n'oſer entreprendre de faire un degaſt general de la campagne, & taſcher de conquerir toutes les petites places & chaſteaux qui ſont meſlangez parmy ſes places, & à avoir auſſi tellement l'œil tendu à leur conſervation, qu'il ne vous en puiſſe priver; car par ce moyen vous demeurez en aſſeurance de la commodité des vivres, ſans laquelle la guerre ne ſe ſçauroit continuer, ny les villes ſubſiſter, mais ſurtout ſans culture de la campagne : & d'autant moins quand on eſt eſloigné du ſecours de ſes amis, comme eſt le Piedmont de la France, ainſi qu'il a eſté cy-devant diſcouru. Davantage vous contraignez par ce moyen l'ennemy à tenir tousjours ſes garniſons fort grandes, & à n'avoir des vivres qu'à la pointe de l'eſpée, dont ſouvent ſuccede telle néceſſité, qu'il faut lever des armées, tant pour ſe redimer de la ſujection de ces chaſteaux, que pour avictuailler les places qu'ils ont reduites à neceſſité : comme il advint de Cairas, ainſi que vous verrez cy-après. La

deuxieſme, c'eſt que quand la rigueur du temps ne permet pas que la guerre ſe démeſle en ſiege ou combats, d'approcher tout le gros de vos forces dans les terres ennemies, pour en conſumer les vivres, conſerver les voſtres & embraſſer quelque nouvelle occaſion de ruine ſur luy, comme il advient ſouvent à ceux qui ſont patiens aux labeurs & à la vigilance, ſans leſquels on ne moiſſonne jamais gueres. Si jamais grand Capitaine le ſceut ainſi faire, le Mareſchal en emporta par ſus tous ceux de ſon temps la loüange. Et de faict, ayant conquis Verruë, & n'ayant aſſez de forces pour entreprendre un ſiege, il tourna teſte vers le Canavois (a), qui eſt tout le pais qui s'eſtend depuis Chivas juſques à Yvrée, en intention de faire deux effects : l'un de manger le pais de l'ennemy, & l'autre de s'amuſer cependant à fortifier le chaſteau de Sainct Martin, diſtant de trois lieuës ſeulement d'Yvrée, tant pour la reduire à quelque neceſſité, comme pour joindre à ſes conqueſtes les vallées de (b) Cor-

(a) Le Canaveſe, formant une partie du Marquiſat d'Ivrée, eſt encore renommé de nos jours pour ſes excellents fromages. Ce pays eſt borné par le Duché d'Aoſte, & le Verceillois.

(b) n'eſt-ce point le *Val di Lucana*?

gue, de Pont (a), & tout le Comté de Valpergue (b), qui va confiner à la Val-d'Aouſte, Peuples que Ceſar en ſes commentaires appelle *Salatii ;* en quoy ſes traducteurs (c) ſe ſont trompez, car ce ſont les peuples du Canavois où eſt encores en nature la ville nommée Salace, dont ils portoient lors le nom. Il s'y faict de fort excellens fromages, ainſi que j'ay cy-devant coſté ſur le voyage de Lanz.

Il fit travailler en telle diligence à ceſte fortification de Sainct Martin, qu'en moins de trois ſepmaines elle fut reduicte à quelque convenable deffence pour une moyenne force : laiſſant dedans trois cens hommes ſoubs la charge du Capitaine Guierche de Recanat Italien, vieux & experimenté ſoldat. En ces entrefaictes les neiges eſtans ſurvenuës, il départit ſa petite armée par les garniſons, pour avec plus de commodité braſſer une entreprinſe qu'il avoit ſur la ville d'Albe, jadis édifiée par Pompée, & appellée *Alba Pompeia.*

(a) Val di Ponte.

(b) Valperga.

(c) Cette remarque érudite de Boivin tenant plutôt à l'Hiſtoire Géographique des anciens peuples de cette contrée, qu'à notre Hiſtoire proprement dite, on ne s'y arrêtera pas.

Si-toſt que le ſieur Domp Ferrand fut adverty de ceſte fortification de Sainct Martin, qui aſſiegeoit à demy Yvrée, & luy faiſoit perdre plus de vingt lieuës de bon & fertille païs, il commença à rappeller ſon armée des garniſons, pour la tirer en campagne & marcher à la reprinſe de ce fort, qui leur eſtoit autant important qu'aucune autre place qu'ils euſſent en ces quartiers-là ; ſoit pour la conſervation & entretien de leur armée lors qu'elle campoit, ſoit auſſi pour le ſoulagement des autres villes que l'Empereur tenoit de ce coſté.

La diligence de l'ennemy fut telle, que quinze jours après la retraite du Mareſchal, il ſe trouva campé devant ledict Sainct Martin ; quoy que les neiges & les glaces fuſſent fort rudes, il fit faire ſes approches, & aſſeoir l'artillerie, & au troiſieſme jour commença à tonner fort furieuſement, ſans que ceux de dedans fiſſent autre contenance que de gens reſolus à la deffendre juſques au dernier ſouſpir, reſveillant tous les jours l'ennemy par diverſes eſcarmouches, les appellans ſoldats *de la Pagnotte*. (a). En fin l'artillerie joua ſi bien qu'il y eut breſche, à laquelle les Eſpa-

(a) Brantôme dans ſes rodomontades Eſpagnoles, Tome XII de ſes Mémoires, p. 94, nous a conſervé l'origine de ce ſobriquet donné aux troupes Eſpagnoles :

gnols & Italiens donnerent ſoudain de grand cœur, comme de grand courage : auſſi leur effort fut ſouſtenu une heure durant par les noſtres, leſquels par la bleſſure qui avint à leur chef combattant avec eux, furent en fin forcez, luy prins vif, & pendu un pain au col, les ſoldats partie tuez, partie prins & deſvaliſez ; cette cruelle penderie fut faicte en haine que ceux de dedans appelloient les Eſpagnols, ſoldats *de la pagnotte*, par ce qu'ils n'avoient autre diſtribution que du pain ; la folie couſta depuis bien chere aux ennemis. De meſme ſuitte l'ennemy emporta le chaſteau du Pont (b) indignement rendu par Marchio Agatico Italien qui y commandoit.

Tandis que le ſieur Domp Ferrand eſtoit occupé à ce ſiege, le Mareſchal reduiſoit à perfection l'entrepriſe d'Albe (c). Mais aupavant que j'entre en la narration de l'exécution qui en fut depuis faite, (17) je diſcourray quels furent les moyens & les occaſions de ceſte entreprinſe. Il advint donc que deux

il étoit ancien, puiſqu'il provenoit d'une taxe miſe ſur les fours par Antoine de Leve à Milan.

(a) Ponte.

(b) Albe, ville du bas-Montferrat ſur la rive droite du Tanaro.

Capitaines Italiens des noſtres allans à la guerre du coſté d'Albe, nommez Syrte & Venture (a) d'Urbin, furent prins priſonniers & conduits dans la ville, puis relaſchez & mis ſur leur foy de n'en ſortir ſans congé. Se promenans ſouvent par la ville, ils recogneurent que joignant la porte du Tanare, lequel innondoit ſouvent les foſſez, il y avoit près le raſtel une planche, par laquelle on paſſoit lors que l'eau ſe hauſſoit, & que meſmes on pouvoit en tout temps couvertement parvenir au pied de la muraille: ſur laquelle à cauſe du raſtel ne ſe faiſoit aucune ſentinelle. Ces Capitaines eſtans depuis delivrez tout à plain par eſchange, ils en firent rapport au Mareſchal, lequel ores qu'il les recogneuſt perſonnages de jugement & d'expérience, n'y voulut toutesfois adjouſter foy du premier coup, mais renvoya ledit Syrte avec deux de ſes Gentils-hommes, premierement, pour recognoiſtre les advenuës de ceſte porte, ce raſtel, ceſte planche & ce ruiſſeau. Ceux-cy ſe coulerent ſi ſecrettement vers la ville, qu'ils recogneurent les choſes eſtre au meſme eſtat qu'il avoit eſté precedemment rapporté: mais il y avoit un moulin ſur ce ruiſſeau à

(a) M. de Thou l'appelle Ventura Brandano.

quarante pas de la ville, près duquel il falloit neceſſairement paſſer, & dans lequel il y avoit deux chiens qui ne ceſſoient de crier & glappir au moindre bruit qu'ils ſentoient, & la ſentinelle lors à demander, *Qui va là;* Or eſtoit-il impoſſible de conduire des troupes ſans paſſer joignant ce moulin. Là deſſus il fut mis en avant de gagner le Muſnier par force d'argent : mais le Mareſchal eſtima, que ſoit par crainte ou pour avoir double ſalaire, il en advertiroit les ennemis, comme font tousjours gens de baſſe eſtoffe, qui ne penetrent qu'en ce qui eſt preſent, & que par ainſi il valoit mieux de députer quatre reſolus ſoldats avec armes couvertes, & demy ſeptier de bled ſur les eſpaules, pour avoir de nuict entrée au moulin, comme gens qui voudroient moudre ; que lors les deux entendiſſent à dépeſcher le Muſnier s'il ne ſe vouloit taire, & les deux autres, l'un à garder la porte, & l'autre à donner de la chair aux chiens pour les faire taire & plus aiſément les tuër auſſi. Chacun ayant trouvé bon ceſt expedient, le Mareſchal appella les ſeigneurs de la Motte Gondrin, & Franciſque Bernardin, l'un chaud & l'autre froid, auſquels il communiqua l'entreprinſe, preſens leſdicts deux Capitaines, & leur donna charge de

l'aller executer avec huict cens hommes choiſis, & trois cens chevaux qu'il leur bailla, avec promeſſe de ſe rendre vers eux avec quatre mil hommes, & deux coulevrines pour battre un chaſteau qu'il y avoit dans la ville, ſi Dieu favoriſoit l'exécution de l'entreprinſe. Ces Seigneurs pleins de prudence & de courage marcherent le plus ſecrettement & le plus diligemment qu'ils peurent à l'entreprinſe : arrivant à vingt pas du moulin, ils envoyerent quatre ſoldats choiſis, bien embouchez & chargez de bled pour amuſer le Muſnier. Mais il advint une choſe eſtrange & fatale, c'eſt qu'en arrivans ceux-cy tout coyement vers le moulin, pour preſter l'oreille à ce qui s'y faiſoit, ils ouïrent que le Muſnier deviſant avec ſa femme, lui dict en ſon langage. (a) *Id-dio non fara mai che queſti buoni Franceſi ci venghino à liberar da coteſti Marrani.* Les ſoldats ainſi deſguiſez prennent cecy à bon preſage.

Le premier ſe preſenta, qui eſtoit Piedmontois, & luy dict en entrant : (b) *Compar mio, l' oora che tu deſideri e venuta, e di farti*

(a) Dieu ne permettra-t-il jamais que ces bons François viennent nous délivrer de ces vilains.

(b) Compère, l'occaſion que tu deſires eſt arrivée, & avec elle celle de devenir riche.

ricco encora. Pendant ces propos les autres trois entrent auſſi les armes au poing, avec leſquels il s'accorda ſoudain, ou par crainte, ou ſous la promeſſe qu'ils luy firent de cent eſcus: les chiens là-deſſus ſont prins & enfermez, & l'un des compagnons envoyé vers les troupes pour annoncer le favorable préſage, & l'aſſeurance où ils avoient mis le moulin. Là-deſſus garnies de leurs eſchelles elles s'advancent, Syrte menant la premiere trouppe, ſouz le commandement de la Mothe Gondrin, & l'autre Venture d'Urbin, ſous Franciſque Bernardin. Les premiers qui eſtoient le Sergent-Major Caſtres (a), Capitaine Berrac & ſa trouppe, montent & entrent les premiers, & de meſme ſuite Gondrin & toute ſa trouppe qui alla droit au corps de garde qui fut rompu, & avec les pieds de chevre les portes ouvertes, & pont-levis abatu. La trouppe de dehors entra ſoudain avec huict ou dix trompettes & autant de tabourins expreſſement menez, qui commencerent un tintamarre tel que ſi toute l'armée

(a) Faudroit-il point plutôt lire *Caſtries ?* alors on pourroit croire que c'étoit Henri de la Croix Baron de Caſtries. Voyez les notes du Marquis d'Aubais ſur les guerres du Comté Venaiſſin, &c. p. 317.)

y euſt eſté. Cependant nos gens combattans & abattans tout ce qui ſe trouvoit devant eux, allerent gaigner la place, où le Gouverneur Baptiſte Fornar Genevois (a) ſe preſenta avec cent ou ſix vingts hommes, qui furent repouſſez & luy chargé par Caſtres, d'un tel coup d'eſpée qu'il luy abattit le nez, & le fit ſon priſonnier. Il y avoit plus de huict cens hommes en garniſon dans la place, qui prindrent ſi fort l'eſpouvante qu'ils ſe mirent à fuir vers la porte qui va aux Langues, qu'ils ouvrirent & ſortirent Enſeigne deſployée : ayans faict cinquante pas, & s'eſtans un peu recogneus, ils eurent honte de leur laſcheté, & ſe mirent à vouloir regaigner la porte qu'ils avoient abandonnée; mais nos gens l'avoient desjà gaignée & fermée, pour entendre au chaſteau, & envoyer advertir le Mareſchal de l'exécution. Le meſſager le rencontra desjà entre la Monta & Caval, avec trois mille hommes & quatre cens chevaux & deux coulevrines. En ayant remercié Dieu, il depeſcha Bonnivet avec quatre cents des plus diſpos ſoldats & chevaux pour aller ſouſtenir les noſtres, & ſerrer le chaſteau pendant qu'il marcheroit avec l'artillerie. La nuict ayant ſurprins ceſte armée volante près Caval, la lune toutesfois eſtant

(a) J. B. Fornari, Noble Génois. fort

fort claire il envoya coureurs de tous coſtez pour prendre langue. L'un des conducteurs qui eſtoit le Vicomte Gourdon luy revint ſur les bras, portant nouvelles que les ennemis n'eſtoient pas loin, & qu'il falloit regarder quelles gens nous avions. Le Mareſchal ſe ſouſriant luy reſpondit, *il y en a autant qu'il en faut pour les battre, mettez-vous en voſtre rang & me laiſſez faire.* Ceſte ſoudaine & gentille reſponce donna tant de courage & d'allegreſſe à la trouppe, pour diligeminent marcher & aider l'artillerie, qu'elle arriva environ midy en Albe, lorſque le chaſteau capituloit desjà. Le Mareſchal, Bonnivet & les plus apparens Seigneurs firent un tour par la ville pour aſſeurer les habitans, & delà ils furent conduicts à l'Egliſe pour chanter le *Te Deum*, ſuivis des plus apparens de la ville, & des ſoldats avec leurs armes. Le lendemain tout le corps de la ville vint rendre graces au Mareſchal de ce que nul n'avoit eſté ſaccagé, ny femme violée en un ſi ſoudain & nocturne démeſſement d'armes, offrans leurs vies & biens pour le ſervice du Roy, à la Majeſté duquel ils jurerent fidelité. Deux jours après le Mareſchal ordonna qu'ils donneroient une paye aux huict cents ſoldats premiers entrez, & trois

cens eſcus pour hommes aux Capitaines Syrte & d'Urbin à la charge que leurs privileges ſeroient confirmez. Leur remonſtrant que combien que la loy militaire portaſt qu'en toutes places prinſes de nuict par armée comme ils avoient eſté, donnoit la perſonne & les biens au victorieux, que le Roy neantmoins uſant de ſa bonté naturelle leur en faiſoit grace, afin qu'ils apprinſſent à aimer & à ſervir Sa Majeſté comme ils firent depuis.

Au meſme inſtant que les ennemis faiſoient les feux de joye de la prinſe de Sainct-Martin, force leur fut de chanter le *Requiem* de la perte d'Albe, faite le lendemain de celle de Sainct-Martin. La fortune vous apprenant par-là combien d'authorité elle ſe reſerve ſur la guerre & ſur les choſes humaines. Et principalement que c'eſt ce bon Dieu qui proſpere les armes de ceux qui parmy leur propre fureur ſçavent doucement & chreſtiennement uſer de la victoire comme faiſoit le Mareſchal, lequel je ne vey jamais s'eſlever non plus par les victoires que contriſter par les deſaſtres, eſtimant que Dieu *donnoit l'un par grace & l'autre par correction.*

Fin du troiſiéme Livre.

MEMOIRES

DU SIEUR

FRANÇOIS DE BOIVIN,

BARON DU VILLARS.

SOMMAIRE

DES PRINCIPALES MATIERES

Contenues au quatrième Livre.

FORTIFICATION de la ville d'Albe nouvellement conquiſe par les François, & incontinent après aſſiegée & battue par les Imperiaux, qui ſont enfin contraincts de lever le ſiege.

Reveuë de l'armée du Mareſchal de Briſſac, ſuivie de la prinſe de quelques chaſteaux ſur les Imperiaux.

Siege, batterie & reddition du fort & ville de Ceve.

Prinſe de la ville & chaſteau de Courtemille, avec la fortification dudict chaſteau après la prinſe.

Entreprinſe de Domp Ferrand ſur Villeneufve d'Aſt, qui fait reſoudre le Mareſchal

de Briſſac à luy donner la bataille en la campagne de Butiglieres, au lieu de laquelle il n'y euſt ſeulement que quelques eſcarmouches.

Pour-parlé de paix d'entre les Sieurs Domp Ferrand & le Mareſchal de Briſſac, qui cauſe une trefve de quarante jours entre eux.

Entre-veuë de Domp Ferrand & du Mareſchal de Briſſac, pendant laquelle Cairas & Vulpian furent ravitaillez par les ennemis.

Revolte des Siennois contre l'Empereur Charles V.

Reddition de la ville de Cameran au Mareſchal de Briſſac, qui fait abattre le chaſteau & les forts d'alentour.

Prinſe & fortification de la ville de Mets par le Roy.

Siege de Mets par l'Empereur Charles V. avec grand perte de ſon armée.

Siege de S. Damian par Domp Ferrand, qui n'oſa jamais donner l'aſſaut, ains fut enfin contraint par la brave reſolution des aſſiegez, de lever le ſiege au meſme temps que l'Empereur ſon Maiſtre levoit celuy de Mets.

Capitulation de bonne guerre d'entre les Sieurs Domp Ferrand & Mareſchal de Briſſac.

Entreprinſe & exécution ſur la ville & chaſteau de Verceil, avec la retraite du Mareſchal, après l'execution.

Prinſe de Terouane par les Imperiaux.

Forces envoyées aux Siennois, deſquels le Roy avoit accepté la protection.

AVERTISSEMENT

DES ÉDITEURS.

CE IVe, Livre des Mémoires de Boivin du Villars eſt redigé avec ſi peu d'ordre qu'il nous a paru néceſſaire d'y faire les changements dont on va rendre compte au Lecteur. L'Auteur, avant de reprendre le fil de la narration des affaires du Piémont, c'eſt-à-dire d'en continuer le récit depuis la fin de l'année 1552, a entaſſé l'une ſur l'autre différentes dépêches adreſſées au Maréchal de Briſſac par Henri II, & par ſes Miniſtres. La plûpart de ces dépêches ſont antérieures ou poſtérieures à l'époque qu'il doit parcou-

rir. Preſque toutes, à l'exception d'une ou deux, qui concernent perſonnellement le Maréchal de Briſſac, & le pays où il commandoit, ſont, à peu de choſe près, la répetition de ce qu'on trouvera dans le Ve. Livre des Mémoires de Rabutin, qu'on va publier inceſſamment. Ces ſortes de répetitions étant inutiles & même faſtidieuſes, nous devons en ſurcharger notre Collection le moins qu'il nous ſera poſſible; on ſuppléera à cette ſuppreſſion par le rapprochement qu'on fera de ces dépêches ſupprimées dans les Notes & Obſervations jointes aux Mémoires de Rabutin. Ce plan ſera d'autant plus ſatisfaiſant pour le Lecteur que la narration hiſtorique de Boivin ceſſera d'être hachée comme elle l'eſt dans les autres Editions, par une multitude de pièces qui ne ſont aſſujéties à aucun ordre chronologique. Pour que le Lecteur juge de la neceſſité du parti qu'on a pris, mettons ſous ſes yeux un précis du cahos & de la confuſion qui regne dans ce IVe. Livre des Mémoires de Boivin. Il commence par un tableau de la ſituation politique de l'Allemagne & de l'Angleterre, & de ce qui s'eſt fait dans les Pays-Bas depuis le 12 Avril 1553 juſqu'à la fin de cette année. Enſuite l'Auteur détaille la priſe de Ceva

dont il fixe la date au dernier Avril de la même année. Puis il coupe ſon récit, & s'occupe d'une révolte en Angleterre occaſionnée par le mariage projetté entre la Reine Marie & Philippe, fils de Charles Quint. Il eſt bon de remarquer que cet évenement ſe paſſa au mois de Janvier 1554. Après cette anticipation, Boivin revient aux ſuites qu'eut en Piémont le ſiège de Cortemiglia, ce qui le mene juſqu'à la fin d'Août 1553. La ſuſpenſion d'armes ſignée par Gonzague & par Briſſac pour le Piémont lui fait remplir cette eſpèce de lacune par la tranſcription de nouvelles dépêches de Henri II, & du Connétable, & par une digreſſion ſur les réſultats de la révolte des Siennois dans le courant de 1553. Vient après cela un précis, auquel on ne s'attend pas des motifs de l'expédition de Henri II en Allemagne, & des forces qu'il y conduiſit. Le Lecteur obſervera que ce dernier article appartient à l'année 1552, auſſi bien que le ſiège de Mets dont il y eſt queſtion. Au ſurplus on s'en étonne moins, lorſqu'immédiatement à la ſuite de ces détails on trouve le ſiege de St. Damien. En voilà aſſez pour que le Lecteur ſe forme une idée de la manière dont les évènements étoient claſſés dans ce IVe. Livre. Nous avons cru

devoir luy épargner une ſérie de diſcuſſions dégoûtantes & pénibles. Conſéquemment on n'a laiſſé ſubſiſter dans le texte d'autres acceſſoires étrangers que ceux, qu'il auroit été impoſſible d'élaguer, ſans le mutiler ; car tout ce qui s'appelle mutilation ſeroit contraire à nos engagements, & au plan que nous nous ſommes impoſés : mais en nous conformant à cette règle, nous eſpérons que le Public nous ſaura gré de retrancher les choſes inutiles, ou de pure ſurérogation.

Fin de l'Avertiſſement des Éditeurs.

LIVRE QUATRIEME.

L'IMPORTANCE de la ville d'Albe, le gouvernement de laquelle fut donné au ſieur de Lyoux (a), frere de Montluc, Maiſtre de Camp, donna occaſion à Monſeigneur le Mareſchal de croire que l'Empereur feroit tous ſes efforts pour la recouvrer : & que par ainſi il la falloit tellement fortifier au dedans, par grandes tranchées & traverſes,

(a) Cette erreur de Boivin a été rélevée dans les Mémoires de Montluc, Tome XXIII de la Collection, p. 60. Le Seigneur de Lyoux, frère de Montluc, n'eut le gouvernement d'Albe, que quand Montluc fut parti pour Sienne.

& au dehors par nouveaux baſtions, meſmes eſtant commandée comme elle eſt par un couſteau qui eſt tout joignant, & la pourvoir auſſi de telle quantité de vivres & de ſoldats, qu'elle peuſt attendre un long ſiege & une furieuſe batterie. La charge de tout cecy & de commander & de combattre la place, fut donnée à Bonnivet, Colonel, avec treize cens François, ſix cens Allemans & autant d'Italiens, ſous la charge dudit Venture d'Urbin, choiſi parmy tous les autres par Bonnivet, cinquante Gentils-hommes volontaires, & deux cens chevaux. Ce Seigneur mit ſoudain la main à l'œuvre & en telle diligence, que la place avec l'aide des ſoldats & des habitans qui travailloient à l'envy l'un de l'autre, fut en ſix ſepmaines ſi bien pourveuë & accommodée, qu'ils avoient tous plus de peur que cela decourageaſt l'ennemy de les aſſaillir, que de crainte de l'eſtre. Domp Ferrand ſupportant mal-volontiers ces frequentes ſecouſſes, & deſirant y remedier, ne perdoit temps à aſſembler gens & argent pour venir attaquer Albe, & de fait s'eſtant jetté en campagne, il ſe vint preſenter devant la ville avec ſon Avantgarde, compoſée d'environ quatre à cinq mille hommes de pied. Soudain Bonnivet jetta dehors en-

viron trois cens des meilleurs ſoldats François & Italiens, départant le reſte, partie en la place de la ville, & l'autre ez environs des murailles & des portes. Ceux-cy attaquerent ſoudain une ſi furieuſe eſcarmouche contre les Eſpagnols qui s'eſtoient avancez juſques près la contre-ſcarpe, pour donner moyen à Domp Ferrand de mieux recognoiſtre l'eſtat de la place, qu'ils les firent reculer plus de deux cens pas. Le combat dura près de deux heures; il y mourut environ vingt-cinq des noſtres, & deux braves Gentils-hommes, l'un nommé le Capitaine Tortorin, & l'autre Appate, de nation Eaſque, & de ceux de l'ennemy de 50 à 60, à ce qui fut depuis ſçeu par les payſans qui baillerent les charrettes pour les emmener, avec pluſieurs bleſſez. Tant y a que Domp Ferrand trouva les choſes en tel eſtat qu'il print reſolution de laiſſer ceſte-cy, & d'aller attaquer S. Damian (a); comme il fit environ le dixieſme d'Octobre mille cinq cens cinquante trois, qui eſt le meſme temps que l'Empereur attaqua Mets qui luy ſervoit

(a) Selon M. de Thou, Liv. XI, ſi Gonzague eût cru Céſar de Naples, il auroit fait le ſiége d'Albe, au lieu d'entreprendre celui de Saint-Damien dans une ſaiſon auſſi avancée.

jadis de propice magazin contre la France.

[1553] Les affaires ayant prins quelque relache après ces factions, le Mareſchal print reſolution de ſe jetter à la campagne : pour ce faire il commanda aux trouppes de ſortir des garniſons & de ſe rendre à Carmagnolles au trentieſme jour d'Avril, où il ſe rendroit auſſi, comme il fit deux jours après. Il n'y fuſt pas pluſtoſt arrivé que tous les Seigneurs & principaux Capitaines de l'armée le vindrent trouver, tant pour, à leur accouſtumée, le ſaluer, que pour le prier de vouloir au pluſtoſt faire faire la monſtre. Pourquoy faire ayant faict mettre l'armée en bataille & recognu le nombre d'icelle, il trouva environ huict mille que François que Italiens, deux mille Allemans ſous Roquendolfe, & trois mille Suiſſes, quelques Harquebuziers à cheval, douze cens chevaux, tant d'hommes d'armes que chevaux-legers. Ayant mis en ordre toutes choſes neceſſaires pour utilement employer ces forces, il marcha du coſté des Langues, qui eſt une Province montueuſe, regardant la riviere de Gennes, pleine de trafic & fort peuplée de chaſteaux, avec intention de manger & conſumer le pays ennemy, & d'aſſaillir ſelon le beau jeu que la fortune luy offriroit, & la qualité

de ſes forces le pourroit porter, Ceve, Courtemille (a) ou Savonne. Pendant qu'il en baſtiſſoit & eſpioit les moyens, il s'adonna à prendre pluſieurs petits chaſteaux qui luy pouvoient apporter domination dans le pays & faciliter ſon deſſein. De premiere abordée il attaqua Gravelane (b), qui fut emporté : delà on marcha contre Serraval (c) où s'eſtoient nichez un tas de brigandeaux, leſquels firent contenance de vouloir attendre le canon : deux coulevrines furent bracquées, leſquelles en moins de rien firent quelque apparence de breſche. Les François, ſans attendre commandement, donnerent dedans, la forcerent, tuerent tout ce qui s'y trouva, excepté cinq ou ſix pauvres ſoldats qui furent depuis pendus en vengeance du Guierche Racanat, pendu à S. Martin. Voilà comment les Generaux d'armée doivent eſtre retenus en ces exécutions de juſtice parmy la licence des armes, car la vengeance en tombe puis ſur tel qui par ſa valeur peut donner une victoire de ville ou de campagne. Pendant qu'on attaquoit ceſtuy-cy, Monluc alla auſſi dénicher ceux qui eſtoient dans

(a) Cortemiglia, dans le bas Montferrat.
(b) Gravanſand.
(c) Seraval dans le bas Montferrat.

Dogliany, auſquels commandoit Leon de Bellegarde, Eſpagnol, autresfois nourry en France, lequel ayant voulu faire du mauvais à credit, fuſt forcé & prins & preſt à eſtre pendu, comme ceux de Serraval, ſans l'importune inſtance, & ſupplication que tous les Capitaines François firent au Mareſchal pour le garentir de mort; le plaiſir par luy fait à aucuns, avec ce qu'il eſtoit fort galand homme, luy moyenerent ſa grace, vérifiant par-là que Dieu ne permet jamais qu'un bien-fait demeure ſans contrechange.

Le temps & les affaires militaires, qui doivent eſtre balancez & meſurez à l'œil de la prévoyance, firent recognoiſtre au Mareſchal qu'il ne pouvoit pour lors rien entreprendre ſur Courtemille ny Savonne, & que la partie ſe pourroit mieux exécuter ſur Ceve, qui n'eſtoit de moindre importance que Courtemille. Les choſes deliberées, le Mareſchal fit marcher l'armée vers Ceve: mais auparavant que de traicter de l'exécution de l'entreprinſe, il faut repreſenter la biſarre ſituation de la place. Ceve (a) eſt un des anciens Marquiſats qui furent donnez

(a) Le Marquiſat de Ceva eſt entre les Langhes hautes & la Province de Mondovi.

par l'Empereur Otho à Aleran ſon Gendre, de longue-main fugitif, & puis recognu ; les partages qui ont eſté faits des deſcendans de l'un à l'autre, l'ont reduit en plus de deux cents portions, les unes ſi foibles qu'elles n'ont pas deux eſcus de rente, & néanmoins *chaſſans l'aſne au Moulin*, veulent être appellez *Marquis*. Ce ſont des traiſts de la gloire & de l'ambition que nous ne pouvons quitter pour baſſement que la fortune nous ait renverſez. La ville aſſez grande & bonne, eſt ſituée au pied d'un grand roc qui reçoit aiſément la taille. En iceluy jadis certains Hermites ſe logerent, cavans dedans Egliſe, chambres & autres commoditez qui ſe ſont peu à peu augmentées, ne laiſſans autre advenuë pour y parvenir qu'un chemin de trois ou quatre pieds de large, avec un grand précipice au deſſous. Or les Genevois (a) qui voyoient avancer les armes Françoiſes, à eux tousjours formidables & ſuſpectes, eurent crainte que ceſte ville, qui eſt ſur leurs advenues vers la mer, ne tombaſt ez mains des François, & firent infinies inſtances à Domp Ferrand à ce qu'il fiſt un fort à l'entour de ceſte hermitage, aſſez ſuffiſant pour loger la garniſon qu'il y

(a) On ſait que par *Genevois* il faut entendre *Genois*.

faudroit tenir. Eux voyans que la choſe prenoit trop long traict, offrirent de contribuer juſques à deux mille eſcus pour en faire le baſtiment. L'argent desbourſé on y mit la main en telle diligence, que le fort fut dreſſé en moins de deux mois, de chaux & de briques, & bien flanqué. Le Mareſchal donc auparavant que diſpoſer les batteries voulut luy-meſme recognoiſtre & la ville & le fort: l'ayant fait, il trouva qu'en s'adreſſant premierement à la ville, ce ſeroit ſe mettre en peine de faire deux batteries au lieu d'une ſeule, jugeant que le fort ne ſeroit pas pluſtoſt prins que la ville, à laquelle il commandoit aucunement, ne ſe rendiſt. Les Seigneurs & Capitaines ayant conclud de meſme, il fut commandé à Bonnivet de l'aller aſſaillir à la faveur de ſix pieces qui furent montées & logées à force de bras: ſi toſt qu'elles commencerent à tirer dans ces murailles nouvellement faictes, & qui n'eſtoient gueres fortes, ny terreplanées, elles commencerent à ſe briſer en divers endroicts, meſmes du coſté de l'entrée d'iceluy, où il n'y avoit pas ſix pieds de profondeur de foſſé. Ce qu'ayant recognu le Baron de Chepy, il donna droict à un des flancs avec la halebarde pour les eſloupper, & donner

aux ſiens le combat & l'entrée plus aſſeurée : mais il fut rudement repouſſé, ayant eu le bas des machoires à demy emporté d'une harquebuzade. S'eſtant luy & les troupes retirez, avec une perte de trois ſoldats ſeulement, la batterie fut ſi vivement renforcée, tirant d'un coſté du bas & de l'autre du haut de la roche au dedans du fort, que le dix-ſeptieſme jour d'Avril (a), n'eſtans ſecourus & ayans pluſieurs bleſſez, ils ſe rendirent à bagues-ſauves. Le Comte *Bas*, chef de la place, ayant eu la teſte emportée d'un coup de canon, apporta grand eſpouvantement parmy les ſiens. En ceſte faction nous y perdiſmes ſeize ou vingt ſoldats que morts que bleſſez.

Par l'inconvenient qu'apporta la mort du Chef, de la place, apprennent les Capitaines à bien & diligemment pourvoir & accommoder ce qui eſt neceſſaire, & non pas à ſe précipiter eux & le ſervice du Maiſtre auſſi, par une valeur inconſiderée ; & qu'il ſe faut meſnager plus ſoigneuſement dans une

(a) On ne repetera pas ce qu'on a dit, p. 397 & 398, du XXIIIe vol. de la Collection; il ſuffit d'avertir le Lecteur que Montluc, & de Thou qui l'a copié, placent la priſe de Cortemiglia avant celle de Ceva.

place

place qu'à la campagne qui peut recevoir nouveau Chef, & non la ville aſſiegée.

Les choſes ayant eſté ainſi heureuſement demeſlées, le Mareſchal fit ſommer le Sieur Jeronime Sac, Gouverneur de la ville, de la rendre, ſur peine que tout ſeroit mis à feu & à ſang. Il fit le ſourd & par les eſcarmouches & combats qu'il dreſſa, donna aſſez à cognoiſtre qu'il ne la quitteroit ſans coup frapper. Ce fut un acte (a) qui peut auſſi-tóſt eſtre reputé à temerité & inconſidération, qu'à valeur & magnanimité de courage; attendu que bien qu'iceluy Jeronime Sac fut un perſonnage fort brave & vaillant, ſi ne ſe devoit-il pas roidir à tenir une place aſſez mal fortifiée, contre gens victorieux & qui avoient à commandement le chaſteau qui la battoit en ruine.

L'artillerie fut dreſſée & la batterie commencée, mais ayant tiré environ quatre cens coups, & commencé breſche, l'ennemy demanda à parlementer : le Mareſchal deputa Bonnivet pour traicter avec luy. Il fut enfin reſolu que la place ſeroit remiſe au Roy, avec l'artillerie & munitions, & que les

(a) Cet étrange raiſonnement de Boivin du Villars ne privera point ce Gouverneur du juſte tribut d'éloges que mérite ſa bravoure.

gens de guerre ſortiroient bagues ſauves, Enſeignes deſployées & tabourin ſonnant.

Pendant que ces exécutions ſe faiſoient, Domp Ferrand aſſembloit ſon armée, ſoit pour venir au ſecours ou pour nous coupper chemin ſur la retraicte qu'il falloit faire en Piedmont, & par le paſſage de la riviere de Sture aſſez furieuſe & ſans pont. Et de fait l'ennemy envoya devant Domp Alvaro de Sande, Maiſtre-le-Camp-general des Eſpagnols, avec douze cens hommes pour nous amuſer, pendant que le gros marchoit: il donna juſqu'au pont de Molieres, à demy lieue dudict, où il fut rencontré par le Sieur du Pied-du-fort (a) Poitevin, Lieutenant de cent hommes d'armes du Mareſchal, ſuivy de quatre ou cinq cens que picquiers, que harquebuziers, conduits par Laval, qui avoient tous deux commandement de ſi vivement donner dans les ennemis qu'ils leur fiſſent quitter le pont, comme ils firent, regaignans les couſtaux, ayans perdu environ quatre-vingts hommes, & nous ſept tant ſeulement, & deux hommes d'armes bleſſez.

Le Mareſchal cependant faiſoit diligenter

(a) Nous croyons qu'on doit lire du Puy-du-fou. (Voyez la note, qui le concerne, p. 41 du Tome XXIII de la Collection.)

l'armée afin qu'elle euſt paſſé l'eau au Chaſtelet (a), auparavant que l'ennemy eſtimaſt que nous fuſſions ſeulement délogez. Car s'ils nous euſſent trouvez embarraſſez des deſordres, & des craintes qu'il y a tousjours ſur les retraictes, meſme au paſſage des rivieres, nous n'en euſſions pas eu ſi bon marché que nous euſmes. Les ſoldats animez de la propre preſence de leur General prudent & intrepide, ne daignerent paſſer ſur un pont de charettes, qui avoit eſté dreſſé toute la nuict, ains François, Suiſſes & Italiens à l'envy l'un de l'autre paſſerent quaſi tous à gué : & à meſure qu'ils montoient ſur la campagne au-delà des rives de la riviere, ils ſe mettoient en bataille, crians *combat*, *combat*. Sur ce propos (b) fait à noter qu'au meſme inſtant que nous demeſſions ſi haſtivement nos fuſées & que l'armée traverſoit ainſi la riviere, Domp Ferrand qui s'eſtoit jetté en campagne pour avoir curée, depeſcha un trompette au Mareſchal ſous couleur d'avoir raiſon de quelque déſordre commis dans les terres Imperialles : mais en effect pour recognoiſtre à quoy nous en eſtions. Auquel en peu de mots il commanda de s'en retourner plus haſtivement qu'il n'eſ-

(a) Caſtellino.

(b) Sur ce propos il y a un fait à noter.

toit venu, & qu'il dict à ſon Maiſtre qu'il ne s'eſtoit pas levé ſi matin que luy, & que toutesfois s'il s'advançoit tant ſoit peu, qu'il le trouveroit en campagne raze, la picque au poing pour luy faire raiſon de ces déſordres & demandes. Ce que le Sieur Domp Ferrand ayant entendu par le trompette, & par ceux qu'il avoit ſur les champs, & que noſtre diligence l'avoit prevenu, il tourna bride vers Cairas ſans entreprendre lors aucune choſe digne de memoire. De ceſte heureuſe & tant honorable retraicte on doit apprendre que la veuë des ennemis ne doit jamais esbranler le Capitaine-General qui a le jugement ſain, que commettre jamais tout à un furieux combat, ſi l'evident peril & ruine de l'armée ne l'y forçent de tous poincts : & à la verité s'il a l'aſſeurance & le jugement bon il en viendra à bout & à ſon honneur : meſme s'il rejette l'opinion d'un tas de gens qui ſçavent mieux caqueter que combattre en ces neceſſitez, ou il n'eſt permis de faillir deux fois embraſſant comme elles ſont la conſequence du total.

Le Mareſchal ne deſirant rien plus que de porter la domination du Roy juſques aux portes de Gennes & de Savonne, & dans elles-meſmes auſſi s'il euſt eu de quoy, afin

de faire diverſion des guerres de Parme & de France, jugea que s'il pouvoit joindre à la prinſe de Ceve celle de Courtemille, que elle luy ſerviroit de planche fort opportune pour l'advancement de ſes deſſeins : ou au deffaut d'iceux, de tenir les ennemis en crainte, & en deſpence, & ſe prevaloir de trente lieues de pays que la conqueſte de ces deux places luy pouvoient donner. Il fit donc ſes appareils pour aller aſſaillir Courtemille, à ſix lieues de Savonne. Ceſte place eſt ſituée en une vallée & toutesfois ſur une montagnette, au pied de laquelle il y a deux petites villes, l'une joincte au chaſteau, & l'autre au-delà d'un ruiſſeau qui paſſe entre les deux villes, qui ſont conjoinctes toutes deux par un pont de pierre. La premiere qui eſt embraſſée du chaſteau, eſtoit aſſez bonne, & l'autre mediocre. Tout le pays des environs ne ſont que montagnes, les unes de facile accès, & les autres aſſez aſpres, pleines de chataigners : de ſorte que la pluſpart du temps il falloit que l'artillerie fuſt montée & deſcenduë à force de bras. Les ſoldats tant François que Suiſſes n'eſpargnerent les leurs à ce faire, la gloire & le pot de vin eſtant attachez à leur labeur. Toutes difficultés ſurmontées, l'armée & l'artillerie paſſerent le dernier d'A-

vril, & de pleine arrivée l'infanterie donna dans la premiere ville qui fut emportée à vive force, ores que deux cens qu'Eſpagnols, qu'Italiens la deffendiſſent.

La nuict enſuivante le Mareſchal fit loger quelques pieces pour battre l'autre ville, pour après plus aiſément aſſaillir le chaſteau, jadis baſty par les Romains & appellé *Curia Æmiliana*. Au poinct du jour l'artillerie joua ſi bien ſon perſonnage que en moins de trois heures il y eut breſche raiſonnable. Bonnivet qui tenoit les troupes preſtes pour donner dedans, ne peut retenir les ſoldats qu'ils ne donnaſſent auſſi-toſt à la breſche, qui ne fut gueres diſputée par les Eſpagnols, ſur l'eſperance de la retraicte que le chaſteau leur preſentoit. Il y en demeura toutesfois environ ſoixante, que morts que bleſſez, tant à la breſche, que à la fuite.

L'armée eſtant toute bien commodément logée dans ces deux villes pleines de vivres, le chaſteau grand, ſpacieux & bien flanqué, fut recogneu avec beaucoup de peine & hazard, tant les harquebuzades & mouſquetades pleuvoient dru & menu, meſme auſſi l'ennemy eſtant ſorty à l'eſcarmouche, où nous perdiſmes quatre ſoldats, & ſix de bleſſez. Il fut trouvé plus fort & mieux

flanqué qu'on n'eſperoit pas : la difficulté augmenta toutesfois le courage à un chacun, & par ainſi la batterie fut commencée du coſté de la premiere ville, la muraille ſe deſcouvrant mieux de ce coſté-là que par la ſeconde attachée audit chaſteau : il fut tiré environ 1200 coups de canon qui firent peu d'effet, cèſt endroict eſtant trouvé le plus fort & le mieux remparé. Il fut à ceſte cauſe adviſé de la remuer du coſté de la montagne quelque penible qu'elle fuſt, eſtimant le Mareſchal comme il ſe trouva depuis, que l'inacceſſibilité du lieu l'auroit rendu plus negligemment remparé. Toute la nuict les grands, les moyens, & les petits travaillerent ſi courageuſement à remuer & à monter l'artillerie à force de bras, qu'au poinct du jour huict canons ſe trouverent logez, gabionnez & plate-formez, & quatre coulevrines par le bas de la ville, pour abatre les defenſes. Tout tira de telle furie & ſans intermiſſion, que ſur le midy il y eut forme de breſche en ce haut qui n'eſtoit point remparé, & ſi il n'y avoit point de terre dedans pour le pouvoir faire. De maniere que l'ennemy eſtonné de ceſte diligence, de la neceſſité des vivres, & de nulle eſperance de ſecours, ainſi qu'on conſultoit pour aller à

l'aſſaut, donna la chamade, qui fut reſpondue; & ſur ce les armes faiſans ſurcéance un Gentilhomme ſe monſtra ſur la muraille qui demanda à parlementer. Le Sieur de Richelieu, Lieutenant de Bonnivet, y fut envoyé, & moy avec luy. Tant fut allé, venu, & diſputé, que finablement la place fut rendue à bagues ſauves, l'artillerie & les munitions demeurans aux victorieux. Il ſortit de la place environ quatre cens hommes bien armez.

La remonſtrance que j'ay cy-devant faite de l'importance de la place, donna occaſion au Mareſchal d'y ſejourner environ trois ſepmaines, pour la faire ſi bien remparer & pourvoir, que l'ennemy perdiſt l'eſperance de la pouvoir reprendre qu'avec grande deſpence, longueur de temps & beaucoup de hazard. Le Sr de Richelieu en eut le gouvernement, dont il s'acquitta fort genereuſement. Baptiſte Fornar (a) Gouverneur d'Albe lorſqu'elle fut prinſe, devint depuis ſerviteur du Roy, & ſe trouva en ceſte armée, pendant le ſejour de laquelle tous les chaſteaux & bourgades des environs dudit Courtemille, ſe vindrent preſenter pour rendre obeiſſance à Sa Majeſté : il n'y eut que celuy de Caſtres (b)

(a) Fornari. (b) Caſtel-novo.

& de Coſſan (a), dans leſquels il y avoit garniſon, qui firent contenance de ſe vouloir faire battre. Mais voyans marcher partie de nos troupes, ſous la conduicte de Bonnivet, ils furent aſſez laſchement rendus. *Le Fornar* eut charge de garder Caſtres, pour de-là dreſſer des pratiques dans Gennes, dont depuis il s'acquita aſſez mal, verifiant la verité du proverbe Italien qui dit, *d'inimico* (b) *reconciliato non ti fidar ſe non voi eſſer gabato.*

Pendant ces exécutions, le Sieur Domp Ferrand diligentoit l'amas de ſes forces, en intention, comme le bruit couroit, de ſecourir la place, ou de donner bataille. Or tout ainſi que les infortunes qu'il avoit precedemment courues le pouvoient renger à ce hazardeux party, les proſperitez au contraire du Mareſchal, l'invitoient à s'en garder; & à ſe retirer non pas dans la garniſon, mais bien dans les tranchées de Poyrin, ou de Carmagnolles, qui ſont quaſi le centre du Piedmont, afin de conſiderer de là les mouvemens de l'ennemy, & ſelon iceux s'advancer ou reculer. Car tout ainſi que la valeur

(a) Coſſerio.

(b) Ne te fie point à un ennemi reconcilié, ſi tu ne veux en être dupe.

& le ſage conſeil ſont ceux qui (ſous la benediction de Dieu) emportent la gloire des batailles, tout de meſme auſſi l'orgueil & la temerité les font perdre, ruinant l'utilité, la ſeureté & la gloire des conqueſtes precedemment faictes. Ne s'eſtant donc entre-rencontrez, l'ennemy marcha du coſté d'Aſt, & nous de Poyrin, & de-là aux garniſons. Cependant le Mareſchal ne perdit temps à pourvoir toutes les places qui eſtoient du coſté de l'ennemy. Cela faict, ayant eſté adverty que Domp Ferrand vouloit attaquer Ville-neuve, il diligenta de faire de nouveau un corps d'armée, des troupes qui avoient ſejourné par les garniſons, pendant que les autres tenoient la campagne, leur donnant rendez-vous à Rive (a) de Quiers, ſitué à quatre milles de Ville-neufve. Soudain qu'il y fut arrivé il eut advertiſſement de quatre divers endroicts, & de la main meſme de gens fort croyables, que Domp Ferrand ſe devoit le lendemain advancer pour gaigner le logis de Butiglieres, fort advantageux pour les cavines & vallons qui ſont à l'entour, & que j'ay ſouvent veuz. Là-deſſus Briſſac qui ne vouloit jamais faillir tout ſeul, aſſembla tous les Seigneurs de

(a) Riva.

l'armée pour avoir leur advis ſur ce qui eſtoit à faire leur tenant ces propos : « Meſſieurs, » je vous ay tous icy aſſemblez comme mes » chers compagnons d'armes, pour vous dire » que je ſuis fort bien adverty que le Sieur » Domp Ferrand eſt reduit à tel deſeſpoir » qu'il a reſolu de tout hazarder pour prendre » Ville-neufve, ou nous donner la bataille : » il me ſemble que cette réſolution qui doit » decider du total, doit eſtre auſſi en nous, » mais par raiſons differentes toutesfois, & » qui neantmoins ſont combattuës de raiſons » ſi contraires, qu'elles ſuſpendent mon juge- » ment & ma deliberation. Laiſſer perdre » Ville-neufve, il ne le faut pas; laiſſer auſſi » entrer l'ennemy dans nos plus cheres en- » trailles, il ne le faut pas, au moins ſans » luy faire ſentir la puiſſance de noſtre Maiſ- » tre, celle de nos bras, & de noſtre devo- » tion à ſon ſervice. Je ſçais aſſez que le » bon advis, le bon cœur, ny l'experience » ne deffaudront jamais en vous, mais quand » toutesfois je conſidere que les forces & les » moyens des ennemis ſurpaſſent les noſtres » en quantité, & non en courage, & que » ce n'eſt pas ſagement faict de hazarder ſur » l'aſſeurance de ces belles parties, tout un » Eſtat, meſme n'eſtant preſſez par diſgrace,

» ou par deſeſpoir qui ſoit en nous, comme
» il eſt de leur coſté : j'eſtime lors que nous
» devons demeurer ſur l'advantage des partis,
» avec réſolution neantmoins de nous ranger
» à cela ſeulement que l'occaſion pourroit
» advantageuſement offrir. Car combien que
» la generoſité de noſtre Maiſtre n'ait rien
» plus à cœur que de marier enſemble la
» gloire des armes & la magnanimité de
» l'ame, cruelles ennemies de la crainte &
» de la honte, ſi faut-il que nous conſide-
» rions auparavant que nous embarquer plus
» avant, que celuy qui ſe prepare à toute
» ſorte de fortune, & qui remet ſes armes
» en la main de Dieu, n'eſt jamais ſurprins.
» Sur ce propos, vous vous ſouviendrez auſſi
» s'il vous plaiſt, Meſſieurs, que quand le
» Roy l'année paſſée, me bailla congé de
» donner bataille, je remonſtray à Sa Majeſté
» que j'avois aprins du feu Roy François
» ſon pere, que le ſage Capitaine ne devoit
» jamais hazarder toutes ſes forces ny toute
» ſa fortune ; & que à la verité, il avoit
» tousjours eſté dangereux aux affaires d'Eſ-
» tat, de pratiquer ces violentes medecines,
» ſi le mal n'eſt du tout incurable. Que le
» Piedmont eſtoit tant eſſoigné de la France,
» qu'il ne pourroit (cas que la fortune nous

» ſuſt contraire) eſtre ſi-toſt ſecouru, que l'en-
» nemy n'euſt auparavant prins cinq ou ſix
» des meilleures places, qui ont couſté tant
» de ſang, d'or, de temps & de labeurs à
» conquerir & conſerver. Je crains que ces
» meſmes remonſtrances n'ayent prins racine
» en l'ame de Sa Majeſté, & qu'aujourd'hui
» entreprenans ce à quoy nous nous diſpo-
» ſons, qu'Elle ne ſoit pour le trouver mau-
» vais, & d'autant plus ſi le deſavantage
» tournoit ſur nous : de l'en avertir, la
» briefveté du temps ne le permet pas. Je
» ſçay bien que l'eſperance & le courage
» ſont drogues fort ſalutaires pour les com-
» bats, & toutesfois ſi fallaces qu'il ne s'y
» faut guières fier, pour ne nous inconſidé-
» rément précipiter dans les muables ondes
» de la fortune. Je croirois donc, puiſque nos
» places ſont paſſablement fournies à toute
» ſorte d'evenement, que noſtre armée eſt
» pleine de bons & fidelles combatans, &
» garnie de Chefs ſages, vaillans & intre-
» pides; que nous ne ſçaurions mieux faire
» que de nous laiſſer emporter à la reſolu-
» tion de la bataille, appellans premierement
» Dieu à noſtre aide, qui ne nous deffaudra
» jamais en cauſe ſi juſte que celle de noſtre
» Maiſtre, en laquelle confiance nous de-

» vons nous tourner les yeux à Dieu à ce » qu'il luy plaiſe tellement diſpoſer nos » affaires, qu'il y ayt pluſtoſt en nous le » regret de n'avoir combattu que la douleur » de la perte. Si nous ſommes un peu longs » en nos deliberations, nous ſerons plus » ſages & plus reſolus aux genereuſes exe- » cutions. »

Dampville, la Fayette, Tavannes (a), Auſſun, Aubigny, Terrides, Chavigny, de Gyé, Lieutenant de Maugeron, la Motte-Gondrin, Vicomte Gourdon, le Preſident Birague, Ludovic & Charles Biragues freres, Montluc, Franciſque-Bernardin de Vimercat & S. Chaumont, du Peloux, & la Curée appellez à ce Conſeil, coucoururent tous à donner la bataille, couforme à l'opinion du Mareſchal, proteſtans & jurans de vaincre ou genereuſement mourir. Bonnivet de naturel aſſez gaillard, reſpondit au Mareſchal duquel il eſtoit couſin germain : « Il n'y

(a) Boivin ſe trompe; & ſa mémoire s'eſt trouvée ici en défaut. En rédigeant les matériaux de ſon ouvrage, il ne s'eſt pas rappellé que dès l'année précédente Tavannes avec ſa compagnie avoit quitté le Piémont, & qu'il ſervoit alors dans l'armée conduite par Henri II ſur les frontieres de l'Allemagne. (Liſez les Mémoires de Tavannes, Tome XXVI de la Collection, p. 113.)

» a qu'un mot à dire, Monſieur, ſoyez ſeur » que nous vaincrons, ou que monſtrans » les baſſes marches, nous ne craindrons » plus les vainqueurs; quoy noſtre cauſe » n'eſt-elle pas juſte? Courage, courage, » Dieu la protegera en l'invoquant de bon » cœur, comme nous devons tous faire. » Nous avons pieçà aprins à vaincre & à » n'eſtre jamais vaincus, nous ferons rem- » part de noſtre vertu & de la gloire de nos » majeurs (a), ſous les propices enſeignes de » Dieu & ſous les victorieuſes du Roy ». Le Mareſchal les remercia tous, & pria que chacun de ſon coſté preparaſt diligemment & ſoy & ſa troupe, pour partir à minuict & aller gaigner le logis de Butiglieres, qui avoit de belles campagnes pour demeſler le jeu des armes. Et cependant les forces de Quiers, Thurin & de Ville-neufve ſe viendroient joindre à luy, en ayant desjà faict le commandement.

A ceſte réſolution l'armée deſlogea à la ſourdine; elle eſtoit compoſée de ſix à ſept mille François, de deux mille Italiens, 2000 Allemands, 3000 Suiſſes, de 300 hommes d'armes, de 600 chevaux legers, & 6 pieces de campagne, ſans environ

(a) De nos ancêtres.

100 ou ſix-vingts Gentilshommes volontaires qui eſtoient avec le Mareſchal & autres Seigneurs.

Sur les ſix heures du matin l'armée marchant en ordonnance, on eut nouvelles que Domp Ferrand ſe haſtoit de gaigner Butiglieres. Or craignant d'eſtre devancé, le Mareſchal depeſcha ſoudain la Motte Gondrin, & le Vicomte de Gourdon avec 200 chevaux & 35 harquebuziers à cheval, ſous le Sieur de la Curée, brave & diligent cavalier, pour donner juſqu'à Butiglieres rompre & gaſter les puits, s'il trouvoit l'ennemy plus avancé que nous & faire neantmoins contenance de vouloir diſputer le logis, & que ſelon ce qu'ils trouveroient d'heure à autre, ils en donnaſſent advis. Noſtre armée cependant marchoit tousjours de ſi bon pas qu'environ midy elle ſe trouva à trois milles de Butiglieres, en une belle campagne raze, où le Mareſchal ordonna ſes batailles, ſur l'advis que Gondrin & Gourdon luy donnerent que tout ce qu'ils avoient pu faire (l'ennemy leur venant ſur le bras) ç'avoit eſté de jetter du bled dans les deux puits de la ville. Peu après, & quaſi au meſme inſtant, ils manderent au Mareſchal, que l'avant-garde ennemie commençoit à ſe loger & que la bataille

bataille n'en eſtoit gueres loin. Sur ces rapports le Mareſchal tournoyant la campagne pour en recognoiſtre les advantages, apperçeut que l'armée ennemie eſtoit encores à plus de demie lieuë de Butiglieres, marchant toute à la file, dont il cuida forcener. Car ſi les avant-coureurs euſſent recognu bien au vray l'ennemy, & mandé au vray ce qui en eſtoit, le Mareſchal euſt eſté aſſez à temps, ou pour ſaiſir le logis le premier, ou les trouvans eſloignez les uns des autres (comme ils eſtoient, ſans tenir ordonnance ny regle militaire) deffaire les premiers venus, & donner l'eſpouvante ſi grande aux autres, qu'il euſt peu gaigner la bataille à peu de peine & de hazard. Prenant toutesfois parmy ce deſordre & deſpit, party convenable, il fit avancer ſes bataillons juſques ſur le front du foſſé qui traverſoit pluſieurs endroicts de ceſte campagne : puis jetta dans deux touffes de bois qui eſtoient aux coſtez d'icelle, & qui flanquoient l'armée, une trouppe d'harquebuziers & cent chevaux, avec commandement de ne ſe deſcouvrir juſques à tant qu'ils viſſent les ennemis un peu plus avancez qu'eux; & que lors ils donnaſſent par les flancs, avec grand cris & le plus furieuſement qu'ils pourroient. Il bailla au ſieur

Franciſque Bernardin autres deux cens chevaux & quatre cens harquebuziers choiſis, luy commandant de ſe tenir un peu à l'eſcart des bataillons & de-là bien & diligemment conſiderer, ſi on venoit aux mains, quel ſeroit le choc & le combat pour favoriſer celuy des bataillons qui auroit beſoin de ſon ſecours. Pendant qu'on diſpoſoit ainſi toutes choſes, l'ennemy s'avança hors de Butigliéres juſques à un grand cavin qui eſtoit entre eux & nous. Soudain les Enfans perdus ſe letterent au devant des bataillons, agaçans les ennemis par une greſle d'arquebuzades, qui ne demeuroient ſans fort rude reſponſe. Le Mareſchal s'eſtant advancé avec dix chevaux ſeulement; dont Bonnivet, Montluc & Sainct-Chaumont faiſoient partie, ils s'approcherent ſi fort qu'ils deſcouvrirent ce grand cavin, ſur le front duquel les bataillons de l'ennemy eſtoient rengez, & avec tel advantage que nous ne pouvions aller à eux, ſans nous deſordonner, ny auſſi eux venir à nous ſans courir pareil deſordre. Briſſac s'en retournant au petit pas, fut ſalué de pluſieurs harquebuſades qui ne porterent coup que ſur le cheval de Montluc: & lors ſe preſentant au front des bataillons, qui le ſaluerent avec grand cris & applaudiſſemens, ne leur fit

que dire ces mots : « Mes compagnons &
» mes amis, je ferois tort à ceſte grande
» valeur & à ceſt intrepide courage que j'ay
» tant & tant de fois experimentez en vous,
» ſi je m'amuſois par paroles & remonſtran-
» ces, à vous encourager pour vaillamment
» affronter nos ennemis, leſquels redoutans
» la force & la valeur de vos armes, ſe ſont
» parquez, ou pour mieux dire cachez en
» lieu où nous ne les ſçaurions aller trouver,
» ſans vous expoſer à un trop évident ha-
» zard ; à cauſe d'un cavin qui eſt devant
» eux. Tenez-vous neanmoins preſts pour
» me ſuivre & donner avec moy dedans eux,
» ſi ayant encores un peu mieux recognu
» moy-meſme leur contenance, j'en donne
» le ſignal : aſſuré que je ſuis, qu'auſſi-toſt
» qu'ils vous verront esbranler, ils quitte-
» ront la partie pour vous faire de nouveau
» triompher d'eux, comme vous avez cy-de-
» vant tousjours heureuſement faict, ſous la
» conduicte du Dieu des armées ». La reſ-
ponſe ne fut qu'une joyeuſe acclamation de
bataille, & ſur-tout des Suiſſes commandez
par le Colonnel Fiolic, lequel au nom des
compagnons promit au Mareſchal de com-
battre avec tel courage & affection, qu'ils
tourneroient l'ennemy en fuite, ſous les vic-

torieuſes enſeignes du Roy. L'ennemy demeurant obſtiné à ne deſplacer hors de ſon fort, la journée ſe paſſa en eſcarmouches, aucuns des leur demeurans prins & des noſtres auſſi. Et entre autres le Capitaine Duno, Normand. Le Soleil s'abaiſſant, chacun reprint la route du logis, marchant tousjours en ordonnance.

Domp Ferrand, brave & ruſé Capitaine, de-là à deux jours joua un perſonnage qui trompa pour ce coup le Mareſchal. Il ſçavoit de longue main que les chaſteaux que nous tenions és environs de Cairas, avoient reduit (a) cette place à telle extremité qu'elle s'en alloit perdue, ſi elle n'eſtoit ſecourue, tant les vivres y eſtoient cours. Or pour en faire l'avictuaillement en toute ſeureté & hors le hazard d'une bataille, ſans venir à laquelle cela ne pouvoit eſtre fait à temps, il s'ima-

(a) Ces avantages du Maréchal de Briſſac, & la poſition où ſe trouvoit Cheraſco, ſont confirmés par une Lettre de Henri II au Sieur d'Aramon, en date du 16 Juillet 1553. Après avoir annoncé la priſe de Ceve & de Cortemiglia, qu'il nomme Courteville, le Monarque ajoute : « Ma frontiere de ce coſté là s'eſt » eſtendue juſqu'aux portes de Savonne. Maintenant le » Sieur Mareſchal tient *Gueraſche* reduite en grande » néceſſité ». (Recueil de Ribier, Tome II, p. 442.)

gina de mettre en avant une ſuſpenſion d'armes, pour eſſayer d'un commun accord chacun de ſon coſté, de reduire ſon Maiſtre à la paix : laquelle Domp Ferrand deſiroit infiniement pour deux raiſons ; l'une parce qu'il avoit deſcouvert que ſes émulateurs pratiquoient envers l'Empereur de le faire revoquer de ſa charge, comme il fit depuis : l'autre pour pouvoir pendant ces traitez & ſuſpenſions d'armes, avictuailler Cairas. Pour parvenir donc à ce ſien deſſein, il commanda à Domp Alvaro de Sande, qui tenoit priſonnier de guerre le Capitaine Duno, Commiſſaire de l'artillerie, de luy faire ſentir de loin, comme de luy-meſme, un regret de voir les armes de ces deux grands Princes converties à la ruine des Chreſtiens, au lieu de les tourner contre le Turc leur ennemy commun. Qu'il s'esbahiſſoit que le Mareſchal, qui eſtoit ſi grand Capitaine & ſi bon Catholique & zélateur de gloire & d'honneur, ne taſchoit à les accorder. Le ſieur de Duno fut bien aiſe d'entendre ces propoſitions tant ſalutaires, & promit à Domp Alvaro d'en parler au Mareſchal s'il l'alloit trouver : celuy-cy le mena à Domp Ferrand, lequel luy fit ſemblables remonſtrances & prieres qu'avoit faict

Dom Alvaro, adjouſtant que s'il ne tenoit qu'à accorder une treſve entre luy & ledict ſieur Mareſchal, qu'il y entendroit fort volontiers, pour le bien de la Chreſtienté.

Le Gentilhomme eſtant arrivé vers le Mareſchal, luy fit tous ces diſcours, auſquels il print gouſt, luy ſemblant que ce ſeroit l'avantage de l'un & de l'autre Prince, & de leurs ſujets auſſi. Sur quoy deſirant prendre reſolution, il fit convoquer le Conſeil, où il propoſa le rapport que Duno luy avoit fait pour en avoir leur advis. Tous conclurent d'une voix qu'il ne pouvoit mieux faire que d'y entendre : qu'il devoit renvoyer Duno pour donner communication du conſentement que le Mareſchal apportoit à ſa propoſition ; & que pour en venir aux honorables effets, que Domp Ferrand deputaſt deux perſonnages de qualité pour ſe trouver en une caſſine qui eſtoit entre les deux armées, & qu'il y envoyeroit auſſi ſes deputez, avec pouvoir de convenir & accorder ce qui ſeroit reciproquement neceſſaire. Duno eſtant retourné vers Domp Ferrand, porta ceſte reſolution ; ſur l'advеu de laquelle il deputa Domp Avaro de Sande, le ſieur Fauſin, Commiſſaire general de l'armée Imperialle,

& le Secretaire Evazio. De la part du Mareſchal furent deputez les ſieurs de Montluc (a), de Montbazin, Montferrand, Maiſtre des Requeſtes, & moy avec eux.

A la premiere aſſemblée, après les congratulations, & diſputes faictes de part & d'autre, fuſt convenu que trefve ſeroit faicte pour quarante jours entre les armées de Piedmont, Montferrat & Milannois ; pendant leſquels chacun des Lieutenans generaux envoyeroit vers ſon maiſtre pour ſçavoir ſa volonté ſur le faict de la paix. Qu'il ſeroit indifferemment permis durant le temps de la trefve, de fortifier & avictuailler ſes places & villes ſans aucun empeſchement. Que les laboureurs & marchands iroient & viendroient ſans empeſchement de part & d'autre : & que pour donner meilleur acheminement à œuvre ſi ſaincte, leſdicts Lieutenans generaux s'entreverroient en la campagne, entre les deux armées,

(a) Il eſt aſſés extraordinaire que Montluc, qui manque rarement à ſe faire valoir, ne parle point de ces conférences où Boivin lui fait jouer un des principaux rôles. Cependant nous obſerverons que Montluc immédiatement après la priſe de Ceva ſe tait ſur les affaires du Piemont, qu'à cette époque il alla faire un voyage en Gaſcogne; & tout cela ſe concilie avec la ſuſpenſion d'armes dont il s'agit ici.

accompagnez chacun de cent Seigneurs & Gentils-hommes, avec l'eſpée tant ſeulement; que le ſieur Domp Ferrand donneroit à diſner aux François, & le Mareſchal aux Eſpagnols : & quant aux deux Capitaines generaux qu'ils diſneroient ſeuls enſemble, en la tente du ſieur Domp Ferrand, comme Prince & Lieutenant d'un grand Empreur.

Les choſes ainſi accordées, l'execution fut remiſe au lendemain jour de Samedy.

Le Mareſchal qui recognoiſſoit l'orgueil de la nation Eſpagnolle, eſtimant qu'il n'y auroit nul d'eux qui ne mit ſur luy tout le veloux, & tout le paſſement d'or de Milan, pour faire la nicque aux noſtres tous boüillez & enroüillez du continuel maniement des armes : ce qui luy fit prendre une reſolution digne d'un vray Capitaine, & qui fut depuis trouvée fort belle par Domp Ferrand meſme. C'eſt qu'après avoir choiſi tous les Seigneurs & Capitaines qui devoient eſtre avec luy, il leur commanda de ne porter autre habillement ou pareure que celle dont ils ſe ſervoient à porter les armes à la guerre, mais que quant aux chevaux ce fuſſent les plus beaux, & les mieux harnachez & parez qu'ils pourroient. Il preſta à ces fins vingt-cinq des ſiens à ceux qui n'en eſtoient pas bien fournis, n'en

retenant pour luy qu'onze, l'un pour ſa perſonne, & les autres pour neuf Pages, & pour ſon Eſcuyer : pour bien parer & teſtonner leſquels rien ne fut oublié.

Sur les ſept heures du matin, ceſte belle trouppe ſe mit en chemin au petit pas, ſix Trompettes, l'Eſcuyer, & ſes Pages marchants devant. Dès que la trouppe Eſpagnolle que je n'appelleray pour ce coup ennemie, commença à nous deſcouvrir ; ils firent faire une grande ſalutation de trompettes, auſquelles les noſtres reſpondirent ſoudain. Peu après nous commençaſmes à deſcouvrir le ſieur Domp Ferrand avec ſa ſuite qui s'advançoit vers nous, comme auſſi faiſions nous vers luy. Si toſt que nous fuſmes à trente pas l'un de l'autre, entre les deux logis, tous ces Seigneurs, au commandement du Mareſchal, mirent pied à terre. Les deux Generaux s'eſtans entre-embraſſez fort courtoiſement, Domp Ferrand dit au Mareſchal : *Monſieur, je vous prie que chacun de nous embraſſe la trouppe de ſon compagnon.* Les ſiens, qui eſtoient tous dorez comme calices, s'eſtans ſur ce advancez firent la reverence les uns après les autres au Mareſchal. Lors les François s'advancerent à faire de meſme à Domp Ferrand, & tous de ſi bonne façon

qu'il ſembloit qu'ils euſſent tousjours veſcu enſemble. Cela achevé, le ſieur Domp Ferrand prenant le Mareſchal par la main, & ſe tournant vers les Seigneurs Eſpagnols, luy dit tout haut : *Monſieur, vous avez ce matin apprins à moy & aux miens, qui ſe ſont parez en Damoiſelles, & les voſtres en ſoldats ; que le plus beau parement qu'un chevalier puiſſe avoir, eſt celuy meſme avec lequel il acquiert la gloire & l'honneur ;* dont chacun ſe print à rire. De là il le mena en une grande feüillée, où le diſné eſtoit preparé. Bonnivet faiſant l'honneur de la maiſon Françoiſe, mena diſner tous ces Seigneurs Eſpagnols en la tente preparée pour le Mareſchal : & Domp Alvaro de Sande & le Comte Philippes Torniello menerent auſſi tous les François en celle de Domp Ferrand. Le diſné parachevé, les deux Generaux ſe retirerent ſeuls pour conferer enſemble, comme ils firent deux heures durant ; pendant leſquelles tous ces Seigneurs ſe meſlerent & promenerent les uns parmy les autres. Après ceſte familiere communication, le ſignal fut donné pour remonter à cheval, recommençans lors les accollades & offres de part & d'autre, meſmes entre les deux Generaux, d'une ſi gracieuſe façon que chacun conceut

eſperance de paix, ce qui n'arriva pas toutesfois, nos pechez nous ayans rendus indignes de ceſte benediction de Dieu.

Les armées furent ſoudain renvoyées aux garniſons : & puis chacun donna advis à ſon Prince de ce qui s'eſtoit paſſé, pour ſur ce avoir ſon commandement.

Ayant le Roy par Montbaſin entendu tout ce qui s'eſtoit paſſé entre le ſieur Domp Ferrand de Gonzague & luy, Sa Majeſté lny manda » qu'à ce qu'elle pouvoit juger & re-
» cognoiſtre par les effets qui en eſtoient en-
» ſuivis, il euſt eſté impoſſible de ſe conduire
» & gouverner en cela plus ſagement, pru-
» demment, ne plus vaillamment qu'il avoit
» fait, ayant ſceu ſi bien garder en tout &
» par-tout ſon advantage, & la grandeur de
» ſa reputation : & qu'elle ne pouvoit celler
» les très-grands contentements & ſatisfac-
» tion qu'à juſte occaſion elle en avoit, le
» priant faire entendre audit Domp Ferrand,
» qu'elle euſt aggreable la trefve ou ſuſpen-
» ſion d'armes qu'ils avoient par enſemble
» accordée pour ce mois de Septembre :
» mais que ſon vouloir & intention n'eſtoit
» pas de la prolonger pour plus long temps
» que cedit mois ; ſi les Siennois & leur
» Etaſt, les Ducs de Parme, & Comte de

» Lamirandolle, auſſi avec leurs Eſtats &
» ſubjects, & autres ſes amis & alliez d'Italie
» n'y eſtoient comprins, pour jouyr du be-
» nefice de ladite trefve ou ſuſpenſion durant
» le temps qu'elle pourroit eſtre prolongée
» & continuée : & autrement qu'elle penſe-
» roit ne faire moindre tort à ſeſdicts amis &
» alliez, qu'à elles-meſmes ; car ce ſeroit
» donner le moyen à Domp Ferrand pour
» l'Empereur de convertir & employer les
» forces qu'il a maintenant aſſemblées au
» Piedmont contre ceux qui ſont en ſa pro-
» tection. Et ſi d'avanture ledit Domp Fer-
» rand faiſoit reſponſe n'avoir pouvoir dudit
» Empereur de traicter avec ladicte com-
» prehenſion, & qu'il voudroit bien avoir
» temps de l'en advertir pour en ſçavoir ſon
» vouloir & intention : il luy faut mander
» là-deſſus, comme de vous meſme, que
» vous vous voulez bien faire fort que Sa
» Majeſté ne trouvera mauvais que pendant
» le temps qu'iceluy Domp Ferrand envoyera
» devers ledit Empereur pour entendre ſon-
» dit vouloir, que l'on continue encores
» pour le mois d'Octobre prochain ſeulement
» icelle ſuſpenſion d'armes, ſelon qu'elle a
» eſté accordée pour le preſent mois de
» Septembre, ſans la deſſuſdicte comprehen-

» ſion, laquelle (outre ce que deſſus) Sa
» Majeſté deſireroit bien qu'elle fuſt gene-
» ralle pour les pays, terres & places qui
» ſont en ſon obéyſſance & protection en
» Italie, en laquelle ſe pourroit entendre
» l'Iſle de Corſegue (a), dont toutesfois il
» ne leur parlera s'ils n'en tiennent propos
» pour l'exclurre abſolument de ladicte com-
» prehenſion. Sur quoy le Mareſchal leur
» dira qu'il ne ſçait que c'eſt, & qu'il ne
» luy en a eſté rien mandé de par le Roy.
» Neantmoins peut-eſtre que la pourrez trou-
» ver en telle diſpoſition qu'il n'y auroit
» point de mal de faire inſtance de com-
» prendre ladicte Iſle comme les autres, ce
» qui ſe remet à ſa diſcretion pour en uſer
» comme il verra eſtre à faire pour le mieux.
» J'entends que ſi vous trouvez ledict Domp
» Ferrand difficile & opiniaſtre à ne vouloir
» comprendre ladicte Iſle de Corſegue, que
» vous ne laiſſiez à paſſer outre, pourveu
» que les autres deſſus-nommez y ſoient
» comprins, avec la generalité d'amis &
» alliez, & une ſpecialité que j'oubliois qu'il
» faut pareillement exprimer : c'eſt à ſça-
» voir la Duché de Caſtres (b), avec l'Eſtat &

(a) L'Iſle de Corſe.
(b) Le Duché de Caſtro.

» maiſon des Farnaiſes. Ayant remarqué ce
» exprès, que le Mareſchal n'avoit plus
» guieres de temps pour advertir ledict Domp
» Ferrand. Et cependant Montbaſin, qui
» s'eſt trouvé un peu mal depuis ſon arri-
» vée, ſe guarira pour vous aller retrouver,
» par lequel je vous feray reſponſe aux au-
» tres poincts contenus au memoire que
» vous luy avez baillé, & dont il m'a parlé
» de voſtre part : vous ayant bien voulu en-
» voyer avec ceſte depeſche un diſcours au
» vray du progrez de mon armée, & de ce
» qui s'eſt fait à la journée juſques à ceſte
» heure preſente, afin que par-là vous voyez
» *que les advantageux en paroles n'ont pas*
» *tousjours le meilleur jeu :* teſmoing l'Em-
» pereur & ſes Miniſtres avec leurs men-
» ſonges & bravades qu'ils ont publiées par
» tout l'univers. Priant Dieu, mon Couſin,
» qu'il vous ait en ſa ſaincte & digne garde.
» Eſcrit au Camp de Soleſmes en Haynault,
» le 16 jour de Septembre 1553. HENRY.

DUTHIER.

Pendant ceſte ſuſpenſion d'armes, Domp Ferrand ne perdit temps à l'avictuaillement de Cairas, & Vulpian, places eſloignées du corps de ſes forts, & bien avant enclavées dans les noſtres.

L'Empereur & le Roy ayans fait pluſieurs conſultations ſur les demandes advantageuſes qu'ils s'entrefaiſoient l'un à l'autre ne peurent tomber d'accord. De maniere qu'il fallut retourner à la guerre, dont Domp Ferrand & le Mareſchal s'entre-donnerent advis l'un à l'autre, avant que reprendre l'eſpée, ſuivant les accords & promeſſes qu'ils en avoient faictes lorſqu'ils s'aſſemblerent comme nous avons dict, pour donner ouverture à ce pourparlé de paix, obſervans en cela & toute autre choſe qui dependoit dudit accord, une ſi religieuſe Foy, que rien ne ſe paſſa d'un coſté ny d'autre qui fut au préjudice d'iceluy, juſques à tant qu'ils furent advertis de la reprinſe des armes. Ce fut une reſolution auſſi mal digerée qu'aucune autre qui ait de long-temps eſté miſe en execution, & qui apporta depuis à ces deux grands & magnanimes Princes, & à toute la Chreſtienté, dommages & ruines infinies, comme il ſe verra par la ſuitte de ces Mémoires. L'ambition & l'opiniaſtreté de l'Empereur qui voloient d'une aiſle trop haute, ne permettoient qu'il s'accommodaſt à la jeune & floriſſante valeur de Henry deuxieſme, luy ſemblant que luy & tous les autres Potentats de l'Europe, devoient faire

joug à ſes deſſeins & à ſes convoitiſes, qui eſtoient ſi grandes en luy, que c'eſtoit une vraye enchaiſnure des choſes qui s'entreſuivent & qui prennent leur commencement de la fin l'une de l'autre.

En ce temps les Cardinaux de Tournon & de Ferrare tres-grands perſonnages d'Eſtat, qui avoient de longue-main charge des affaires du Roy en Italie, dreſſerent telle intelligence avec les Siennois, que l'Empereur avoit privez de leur liberté par la conſtruction d'une forte citadelle, qu'ils leverent les armes, comme j'ay desja dict, ſous la faveur & protection du Roy : au nom duquel ils furent ſoudain ſecourus par ces Seigneurs, de deux mille hommes de pied ; avec leſquels la citadelle fut aſſiegée & renduë en leur puiſſance le 27 (a) Juillet. Tandis que le Cardinal de Ferrare ſe contenta de manier les affaires du Sienois tout alla bien (2) : mais ſoudain qu'il voulut entreprendre des armes il cuida tout perdre. C'eſt pourquoy les Sages diſent qu'il ne faut jamais outre-

(a) Ce fut le 5 Août, & non le 27 Juillet 1552, que les Eſpagnols ſortirent de Sienne. (Voyez l'Obſervation n°. 15 ſur le Livre précédent des Mémoires de Boivin, & le Tome XXIII de la Collection, p. 403.)

paſſer

paſſer les bornes de ſa vocation ; *qui la faict bien, ne faict pas peu aujourd'huy.*

Ceſte perte apporta beaucoup de rabais à la reputation de l'Empereur en Italie, & au contraire une fort honorable au Roy, comme ſalutaire liberateur des affligez.

Les Eſpagnols ne pouvans de leur part bien digérer ceſte perte (3), dreſſoient pratiques de tous coſtez pour la recouvrer. Mais ſur tout le Viceroy de Naples Domp Garzie (4), lequel à ces fins avoit tiré à ſa cordelle le ſieur Julio Salvy & ſes freres Capitaines du peuple Siennois : ce qui fut deſcouvert par ſon Secretaire (5), lequel tomba ès mains du Capitaine Moret Calavrois, appoincté du Roy à la guerre de Sienne, & lequel fit ſi grande peur à ceſtuy-cy qu'il le reduiſit à deſcouvrir le pot aux roſes.

Domp Garzie qui faiſoit ſemblant d'aſſieger Montalcino, que deffendoient les Seigneurs Jourdam Urſino, le Comte Camille Martinengue, & ledit Moret, leva le ſiege ſoudain qu'il ſceut ces nouvelles, & ſe retira aux garniſons Imperiales.

Les armes ayans eſté reprinſes, le Mareſchal print reſolution d'aller aſſaillir Cameran, cy-devant fortifié par le Viſtarin, qui eſt une place d'Aſtizane, meſlée parmy celles du

Montferrat, & laquelle avoit puis n'agueres eſté fortifiée par l'ennemy, à la ruine du pays que nous tenions de ce coſté-là. Pour ce faire, il fit tirer de Ville-neufve d'Aſt quatre canons & deux coulevrines, & un autre canon de Quiers, avec leſquels, aſſiſté de quatre à cinq mille hommes de pied ſeulement, & de cinq cens chevaux, il marcha contre Cameran qu'il fit ſommer en arrivant: mais ayant quatre cens hommes qui eſtoient dedans bravement reſpondu, il fit dreſſer la batterie, laquelle au deuxieſme jour commença à tirer : pour ce jour elle ne fit pas grand effort ; mais le lendemain ayant eſté toute tournée contre les flancs de deux petits baſtions de terre nouvellement faits, elle fit tel degaſt que ceux de dedans ſe deffians de pouvoir ſouſtenir l'aſſaut, ſe rendirent à bagues-ſauves. Mais à l'inſtant que cela ſe demeſloit nos ſoldats s'entreſouſtenans l'un l'autre, grimperent ſur un baſtion de terre, entrerent dedans, & tuerent tout. C'eſt pourquoy celuy qui parlemente doit eſtre en plus grande garde que jamais. Et pour autant que ceſte place avoit faict mille maux dans les terres poſſédées par le Roy, & que nous en avions aſſez d'autres, ſans nous engager à la conſervation de ceſte-cy, il fut

reſolu que le chaſteau & le fort d'alentour ſeroient abattus avec le feu : & par ainſi il fut commandé au ſieur de Caillac d'y travailler ; lequel ayant fait mettre quatre caques de poudre dans les caves voûtées, & en une tour, le tout de brique; apres avoir adverty chacun de ſe retirer au loing, le feu fut mis à la trainée, & tout auſſi-toſt nous viſmes enlever ſi haut en l'air ceſte tour, qu'un homme à cheval euſt paſſé par deſſoubs, retombant avec plus de dix pas de courtine du logis, tout en poudre : de maniere que depuis ce n'a eſté qu'une taſniere à ſerpens. L'armée ſe retirant vers Ville-neufve, paſſa par Paudicher (a) & Triglioles (b), chaſteaux du Comte de Montaſie (c), dont l'Eſpagnol s'eſtoit emparé ; ils furent battus & raſez comme Cameran.

Ceſte execution achevée, le Mareſchal deſirant reduire tout le Montferrat en l'obeïſſance du Roy, print reſolution d'aller reconnoiſtre Tonc & Monteil, qu'il jugeoit propres à ſon intention & fort aiſées à fortifier, eſtans toutes deux aſſiſes ſur couſteaux fort avantageux. Et pour ce faire il print cent hommes d'armes

(a) Budicher.
(b) Tiole
(c) Montafia.

de diverſes compagnies commandez par Monſieur d'Aubigny, comme le plus ancien Capitaines des hommes d'armes. Arrivant dans la vallée qui eſt aux pieds deſdictes deux places, & qui s'eſtend juſques aupres d'Aſt, il commanda audict ſieur d'Aubigny de ſe tenir ſerré en bataille, & de ne quitter la place, ny s'esbranler à aucun combat, quoy que l'ennemy le vint agacer, pendant qu'il iroit recognoiſtre ces deux places avec une trentaine de chevaux ſeulement. L'ennemy qui eut advis de ce voyage, fit ſortir environ deux cens chevaux départis en deux trouppes, aux coſtez des vallées, & en jetta une vingtaine pour aller attaquer les noſtres, pour les attirer en chargeant & eſtans auſſi chargez dans l'embuſcade : les trente chevaux joüerent ſi bien leur perſonnage, qu'ils firent oublier audit d'Aubigny non ſeulement le commandement qu'il avoit, mais l'attirerent dans l'embuſcade, ſi bien que quelque valeur qu'il y euſt aux noſtres, il y en demeura une trentaine de prins, & entre autres le Comte de Stuart ſon Gendre. Le Mareſchal qui eſtoit ſur le haut, & qui veit le deſordre, y courut ſoudain, & rallia au mieux qu'il peut & les uns & les autres, & peu s'en fallut, s'addreſſant audict ſieur d'Aubigny, qu'il n'y euſt

bien lourdement de la main miſe, pour le hazard auquel il avoit mis le ſalut de luy, de la belle trouppe qu'il luy avoit baillée à commander, & de la reputation des affaires, qui eſtoit *encores toute vierge & toute pure de noſtre coſté.* Onc puis il ne donna commandement audit ſieur d'Aubigny, craignant pareil inconvenient que celuy qu'il avoit couru. A ce propos on peut dire que les plus vieux ne ſont pas toujours les plus ſages. Veritablement quand nous avons receu quelque commandement de noſtre ſupérieur, nous le devons obſerver quelque ſuffiſance & capacité que nous penſions avoir, attendu que s'il en arrive par après quelque faute, elle ne nous peuſt eſtre imputée.

Encore que j'aye dès le commencement de ces Mémoires (6) proteſté que je ne m'advancerois à traicter des factions militaires démeſlées en Picardie, Champagne & Flandres, ſi ai-je jugé convenable d'en toucher un mot en paſſant, meſme ſur le voyage que le Roy avoit entreprins vers le Rhin, pour remettre la Germanie en ſon ancienne liberté, au prejudice de l'Empereur, qui faiſoit tous ſes efforts de la reduire ſous le joug de l'arrogant Eſpagnol.

Tous ces Princes Germains qui avoient

par prieres, ſupplications & promeſſes, appellé le Roy à leur ſecours, conforme aux anciennes alliances & confederations d'entre les François & les Allemans ; ſoudain qu'ils virent Sa Majeſté approchant du Rhin, & que l'Empereur pour la crainte de ce paſſage, s'accordoit à tout ce qu'ils vouloient, ils envoyerent remercier Sa Majeſté de la très-grande & très-honnorable affection qu'elle avoit apporté à leur conſervation, dont eſtoit ſuccedé leur accord avec l'Empereur : & que par ainſi ils ſupplioient Sa Majeſté de ne paſſer plus outre, pour ne remettre en trouble les affaires de la Germanie, qui ſe reduiſoient à tranquilité. O nation ingrate & brutale, qui a rendu à un Prince genereux & debonnaire, un ſi deſloyal fruict de tant de peines, deſpences & labeurs prins à leur ſeule occaſion (7). Quittant (pour ce faire) tant de grandes & fructueuſes occaſions que les Pays-Bas luy preſentoient lors, à l'advancement de ſes affaires, qu'il diſpoſa tous à l'intereſts de ces brodes ſacs-à-vins (a).

Et pour autant que aſſez de gens ignorent

(a) Expreſſion groſſière & injurieuſe qui ſignifie de *perfides ivrognes* : c'étoit là l'invective favorite des Ecrivains François à cette époque. Dès qu'ils croyoient avoir

la puiſſance de la France, j'ay bien voulu leur preſenter l'eſtat des forces que le Roy mena au ſervice des Princes d'Allemagne, qui firent leurs affaires à nos deſpens.

Eſtat des forces que le Roy aura en l'armée qu'il fait aſſembler, en laquelle il a deliberé de ſe trouver en perſonne : enſemble de celles qui demeureront en garniſon ès pays de Picardie, Champagne, Lorraine, Luxembourg & Bourgongne.

PREMIEREMENT,

POUR LE CAMP ET ARMÉE

DUDIT SEIGNEUR.

La Maiſon dudit Seigneur.
Ses deux cens Gentilshommes.
Ses quatre cens Archers de ſa garde.

Gendarmerie.

	Lanc.	Harq. (a)
Mgr le Dauphin.	100	
Mgr de Vandoſme,	100	50
Mgr de Guiſe,	100	50

à ſe plaindre des Allemands, ils leur reprochoient l'amour immodéré du vin.

(a) Arquebuſiers.

	Lanc.	Harq.
Mgr le Conneſtable,	100	50
M. le Prince de Ferrare,	80	50
M. le Mareſchal S. André,	100	50
M. le Duc de Bouillon,	50	
M. de Nevers,	80	50
M. le Duc de Lorraine,	60	50
M. l'Admiral,	60	50
M. de Montpenſier,	50	26
M. le Prince de la Roche-ſur-Yon,	50	26
M. d'Anguien,	40	26
M. le Vidame de Chartres,	40	26
M. le Vicomte de Thuraine,	50	26
M. le Comte de Sancerre,	40	26
M. de Gonnor,	50	26
M. de Sanſſac,	50	26
M. de Jarnac,	40	26
M. le Comte d'Haron,	60	
M. de Jamets,	50	
M. d'Annebault,	40	26
M. de Curton,	40	26
M. de la Fayette,	40	26
M. de Tavannes,	50	26
M. d'Aumalle,	80	50
M. de Bourdillon,	50	

Nombre des Compagnies, 17.

Des Lances, 1650.

Et des Harq. 788.

CHEVAUX-LEGERS.

	Chev.-leg.	Harq.
M. de Nemours,	160	20
M. de d'Anville,	160	20
M. de Piennes,	80	10
M. de la Vauguion,	80	10
M. le Comte de Cerny,	80	10
Les Sieurs de Rendan,	80	10
Le Baron d'Aguerre,	80	10
Le Capitaine Peloux,	80	10
Le Baron de Buſſy,	80	10
Le Sieur de Negre-Peliſſe,	80	10
Le Sieur de Montpeſat,	80	10
Le Sieur de Saint-Nectaire, ou Sannectaire,	80	10
Le Baron de Curton,	80	10
Le Sieur de Carouge,	80	10
Le Sieur de Clermont,	80	10
Le Sieur de Suze,	80	10
Le Sieur de la Chapelle-aux-Urſins,	80	10
Le Sieur de Curſol,	80	10
Le Sieur de Guiry,	80	10
Le Sieur de Saulx,	80	10
Le Sieur de Mauleon,	80	10
Le Sieur de Chante-Merle,	80	10
Le Sieur de Beulen,	80	10
Le Sieur de Ruſſect,	80	10

	Chev.-lég.	Harq.
Le Sieur de Cental,	80	10
Le Capitaine Bernard,	50	
Le Comte Ringrave,	50	
Thomas Cray, Anglois,	100	
Le Capitaine Etherniton,	100	
Le Capitaine Reyman Cocquebon,	100	
Le Capitaine Rutil, Anglois,	50	
Le Capitaine Jean Clayers,	50	
Le Capitaine Jamets,	100	
Le Capitaine Jean Achiſſon de Hautemolu,	100	

Nombre, 36. Chevaux-legers, 2940.
Harqueb. 270.

Arriere-bans.

Deux mille chevaux des arriere-bans.

Harquebuziers à cheval.

Lanque,	100
La Roche,	60
Cranne,	40

Bandes françoiſes, & vieilles bandes.

Boiſſeron.	Saint-Eſteve.
Gordes.	Chantelou.
Ambures.	Languetot.

Le Breul de Bretaigne.
Bois-Jourdan.
Vic.
Ligondes.
Aſſigny.
La Vollianne.
Deſme.
Le Bois.
Gourdan.
Mouemas.
S. André.
S. Roman.
La Mothe Rouge.
Conflans.
Le Breul de Bourgongne.
Abooz.
La Mothe Gondrin.
Appathe.
Le Chevalier de Sarragoſſe.
La Molle.
Oget.
Verdun.
Villames.
La Prade.
Duras.
Sainct-Pau.
Bois Sec.
Maugeron.
Chaſtellet.
Soleil.
Vauguedemar.
Berrieulx.
Le Fort.
Lignieres.
Sainct-Laon.

Nombre, 41.

Autres bandes nouvelles.

S. Vidal,	2 Enſeignes.
Le Baron de Pardeillan,	2
Le Vicomte de Riberac,	2
Le Sieur de Quayluz,	2
Maugeron.	
Anger Renacques.	

Le Baron de Benac. Congnez.
Le Sieur de Duras. Reffuge.
Le Chevalier Bou- De Vaulx.
cart. Sainct-Jouan.
Montluc. Savigny.
Allegre. Puſſay.

Nombre, 21.

Suiſſes.

Sept mille Suiſſes.

Les Lanſquenets ſous quatre Colonels.

A ſçavoir, le Comte Ringo, le Comte Ravand, le Baron de Fontenay & Ryffemberg.

Bandes Eſcoſſoiſes.

Doddes. Dognes.
Cullan. Cumgan.
Beaulieu. Mons.

Bande Angloiſe.

Une Bande.

POUR LES GARNISONS

DE PICARDIE ET NORMANDIE.

ARDRES.

Gens de pied.

La Barre.
Creſſonnieres.
Sainct-Aubin.

Chevaux-legers.

Creſecques. 50 chevaux.

BOULONGNE.

Gendarmerie.

M. de Senerpont, 50 lances.

Gens de pied.

Le Sieur de Senerpont.
Porcheulx.

MONTHULIN.

Jean Panques qui a 50 hommes, & remplira ſa bande, ſi beſoin eſt.

ESTAPPES.

Rubempré, 50 hommes.

MONSTREUL.

Gendarmerie.

Le Sieur de Villebon, 50 lances.

Gens de pied.

Avonigan.
Saint-Simon.

ABBEVILLE.

Gendarmerie.

M. de la Meilleraye.

Gens de pied.

Bleraucourt.

DOURLANS.

Bouchavannes.
Vallimult.

CORBYE.

Le Sieur de Chaulve.
Certeaux.

PERONNE.

Gendarmerie.

M. de Montmorancy, 50 lances.

Gens de pied.

Sainct-Jouan.
Bethune.

CASTELLET.

Le Sieur d'Eſtrée.

S. QUENTIN.

Mazieres.

LA FERE.

Walon qui remplira ſa bande ſi beſoin eſt, pour autant qu'il n'a que cent hommes.

GUISE.

La Banne qui n'a que cent hommes, remplira ſa bande ſi beſoin eſt.

LA CAPELLE.

Perrichon.

Chevaux-legers qui ſont ordonnez pour demeurer audict pays de Picardie.

Le Sieur de Belle-Fourriere, 50 chevaux.
Le Sieur de Mirammont, 50

NORMANDIE.

Gendarmerie.

M. de Langay, 40 lances.

METS, TOUL ET MARSAL.

METS.

Gendarmerie.

M. de Vieilleville, 50 lances. 30 harq.

Chevaux-legers.

M. d'Eſpinay.

Gens de pied.

Salcede.
Bahuz.
Bonnenyn.
Rhocqueuſe.
La Haye.
Pernot d'Aguerre.
Le Baron de Cerny.
Le Baron d'Anglure.

TOUL.

Le Vicomte de Sacconnay.
Le Sieur de Selavolles, 30 harq. à cheval.

MARSAL.

La Grange qui fera ſa bande de 400 hommes.

Chevaux-legers.

Bracque, 50 chev.-legers.

CHAMPAGNE, LORRAINE ET LUXEMBOURG.

VERDUN.

Le Sieur de Jours avec ſes deux Enſeignes.
Bromillieres.

STENAY.

Le Sieur d'Eſpaulx.

Harquebuſiers à cheval.

Le Chevalier d'Eſpaulx, 30 harq.

D'AMILLIERES.

Chevaux-legers.

Le Sieur de Rabaudanges, 50 chevaux.

Gens de pied.

Le Vandomois.

MONTMEDI.

Harquebuſiers à cheval.

L'Aventure, 30 harq.

Gens de pied.

Le Baron qui aura cent hommes.
Rizencourt.

IVOY.

Chevaux-legers.

La Ferté, 40 chev.-legers.

Gens de pied.

Haucourt, qui aura cent hommes.
Bourſeuille.
Vauluceau.

SEDAN ET BOUILLON.

Gendarmerie.

Le reſte de la compagnie de M. le Duc de Bouillon.

Gens de pied.

L'Amery, qui n'a que 150 hommes, remplira ſa bande, ſi beſoin eſt.

MOUZOY.

Gendarmerie.

M. de la Roche-du-Mayne, 50 lances.

MAUBERT.

Chambery, 40 harq. à chev.

AUBENTON.

La Hajette ayant 80 hommes de pied, qui remplira ſa bande juſques à 300, ſi beſoin eſt.

MEZIERES.

Marſilly.

BOURGONGNE.

M. d'Eſpinac, 50 lances.

Outre toutes leſquelles forces, s'il plaiſt au Roy les augmenter, ſe pourra ſervir & employer les Capitaines qui s'enſuivent :

Le Baron de Clerc,	2 Enſeignes.
Dovoriez,	2
S. Aubin Gobelet,	3
Sarrut,	1
Sourriſſelles,	1
Montſelard.	1
Cadjou,	1
La Primauldaye,	1
Sphifame,	1
La Foreſt,	1
Le Jeune Gumigny,	1
Vieulx Pont,	1
Gemies,	1
Le Jeune Bimo,	1

Nombre, 18.

Si le Roy en marchant vers le Rhin ne ſe fuſt ſaiſi (par le Conſeil du Conneſtable) de la ville de Mets, de Toul, Verdun & Rocroy, Sa Majeſté & toute cette belle armée qu'il avoit conduicte, euſt couru quelque dangereuſe fortune, s'eſtant Sa Majeſté trop advancée & de bonne foy, en la faveur de ces brodes (a), à Pime-ville (b), Blamont, Salzſebourg (c), & Saverne, voiſine de Strasbourg, & pouſſé en retournant juſques à Haguenau, & Weſtbourg (d) à 3 lieues de Spire. A la verité il n'y a action plus digne d'un grand Prince, que d'employer ſes forces & ſon auctorité au ſecours des Princes indignement affligez : comme auſſi n'y a-t-il rien de plus juſte ny de plus raiſonnable, que de prudemment digerer (auparavant que s'y embarquer) pour qui, & contre qui, afin que ſelon le balancement du bien ou du mal qui en peut advenir, on ſe prepare pour en emporter l'advantage, & avoir tel gage & aſſeurance en main de celuy à la faveur duquel les armées ſont

(a) C'eſt-a-dire, de ces traitres : il qualifie ainſi les Princes Allemands.

(b) Ne faut-il point lire Luneville?

(c) Phalſbourg.

(d) Wiſſembourg.

levées, qu'il ne vous puiſſe jouer ce meſme tour que fit la Germanie au Roy, & depuis le Duc de Parme (a), & de main en main le Pape Caraffe (b), pour maintenir leſquels, & ſans autres gages que de belles paroles, la France qui avoit proſperé juſques en l'an mil cinq cens cinquante-cinq, alla depuis preſque tousjours en declinant. Les fautes d'Eſtat qui ſe font en un jour, ſont pleurées par pluſieurs années, comme furent toutes celles-cy. Par l'infelice (c) ſuccès deſquelles s'enſuivit la honteuſe paix de l'an mil cinq cens cinquante-neuf, qui donna l'audace à beaucoup de gens de lever les cornes ſous divers pretextes, qui ont depuis travaillé la France plus de trente ans, *& nondum finis* (d).

Ceſte ingratitude Germanique fit reſoudre

(a) L'Auteur veut parler du Duc octavio de Parme qui en 1556, comme on le verra cy après, abandonna le parti de la France, & fit alliance avec l'Empereur.

(b) On parlera également en ſon tems du Pape Paul IV, & des Caraffes ſes neveux. On peut, en attendant, recourir au Tome XXIII de la Collection, p. 450 & ſuiv., & au Tome XXIV, p. 410, 411, 412, & 420.

(c) Malheureux.

(d) Et on n'en voit pas encore la fin.

Sa Majeſté à diligemment fortifier la ville de Mets, & à rebrouſſer chemin vers la France, y laiſſant pour Gouverneur le Sieur de Gonnort, frere du Mareſchal, qui eſtoit n'aguere retourné de Piedmont vers Sa Majeſté, pour luy rendre compte des affaires d'Italie, & des choſes neceſſaires, ſoit pour augmenter ou pour aſſeurer les conqueſtes desja faictes. N'eſt à oublier que le Roy faiſant ſa retraicte par le pays de l'ennemy, conquit d'Anvilliers, deffendu par Sirinchaud (a) & par le Comte de Mansfeld, qui ſe rendirent à diſcrétion, & de meſme ſuite la Duché de Bouillon, Lumes, Montmedy, & auſſi Trelon & Glayon qui furent bruſlez.

Soudain que le Mareſchal ſceut que ſon frere avoit eſté honoré de ceſte charge, il s'en congratula avec luy, & luy donna ce conſeil, à ſçavoir qu'il falloit tenir pour certain, que la retention de Mets irriteroit tellement l'Empereur & toute la Germanie, qu'ils marcheroient tous par commune deſ-

(a) Il paroit que Boivin confond la priſe d'Yvoi avec celle de Damvilliers : les Mémoires de Rabutin nous apprennent que Mansfeld & le Seigneur de Sirinchaut, qui eſt probablement le *Sirinchaud* de Boivin commandoient à Yvoi. Selon M. de Thou, Tome X, le Gouverneur de Damvilliers s'appelloit de Marcy.

penſe & concordance à la reprinſe de ceſte place, avec cent ou ſix vingts canons, & toutes les forces de l'Empire : & que par ainſi il le prioit (que tous reſpects & toutes choſes poſtpoſées), il entendit à l'avictailler de toutes ſortes de vivres, à chaſſer ſans violence toutes les perſonnes ſuſpectes : mais ſurtout à faire ès environs des murailles des remparts & terre-plains de quarante à cinquante pieds d'eſpoiſſeur, avec force flancs bien couverts, tant au-dedans que au-deſſus du foſſé, afin de pouvoir ſouſtenir ce grand orage, quand il tombera ſur ſes bras. Il en avoit donné le meſme advis à Sa Majeſté, afin que rien ne luy fuſt eſpargné pour parvenir à ce que deſſus, qui fut depuis le ſalut de la place & de la Champagne auſſi.

L'Empereur ayant perſuadé aux Eſtats de l'Empire que tout ce que le Marquis d'Albert avoit auparavant entreprins ſur Francfort & Sirenée (a), n'eſtoit qu'à la ſollicitation du Roy, pour uſurper les villes de l'Empire, comme il avoit faict cognoiſtre par celles de Mets, Toul & Verdun, récemment uſur-

(a) Cette ville de *Sirence* eſt probablement celle de Sckwinfurt que la Marquis Albert prit à cette époque (Liſez l'Hiſtoire de la réformation par Sleidan, Tome III, p. 233.)

pées : il commença à assembler forces, artillerie & vivres de tous costez, estimant que par un grand & soudain effort, non-seulement il emporteroit ces trois villes, mais aussi que tout d'un train il mettroit le pied sur la gorge à la fortune françoise, qu'il avoit comme à mespris, & toutesfois elle luy avoit donné tant & tant d'affaires & de secousses, que c'estoit tout ce qu'il avoit peu faire que s'en deffendre avec peu de gloire & de réputation.

Les Princes d'Allemagne peu rusez aux caults demeslemens de l'Espagnol, se laissérent emporter aux remonstrances de l'Empereur, & à luy contribuer forces & moyens de tous costez, ne s'appercevans pas qu'ils luy mettoient eux-mesmes en main, non-seulement de quoy renverser les dernieres conquestes des François, mais aussi les moyens de les subjuguer eux-mesmes, s'il advenoit qu'il emportast le dessus, suivant son naturel assez souvent trop aspre & inconsideré à tirer d'une seule guerre trois ou quatre autres, sans se soucier de la ruine de ses amis ou ennemis pour avancer ses ambitieux desseins.

Pendant qu'il se diligentoit en ses preparatifs, la France ne dormoit pas aussi à

reduire Mets en tel eſtat, que l'Empereur y perdroit & les forces & le courage, comme il fit depuis, recognoiſſant trop tard, la trop grande preſomption de ſes forces, & que les victoires qu'il avoit precedemment emportées procedoient non de ſa valeur & prudence, mais de nos propres pechez, que Dieu avoit voulu expier par ces diſgraces, comme il avoit depuis faict les ſiens.

Sur l'achevement du mois d'Aouſt M. de Guiſe entra dans Mets accompagné des Ducs d'Anguien, Prince de Condé, de Montpenſier, d'Octave Farnaiſe, des Ducs de Nemours, Marquis Delbeuf, de Montmorancy, Strozzy, de Martigues, Vidaſme de Chartres, de Biron, de Randan, & autres Seigneurs & Gentilshommes, juſques au nombre d'environ trois cens. Le Sieur de Dampville, tant jeune qu'il eſtoit encore, voulut eſtre de la partïe, pour ne deſmentir la valeur & la gloire de ſa race. Le Duc de Guiſe qui n'eſperoit pas cela par l'émulation & jalouſie qui eſtoit entre le Conneſtable & luy, admirant la vertu de ce jeune Seigneur, il luy donna d'eſlire le commandement ſur deux cens chevaux-legers. Il y entra auſſi de ſept à huict mille hommes de pied; deux cens

hommes d'armes, deux cens chevaux-legers & cent harquebuziers à cheval, tous bien deliberez d'adoucir toutes les menaces & toutes les coleres de l'Empereur : l'entreprinſe duquel eſtoit fort diſſuadée par le Duc de Savoye, à ce qu'il m'en a depuis luy-meſme compté, pendant que j'avois charge des affaires du Roy près de luy, & au contraire fut portée par le Duc d'Alve (a). Il y eut de grands & memorables combats entre l'aſſaillant & le deffendant, qui ſont deſduicts en diverſes hiſtoires. Tant y a que l'Empereur ſe monſtra à ceſte fois plus brave cavalier que bon & experimenté Général d'armée (b) : & de faict il perdit à ce ſiege (obſtinément entreprins ſur l'hyver & le 20 Octobre) de vingt-cinq à trente mille hommes, avec une honte & regret, qui donnerent commencement à la retraite qu'il fit depuis, quittant Empire & Royaume à ſon frere & à ſon fils, pour embraſſer la tranquillité & le repos, qui ne ſe trouvent

(a) Le Duc d'Albe.

(b) Les Obſervations, qu'on pourroit faire ſur ce qui concerne ce ſiége mémorable, ſe trouveront dans les Mémoires de Rabutin qu'on rapprochera relativement à cette époque des relations de Salignac & de Chantnatz.

jamais qu'en Paradis, pour grands, riches ou puiſſans, jeunes ou vieux que nous ſoyons tous. La fortune s'eſtant réſervé un privilege particulier pour avancer ou reculer nos affaires & nos deliberations, non ſelon le conſeil qui en a eſté prins, mais ſelon ſa volonté. C'eſt Dieu ſeul qui luy fait jouer ſes tragédies, pour nous corriger de nos audaces.

Or le Mareſchal (8) qui avoit tousjours eſtimé que la colere des ennemis ſe deſchargeroit du coſté de Sainct-Damian, comme il en avoit tousjours fait le ſemblant, & que la place luy eſtoit plus commode pour venir à bout de ſes deſſeins que nulle autre, n'eſtant qu'à trois petites lieues d'Aſt, ayant eu nouvelles le dernier Decembre, qu'ils tournoient teſte vers S. Damian, jetta ſoudain dedans ſix cens hommes, force poudres, meſches & plomb. Le Gouverneur Briquemaut & les Capitaines qui eſtoient dedans, avec autres mille fantacins, que François, qu'Italiens, manderent au Mareſchal, qu'il n'euſt crainte de rien, & que ſi l'ennemy s'adreſſoit à eux, qu'il n'en rapporteroit que la perte & la honte. Et encore qu'il ſceuſt aſſez que les Sieurs de Chavigny & de Vieux Pont, Briquemaut & autres qui

eſtoient dedans, eſtoient gens de valeur & de courage, ſi eſt-ce qu'ayant conſideré que la place eſtoit des plus petites, fort commandée, & aſſiſe ſur une terre fort commode à faire mines, il jugea neceſſaire de jetter dans le chaſteau de la Citerne, que tenoit le Capitaine Torquato Torto, Italien, à une lieue de Sainct-Damian, & ſur un haut qui deſcouvre la ville (a), Montluc, Maiſtre-de-Camp, fort prudent & vigilant guerrier, avec trois cens bons ſoldats, & cinquante chevaux, pour d'heure à autre non-ſeulement prendre langue ſur le progrez des ennemis, mais auſſi ſur celuy des noſtres : dont il s'acquitta avec telle diligence, qu'il n'eſtoit jour qu'il n'euſt par diverſes voyes nouvelles des uns & des autres, & qu'il ne donnaſt quelque bourrade aux ennemis qui battoient avec dix-huict canons & quatre coulevrines.

Et de faict il donna advis au Maréchal, que les ennemis s'eſtoient reſolus à la mine, pendant que ils tireroient aux deffences, avec intention de ne faire batterie generale qu'ils

(a) Boivin & Montluc ne s'accordent ni ſur la durée de ce ſiége, ni ſur d'autres détails particuliers. Ce rapprochement a été fait dans une de nos Obſervations ſur les Mémoires de Montluc, Tome XXIII de la Collection, p. 396.

n'euſſent mis à poinct deux mines qu'ils entreprenoient : que nos gens avoient faute de poudre, car celles dont Monſieur de Vaſſé avoit precedemment fait proviſion s'eſtoient trouvées gaſtées & eſventées. Le Mareſchal ayant eu ces nouvelles, depeſcha un de ſes Gentils-hommes nommé Puizin Provençal, vers Montluc, luy commandant de faire ſes efforts pour le faire entrer dans Sainct-Damian, comme il fit la nuict ſuivante, par une chaude alarme qu'il donna aux ennemis, avec dix beſtes chargées de poudres, meſches & plomb. Il ne laiſſe point pour cela d'accuſer les chefs d'avoir eſté par trop negligens à bien recognoiſtre d'heure & les poudres & tout ce dont ils pourroient avoir beſoin ; qu'il eſtoit neceſſaire, & que pour certaines conſiderations, qu'ils changeaſſent ſans bruict le Capitaine du chaſteau, y procedans ſi dextrement, qu'il n'y euſt ſcandale ny deshonneur pour luy, qui eſtoit (peut-eſtre) ſoupçonné à tort.

Ceſtuy-cy garny de lettres de creance, fit entendre aux Gouverneur & Capitaines qu'ils miſſent diligemment la main à faire caver dans leur foſſé un autre petit foſſé de la largeur de quatre pieds ſeulement, & qu'ils l'allaſſent tousjours creuſant & pro-

fondant juſqu'à tant qu'ils euſſent deſcouvert les mines; & que pour en ſortir avec plus d'honneur, ils tinſſent tousjours vingt-cinq braves ſoldats tournoyans dans le foſſé, avec deux douzaines de pots à feu, pour jecter & combattre la mine ſi-toſt qu'ils la deſcouvriroient. Pendant que ceux de dedans & ceux de dehors s'entrebattoient tous les jours, les uns pour deffendre, les autres pour gaigner le foſſé, la mine & le petit foſſé s'advançoient. Enfin les noſtres ayans fort profondé, & mettant l'aureille contre terre & auſſi un verre plain d'eau, ils le virent eſmouvoir, & peu après ſentirent au-deſſous d'eux le bruict de ceux qui minoient; dont ayans donné advis aux Capitaines, ils jetterent encore dans le foſſé un Caporal avec autre vingt-cinq ſoldats, pour ſoudain qu'ils auroient eſventé la mine, donner dedans avec telle furie, que l'ennemy perdiſt le jugement & le courage de pourſuivre l'autre. Une heure après que ces deux petites troupes ſe furent logées, pour bien executer le deſſein, ils haſterent tellement la beſongne des pionniers, qu'ils ouvrirent la mine, dans laquelle ils ſe jecterent, & combattirent ſi furieuſement quarante ou cinquante des ennemis qui eſtoient dedans avec les pionniers,

qu'ils la leur firent quitter. Soudain comblans de terre le tout, ils ſe retirerent, laiſſans touſjours nouvelle garde au foſſé, qui fut ſi bien combattu, que l'ennemy n'y entra jamais. Ceſte deſcouverture fit reſoudre l'ennemy à la batterie : dont eſtant le Mareſchal adverty par le retour dudit Piuzin vers luy, il commanda à Montluc de jeter dedans la place deux cens bons hommes de renfort qu'il leur envoyoit avec autres quatre charges de meſche, de plomb & de poudre menue grenée : dont il s'acquita ſi heureuſement, que rien ne ſe perdit. Piuzin s'en retournant vers le Mareſchal, luy porta par eſcrit l'ordre que les noſtres avoient mis pour deffendre les breſches, & lequel j'ay voulu repreſenter icy.

Le Capitaine Vieux-Pont avec cent corſelets & autant d'harquebuziers, a charge de deffendre la breſche, aſſiſté de douze Gentilshommes volontaires.

Le Baron de Chepy & l'Enſeigne de Montluc combatront l'un des fiancs, & Termes Corſe l'autre.

Les Sieurs de Chavigny & Briquemaut auront charge des courtines & murailles.

Le Capitaine Loup, Lieutenant de Chavigny, demeurera en bataille dans la place

de la ville, avec tout le gros des gens de guerre, pour rafraiſchir & ſecourir où beſoin ſera.

Qu'il y aura cinquante Chevaliers à cheval pour courir çà & là, & combattre à pied ſelon que l'occaſion requierra.

L'ennemy fit deux batteries, l'une vers la porte qui va en Aſt, & l'autre contre une groſſe tour qui flanquoit environ cinquante pas de courtine, regardant la Ciſterne : mais il trouva l'un & l'autre endroit ſi bien retranché & remparé, qu'il n'oſa entreprendre d'y faire donner l'aſſaut : & à dire vray, il ne le pouvoit faire qu'avec grand deſadvantage, d'autant que l'artillerie ne pouvant voir le pied de la muraille, ceux de dedans à meſure qu'ils battoient nettoyoient les ruines, de maniere que la breſche demeuroit touſjours en tel eſtat qu'il y falloit monter avec eſchelles, leſquelles n'euſſent ſceu approcher. Car quand bien ils fuſſent entrez dans le grand foſſé, ils n'euſſent ſceu traverſer ce petit qu'on avoit fait, & dont la terre ayant eſté jettée du coſté de la ville, ſervoit de tranchées, au parſus pluſieurs traverſes & moineaux qui y avoient eſté dreſſez.

Briſſac ayant trouvé bon ceſt ordre, leur manda qu'ils prinſſent garde à ſi bien ordonner les

les flancs, qu'on ne tiraſt jamais tout-à-coup, ains les uns après les autres pour donner loiſir à la recharge.

Qu'il y euſt auſſi tousjours auprès d'eux de l'eau, ſoit pour le ſoulagement des perſonnes, ou pour refroidir les harquebuſes & artilleries à faute de vinaigre.

Qu'il y euſt force gabions appareillez en divers endroits pour ſe couvrir aux lieux où il ſeroient deſcouverts.

Toute la force principale des aſſiegez conſiſtoit à dire ce qui en eſt, en l'honneur & au courage intrepidemment reſolu à toute ſorte de fortune, & en douze ou quinze cens hommes de pied, & cent cinquante chevaux, & environ cinquante Gentils-hommes volontaires.

En ces entrefaites Montluc fit ſçavoir au Mareſchal, que ſon enſeigne avoit fait une ſortie ſur les ennemis qui alloient à la faſcinade tabourin ſonnant, qu'il en avoit tué trente ou quarante, & recognu tout d'un train les deux gueules des mines que l'ennemy pourſuivoit diligemment, & dont il avoit fait le rapport au Gouverneur pour y prendre garde.

Montluc ayant eſté adverty qu'aucuns des Seigneurs qui eſtoient près le Mareſchal eſ-

toient d'advis qu'il luy commandaſt de donner un combat dans les meſmes tranchées & corps-de-garde des ennemis pour ſoulager les aſſiegez, il demanda au Mareſchal, que ſi par ce moyen on pouvoit faire lever le ſiege, qu'il en loueroit infiniment l'execution ; mais qu'ayant de longue main apprins que c'eſtoit une vraye temerité, que d'aſſaillir une armée ſi bien barricadée qu'eſtoit celle là, & perdre inconſidérement deux ou trois cens hommes qui feroient beſoin aux aſſiegez, toutesfois qu'il en paſſeroit par le meſme commandement qu'il plairoit au Mareſchal luy faire, & lequel trouva ſon opinion meilleure que celle des autres.

Pendant que tout cecy ſe demeſloit, le Mareſchal euſt advis qu'il eſtoit party d'Aſt trois cens Eſpagnols & autant d'Italiens pour aller buſquer (a) contribution du coſté des Langues. Il en donna ſoudain advis à Bonnivet, qui eſtoit lors en Albe, luy commandant de monter à cheval pour leur aller preparer le logis. Et à quoy faire il apporta telle diligence & valeur, qu'ils furent tous deffaicts ſans autre perte que de quatre des ſiens & ſix bleſſez.

(a) C'eſt à-dire, *chercher* : ce mot *buſquer* vient de l'Eſpagnol *buſcar*.

N'eſt icy à obmettre qu'un Baſque, appellé le *Cadet*, fut depeſché vers le Mareſchal par les aſſiegez de Sainct Damian, & lequel ſe trouvant enveloppé des ennemis avala gloutteme nt les lettres qu'il portoit, de maniere que ne le trouvant chargé de rien ils le laiſſerent aller, & vint trouver le Mareſchal, auquel il raconta tout ce qui campoit en ſa petite cervelle : il fut bien payé & ſoudain renvoyé.

Pendant ces demeſſemens, les pluyes commencerent à venir, leſquelles deſtremperent ſi bien ces terres graſſes, argilleuſes & enfondrantes du Montferrat, que les plate-formes de l'artillerie commencerent à s'abaiſſer & enfoncer ; les vivres auſſi à eſtre de difficile conduite, & les cabanes & logis des ſoldats à eſtre remplis d'eau. L'ennemy ſe trouvant combattu de la valeur de ceux de dedans, & de l'intemperie du temps, fut contrainct à prendre reſolution de lever le ſiege, qui avoit duré près de trois mois. *Ce fut le meſme jour vingt-deuxieſme Janvier que l'Empereur leva celuy de Mets.* S'ils ne ſe fuſſent haſtez de retirer l'artillerie avec deſpence & labeurs infinis, elle fuſt demeurée engagée devant la place, le pays eſtant tel, qu'on enfondre en temps de pluye juſ-

ques aux ſangles. *Ce fut un reconfort à Domp Ferrand, de ſçavoir que ſon maiſtre n'avoit pas eſté plus heureux que luy au ſiege de Mets :* & au Roy, à toute la France, & au Mareſchal en particulier, d'avoir eu tout à coup deux ſi grandes & ſi favorables nouvelles : dont graces furent rendues à Dieu par tout le Piedmont, & ceux de dedans louez & remerciez par Sa Majeſté, & en particulier par le Mareſchal, qui participoit à leur gloire, & eux à la ſienne auſſi : mais ſurtout le Maiſtre de Camp Montluc (a), que le Mareſchal avoit logé à la Ciſterne avec trois cens braves ſoldats, tint les ennemis en tel eſchec, qu'il donna tousjours rafraiſchiſſement aux aſſiegez ; à la verité ſa diligence & ſa valeur eſtoient admirables & furent en partie cauſe du ſalut de la place.

N'eſtant à obmettre que le Sieur Domp Ferrand, pour un grand Capitaine, fit une lourde faute de ne s'emparer, comme il pouvoit aiſément faire, de la Ciſterne, qui n'eſtoit qu'à une lieue de luy : d'autant que

(a) Voilà un éloge de Montluc qui n'eſt pas ſuſpect, & qui doit inſpirer la confiance par rapport au récit qu'il fait de ce ſiége dans ſes Mémoires. Auſſi M. de Thou, Liv. XI, l'a-t-il ſuivi ſans balancer.

eſtant demeurée entre nos mains, elle fut en partie cauſe du ſalut de la ville, qu'elle rafraiſchiſſoit tous les jours : à quoy ſervoit grandement la diligence, bonne conduicte & prevoyance de Montluc, que le Mareſchal y avoit à ceſt effect envoyé dès le commencement du ſiege, comme nous avons dict, le recognoiſſant accompagné de tant de prudence & bon jugement, qu'il feroit autant ou plus de dommage aux ennemis par ces deux parties, qu'avec les meſmes armes ; au maniement deſquelles toutesfois il n'y avoit gueres perſonne qui luy peut faire leçon. Il y euſt encore bonne troupe de Gentilshommes volontaires qui s'allerent jetter dans ladite Ciſterne pour avoir commodité de combattre, comme ils faiſoient aſſez ſouvent.

N'eſt auſſi à obmettre, que ſi du coſté de la Ciſterne Montluc avoit bien faict ſon devoir au ſecours des aſſiegez de S. Damian, que Bonnivet n'en avoit pas faict moins du coſté d'Albe.

Ceux de S. Damian ayant recogneu la retraicte que faiſoit l'ennemy, ſortirent deſſus luy par deux divers endroicts : ſi ceux-cy aſſaillirent de grand courage, les Eſpagnols n'oublierent le leur pour ſe bien deffendre,

tant y a qu'il y euſt de la perte de coſté & d'autre, mais plus du noſtre ; car nous y perdiſmes le Capitaine Beaulac, Lieutenant de Tilladet, & le jeune Chepy (a), Enſeigne de Montluc, qui furent bleſſez, prins & menez en Aſt, d'où ils furent depuis tirez par eſchange.

Les armes ayans prins quelque relaſche, le Seigneur Domp Ferrand ſe laiſſa enfin emporter à entrer en une determinée capitulation de la bonne guerre, qu'il avoit precedemment fort rejettée, qui fut un grand ſoulagement pour les Generaux d'armée, mais beaucoup plus grand pour les gens de guerre qu'ils commandoient. C'eſt pourquoy l'ayant traduict d'Italien en François, je l'ay voulu inſerer icy, afin que ceux qui viendront après nous, ſoient invitez à faire de meſme pour le bien du Prince & de la patrie.

« Articles accordez entre les très-puiſſans » Seigneurs Domp Ferrand de Gonzague, » Lieutenant & Capitaine-General de la

(a) Montluc raconte également ce combat où il convient qu'il fit un tour de *jeune Capitaine :* ſon Enſeigne, que les ennemis prirent, ne s'appelloit point Chepy, mais bien *le jeune Charry*. C'eſt une erreur qui a échappé à Boivin.

» Cæſarée Majeſté en Italie, & M. le Ma-
» reſchal de Briſſac, Chevalier de l'Ordre
» du Roy, Gouverneur & Lieutenant-Ge-
» neral deçà les Monts pour Sa Majeſté
» très-Chreſtienne.

« Premierement, que tous Maiſtres-de-
» Camp, Generaux d'infanterie, cavallerie
» & artillerie, de quelque ſorte ou nation
» qu'ils ſoient, ſans aucune exception,
» enſemble les Colonels, Mareſchaux-de-
» Camp, Gouverneurs, Maiſtres-de-Camp
» particuliers, Commiſſaires-Generaux &
» particuliers, tant de la guerre, artillerie,
» que des Mareſchaux-de-logis, Fourriers,
» Capitaines de gens de pied, Lieutenans,
» Enſeignes, Sergens-majours, Canonniers,
» Munitionnaires & Chevaucheurs eſtans
» faits priſonniers durant le cours de la
» guerre, ne ſeront contrains ny obligez
» de payer pour la delivrance & relaſche
» de leurs perſonnes, que le propre eſtat
» & entretenement que chacun reçoit de
» ſon Prince par chacun mois, payant lequel
» ils ſeront tout ſoudain delivrez.

« Que tous Capitaines de gendarmerie,
» Lieutenans, Enſeignes, Guydons & Ma-
» reſchaux de logis, eſtans priſonniers durant
» la guerre, ne ſeront tenus de payer pour

» leur delivrance & liberté que l'eſtat &
» gaiges de leur quartier, quoy fait, ils ne
» pourront eſtre arreſtez.

« Que tous les hommes d'armes, archers,
» chevaux-legers, gens de pied, Caporaux,
» Sergens & Fourriers, lorſqu'ils ſeront
» prins en guerre, & qu'ils auront eſté deſ-
» valiſez, ſeront ſoudain relaſchez, ſans
» payer aucune taille ou compoſition.

« Que tous les Auditeurs, Secretaires &
» Medecins qui ſeront au ſervice deſdits
» Sieurs Lieutenans-Generaux de Leurs
» Majeſtez, & autres Secretaires particu-
» liers, Treſoriers, faiſeurs de monſtres ou
» ſoit Controleurs, tant de la guerre, repa-
» rations, munitions, que des vivres, com-
» me le Prévoſt auſſi, & Chaſtellains de
» fortereſſes, eſtans trouvez en campagne
» & prins, ne ſeront tenus ny contrains
» de payer pour leur delivrance que l'Eſtat
» & entrenement qu'ils ont pour un mois
» entier, quoy faict ils ſeront ſoudain re-
» laſchez.

« Que tous les Gentilshommes qui ſer-
» vent & qui ſuivent leſdicts Sieurs Lieu-
» tenans-Generaux des deux Majeſtez, &
» qui prennent ſolde d'elles, ſeront ſoudain
» relaſchez & delivrez en payant leur ſolde

» d'un mois. Et là où il y en auroit quel-
» qu'un de qualité, comme de ceux qui
» par honneur ou pour plaiſir viennent à
» la guerre, n'eſtans ſtipendiez de leurs
» Princes, ou qui par ſimulation ou cautelle
» ſeroient enrollez dans les compagnies de
» gendarmerie, cavalerie ou infanterie, en
» ce cas ils ſeront ſujets à rançon ſelon
» l'honneſteté & courtoiſie que leſdits Sieurs
» Lieutenans-Generaux adviſeront, & dont
» ils ſeront creus à leur ſimple parole, à
» ſçavoir s'ils ſeront de telle qualité ou
» non.

« Quant aux bannis de quelque nation
» ou grade qu'ils ſoient, ſervans auſdites
» deux Majeſtez, eſtans prins en guerre,
» ſeront traictez par les meſmes termes de
» la bonne guerre que les autres, ſans
» aucune contradiction ny exception : les
» cas de crime de leze-Majeſté reſervez,
» qui s'entendent & particulierement ſont
» ſpecifiez : à ſçavoir de toute conſpiration
» faicte contre la perſonne de Leurs Ma-
» jeſtez, ou de leurs Lieutenans tant ſeu-
» lement, ou qui eſtans bannis, iroient en
» la meſme province, dont ils ſont bannis
» en laquelle il n'y auroit point de guerre :
» avec reſervation toutesfois que quand ils

» y iroient avec leurs Capitaines, ou que
» les Capitaines eux-meſmes bannis y allaſ-
» ſent ouvertement, & avec leurs Croix
» couſues, ils jouiront de tous les meſmes
» termes de la bonne guerre que les autres.
« Et là où aucun de tous les dénomez
» auroit quelque autre eſtat ou appointement
» de l'Empereur ou du Roy, que celuy qui
» dépend, ou qui regarde le faict de guerre,
» ils ne pourront eſtre contraints à payer
» autre eſtat ou ſolde que la guerriere, ainſi
» qu'il eſt contenu & declaré en la preſente
» capitulation, laquelle nous voulons & en-
» tendons avoir lieu à jamais ſans exception
» quelconque, reſervez les jours de bataille
» donnée en campagne, ou prinſes de villes
» par force : laquelle perpetuité s'entend
» tant qu'il plaira auſdits ſieurs Lieutenans
» Generaux : à condition toutes-fois qu'ils
» ne la puiſſent rompre ny enfraindre, ſans
» une precedente inthimation, après laquelle
» ils ſeront tenus l'obſerver par dix jours
» ſubſequents. D'avantage nous voulons que
» la préſente capitulation ait lieu en relaſ-
» chant & delivrant tous les inferieurs aux
» Lieutenans meſmes qui ſe trouveront pri-
» ſonniers, & auront eſté prins depuis l'ou-
» verture de ceſte guerre, tant en Piedmont

» qu'aux autres païs voiſins & ſujets de Sa
» Majeſté Royale deça les Monts F. au camp
» Royal ce 16 Aouſt 1553. »

Il ſemble que la France ſoit fatalement née au remuement des armes, & à emporter preſque tousjours la premiere gloire & le premier heur des victoires, par une certaine prudence & circonſpection qu'elle ſçait apporter à ſes premiers entrepriſes. Mais la confiance qu'elle conçoit par après de ſes premiers bonnes fortunes, luy fait inconſiderément embraſſer plus qu'elle ne peut eſtreindre & de là diviſer ſes forces. Les guerres de Charles huictieſme au voyage de Naples, en font foy, entant qu'elles luy firent au premier bon-heur embraſſer l'Empire du Turc, tout mal aſſeuré toutesfois qu'il eſt encores de celuy qu'il avoit conquis. Le Roy François ayant auſſi heureuſement reprins la Duché de Milan, & eſtant au ſiege de Pavie, diviſa ſon armée pour l'envoyer de meſme courir à Naples, dont il en perdit la bataille & fut faict priſonnier combattant vertueuſement. Le Roy Henry ſecond, meſnagea fort mal l'exemple de ſon pere à la ſuſcitation du Pape Paul quatrieſme de la maiſon des Caraffes, qui luy fit rompre la treſve de cinquante cinq, & envoyer

la fleur de ſes forces à Naples, ſous la conduite de Monſieur de Guyſe, qui s'y opiniaſtra ſous la faveur de Madame de Valentinois, pour l'intereſt particulier qu'il ſe faiſoit à croire y avoir, dont ſucceda la perte de la bataille Sainct Quentin, laquelle cuida renverſer tout à fait l'Empire François. A la vérité il n'eſt rien tel que de conduire ſes conqueſtes pas à pas, avec tout le gros de ſes forces, pour ne laiſſer rien derriere qui puiſſe retrancher la liberté du retour, ny nous neceſſiter auſſi à un dangereux combat ou retraicte. Si toutesfois on recognoiſſoit que les diverſions fuſſent neceſſaires, il les faut embraſſer, mais avec des legeres & courantes forces, qui ſçachent bien à poinct prendre l'occaſion & l'avantage, & ſur-tout ſe bien aſſeurer de leur retraicte au gros. Si c'eſt un Prince qui ait une puiſſance & des moyens ſi grands qu'il puiſſe tout en un temps entretenir pluſieurs armées & avoir chefs propres pour les bien commander & conduire, ceſtuy là peut bien porter le deſir de ſes conqueſtes en divers lieux : mais non jamais celuy qui a aſſez à faire à en bien entretenir & meſnager une ſeule, ains doit ſe contenir dans les termes de ſon pouvoir ; *car qui court par tous lieux n'eſt pas en un*

lieu. Si nous voulons ſainement juger & ſans nous flatter du cours des affaires ſous le Roy Henry ſecond, ne confeſſerons-nous pas que, ſi au lieu de courir ça & là, il ſe fuſt obſtiné à combattre pied à pied, comme vouloit Briſſac, le Piedmont & la Duché de Milan, il l'euſt emporté, ou au moins une bonne partie? Ce qui eut couvert pour jamais la France de toutes entreprinſes eſtrangeres. Autant en pouvoit-il eſperer des *païs bas* qui ſont à nos portes; *& à la verité il faut qu'en toutes ſortes d'affaires & principalement aux militaires, que la maturité des conſeils ſoit celle qui deſtrempe la fureur des jeunes Princes & la nobleſſe par trop volage & inconſiderée: car tout auſſitoſt que la fortune leur a donné quelque advantage, ils embraſſent pluſtoſt l'orgueil, & le faſte, que la propre vérité qui donne tousjours glorieuſe moiſſon à ſes clients.*

J'ay bien voulu faire ceſte digreſſion, afin que par la ſuitte des affaires qui ſeront cy-après traitées, chacun recognoiſſe la meſme verité que j'ay cy rapportée. Or revenant à nos affaires, le Roy deſirant joindre à ſa Couronne (9) l'Iſle de Corſe, tant pour interrompre les navigations d'Eſpagne & d'Italie, comme pour dompter les Genevois à

la ruine de ſes ennemis, qui en tiroient commoditez pour la guerre d'Italie, Sa Majeſté depeſcha M. de Termes, depuis Mareſchal de France, avec trente-ſix galleres commandées par le Baron de la Garde, douze compagnies Italiennes ſous le Duc de Somme, & le ſieur Jordam Urſin (a), & dix Françoiſes ſous le ſieur de Velleron (b), de trois cens hommes chacune. Ces forces eſtans joinctes à celles que pluſieurs bannis avoient fait lever en leur faveur dans le pays, prindrent la routte de Corſe; où d'arrivée la Baſtie fut prinſe de nuict, par une ſurprinſe du Duc de Somme, qui n'avoit que quatre galleres. Ceſte ſurprinſe non attenduë n'eut point de combat, tous les ſoldats s'eſtans retirez en la citadelle, qu'ils rendirent le jour venu auſſi laſchement qu'ils avoient perdu la ville.

De meſme ſuitte (10) Sainct-Florent ſe rendit auſſi ſans combattre, & Lajazzo fut prins & ſaccagé par Sampierre Corſe, pere du Mareſchal Dorgnano; Boniface fut pa-

(a) Jourdain des Urſins remplaça de Termes dans le commandement des troupes Françoiſes en Corſe.

(b) Par rapport à cet Officier François : Liſez l'Obſervation, n°. 12, Tome XXIII de la Collection, p. 419.

reillément prins, avec beaucoup d'autres places qui furent conquiſes en ceſte Iſle, pour le ſervice de laquelle le Roy retira de Piedmont le Colonnel Sampetre Corſe qui tenoit garniſon à Beyne, fort brave & aſſeuré ſoldat.

Par après, le Mareſchal eut nouvelles que l'armée Turqueſque, commandée par Dragut Bey, avoit par 16 jours battu S. Boniface (a) en Corſe, avoit tiré de ſix à ſept mille coups de canon, donné trois aſſaux, deſquels ils avoient eſté repouſſez avec perte de mille cinq cens des meilleurs ſoldats; & que lorſque les choſes eſtoient comme deſeſperées, Dieu avoit voulu que le Capitaine Termes Corſe print un Gentilhomme que les Genevois avoient depeſché pour entrer & aſſeurer les aſſiegez d'un prochain ſecours, que luy par parolles, par menaſſes & par promeſſes avoit ſi bien charmé ce Gentilhomme, qu'il promit (le laiſſant entrer dans la place) de faire rapport tout contraire à ce qui luy eſtoit commandé: ce qu'il executa ſi dextrement depuis, que les aſſiegez ſe rendirent & receu-

(c) Boivin ſe contredit. On croiroit d'après ſa narration, que Boniface & Saint-Boniface étoient deux villes, puiſque la première ſelon lui étoit deja priſe. Mais c'eſt le même ſiége dont il s'agit.

rent la garniſon Françoiſe ſans donner le loiſir à Dragut d'y mettre des ſiens, comme il avoit envie de faire, & meſme de retenir la place pour ſon Maiſtre, & dont il eut tel deſpit qu'il traicta fort rudement ceux qui eſtoient ſortis. De maniere que M. de Termes, qui commandoit en l'armée du Roy, fut contrainct d'entrer en compoſition avec luy, & pour l'artillerie & pour les munitions qu'il pretendoit ſiennes.

Qu'il eſtoit venu nouvelles que (11) Calux, que le Colonnel Velleron tenoit aſſiegé, eſtoit reduict à telle extremité de vivres, que meſme on y dracmoit l'eau, à deux pintes d'eau par chacun jour, & pour chacun ſoldat; mais l'iſſuë du ſiege fit recognoiſtre qu'on avoit embraſſé beaucoup plus que l'on ne pouvoit eſtraindre : du trentieſme Octobre vindrent nouvelles que le vingtieſme Aouſt, le Grand-Seigneur eſtoit party de Conſtantinople pour aller en Alep, & le 29 paſſé en la Natolie ſur une quadrireme, ne menant avec luy (a) que ſon fils, dict le

(a) Nous préſumons que cette anecdote tient à la mort de Muſtapha que ſon père (Soliman) fit étrangler en 1553, & que le *boſſu*, dont il s'agit ici, eſt le Prince Zéangir célébré par pluſieurs de nos Poétes tragiques. Cette Hiſtoire, ou Roman ſe trouve à

Boſſu,

Boſſu, ayant laiſſé Sinam, frere de Roſtan Baſſa, au gouvernement de la Grece, qu'il avoit auparavant ſon partement coupé toute eſperance de paix à l'Ambaſſadeur que le Sophy avoit envoyé vers luy.

Que l'Empereur s'eſtoit trouvé ſi court de finances, qu'il avoit eſté contrainct d'emprunter de la vieille Royne de Pollongne cent cinquante mille eſcus, qu'elle avoit baillez en garde à la Seigneurie de Veniſe, que Portillo Eſpagnol a charge de les faire conduire en Flandres, excepté cinquante mille qui doivent eſtre envoyez à Milan pour les affaires de la guerre.

Le Mareſchal durant tout le cours de ces affaires, ſe trouva tant & tant de fois reprins & aſſez indignement gourmandé ſur le faict

l'époque que nous parcourons dans M. de Thou Liv. XII, en la racontant, il s'appuye ſur l'autorité de Leunclavius, Allemand & contemporain, qui, après avoir voyagé en Turquie, a publié une Hiſtoire des Turcs. Nous ne repeterons point ce que nous avons dit ailleurs ſur la réalité de cette avanture; mais nous ajouterons qu'on eſt ſurpris d'entendre un Hiſtorien, tel que M. de Thou, débiter gravement que Roxelane attaqua l'eſprit de Soliman par des philtres qu'elle tenoit, diſoit-on, d'une Sorcière Juive. Ce conte ſeul, tiré de Leunclavius, n'eſt pas propre à inſpirer la confiance.

de l'eſpargne au maniement de la guerre, qu'il luy eſchappa de dire, qu'il ſembloit aujourd'huy que le courage & la valeur fuſſent du tout amorties, puiſque la gloire des armes & l'aſſeurance des conqueſtes eſtoient meſurées à l'aulne de l'eſpargne, & lors meſme que tout cela voloit plus haut que jamais. Sur quoy le Conneſtable reſtant de la main, luy manda qu'il « n'entendoit point » ſon jargon, & qu'il ne devoit non plus » ignorer que luy, que la neceſſité eſt une » maladie aſſez commune à la Nobleeſſe » parmy la trop longue durée des guerres, » & que par ainſi ce n'eſtoit pas inconve- » nient qu'ils ne demeuraſſent autant incom- » modez que les propres finances du Roy, » qu'il n'y avoit meilleure medecine à ces » maladies, que de donner loiſir au Prince, » à eux & aux peuples de reſpirer un peu, » mais non quitter la partie; & à quoy faire » luy-meſme qui n'avoit faute de prudence » ſe devoit ayder, mais ſur-tout à la correc- » tion des Capitaines, vers leſquels il eſtoit » ſi indulgent que tous les larrecins qu'ils » faiſoient devoient eſtre attribuez à luy » ſeul, duquel Sa Majeſté ne pouvoit pour » ce regard demeurer contente.

Ces rudes picqueures bleſſerent ſi avant la

pureté de l'ame du Mareſchal, que pour s'en deſcharger il manda à Sa Majeſté, que ſi ſes ſervices eſtoient eſpluchez hors de paſſion, qu'ils ſe trouveroient plein de tel honneur & de telle fidelité qu'ils eſtoient pluſtoſt dignes de louange que de reprehenſion, qui n'a convenu que trop ſouvent à ſon prejudice : que Sa Majeſté qui eſtoit le maiſtre ayant puiſſance ſouveraine de faire & deffaire ainſi qu'il luy plaiſoit, ne devoit plus differer de ſe ſervir de ceux qui avoient plus d'heur, mais non pas plus de courage pour la mieux ſervir à ſon gré.

Le Roy reſpondant à ces plaintes, luy manda que » tant s'en falloit qu'il eut aucun » ſoupçon de ſa fidelité & valeur que par le » contraire il le tenoit pour l'un des plus » utiles & des plus neceſſaires membres de » ſon Eſtat : comme elle luy feroit cognoiſ- » tre ſi toſt qu'il ſeroit ſorty d'affaires : que » la neceſſité de ſoy inexorable eſtoit celle » qui faiſoit entrer ſa Majeſté en la rigueur » de l'eſpargne & des caſſeries dont il l'avoit » cy-devant adverty, comme celuy duquel » en cet endroit il vouloit avoir & le conſeil » & l'aide» ſurquoy je ne me veux amuſer, n'eſtant de mon gibier.

Revenant maintenant aux affaires de Pied-

mont, comme vous avez veu, il faut entendre que Domp Ferrand ayant failly ſainct Damian, & ne voulant toutesfois faire joug aux contrarietez de la fortune, qui accompagnoit le valeureux naturel du François, il tira ſon armée en campagne, & ſe vint parquer (a) dans Valfenieres, dépendante du Marquiſat de Salluces, qui faict comme un centre entre Aſt, Ville-neufve, Sainct Damian, Quiers, Carmagnolles, & Carignan. Ayant trouvé l'aſſiette de Valfenieres aſſez belle, il print reſolution de la fortifier pour luy ſervir d'un magaſin de guerre, à la ruine de toutes ces places, & de la pleine de Piedmont.

Sur la fin de May (b) 1553, l'Eveſque de

(a) Se retrancher à Valfenero.

(b) Voilà encore une tranſpoſition de fait : Boivin, après avoir raconté la priſe de Cortemiglia, & la ſuſpenſion d'armes entre Briſſac & Gonzague, ce qui conduit juſques vers le mois de Septembre 1553, ſe rapporte au mois de Mai de cette année; ce Cardinal Saint-Georges & le Cardinal d'Imole avoient été envoyés par le Pape, pour négocier, s'il étoit poſſible, la paix entre Henri II & l'Empereur. La réponſe du Monarque François, qu'on trouve dans Ribier, Tome II, p. 477, prouve que de part & d'autre on étoit plus animé que jamais. Auſſi la guerre continua-t-elle.

Laodicée fut deſpeſché par le Pape pour aller de ſa part ſervir de Nonce en Eſpagne. En paſſant il fut par le commandement du Roy arreſté priſonnier, comme auſſi fut au meſme inſtant le Cardinal S. Georges allant vers l'Empereur, ſur l'opinion qu'eurent aucuns que l'un & l'autre alloit faire quelques dangereuſes pratiques, mais ayant eſté recogneu que tout cela tendoit à moyenner quelque paix entre ces Princes, ils furent courtoiſement renvoyez.

Pendant qu'il travailloit à ceſte fortification, le Mareſchal qui attendoit ſon poinct, dreſſa une entreprinſe ſur Verceil, Cité ancienne du Milannois, donnée jadis en mariage à un Duc de Savoye par celuy de Milan, où il y a Citadelle & Chaſteau. Il y avoit en ceſte ville un pauvre (a) compagnon nommé Merle, couſin d'un ſoldat qu'avoit Salveſon, ſurnommé Pondeſture. Ceſtuy Merle ſe promenant aſſez ſouvent le long des murailles de Verceil, du coſté du Portail de la Seſia, petite riviere qui paſſe aſſez près des murailles, il recogneut que les corps de garde eſtoient eſloignez de ce Portail, & que

(a) Ce pauvre compagnon, que Boivin appelle *Merle*, eſt déſigné par M. de Thou, Liv. XII, ſous le nom de *Merle Monteſtruc*.

par ainſi il pouvoit eſtre ſoudainement rompu avec le pied de chevre, & par là introduire les François au dedans. En ayant communiqué avec ce ſien parent, & faict voir les choſes au doigt & à l'œil, il le chargea d'en faire la pratique avec le Mareſchal, par condition qu'ils auroient chacun dix mille eſcus. Pondeſture ſoldat aſſez adviſé, communiqua le tout à ſon Capitaine, lequel vint ſoudain trouver le Mareſchal, menant ce Pondeſture avec luy, pour de vive voix repreſenter l'eſtat des affaires au Mareſchal. Luy ayant oüy plus d'une fois ce diſcours y preſta l'oreille; mais toutesfois pour mieux s'en aſſeurer, il leur dict qu'il vouloit envoyer un de ſes Gentils-hommes avec Pondeſture, pour recognoiſtre encores plus au vray l'eſtat de la place, & meſmes promettre au Merle ce qu'il avoit demandé. Cela ainſi arreſté (a),

(a) Les détails de cette ſurpriſe de Verceil, quoique racontés d'une manière beaucoup plus abrégée par Brantôme dans ſon éloge du Sieur de Salvoiſon (Tome II de ſes Mémoires, p. 304) s'accordent avec Boivin. M. de Thou, Liv. XII, ne fait aucune mention de la part qu'y eut Salvoiſon : au ſurplus, il confirme la narration de Boivin. Guichenon (Hiſt. généalog. de la Royale Maiſon de Savoye, Tome I, p. 668) met ſur le compte des Biragues l'intrigue qui occaſionna cet évènement.

Salveſon s'en retourna, menant avec luy le Gentil-homme du Mareſchal, nommé Bonat Gaſcon, lequel en habit deſguiſé entra avec Pondeſture dans Verceil, & aſſeura le Merle de ce qu'il deſiroit. Après avoir trouvé les choſes autant faiſables qu'il avoit propoſé, il donna cent eſcus au Merle, lequel luy donna auſſi aſſeurance particuliere de pouvoir retirer en ſa maiſon une douzaine de ſoldats, avec leſquels il entreprendroit luy-meſme de forcer ce portail, nos forces ſe rendant près la muraille au jour qui ſeroit accordé : mais qu'il falloit que ces douze ſoldats fuſſent des plus déterminez, & ayans la langue Italienne ou Eſpagnolle à commandement. Par le retour, & par le rapport dudict Gentil-homme, le Mareſchal commença à minuter de plus près qu'il n'avoit encores faict, ceſte entrepriſe ; quoy faiſant il recogneut quand bien il prendroit la ville de Verceil, qu'il falloit de l'artillerie pour forcer la Citadelle & le Chaſteau auſſi, & que ſi la ville en eſtoit dégarnie, que ce luy eſtoit choſe impoſſible de la mener des terres que le Roy avoit de ce coſté-là, la moindre deſquelles en eſtoit eſloignée de plus de trois journées, au moins pour l'artillerie, & tout par pays ennemy. Et que Domp Ferrand eſtant ſi fort qu'il

eſtoit lors en campagne, qu'à noſtre barbe il fortifioit Valſenieres, ce n'eſtoit choſe qu'il peuſt, ny deuſt entreprendre. Par ainſi il commanda à Salveſon de depeſcher ſoudain vers le Merle, couſin de Pondeſture, pour voir & recognoiſtre au vray quelle artillerie, & munitions il y avoit dans la ville, & luy en faire le rapport. Pondeſture au retour de ce voyage, vint trouver le Mareſchal, auquel il rapporta qu'il avoit veu & touché dans les cloiſtres de l'Egliſe Cathedrale ſainct Euſebe, huict pieces d'artillerie, avec leurs equipages. Sur ceſte croyance le Mareſchal print reſolution d'executer l'entrepriſe, & renvoya Pondeſture vers Salveſon, luy commandant de faire choix d'une douzaine des meilleurs ſoldats de ſa troupe, pour faire entrer peu-à-peu dans Verceil avec Pondeſture; ce qu'il fit depuis, les uns habillez en Preſtres, & les autres en payſans chargez de paille & de charbon.

Pour donner commencement à l'execution, le Mareſchal ordonna à Ludovic de Birague d'envoyer Carle, ſon frere, avec trois cens bons hommes, toute la nuict par eau à Verrue, pour ſe joindre au ſieur de Salveſon, & aux autres troupes que il y trouveroit, & là faire ce qui luy ſeroit or-

donné. Le Mareſchal de ſon coſté partit de Carmagnolles, menant avec luy douze cens ſoldats choiſis, & commandez par les Barons de Cheſpy & des Adrets, trois cens Allemans, avec autant de Suiſſes du regiment de Fiolic, commandez par ſon neveu le Capitaine Guillaume : ſera noté en paſſant, que les bagages du Mareſchal s'eſtans avancez pour tirer de Carmagnolles à Quiers, ils furent rencontrez par les ennemis au nombre de quatre-vingts chevaux à mille pas de la troupe, Biron qui menoit les coureurs en eut l'alarme le premier, lequel il apporta au Mareſchal. Il fit ſoudain alte, & luy commanda de prendre avec ce qu'il avoit desjà, cent chevaux de ſa compagnie, & qu'il donnaſt par le coſté de Ville-Stelon (a), & que M. de Chavigny avec cinquante autres, donneroit par celuy de Santena, & qu'ils attraperoient les ennemis qui furent courus de ſi près, que tout fut recouvert, avec la prinſe d'une vingtaine de cellades (b) qui portoient les marques de la colere des Gaſcons.

Cela faict, toute la troupe ſe remit au chemin de Quiers, où eſtans arrivez, il leur

(a) Villa-Stellon.

(b) De Cavalerie légère.

commanda de repaiſtre & ſe repoſer deux heures, pour partir tout ſoudain : ce qu'ayans faicts, il commanda auſdits de Chepy & des Adrets de marcher le plus diligemment qu'ils pourroient avec ces troupes, pour ſe rendre ſur la minuict à Verruë, & là faire avec les autres diligence pour ſe rendre à poinct nommé au pied de la muraille de Verceil. Dieu qui diſpoſe de nos reſolutions & de nos deſſeins, non ſelon nos volontez, ains ſelon ce qui luy plaiſt, envoya ſoudain que ces troupes furent parties, une petite pluie qui detrempa ſi fort les terres du Montferrat, que les ſoldats avoient tant à faire à marcher & à ſe ſouſtenir, que pluſieurs d'entr'eux y perdirent les ſouliers & les meſmes armes, la nuict ne permettant qu'ils ſe peuſſent entre-ſecourir, comme ils euſſent fait de jour. Et neantmoins la vertu & le courage ſurmontant toutes difficultez, ils arriverent tous debiſſez (a), non à minuict (comme ils devoient), mais ſur les deux heures après, où arrivans, au lieu de repoſer il falloit entrer en barque & marcher. Ils s'allerent tous deſembarquer à trois milles de Verceil, parmy des chemins & des terres que ceſte pluye avoit deſtrempez, autant

(a) Fatigués & mal en ordre.

ou plus faſcheuſes que celles du Montferrat; de maniere qu'ils ne pouvoient advancer le pas. Les Capitaines toutesfois tant par prieres & remonſtrances, que par menaces, les faiſoient advancer au mieux qu'ils pouvoient. Mais quelque effort que chacun fiſt de ſon coſté, les chefs meſmes ne ſceurent arriver au pied de la muraille, pluſtoſt que ſur le commencement de l'aube du jour, au lieu d'arriver ſur les deux heures après minuict, & accompagnez ſeulement d'environ trois cens ſoldats, avec deux eſchelles & un pied de chevre, le reſte des troupes marchans comme elles pouvoient, & toutesfois elles arrivoient peu à peu.

Or parce que l'heure convenue avec le Merle eſtoit paſſée, il fut queſtion de diligemment deliberer ce qui eſtoit de faire, ſans s'attendre à luy; en peu de paroles il fut dict, *que de ſe ſauver on ne pouvoit, de ſe laiſſer prendre en brebis, il ne le falloit pas faire*, mais reſolument donner dedans avec les deux eſchelles, pendant que les autres entendroient à rompre la porte, & qu'en hazardant le pacquet, ou Dieu, comme ils eſperoient, leur donneroit victoire, ou au moins ils mourroient glorieuſement les armes au poing, & toutesfois qu'il falloit

eſperer que ſur l'alarme que nous donnerions, le Merle & ſes compagnons qui s'eſtoient retirez, viendroient ſoudain au ſecours. Ainſi reſolu, auſſi-toſt executé. Le Baron des Adrets, Chepy & Charry, Lieutenant de Salveſon, donnerent l'eſcalade près d'une ſentinelle qu'ils forcerent : Salveſon & Biragues ouvrirent de force le portail avec le pied de chevre. L'alarme eſt ſoudain grande par la ville, à laquelle accourut le Merle & ſes douze compagnons. Mais le malheur voulut que penſant venir embraſſer Pondeſture, ſon couſin (a), ceſtuy meſme le tua, ne le recognoiſſant pas parmy la fureur des armes, qui esblouït ſouvent le jugement ; & meſme la nuict. Les autres recognoiſſans Salveſon, donnerent dans la ville avec environ quatre cens des noſtres ſeulement arrivez peu à peu, le reſte encor derriere & qui marchoit tousjours. Ils deffirent quelques quatre vingts ſoldats, qui ſe preſente-

(a) Selon M. de Thou, Liv. XII, le Merle, qu'il nomme *Monteſtruc*, fut tué le matin après la priſe de la ville, comme il alloit au-devant du Capitaine Charry, pour l'embraſſer & le féliciter ſur le ſuccès de l'entrepriſe. Par rapport à cette variété entre les deux Ecrivains on remarquera que Boivin étoit préſent & que M. de Thou ne l'étoit pas.

rent au combat. Le Sieur de Chatelard qui eſtoit logé en la maiſon où le feu Duc Charles ſouloit loger avec le Comte de Chalant, ſortit au combat, où il fut tué, & cinq ou ſix autres avec luy, demeurant ledit Comte de Chalant priſonnier du Mareſchal. Tout le reſte & le Maiſtre-de-Camp Sainct-Michel, ſans bien recognoiſtre ce qu'il devoit faire, ſe retira dans la citadelle avec ſa troupe. Les noſtres s'eſtans ſaiſis de la ville, firent un gros dans la place, & départirent le reſte par les murailles. La mort du Merle & le retardement des troupes porta ceſt inconvenient, qu'on ne peuſt tout ſoudain envoyer, comme on avoit arreſté qu'il falloit faire, 200 ſoldats pour ſe couler le long du corridor de la muraille qui va à la citadelle, afin d'empeſcher que perſonne ne s'y retiraſt, & perſonne n'en ſortiſt auſſi. Or le Mareſchal tout auſſi-toſt qu'il eut acheminé les troupes qui partoient de Quiers par la voye de Chivas, ſe mit en chemin avec deux cens bons chevaux, chacun d'eux portant un boulet à l'arçon de la ſelle, craignant n'en trouver dans la ville, comme il advint auſſi, & print le chemin de Verceil, comme il avoit eſté reſolu, menant avec luy Ludovic & le Preſident Biragues.

Or fait à noter que le Mareſchal, qui ne ſe promettoit jamais victoire, ſinon autant qu'il plaiſoit à Dieu luy en conceder, ordonna, premier que partir, à Bonnivet de commander aux garniſons de Villeneufve d'Aſt, de Quiers, de Thurin, de Chivas & de Verruë, que là où il adviendroit que l'ennemy qui fortifioit Valſenieres, comme vous avez veu, ayant nouvelles de la prinſe de Verceil, vouluſt venir à la traverſe, il luy envoyaſt douze ou quinze cens chevaux ſur les bras, avec chacun un harquebuzier en croupe, & que lors chacune deſdictes garniſons tiraſt en batterie toute l'artillerie de leur ville, afin que ce luy fuſt un ſignal aſſeuré, pour ſçavoir ce partement, & là-deſſus prendre party convenable. Luy commanda auſſi de tenir cinq cens chevaux preſts, & quatre mille hommes de pied, & s'aller rendre à Chivas, ſe tenant là tousjours en armes, ſoit pour les venir ſecourir ſi mal baſloit pour nous, ou pour luy aydet à advancer la fortune plus avant, ſi la ville nous demeuroit. Les choſes ainſi diſpoſées, nous marchons vers Verceil aſſez heureuſement. Arrivans à vingt pas de la ville, nous trouvaſmes ledict Carle de Birague, Salveſon, & autres Seigneurs qui nous

atteudoient. Le Mareſchal entra ſans bruit dans la ville, & trouva le long des ruës la pluſpart des ſoldats couchez ou endormis, fatiguez & las du travail, & ſans aucun ſecours de vivres : ſe tournant lors vers moy, me dict : *Prenez, je vous prie, une douzaine d'harquebuziers de ma garde, & allez par les maiſons, & enlevez gracieuſement tout le pain que vous trouverez, & le faictes porter par tous les corps-de-garde, pour rafraiſchir les ſoldats, & leur dictes ma venue.* Je le fais ainſi, & ſecouruz de pain & de vin auſſitoſt ces pauvres ſoldats, qui n'avoient mangé il y avoit près de vingt-quatre heures, eſtans eſlangouris (a) de miſere : par ce moyen chacun reprint & cœur & force. La premiere choſe que le Mareſchal demanda, ce fut s'ils avoient dreſſé l'artillerie pour battre la citadelle : luy ayant eſté reſpondu qu'à la verité ils en avoient trouvé quelques dix pieces, mais deſmontées, & ſans aucun moyen de ce faire, n'y ayant que deux affuſtz & deux rouages non ferrez : dès-lors il conjectura que les affaires ne prendroient pas

(a) Notre langue actuelle n'a point d'expreſſions qui puiſſent rendre exactement & avec grace ces mots *eſlangouris de miſere* : ils peignent d'après nature l'abbatement qui ſuit la faim & la fatigue.

l'heureuſe iſſue qu'ils avoient eſperée. De-là il fut recognoiſtre la citadelle & le chaſteau, qu'il trouva en tel eſtat, que de les avoir ſans artillerie, il eſtoit impoſſible, comme à luy, de la faire conduire de ſi loing, l'ennemy eſtant le plus fort à la campagne : & neantmoins faiſant de neceſſité vertu, il fit monter un canon & une coulevrine ſur les deux affuſtz non ferrez, & mener devant la citadelle, contre laquelle ayant tirée la premiere vollée, tout alla en pieces : il les voulut faire ſouſtenir le nez contremont avec des chevalets, mais à la premiere vollée tout ſe rompit encore. Quoy voyant, & ne pouvant avoir autant de loiſir qu'il en falloit pour les ferrer, il appella au Conſeil tous les Seigneurs, pour deliberer de ce qui eſtoit à faire ; les uns eſtoient d'avis qu'il fit venir toutes les forces du Piedmont, avec une douzaine de pieces, pour forcer ceſte citadelle, & que dans la meſme ville ils combattoient l'ennemy avec advantage, s'il venoit au ſecours : les autres, qu'il falloit faire tout ſoudain une douzaine de mantelets pour aller ſapper la courtine & le baſtion de la citadelle, qui n'eſtoit guere terre-planez : les autres eſtoient d'avis qu'il donnaſt à la citadelle un aſſaut avec eſchelles, dès que la nuict

la nuict ſeroit venue, & que peut-eſtre l'emporteroit-il par ce moyen, & ne le pouvant faire, qu'on ſe retireroit.

Ayant le Mareſchal patiemment eſcouté les opinions des uns & des autres, il reſpondit à la premiere, qu'il ne la trouvoit aucunement faiſable ny raiſonnable, l'ennemy eſtant le plus fort à la campagne : d'appeller les forces du Piedmont, entant que ce ſeroit tout en un coup courir deux hazards, l'un d'abandonner tout ce qui eſtoit certain & aſſeuré à la diſcretion de l'ennemy, & l'autre ſur une fort legere eſperance hazarder eux, luy & ce peu de forces qu'ils avoient. Quant à la propoſition des mantelets, que ce n'eſtoit pas un jeu qui fuſt toſt preparé ny demeſlé, ne qui donnaſt auſſi la moindre eſperance du monde de favorable fortune, ſur un ſi court temps qu'eſtoit celuy qui les preſſoit : à celle de donner un aſſaut nocturne, trop de choſes deffendoient de l'entreprendre.

La premiere que les vaillans y courroient hazardeuſement, & les poltrons au pas de la tortue, qu'il n'y avoit pas apparence que cinq cens hommes qu'il y avoit dans la citadelle, ſe laiſſaſſent forcer par un aſſaut

ſi bigeare (a) & ſi incertain que ſeroit ceſtuy-là : & que là où ils ſeroient repouſſez, comme il y avoit apparence qu'ils ſeroient, que tousjours ſe faudroit-il retirer en crainte & en confuſion, ayant perdu comme ſans doute on ſeroit, trois ou quatre cens des meilleurs hommes, qui rendroient la retraicte moins forte & moins courageuſe, meſme ayans à paſſer une riviere impetueuſe à gué, & l'ennemy ſur les bras ; qu'à ſon advis il falloit en un affaire ſi douteux & de telle importance que ceſtuy-là, autant meſurer les choſes preſentes que la conſequence des futures, & avoir tousjours ce but devant les yeux, que l'ennemy eſtoit le plus fort, non pour le craindre toutesfois, mais pour ne rien hazarder mal à propos en une vacillante balance ; que tous les environs du pays luy eſtoient favorables & contraires à nous, & qu'à ceſte ſemonce tout ce qui eſtoit en Lombardie tomberoit ſur nos bras, ſoit pour regaigner la ville ou nous attraper ſur ceſte deſavantageuſe retraicte ; qu'il les prioit d'aller tous donner encor un tour aux envi-

(a) Bizarre. On écrivoit autrefois *bigeare*, & cela étoit conforme à l'étimologie de ce mot qui vient de *bigarré*.

rons de ceſte citadelle, & que luy iroit au chaſteau, & que ſur le ſoir ils ſe raſſembleroient pour encore plus meurement deliberer ſur les neceſſitez preſentes. La compagnie s'eſtant deſpartie, le Capitaine (a) du chaſteau de la maiſon de Valpergue fut tellement perſuadé & intimidé par aucuns de ſes parens qui eſtoient parmy nos troupes, qu'il le rendit au Mareſchal; lequel commanda à Montferrand, Maiſtre-des-Requeſtes & à moy, d'aller faire ouverture des coffres de M. de Savoye, & de faire emporter les plus precieux meubles qui y ſeroient, & laiſſer le reſte aux Sieurs de Birague & de Salveſon. Les clefs que j'y portay furent les congnées, par la faveur deſquelles nous tiraſmes environ la valeur de ſoixante à quatre-vingts mille eſcus (b) en pierreries & autres bagues, ſans en ce comprendre la licorne (c) que j'emportay ſur

(a) Guichenon (Hiſt. généalog. de la Royale Maiſon de Savoye, p. 668) dit également que le Gouverneur de ce Chateau étoit de la maiſon de Valpergue; & il attribue le peu de réſiſtance qu'il fit, à la fraieur dont il fut ſaiſi.

(b) Guichenon (*ibid.*) évalue le pillage à plus de cent mille écus.

(c) M. de Thou & Guichenon n'oublient pas dans

mon dos, ayant 8 pieds & demy & un poulce de haut.

Ayant porté le tout en la chambre du Mareſchal, il me promit quatre mille eſcus, que je n'eus toutesfois jamais, ores que j'euſſe eſté ſi conſcientieux que dans ce grand butin, je ne voulus faire aucun butin. En ces entrefaictes, le Mareſchal fut perſuadé d'emporter le S. Suaire de Noſtre Seigneur qui eſtoit dans l'Egliſe Cathedrale de Verceil, diſans que les Savoiſiens luy en donneroient 4000 eſcus.

Sa reponſe fut que depuis 40 ans qu'il avoit commencé à porter les armes, luy n'avoit, ny auſſi permis à d'autres, de toucher aux choſes ſacrées, qu'il ne vouloit pas en ſa vieilleſſe donner ce mauvais exemple à l'armée, croyant que Dieu (en ce ſien retour) en expieroit le ſacrilege & ſur elle, & ſur luy auſſi, & qu'il avoit tousjours deteſté le ſacrilége commis par le Prince d'Orange & Marquis du Saſt, de la chaſſe d'argent (a),

leurs récits cette fameuſe corne de Licorne. *C'étoit*, a obſervé Guichenon, *la plus belle & la plus rare de la Chreſtienté.* M. l'Abbé Lambert, dans ſon Hiſtoire de Henri II, Tome I, p. 476, la déſigne ſous le nom d'une corne de Rinocéros.

(a) Au lieu de Louis X, nous préſumons qu'il

que le Roy Loys X avoit dediée à l'Aquila ville de Naples qu'ils deſroberent ſur le ſoir. Ainſi que ces Seigneurs ſe raſſembloient chez le Mareſchal, pour adviſer ſur ce qui eſtoit à faire, nous ouïſmes au meſme inſtant le tintamarre de toutes nos places qui tiroient en batterie, & ſur-tout Verruë qui eſt ſur le haut, pour nous donner advis du partement de l'ennemy, pour tomber ſur nos bras, embarraſſez dans la ville. Enfin tout bien debattu, & le calcul faict du temps auquel l'ennemy pourroit arriver, on trouva que ſur les dix heures du matin il pourroit tomber ſur nos bras. Là-deſſus il fut reſolu qu'à minuict tous les Seigneurs, Capitaines & ſoldats ſe trouveroient en la place de la ville, equippez pour en deſloger en bonne ordonnance, & combattre s'il eſtoit beſoin.

faut lire Louis XII, quoique l'Hiſtoire ne nous apprenne point que ce Monarque ait donné une chaſſe d'argent à la ville d'Aquila. Au moins n'avons-nous pas trouvé ce trait dans les Auteurs que nous avons conſultés : nous n'y avons pas plus rencontré celu du vol que Boivin impute au Prince d'Orange, & au Marquis du Guaſt. Au ſurplus Aquila eſt une ville de l'Abruzze ulterieure malheureuſement célèbre par les tremblements de terre qui l'ont detruite en ce ſiecle. Le premier arriva en 1702, & l'autre le 13 Octobre 1762.

L'heure approchant de ce rendez-vous, & me trouvant ſur la place (a) avec le cheval ſur lequel mon frere ſouloit monter, & ſur lequel j'avois chargé ſix pieces de tapiſſeries d'or & de ſoye, vallans plus de quatre mille eſcus, l'amour fraternel, toutesfois me pouſſa à recognoiſtre que je hazardois un frere plain de vie, pour une choſe morte & inſenſible, & que peut-eſtre encore pourrois-je perdre avec la vie en la retraicte. Je fis lors coupper les cordes qui tenoient le butin garroté & le fis jetter au milieu de la place pour faire remonter mon frere ſur le cheval. Le Mareſchal ſe trouvant en ces entrefaictes ſur la place, demanda ſi le Preſident Birague eſtoit là; nul n'en ſceut donner des nouvelles; là-deſſus il me fit appeller & me commanda de prendre ſes gardes & de l'aller querir & deſengager, comme je fis avec beaucoup de hazard, l'ennemy eſtant ſorty & tirant de tous coſtez fort furieuſement. Je trouvai ce Seigneur ſi profondément endormy, & tous les ſiens auſſi, que je fus contrainct faire enfoncer la porte pour l'eſveiller comme nous fiſmes, plein d'eſtonnement, de honte & de regret de s'eſtre ainſi oublié. Il luy en print comme à Alexandre qui s'endormit

(a) Avoit coutume.

lorſqu'il falloit donner la derniere bataille qui decida de toute l'Empire de Perſe : s'il euſt eſté prins (a) c'eſtoit fait de ſa vie. Soudain qu'il fut arrivé ſur la place, les trouppes que menoient le Comte de Chalant priſonnier avec le butin firent largue à la premiere trouppe que conduiſoient les Sieurs Jeronyme & Carle de Birague, & à celle de quatre cens hommes du Baron de Chepy. S'eſtans ainſi advancez, la trouppe des priſonniers s'advança avec vingt chevaux, & cinquante harquebuziers ; commandez par ledict Sieur Preſident de Birague ; après ſuivoient le Mareſchal, les Sieurs Ludovic de Birague, de Biron, Lieutenant des Gendarmes du Mareſchal, & le reſte de la cavallerie avec ſix cens François & deux cens Suiſſes, & ſur la queuë le Baron des Adrets avec trois cens picquiers & harquebuziers, trente chevaux legers, & dix Gentilshommes du Mareſchal, pour ſouſtenir les ſorties que ceux de dedans pourroient faire ſur nous : comme ils firent ainſi que nous approchions de la porte, mais nous n'y perdiſmes un ſeul homme, eux tirans de loing & en crainte

(a) Cela auroit épargné bien des maux à la France ; & les faits ne le prouveront que trop, quand nous arriverons au règne de Henri III.

du retour. Eſtant ſortis hors de la ville, on marcha en bataille fort ſerrez avec quelques harquebuziers le long des hayes, & la cavallerie ſur les aïſles, chacun la picque à demi trainante. En ceſte ordonnance diviſée en trois petites trouppes, on marcha juſques à la campagne de Livourne (a) toute raze & deſcouverte, de trois lieues d'eſtendue, ſur laquelle on commença à voir de loing quelques troupes de cavalerie. Le Mareſchal qui ſçavoit que Trin, Caſal, Creſcentin, Mazin & Yvrée, peu eſloignez de ceſte campagne, avoient de la cavallerie, eſtima qu'ils ne feroient que nous agacer tout le long de ceſte campagne, pour nous arreſter & amuſer pendant qu'ils eſtimoient que leurs troupes fuſſent à noſtre queue, comme à la verité elles euſſent eſté ſi elles ne ſe fuſſent amuſées, comme il ſera dict cy-après. Pour ſe garentir de ce hazard aſſez faſcheux, il aſſembla ſes gens de pied en un ſeul bataillon carré, au nombre d'environ douze à treize cens la pluſpart deſquels avoient quelque petit trouſſeau de bagage ou butin, il commença lors à leur dire. « Mes compagnons je re-
» cognois vos courages ſi reſolus au combat,
» que vous meſpriſez les elgarades de vos

(a) Livorno.

» ennemis, qui ſe veulent mettre en devoir
» d'amoindrir une demie victoire que vous
» avez emportée ſur eux, avec tant de peines
» & de labeurs, la gloire de laquelle il nous
» faut conſerver, non par une laſche ou
» craintive retraitte, ains par un genereux
» combat où j'entreray des premiers avec
» vous. Quelque contenance qu'ils facent,
» ils ne vous oſeroient enfoncer, vous voyans
» la picque au poing pour chaſtier leur arro-
» gance s'ils viennent à nous : mais je crains
» que le butin dont aucuns de vous ſont
» chargez, ne ſoit pour empeſcher l'agilité
» de vos membres, & de vos courages : ſi
» vous me les voulez remettre, je les feray
» auſſi ſoigneuſement garder que le mien
» propre ſur ces charettes que vous voyez-
» là ». A ceſte parole chacun cria combat, & n'y eut celuy qui ne portaſt ſon butin ſur les charettes du Mareſchal, qui s'eſtoit lors mis à pied, à la teſte du bataillon, une picque au poing, pour d'autant plus les animer à combattre : mais eux qui l'avoient en ſinguliere reverence & amour, le preſſerent par cris & ſupplication de monter à cheval, ce qu'il fit : donnant aſſez à cognoiſtre que s'il eſtoit aſſeuré & reſolu aux combats, qu'il l'eſtoit encore davantage aux retraictes, leſ-

quelles à ceux qui n'ont le jugement bien affermi n'apportent jamais guieres que confuſion & effroy : il y faut des ames ſi reſolues qu'elles ſçachent tout à coup prendre party convenable, car la ſuſpenſion & irreſolution, la vertu & la valeur s'affoibliſſent, & delà l'eſpouvante enfile la ruine.

Toutes choſes ainſi diligemment ordonnées, le Mareſchal commanda à Biron de choiſir ſoixante des meilleurs chevaux, en faire deux troupes & les faire advancer un peu devant ſon bataillon, avec commandement qu'auſſitoſt qu'il verroit dans ceſte campagne branſler aucun des ennemis, qu'il allaſt au trot vers eux en contenance de vouloir combattre, ſans neantmoins s'engager comment que ce fuſt au combat. En ceſte ordonnance la campagne fut traverſée ſans que les ennemis qui ſe preſentoient çà & là, oſaſſent jamais s'advancer, combien que par pluſieurs fois ils en fiſſent ſemblant : mais la belle réſolution qu'ils voyoient aux noſtres, les eſtonna ſi fort qu'ils n'eurent jamais l'aſſeurance de donner dedans. Le Mareſchal pour plus les eſtonner avoit fait prendre à environ trois cens valets qui eſtoient au bagage de grandes perches qui repreſentoient de loing des lances. Et veritablement

ſi les ennemis fuſſent venus, toutes nos troupes eſtoient tellement animées par la preſence de leur General, que poſſible n'euſſent-ils eu du meilleur, encore qu'ils fuſſent en beaucoup plus grand nombre que nous, & meſmement dans leurs terres, & tous environnez de leurs places. Ainſi nous arrivaſmes à la Doyre-balte fort impetueuſe, pleine de rochers & qui deſcend de la Val-d'Aouſt à Yvrée, & de-là dans ceſte plaine pour tomber au Pau au deſſous de Creſcentin. Dès qu'il fut arrivé là, me voyant monté comme j'eſtois, à l'advantage, il me tire à part & me dict : *Vous ſçavez l'ordre que j'ay laiſſé à M. de Bonnivet de ſe rendre à Chivas, ſe tenir en bataille pour venir à noſtre ſecours, je veux que tout à ceſte heure vous paſſiez l'eau, & que tout d'une haleine vous couriez à Chivas, tousjours au galop, luy dire qu'il marche diligemment à mon ſecours, faiſant advancer la cavallerie au trot, pendant que l'infanterie ſuivra, & ne craignez de perdre voſtre cheval : car je vous en donneray un meilleur*, comme il fit depuis. J'avois lors la teſte ſi près du bonnet, que je prins ce commandement à fort grande faveur : ſans meſurer le hazard que je courois, dont Dieu me preſerva.

Tant y a que je traverſay, m'eſtant recommandé à Dieu, fort heureuſement ceſte riviere, & executay ſi fidellement ceſte charge, qu'à une heure après midy j'arrivay vers ledict Sieur de Bonnivet ; à qui ayant declaré la volonté du Mareſchal, la cavallerie s'advança ſoudain au trot, & l'infanterie après : delà à demy-heure mon cheval fit ſon teſtament ſans Notaire, mais je ne perdis rien au change.

Pendant que ces Seigneurs marchoient, le Mareſchal, à ce que j'apprins depuis de luy, fit mettre toute la cavallerie & tous les chevaux de bagaige au deſſus le courant de l'eau, pour rompre ſa violence ; il faiſoit auſſi prendre une pieque, qu'il faiſoit embraſſer par vingt ſoldats tous attachez & bien ſerrez des mains à elle, & ainſi fortifiez ils paſſerent tous à ſauveté, forts quatre ou cinq, & entre autres le Maiſtre-d'hoſtel du Mareſchal nommé Sainct-Martin, Gentilhomme Normant, qui ſe noyerent : mais à la verité ce fut en partie par leur faute, attendu que meſpriſant la façon de paſſer des autres ils voulurent paſſer à la leur & ſe précipiterent par ce moyen à la mort. Il y eut un pauvre ſoldat qui tomba en l'eau, ayant un pacquet ſur ſes eſpaules qui eut

tant de force, qu'il le ſouſtint ſur l'eau, juſqu'à tant qu'on luy euſt jetté une lance, à laquelle il s'attacha & fut ſauvé, où un autre ſe fuſt perdu. Quand tout fut paſſé, le Mareſchal qui eſtoit luy vingt-deuxiéme demeuré ſur le bord de l'eau, paſſa le dernier, ſans que les ennemis qui eſtoient en grand nombre cachez dedans les broſſailles des rives de l'eau, s'oſaſſent jamais monſtrer, fors dix ou douze harquebuziers qui le ſaluerent, ainſi qu'il eſtoit desjà dans l'eau. Or maintenant il faut parler de ce que fit l'ennemy : dès l'aprèſdiſnée qu'il eut la nouvelle de la prinſe de Verceil, il depeſcha Domp Franciſque d'Eſt, General de la cavallerie, avec douze cens chevaux & trois cens harquebuziers à cheval, avec commandement d'aller diligemment paſſer le Pau à Caſal, & là prendre quatre ou cinq cens hommes de pied, trois cens à Trin, & promptement marcher pour nous ſurprendre, ou engager au combat. Sçachant que l'artillerie nous defaillant en lieu ſi eſloigné, que la partie au dedans, ou la retraicte au dehors ſeroit fort deſadvantageuſe. Mais l'execution en fut ſi lentement conduitte (a), que noſtre diligence

(a) Il paroit que la lenteur de Don Franciſque d'Eſt fut le ſalut de la petite armée de Briſſac. M. de

la ſurmonta : entant que ces troupes ayans voulu repaiſtre tout à leur aiſe à Caſal, nous donnerent loiſir de faire ceſte heureuſe & honnorable retraite, laquelle autrement n'euſſions ſceu faire qu'avec une evidente ruine.

Six jours après noſtre retour à Thurin le Mareſchal-de-Camp S. Michel, Eſpagnol & Gouverneur de Verceil, & lequel en la ſurprinſe s'eſtoit ſauvé en la citadelle, depeſcha un trompette au Mareſchal pour demander la delivrance d'aucuns priſonniers, mettant au bas de la lettre ces mots de ſa main : *Bezo los manos de vueſtra excellentia para la merced que me ha echo a non tomar Vercello.* Ceſte indigne & inſolente bravade fut retorquée à ſa honte par ces mots : *Si tu n'euſſes couardement quitté le combat & ton honneur, je ne l'euſſe pas prins : les armes journallieres me donneront aſſez d'occaſion pour chaſtier ton arrogance & ton audace.*

En ce tems Terouenne fut aſſiegée de la part (a) de l'Empereur, pour le Sieur du

Thou, Liv. XII, le confirme. Guichenon ajoute un fait omis par Boivin; c'eſt qu'une partie du butin, que les François emportoient, leur fut enlevée par la Cavalerie ennemie que commandoient Céſar de Naples, le Capitaine Demetrio, & Tibere de Brancas.

(a) Nous renvoyons tout ce qui concerne les ſiéges

Ruls, eſtans dedans les Sieurs Ducs de Montmorency, & Deſſé. Au premier aſſaut bien ſouſtenu, le Sieur Deſſé fut tué. Au deuxieſme Montmorency le ſouſtint fort courageuſement. Mais au troizieſme qui fut general il fut emporté n'ayant ceux de dedans aucuns outils pour ſe retrancher, comme ils euſſent pu faire. Ce ſont des fautes fort familieres aux François, leſquels s'endorment ou relaſchent en la proviſion des affaires, ne faiſans jamais rien qu'à la haſte, & hors de ſaiſon; donnans par ce moyen à leur ennemy les advantages qu'ils devroient prendre ſur luy. Ce bon Seigneur de Montmorency fut prins en combatant, & paya les fautes d'autruy. De meſme ſuite Hedin fut après emporté eſtant dedans le Duc Orace Farnaiſe, qui y fut tué, les Ducs de Bouillon, Marquis de Villars, de Martigues, de Rieux, & autres notables Seigneurs : la place ne vallant rien.

Il ſemble que ce ſoit choſe fatale aux François de ne ſçavoir jamais meſnager leur force ny leur courage. Car ſans conſidérer, ſi les places ſont ſouſtenables, ou non, ils ſe vont imprudemment jetter dans la premiere où le bruit court, que l'ennemy ſe

de Terouenne & de Heſdin aux Mémoires de Rabutin.

veut adreſſer, où ils demeurent tuez ou priſonniers, comme firent la pluſpart de ceux-cy, & ſans pouvoir rendre ce qui devoit eſtre de leur valeur.

C'eſt un abus qui court inconſiderément parmy les François, leſquels ſont ſi bruſlans en leurs intentions pour acquerir honneur, qu'à l'envy l'un de l'autre, ils ſe vont inconſiderément perdre dans une mauvaiſe place, à laquelle on s'attaque bien ſouvent plus à cauſe des rançons qu'on eſpere tirer d'eux, que pour la conſequence de la place. C'eſt choſe à laquelle le Maiſtre doit avoir ſoigneuſement l'œil, car ce n'eſt que deshonneur, perte & ruine pour luy, & pour l'Eſtat auſſi.

Environ le mois de Septembre, le Roy marcha vers Cambray, & de-là vers le Queſnoy, où il trouva l'ennemy fortifié, qui refuſa le combat qui luy fut ſouvent preſenté. Le Mareſchal donna advis au Roy que les Imperiaux avoient une entreprinſe ſur Monſtruel (a) par certains endroicts mal remparez & par l'intelligence d'aucuns, à quoy fut ſoudain remedié.

L'armée s'en retournant, M. le Conneſtable tomba en telle extremité de maladie,

(a) Montreuil.

qu'on

qu'on deſeſperoit de ſa vie, de laquelle Sa Majeſté ayant peu d'eſperance, Elle l'alla viſiter, & luy tint ces propos : « Vous ſça-
» vez, mon Compere, que par la confiance
» que j'avois en voſtre vertu & fidelité, je
» me ſuis tousjours repoſé ſur vous du ma-
» niment de tout mon Eſtat : de-là conſi-
» derez, je vous prie, quelle perte ce me
» ſeroit (ſi Dieu vous appellant) je demeu-
» rois deſtitué de ſecours ; c'eſt pourquoy je
» deſire encore de vous ce conſeil, à ſçavoir
» à qui, à voſtre deffaut, je dois commettre
» la ſouveraineté de voſtre charge, eſtant
» comme je ſuis, reſolu d'en paſſer par voſtre
» advis ». M. le Conneſtable remercia très-humblement Sa Majeſté de la grande confiance qu'Elle avoit euë en luy, la ſuppliant là où il ne s'en ſeroit autant dignement acquité qu'Elle euſt deſiré, le luy vouloir pardonner. Quant à ſa charge, laquelle il quitteroit bien-toſt pour aller à ſon Createur, il ſupplioit Sa Majeſté conſiderer que l'eſtat de Conneſtable eſtoit de ſi grande authorité, qu'il ne jugeoit pas à propos qu'il fuſt commis à un Prince pour ſuffiſant qu'il fuſt : ains qu'il en pourveuſt quelque Seigneur particulier de valeur & de merite, & lequel Sa Majeſté peuſt faire & deffaire à ſon plaiſir, ſans inconvenient

ou hazard. Que de tous ceux qu'il cognoiſſoit il n'en voyoit aucun plus capable que le Mareſchal de Briſſac, par la promotion duquel il ſupplioit Sa Majeſté pourvoir de ſa Mareſchauſſee & Gouvernement, le Sieur de Chaſtillon ſon neveu. Le Roy (a) tout attriſté luy reſpondit : *Je vous aſſeure que vous avez frappé au meſme but où je viſois, & ainſi en ſera-il, mais j'eſpere que nous ne ſerons point en ceſte peine.* Toutesfois dès le jour meſme, Sa Majeſté depeſcha le Secretaire Sarret vers ledit Sieur Mareſchal, pour luy donner advis de l'eſlection qu'Elle avoit faite de luy, cas que Dieu appellaſt le Conneſtable, le priant ſe tenir preſt pour s'en venir au premier advis, après avoir bien ordonné tout ce qui ſeroit de-là les Monts, pendant qu'Elle choiſiroit un ſucceſſeur en ſa charge. Mais Dieu rendant bien-toſt la convaleſcence à ce grand perſonnage, tira le Roy de peine & le Mareſchal de l'envie des Grands, qui n'eſtoit desjà que trop forte contre ſa vertu.

(a) Cette particularité ne ſe trouve que dans les Mémoires de Boivin. Tous les Contemporains, que nous avons interrogés, n'en parlent point. Brantôme & de Thou, qui recueilloient aſſez volontiers ces ſortes d'anecdotes, n'en ont rien dit.

Sur la fin de ceſte année, le Roy deſirant faire quelqu'effort en Italie, pour donner occaſion à l'Empereur, d'y tranſporter toute la guerre, ordonna au Colonnel Rocrot (a), qui avoit trois mille Allemands vieux routiers, & au Sieur de Velleron qui avoit huict Enſeignes Françoiſes de venir au Piedmont: dont il donna advis au Mareſchal, qui ne l'eut pas pluſtoſt reçeu, qu'à huict jours de là Sa Majeſté changea d'opinion, & print reſolution d'envoyer par mer ces deux regimens au Sieur Strozzy pour le ſecours du Siénois, avec promeſſe de renvoyer bien-toſt en Piedmont, au lieu d'iceux, les regimens des Seigneurs de Roquendolf, & Rifflemberg, qui arriverent en Piedmont ſur le commencement de l'année mille cinq cens cinquante-quatre, beaucoup plus tard que Sa Majeſté n'avoit promis.

Sur la fin de l'année M. de Guyſe, par lettres fort courtoiſes, & que j'ay en main, ſe congratula avec le Mareſchal de ce que Madame ſa femme eſtoit accouchée d'un fils, que la ſienne s'attendoit d'entrer bien-toſt en meſme

(a) Le Colonel Reckrod ſe rendit avec Montluc à Sienne. (Voyez le Tome XXIII de la Collection, p. 405). Quant au Sieur de Velleron, il paroît que Strozzi le tira de l'Iſle de Corſe : Velleron fut tué à la bataille de Marciano.

carriere, que ſi Dieu ne luy donne qu'une fille, qu'elle ſera bien-toſt preſte à marier avec ſon fils, au moins s'il commence d'auſſi bonne heure que le pere à tirer ſes chauſſes. Si ces galanteries n'euſſent eſté alterées & renverſées par le Cardinal de Lorraine ſon frere, de naturel par trop remuant (a), tout fuſt mieux allé qu'il ne fit depuis; tant les amitiez de Cour ſont variables & incertaines.

De meſme ſuite le Roy manda au Mareſchal que l'Empereur mandoit forces de tous coſtez pour dreſſer la plus puiſſante armée qu'il euſt jamais; & que force luy eſtoit de faire auſſi de meſme de tous coſtez. Et qu'à ces fins il luy renvoyaſt le Colonel Rocquerot (b) luy commandant de s'embarquer à Roanne pour venir pluſtoſt & plus à ſon aiſe.

(a) On verra par la ſuite l'explication de ces querelles de Briſſac avec la maiſon de Guiſe.

(b) On ne conçoit pas trop aiſement quel eſt ce Colonel Rocrot à qui il falloit donner l'ordre de s'embarquer à Roanne, puiſque l'Auteur annonce plus haut qu'on l'avoit envoyé à Strozzi. Il y a apparence qu'il s'eſt gliſſé ici quelque faute de copiſte. Nous ſoupçonnons que ce Colonel Reckrod eut l'ordre de s'embarquer pour joindre Montluc, & paſſer vite avec lui à Sienne.

Et que durant ces orages il euſt à ſe reſſerrer ſur la deffenſive ſans rien eſperer d'Elle, laquelle toutesfois ſelon les occurrences eſlargiroit ou reſtraindroit *les courroyes* (a) *de ſes moyens.*

Que les Miniſtres que Sa Majeſté avoit en Italie feroient auſſi tous leurs efforts du coſté de la Corſegue, pour travailler les Genevois, afin qu'ils ne puiſſent ſecourir de deniers les affaires de l'Empereur, & d'ailleurs rompre du tout la navigation & le commerce d'Eſpagne avec l'Italie. Mais il advint tout le contraire de ce que le Roy & eux penſoient en recueillir : car la crainte partroublée que ces remuements engendrerent dans ces craintives ames Genevoiſes (b) qui n'adorent que l'eſcu, les plaiſirs & les delices, firent ſoudain & par commune concordance une impoſition de douze cens mille eſcus. Tant pour ſecourir l'Empereur, comme pour lever de grandes forces à la conſervation de leur Eſtat, & pour le recouvrement de la Corſe. Cela nous doit apprendre à mieux digerer, que bien ſouvent nous ne faiſons

(a) L'originalité de ces expreſſions leur donne une touruure vraiment orientale : les concetti Italiens n'offrent rien de plus fort.

(b) Liſez l'Obſervation n°. 11.

pas les choſes preſentes par la conſequence & du paſſé & de l'avenir auſſi ; & de main en main à recognoiſtre que Dieu ſeul eſt celuy qui meſnage les victoires & les affaires, non ſelon la ſoudaineté de nos Conſeils & de nos deliberations, mais ſelon ce qu'il ſçait en eſtre utile & convenable. Qu'il ne falloit pour ceſte année attendre ſecours de l'armée Turqueſque, quoy que le Grand Seigneur luy euſt n'aguieres promis. Sur ce propos il me ſera permis de dire comme en paſſant que ceux-là ſont hors des gonds, leſquels tiennent qu'il eſt permis de s'aider de toutes ſortes d'armes & d'artifices lors qu'il eſt queſtion de terraſſer ſon ennemy & de la conſervation de l'Eſtat ; parmy les Infidelles, cela pourroit eſtre ſouſtenable : mais non jamais envers un Prince portant tiltre de Très-Chreſtien & de premier fils de l'Egliſe, & d'autant moins que la meſme experience nous a apprins que le propre ſecours que le Roy François premier penſa tirer de l'armée Turqueſque, apporta trois grandes ruines. La premiere, que l'Allemagne qui eut crainte que le paquet ne s'addreſſaſt à eux, contribua à l'Empereur toutes ces grandes forces & deniers, avec leſquels il donna de grandes affaires à la France. La deuxieſme, que ceſte armée

couſta beaucoup au Roy & ne luy ſervit d'autre choſe que d'attaquer Nice, où elle ne fit rien. La troiſieſme que vingt-cinq mille ames Chreſtiennes furent emmenées eſclaves crians vengeance à Dieu contre l'autheur de ces maux.

Ce n'eſt point ſans cauſe que j'appelle nos Conſeils ſoudains & ſouvent mal digerez : car en moins de rien vous avez cy-devant veu un commandement au Mareſchal pour deſcendre en Franche-Comté (a) : peu après un autre pour renvoyer en France le Colonel Roquerit, puis de ne bouger, & ſe tenir ſur la deffenſive. Et un quatrieſme portant de contribuer au Comte de Tende les forces qu'il luy demandera pour entendre au ſecours des affaires de la Corſe. Je confeſſe bien que c'eſt action de prudence de changer d'advis & de party ſelon la varieté des occurrences : mais cela ſe doit entendre pour les propres

(a) Nous avouons franchement que nous n'entendons rien à ce pretendu commandement fait à Briſſac, de deſcendre en Franche-Comté, dont les Mémoires de Boivin ne font aucune mention, quoiqu'il déclare en avoir parlé. Il en eſt de ce paſſage comme de celui qui a rapport au Colonel *Roquerit* : ſi c'eſt le même que le Colonel Rocrot, voilà ſon nom en peu de pages écrit de trois manières différentes.

choſes qui nous ſont preſentes & que manuellement nous manions, & non pour les eſloignées : d'autant que le temps qui court à donner les advis & la diverſité des commandements renverſe bien ſouvent ce qui a eſté utilement & prudemment acheminé, & puiſqu'il eſt ainſi que la guerre ſe faict à l'œil, il s'en faut fier & remettre à celuy qui commande, lequel ſçaura, s'il eſt bon Capitaine, bien meſnager le talent qu'il a en main ; s'il ne l'eſt pas, mettez-y en un autre plus recommandable par ſa vertu que par la faveur, qui fait ſouvent de lourdes breſches.

Sur le commencement d'Aouſt le Roy donna advis au Mareſchal que le Sieur Doiſel, ſon Ambaſſadeur en Eſcoſſe, avoit en s'en revenant eſté ſaluer la Reyne d'Angleterre (12), laquelle l'avoit grandement honoré, & prié de faire entendre à Sa Majeſté, quoyque l'Empereur luy ſceuſt perſuader, comme il faiſoit tous les jours, qu'elle ne violeroit jamais la paix qui eſtoit entre leurs Royaumes, qu'en ceſte aſſeurance & en la meſme confiance que Sa Majeſté avoit que le Mareſchal feroit de grands remuemens en Italie (13), elle entreprendroit bientoſt & de meilleur courage

le ſecours qu'elle avoit promis aux Princes de la Germanie, qu'elle avoit receu en ſa protection, faiſant eſtat de mener en ce voyage ſeptante-cinq enſeignes françoiſes, trente-ſept de Suiſſes & Griſons, vingt-quatre de Lanſquenets, dix-huict cens hommes d'armes, deux mille chevaux de l'arriere-ban, trois mille chevaux-legers, quatre cens archers de ſa garde, & de ſept à huict cens Seigneurs & Gentilshommes pour la Cornette blanche, & quarante canons bien équippez; laiſſant la Reyne Regente en France pendant ce voyage.

Fin du quatrième Livre.

MÉMOIRES
DU SIEUR
FRANÇOIS DE BOIVIN,
BARON DU VILLARS.

SOMMAIRE
DES PRINCIPALES MATIÈRES
Contenues au cinquième Livre.

MENÉES du Comte d'Aiglemont, envoyé en Angleterre pour traicter le mariage de la Roine d'Angleterre avec Domp Philippes, fils de l'Empereur Charles V.

Siege de Valfenieres par le Mareſchal de Briſſac, lequel il fuſt enfin contraint de lever, par la perte de la bataille que fit le Mareſchal de Strozzy en Italie.

Entrepriſe, ſiege, batterie, & reddition de la ville d'Yvrée au Mareſchal de Briſſal, ſuivie de celle du fort de Mazin, & pays de Biellois.

Ambaſſade des Suiſſes au Mareſchal de Briſſac,

pour retirer ſes armées de la Vallée d'Oſte, avec la reſponce dudit ſieur Mareſchal.

Autre Ambaſſade des Valeiſiens audiſt Sieur Mareſchal, avec la reſponce d'iceluy.

Diverſes remonſtrances du Marechal de Briſſac au Roy, & à Monſieur le Conneſtable, ſur la neceſſité des affaires du Piedmont.

Prinſe & fortification de Santia.

Menées du Comte de Chalant, pour ſe faire declarer de mauvaiſe prinſe.

Entreprinſe des ennemis de fortifier Gatinarre, d'où le Mareſchal les contraint de deſloger.

Entreprinſe & execution ſur la ville de Cazal, par le Mareſchal de Briſſac.

Diverſes expugnations de la Citadelle de Cazal, qui eſt enfin renduë au Mareſchal de Briſſac.

Demandes & remonſtrances du Mareſchal au Roy.

Entreprinſe double ſur la ville d'Aſt.

Deſſeins & propoſitions du Comte de Chalant, pour reconcilier les Princes Chreſtiens.

Amples reſponees, & remonſtrances du Mareſchal à ſa Majeſté, avec un eſtat des places que le Roy tenoit en Piedmont, & des forces qu'il y falloit entretenir.

LIVRE CINQUIÈME.

ENTRANS en Janvier mil cinq cens cinquante-quatre, le Comte d'Aiguemont paſſa en Angleterre (1), où il fit tant de pourſuites & d'inſtances de la part de l'Empereur à l'endroit de la Reyne d'Angleterre, pour le mariage d'elle & de ſon fils Domp Philippes, qu'elle y conſentit, & en Juillet de ladicte année il paſſa en Angleterre pour conſommer le mariage.

Sur le commencement de cinquante-quatre, Theodore Bedaigne (a), Albanois, vaillant Capitaine, fut adverty que trente cellades de Domp Alvaro de Sande (b), Maiſtre-de-Camp Imperial, eſtoient ſorties d'Aſt pour aller à la picorée. Il les alla rencontrer ſur le chemin de Diglioles, où il les deffit tous ſans autre perte que celle de trois des ſiens.

(a) Voyez ſur Théodore Bedeigne la note de la p. 67 du Tome XXIII de la Collection.

(b) Alvaro de Sandi.

Sur le mois de Fevrier, Scipion Vimercat eſtant monté à cheval avec quatre-vingts celades (a), & cent harquebuziers conduicts par le Capitaine Rouſſet, ils furent rencontrez près de Monteil (b) par les ennemis, qui les traiterent ſi rudement, qu'il perdit douze des ſiens; le Capitaine Rouſſet demeura bleſſé & priſonnier valeureuſement combatant.

En ces entrefaictes, le Mareſchal eut nouvelles que le Baron de la Garde s'eſtant jetté en mer avec les galleres du Roy, avoit eſté ſi combatu de divers orages, qu'il avoit perdu deux galleres, & qu'eh ſe laiſſant emporter par le vent, il avoit rencontré deux navires venans de Naples, chargées de ſix cens Eſpagnols qu'il avoit combatus & prins. Ce fut un rembourſement de perte, & un rafraiſchiſſement de ciurmes (c).

Auſſi que Montalcino (d) ayant eſté aſſiegé

(a) On a deja repeté pluſieurs fois que ces *Celades*, ou Salades étoient une eſpece de Cavalerie Légère.

(b) Montei.

(c) C'eſt-a-dire de Chiourme, ou de Forçats. Il paroît qu'alors le vainqueur faiſoit paſſer ſur ſes galères les Forçats des galères qu'il prenoit. Ainſi ces malheureux ne faiſoient que changer de Maîtres.

(d) Ce ſiége de Montalcino avoit eu lieu l'année

& battu par cinquante jours, avoit eſté ſi bien deffendu, que l'ennemy avoit levé le ſiege.

En ce temps le Duc de Ferrare manda au Mareſchal qu'il eſtoit ſi mal aſſiſté de bons Capitaines, que force luy eſtoit de le prier de luy preſter pour un temps le Seigneur Franciſque Vimercat (2), dont il s'excuſa le plus courtoiſement qu'il peut ſur l'urgente neceſſité des affaires. Cela fut en partie cauſe de ſon avancement : car lorſqu'il y penſoit le moins, le Roy le vouluſt avoir en ſon armée, le fit Mareſchal-de-Camp, & de main en main Chevalier de l'Ordre. Ce ſont graces & faveurs concedées au temps que j'eſcris à peu de perſonnes de valleur, toutes choſes eſtans aujourd'huy ſi corrompues & deſguiſées, que j'ay quaſi regret d'avoir tant veſcu.

En May le Duc d'Alve (a) partit d'Eſpagne avec quinze galleres qui eurent le vent & les orages ſi contraires, qu'il fut contraint relaſcher à la Croiſette, à trois

précédente : car en 1554 l'Hiſtoire ne nous apprend point que cette ville ait été aſſiégée. S'il s'agit ici du ſiége, que leva Don Garcie, Boivin auroit du placer cet évènement en 1553.

(a) Le Duc d'Albe.

lieues de Marſeille, où j'ay eſté, dont le Baron de la Garde ayant eu advis, ſortit du port de la ville avec quinze galleres, en intention de le combatre; mais luy le voyant venir de loin, ſe ſauva par un vent favorable à luy, & contraire aux noſtres, qui furent trop tard advertis par le Chevalier d'Iſ.

Vous avez cy-devant veu que quand le Mareſchal dreſſa l'entrepriſe de Verceil, le Sieur Domp Ferrand eſtoit maiſtre de la campagne, & qu'il s'eſtoit comme tel, mis à fortifier Valfenieres, aſſize à quatre lieues d'Aſt, à deux de Villeneufve, à quatre de Quiers, à ſept de Carmagnolles & Carignan, à huict de Montcallier & à dix de Thurin, & que par ainſi toutes ces places royales auroient beaucoup à ſouffrir ſi ceſte place de Valfenieres demeuroit longuement debout. C'eſt pourquoy les choſes bien conſultées avec tous les plus apparens Seigneurs & Capitaines de l'armée, le Mareſchal print reſolution de l'aller aſſieger, ayant ſceu qu'il n'y pouvoit avoir vivres dedans pour plus d'un mois ou ſix ſepmaines. En ces entrefaites, l'Empereur revoqua le Sieur (3) Domp Ferrand, & commit en ſa place par proviſion Domp Figuerol, qui luy ſervoit

précedemment d'Ambaſſadeur à Gennes.

En la reſolution qui avoit eſté prinſe (4) d'attaquer Valſenieres, le Mareſchal aſſembla l'armée, compoſée de dix à douze mille hommes de toutes nations, & de mille chevaux, & s'alla loger à Sainct-Paul (a) & Sobry (b), deux villages bruſlez à la portée du canon de la fortereſſe. Il mit auſſi à Iſolabelle (c), proche d'une lieue de Valſenieres, la plus grande part de la cavallerie, avec 200 harquebuſiers pour faire les gardes & deffendre leurs barricades. Le lendemain que l'artillerie fut logée & placée, & que chacun commença à ſe couvrir de tranchées & barricades, le Mareſchal fit jetter à la campagne le Sieur Gyé (d), fils & Lieutenant de Maugiron, avec deux cens chevaux & trois cens harquebuſiers pour dreſſer une eſcarmouche contre les ennemis, pour à la faveur d'icelle pouvoir plus aiſément recognoiſtre les fortifications de la place, & par là faire jugement de ce qu'il pourroit (e) entendre contre elle. Ayant fait ce qu'il deſiroit, & ſe voulant retirer, l'ennemy tira pluſieurs canonades, l'une deſquelles donna

(a) Saint-Pol.
(b) Solbrite.
(c) Iſola bella.
(d) D'Ygié
(e) De la manière dont il pourroit l'attaquer.

en terre

en terre près de luy, & de-là le boulet fit un bond, & alla donner contre la cuiſſe de ce pauvre Sieur de Gyé, qu'il luy froiſſa toute. Porté au logis avec douleurs infinies, la gangrene s'y mit, & mourut le lendemain. Ce fut un très-grand dommage ; c'eſtoit un Gentilhomme fort beau, de riche taillé, doux, gracieux & vaillant au poſſible, regretté d'un chacun, mais de moy ſur tous, pour l'amitié dont il m'honoroit.

Le Mareſchal ayant donné advis au Roy que Valſenieres eſtoit reduite à telle extremité, qu'elle ſe perdroit bientoſt, ſi elle n'eſtoit ſecourue, que les Imperiaux l'ayant ainſi recognu, ſe renforçoient d'heure à autre ; & qu'à ceſte intention ils avoient desjà faict venir en Aſt douze Enſeignes Italiennes (aux ſus la (a) garniſon), où il y en avoit desjà autant, tant Eſpagnols que Allemands, à la faveur deſquelles ils s'eſtoient pluſieurs fois efforcez de jetter quelque rafraiſchiſſement dans Valſenieres : mais toutesfois voyans qu'ils n'en pouvoient venir à bout, ſi leurs forces & leur vigilance ne ſurmontoient celles du Mareſchal, que par ainſi leur recours auroit eſté à faire tant & tant de nouveaux remuemens de tous

(a) En ſus de la Garniſon.

coſtez, qu'ils le contraigniſſent à diviſer les forces : & ce faict que cela avoit desjà donné occaſion au Sieur de la Trinité d'haſter ou pour mieux dire précipiter une entreprinſe qu'il avoit de longue-main dans le chaſteau de Somme-rive-du-Bois (a), ſitué entre Carmagnoles & Cairas, s'aſſeurans (que là où il en viendroit à bout) que ceſte place luy ſerviroit & de retraicte & d'eſcalle pour plus facilement donner de jour à autre nouveaux rafraiſchiſſemens aux aſſiegez.

Or la nuict du douzieſme de ce mois, *ce Renard* conduiſit ſi bien ſes affaires, qu'à l'aide de deux ſoldats qu'il avoit de longue-main practicquez, il print ce chaſteau, dont le Mareſchal ayant eu les nouvelles trois heures devant jour, il deſpeſcha ſoudain Bonnivet & Franciſque Bernardin, avec quatre Enſeignes de Suiſſes, autant de Françoiſes & d'Italiennes auſſi, avec les 300 chevaux-legers dudict Bernardin & du Sieur de Morette, pour aller reprendre ce chaſteau, devant qu'il fuſt competemment pourveu. Au meſme temps il ordonna auſſi au Gouverneur de Carmagnolles de ſortir ſoudain de ſa place avec deux coulevrines &

(a) Somariva del Boſco.

munitions, & diligemment marcher (a) vers Somme-rive avec ce qu'il pourroit tirer de la garniſon, & de faire ce que Bonnivet luy commanderoit arrivant ſur le lieu. Ce Seigneur avec ſa troupe fit telle diligence, que ſur le midy il arriva devant Somme-rive, où il trouva l'artillerie qui s'eſtoit diligemment avancée; & qu'il n'y avoit pas quatre heures que la Trinité en eſtoit délogé, s'eſtant retiré avec quelques forces à Bra, en intention de ſecourir la place, ſi nous allions au recours; Bonnivet ayant ordonné la batterie, print ces trois cens chevaux avec les compagnies du Sieur de Termes, Vaſſé & Terride qui avoient accompagné l'armée, & marcha ſoudain vers Bra, ſuivy de cent bons harquebuſiers, & fort leſtes, avec reſolution de bien eſpouſſeter la Trinité, s'ils le pouvoient rencontrer. Mais luy qui eut le vent de leur venue, deſlogea plus diligemment qu'il n'eſtoit venu, & repaſſa la Sture au-deſſous dudit Cairas : quoy voyans Bonnivet & les autres, ils tournerent bride vers Somme-rive, qu'il fit ſommer avec menaces de les ardre (b). Ceux

(a) De Thou, Liv.XV, raconte de la même manière la priſe & repriſe de cette ville.

(b) De les brûler.

de dedans ſe rendirent incontinant, & ayans les noſtres ordonné de la ſeureté de la place, & s'eſtant auſſi un peu rafraiſchis, ils ſe rendirent le lendemain en l'armée à Valfenieres.

En ces entrefaictes le Mareſchal fut adverty que les ennemis avoient fort couvertement fait couler par petites troupes quelque renfort dans Vulpian, & que de main en main on avoit tiré des eſchelles du chaſteau, & que quelques compagnies (a) noſtres s'approchoient de ceſte taſniere à brigands. Il jugea lors que le long ſejour que Ceſar de Naples avoit précedemment fait à Vulpian, avoit eſté fondé ſur quelque entreprinſe dreſſée contre l'une de nos places, qu'il avoit envie d'executer pour divertir le ſiege de Valfenieres; c'eſt pourquoy il commanda ſoudain à Biron (qui commandoit lors à Thurin) & à Carle de Birague (à Chivas) qu'ils ſe tinſſent fort ſur leurs gardes, à cauſe qu'il doutoit de quelque menée du coſté de Vulpian, où tous les jours entroient à la fille nouvelles forces. Ce ne fut pas aſſez, car pour s'en plus aſſeurer, il envoya ſoudain dans Thurin le

(b) Au lieu de *noſtres*, nous croions qu'il faut lire *autres* : au moins cela offre un ſens.

Preſident Birague, autant vaillant que lettré, & Montbazin auſſi, tant pour aſſiſter Biron, comme pour veiller tous enſemble à deſcouvrir quelque menée qu'il redoutoit. Ces Seigneurs furent enfin ſi diligens, que par ſoupçon ils ſe ſaiſirent d'un jeune homme, qui portoit un petit ruban rouge au col, auquel ayans fait preſenter la torture, il confeſſa d'avoir ſouventesfois eſté à Vulpian parler à Ceſar de Naples, de la part d'un Bayonnois, ſoldat du Capitaine *Remonet*, duquel auſſi ils ſe ſaiſirent ſoudain, & auquel ne voulant rien confeſſer, ils firent par deux fois donner la torture ſi chaude, qu'il confeſſa avoir promis à Ceſar de Naples de luy donner une ſentinelle, & par icelle le mettre dans la ville la nuict du quatorzieſme de ce mois. La confeſſion veue, & le procès formé, Briſſac commanda que juſtice exemplaire fuſt faite, & de luy & de l'autre, mais qu'auparavant & s'eſtans bien aſſeurez des galands, qu'ils eſſayaſſent avec quatre cens hommes choiſis, qu'il leur envoyoit de renfort, de donner quelque ſecouſſe à Ceſar de Naples, venant vers Thurin à ceſte nuict ainſi concertée, & ſi beſoin eſtoit de faire parler & repreſenter ſur la ſentinelle le meſme *Bayonnois* qu'ils le fiſſent ainſi,

le tenans toutesfois bien attaché. L'ennemy ne faillit pas de venir, la meſme nuict ainſi concertée ; mais approchant de Thurin, il eut advertiſſement du renfort entré au lieu de la compagnie de Raymonnet que Briſſac avoit fait ſortir, craignant qu'elle ne fuſt de l'intelligence. Cela luy fit tenir bride en main. Mais neantmoins il envoya ſix cavalliers pour recognoiſtre le lieu, approchans duquel, on fiſt faire par le *Bayonnois* le meſme ſignal accordé entr'eux, mais s'eſtans approchez du foſſez, où il y avoit de coſté & d'autre de la ſentinelle quatre cens harquebuſiers couchez ſur le ventre, & la meſche couverte, ils en eurent l'odeur, & ſoudain délogerent grande erre vers Ceſar de Naples, lequel tourna bride, ayant toutesfois eſſayé faiſant ſa retraicte de prendre deux petits chaſteaux proches de Thurin, appellez Alpignam (a) & Coleing (b), deſquels ayant eſté repouſſé, il envoya dans Sivolet, chaſteau ruiné, & où ame vivante n'avoit demeuré il y avoit cinquante ans, aſſis ſur une montagne à huict milles de la ville, deux cens ſoldats auſquels il commanda de s'y fortifier & loger, comme ils firent, eſtimans tousjours de faire par ce

(a) Alpignan. (b) Colegno.

moyen diverſion : mais au lieu de ce faire, le Mareſchal commanda à Biron & Montbazin d'aſſembler les garniſons de Chivas, de Caſelles, de Thurin, de Quiers & de Montcallier avec trois cens chevaux & quelque (a) moyenne, pour deſloger ces nouveaux habitans de Sivolet, ou les ſerrer de ſi près, que la faim leur fit quitter la caverne : la force de nous & la crainte des autres les fit ſortir à compoſition.

Il faut maintenant revenir à ce que fit le Mareſchal, lorſqu'il depeſcha Bonnivet pour aller à Somme-rive, que ceux de Valfenieres avoient veu partir en ordonnance bien ſerrée. Luy eſtimant que cela les inviteroit à faire quelque ſortie, il commanda à Ludovic de Birague d'envoyer l'un de ſes Capitaines avec vingt-cinq ou trente hommes, s'embuſquer entre Valfenieres & Ville-Franche, qui eſt ſur l'advenue d'Aſt, avec commandement que ſi de coſté ou d'autre il marchoit quelques troupes, qu'il en donnaſt advis par homme exprès, & par une ſalve d'harquebuzades. Ceux de Valfenieres (qui regarde fort à cavalier toute la vallée de Ville-Franche) deſcouvrirent ce Capitaine, & là-deſſus firent ſortir trois cens hommes,

(c) Piece d'artillerie.

qui vindrent ſi à couvert par les bois, que luy & les ſiens ſe trouverent enveloppez auparavant que les appercevoir : luy, ſon Sergent (a) & douze des ſiens furent prins, le reſte ſe ſauva parmy les bois, la peur leur ayant donné des aiſles. Domp Alvaro de Sande qui commandoit lors dans Valfenieres, donna advis au Figuerol (b) qu'il avoit deffaict deux Enſeignes, prins deux cens priſonniers, & mis telle eſpouvante parmy noſtre armée, qu'elle s'eſtoit eſcartée qui çà qui là, de maniere que s'il vouloit ceſte nuict-là faire entrer des vivres dans la ville, qu'il le pourroit fort ſeurement faire, faiſant marcher le gros de ſes forces contre nous, qui ne les attendrions pas, & le reſte à la garde des vivres. Il ne ſe contenta pas d'avoir donné ceſte bourde par gens de pied exprès, mais il le fiſt encore par feu & par canonades qui furent reſpondues par noſtre armee.

Le Figuerol adjouſtant foy à tout cecy,

(a) C'eſt là cette défaite dont parle M. de Thou ; il en donne l'honneur à Alvaro de ſandi Gouverneur de Valfenera : ſelon M. de Thou, les François perdirent 100 hommes. Cela ne s'accorde pas avec Boivin.

(b) Figueroa, Général des Impériaux depuis le départ de Gonzague.

fit le lendemain du partement de Bonnivet ſortir d'Aſt deux mille hommes & cinq cens chevaux, avec force mulets & beſtes de baſt, chargées de farine & de tous autres rafraiſchiſſemens. Luy eſtimant que auſſi-toſt que nous le verrions comparoir que nous nous retirerions, envoya donner l'alarme du coſté de Butiglieres par cent ou ſix vingts que chevaux que harquebuſiers, ſortis de Cameran : il fit auſſi de meſme de ſon coſté, faiſant marcher devant luy des payſans qui aſſeuroient qu'il avoit ſept ou huict mille hommes avec douze cens chevaux. Et de fait s'avançant tousjours ſur ceſte aſſeurance vers Ville-Franche, il ſe trouva ſi rudement chargé & repouſſé par une bonne troupe de cavallerie & infanterie, qui s'y eſtoit barricadée toute la nuict, qu'il fut contrainct ſe retirer avec ſa perte & ſa honte. Pendant que le jeu ſe demeſloit, le Mareſchal tenoit ſon armée en bataille à deux intentions, l'une pour empeſcher ceux de dedans de ſortir, & l'autre pour courir au ſecours de Ville-Franche, ſi mal-baſtoit aux noſtres; & faire teſte auſſi à la Trinité, s'il s'avançoit, comme il eſtoit à croire qu'il feroit ſur telle occaſion. Voilà comment la vigilance & le jugement du chef doit demeſler

les affaires, s'il en veut avoir l'honneur & la gloire.

La Trinité ne pouvant ſupporter la reprinſe de Somme-rive, s'adreſſa à un petit chaſteau nommé Vautignaſc (a), entre Cental & Saviglan, qu'il print aiſément, n'eſtant gardé que par les Gentilshommes auſquels il appartenoit, & qui avoient ſauve-garde de luy. Mais pour cela le Mareſchal ne s'esbranla de rien, remettant la partie après qu'il auroit ordonné de ſon ſiege, la place ne pouvant eſtre fortifiée à l'eſpreuve du canon en un mois.

En ce meſme temps le Duc de Parme donna advis au Mareſchal de la route du Seigneur Strozzy, luy mandant que les Lanſquenets nouvellement levez pour la Toſcane avoient commandement à cauſe de cela de tourner vers le Piedmont pour donner force au ſecours de Valſenieres. Luy envoya les meſmes lettres d'advis à Sa Majeſté, la ſuppliant qu'ayant fait conſideration ſur le cours des affaires, elle luy vouluſt diligemment donner les moyens propres pour recueillir l'honneur & le fruict d'un ſi long ſiege que celuy de Valſenieres, ce qu'il ne

(a) Votignaſco, Chateau ſitué entre Centale, & Salvigliano.

pourra empeſcher, ce nouveau ſecours arrivant : & moins encore que cela faict, ils ne ſe mettroient à fortifier quelques autres places qui empeſcheroient la recolte, & ce peu de ſecours qu'on tire du pays pour les affaires extraordinaires de la guerre, laquelle ſe demeſle tousjours heureuſement, quand par prevention on diſpoſe à temps de la ſeureté du préſent & à l'advenir auſſi : & tousjours avec moindre deſpence & hazard qu'autrement on ne faict jamais. Mais quoy ? il fuſt auſſi peu creu en tout cecy, qu'on avoit cy-devant faict en tant d'autres, les François ne faiſans jamais rien qu'à la halle, hors de temps & avec triple deſpence.

Les ennemis eſtoient veillez de ſi près, & les advenues ſi bien battues, qu'il ne pouvoit rien entrer dans la place. Sur la fin du premier mois, la Trinité (a), Gouverneur de Fouſſan, frere du Comte de Beine, autant mauvais & cruel, que celuy-cy eſtoit bon, voulut entreprendre de jetter dans Valfenieres

(a) Selon M. de Thou, Liv. XV, le Comte de la Trinité introduiſit ſon convoi dans la ville aſſiégée. Il s'agit de ſavoir ſi cet Hiſtorien n'a point confondu ce ravitaillement de Valfenera avec celui qu'opéra Figueroa à la tête de l'armée Impériale; & Boivin en va rendre compte à l'inſtant.

deux cens beſtes chargées de farine, ſous la conduicte de cent cellades & environ cent harquebuziers à cheval. Sur la nuict le Mareſchal en fut adverty, lequel fit ſoudain jetter deux cens chevaux & quatre cens harquebuziers du coſté par où la Trinité pouvoit venir, & qui avoit desjà fait telle diligence qu'il eſtoit à une lieue près de la ville quand nos gens rencontrerent ſa troupe, qui fut ſi furieuſement chargée que tout s'en alla à vau-de-route, comme firent auſſi aucunes des beſtes de charge; le reſte ſervit de butin à nos troupes. Mais la Trinité conducteur fut ſuivy de ſi près par le Sieur de Terrides avec 30 hommes d'armes, qu'il fut contrainct ſe jetter à corps perdu dans la riviere de Sture, d'où il ſe ſauva à la nage ſçachant aſſez que ſa teſte euſt payé ſa rançon.

De là à trois ou quatre jours, ſur le commencement de la nuict, les ſentinelles donnerent advis qu'ils voyoient la ville de Valſenieres toute en feu. Le Mareſchal & tous les autres monterent ſoudain à cheval pour recognoiſtre que c'eſtoit. Sitoſt qu'ils ſe furent un peu advancez ſur la campagne, ils ouirent une grande ſalve de canonades & d'harquebuzades, qui recommencerent de meſme demie heure après: le Mareſchal jugea ſou-

dain que c'eſtoit de deux choſes l'une, ou la resjouiſſance du traicté que l'Empereur faiſoit manier en Angleterre par le Comte d'Aiguemont, pour le mariage de ſon fils; ou que le Sieur de Strozzy (5) avoit perdu la bataille en Italie. Ayans reprins la route du logis, de là à deux heures il eut deux meſſages, l'un d'Aſt, & l'autre d'Alexandrie, par leſquels il fut bien adverty que le Sieur Strozzy avoit perdu la bataille le dernier d'Aouſt (a). Ceſt eſchec venu ſi mal à propos pour le ſiege qu'il avoit commencé, le fit entrer en deux conſiderations; la premiere, que pour reparer les fautes, les finances ſeroient plus reſſerrées & courtes ſur ce qui luy avoit eſté recemment promis; l'autre que le Figuerol, qui preparoit une armée pour ſecourir Valſenieres, ſeroit plus favorablement ſecouru par les Millanois & Genevois (b) qu'autrement il n'euſt pas eſté, & qu'au lieu de ſe reſoudre à le combattre, comme il avoit precedemment faict, ce n'eſtoit choſe ny raiſonnable, ny aſſeurée, entant que ſemblables pertes (or qu'eſloignées) apportent tousjours quelque crainte & froideur

(a) Il faut qu'ici la mémoire ait failli à Boivin. Strozzi fut battu le 3 Août & non pas le dernier de ce mois. (b) Genois.

parmy les ames qui ne ſont pas bien ferrées pour les combats. Et neantmoins il n'en voulut rien deliberer en ſon particulier ; ains ayant aſſemblé tous les Seigneurs de l'armée, ils furent d'advis de faire joug à l'inconvénient pour le regard du combat contre l'ennemy, qui venoit ſecourir Valſenieres : mais que pour cela, conforme à ſon advis, il ne falloit pas quitter la campagne, ains ſe reſſerrer tous en un ſeul corps ; pour voir la contenance de l'ennemy, & le travailler & haraſſer par continuelles eſcarmouches par la vallée de Belot & Ville-Franche (a), qui va en Aſt, où le pays eſt fort pour l'Infanterie. Ainſi arrreſté, ainſi fuſt-il executé, non pas à la haſte pour fuyr l'eſtonnement, mais tout à loiſir ſous pretexte de faire nettoyer & repurger le logis infecté du long ſejour.

Domp Figuerol nourry (b) parmy les Genevois, à la nouvelle de ceſte victoire, eſleva ſes eſperances ſur le ſecours qu'il avoit deliberé donner à Valſenieres, & obtint d'eux environ cinquante mille eſcus de preſt, qui

(a) Villa Franca.

(b) Boivin par là veut dire que Figueroa avoit vécu avec les Genois, & la choſe étoit vraie, puiſqu'il avoit reſidé dans cette ville comme Ambaſſadeur de Charles-Quint.

aiderent à abreger le chemin pour faire amas de plus grande quantité de vivres. Le Mareſchal qui s'eſtoit ſouvent promené par ceſte vallée de Ville-Franche, s'adviſa d'avoir remarqué un endroit, par la commodité duquel il pourroit donner une lourde venue à l'armée Imperiale. Sera donc cy noté, que du coſté de la main droicte, elle a tout le long de la montagne un certain canal ou cavin, qui reçoit les eaux & les torrents des collines circonvoiſines : il eſt tout couvert de broſſailles, & a en divers endroicts certains recoings ou petits vallonnets, propres pour bonne trouppe d'infanterie, & quelque cavallerie, qui ne peut eſtre veuë par ceux qui viennent du coſté d'Aſt, comme l'armée ennemie devoit faire. Il faut auſſi noter que pour paſſer ſur ce canal ou cavin, il y a au pied de la montagne un ſeul pont de bois, qui eſt veu à cavalier du coſté de S. Paul, où noſtre armée eſt, l'artillerie eſtoit toute retirée : à la main gauche eſt le grand chemin, tout ſerré de hayes & foſſez de coſté & d'autre, au-delà duquel il y a un bois taillis, dans lequel ſe pouvoient cacher deux mille harquebuziers; & plus avant trois ou quatre metairies abandonnées, où ſe pouvoient auſſi loger à couvert, pour ceux qui viennent de-

vers Aſt, plus de deux cens chevaux, le tout à cinq ou ſix cens pas dudict S. Paul. Le Mareſchal des plus grands chaſſeurs & remarqueurs de chemins de ſon temps, ayant bien ruminé ſur cecy, le communique à Bonnivet, Preſident de Birague, la Mothe-Gondrin, Terrides, Pavan, Biron & autres, qui trouverent tant d'apparence à ceſte exécution, que chacun vouloit eſtre des premiers à ce combat. Or les choſes furent ainſi ordonnées, premierement que Bonnivet s'iroit loger avec ſeize cens harquebuziers & quatre cens picquiers dans ce taillis, le ventre contre terre. Pavan & Gondrin avec deux cens chevaux, en ces metairies abandonnées, le tout au coſté gauche : & au droict dans ces cavins, Chepy avec cinq cens harquebuziers, Terrides & Biron avec autres deux cens chevaux, dans ces vallonnets recogneus au dedans de la montagne : les uns & les autres avec commandement de ne s'esbranler juſques à tant qu'ils viſſent une Enſeigne blanche ſur le clocher de Sainct-Paul qui regardoit tout le long de la vallée. Qu'au meſme inſtant qu'ilsſe logeroient, luy mettroit toute l'armée en bataille avec la cavallerie pour deſcendre contre l'ennemy ſoudain qu'il les verroit aux mains avec eux : aſſavoir la cavallerie par derriere & les

gens

gens de pied par les deux flancs : les priants ſe recommander devotement à ce grand Dieu des batailles, veu que de ceſte-cy dépendoit non-ſeulement le ſalut du Siennois, mais la conqueſte de tout le Piedmont & Milannois. Il prevoyoit que l'embarraſſement des charettes portans les vivres, occuperoit ſi fort la vallée, que l'ennemy auroit peu de moyen de preſenter un combat en gros. Au jour que le Figuerol marchoit avec ſon armée, toutes choſes furent une heure devant le jour ainſi diſpoſées, chacun de toutes parts reſolu à bien faire. Le Mareſchal ſe tenoit ſur le coſtau en bataille, voyant peu-à-peu advancer l'ennemy, qui avoit en fond environ trois cens chevaux, & de ſept à huict cens harquebuziers, marchans fort ſerrez & au pas. Soudain qu'ils ſe furent advancez près ce bois taillis où eſtoient nos troupes, il y eut un malheureux lequel ſans attendre le ſignal, s'advança de tirer : les autres des noſtres eſtimans que le commandement fuſt tel donné, tirerent tous auſſi. Le Mareſchal voyant les choſes mal aller, donna ſoudain le ſignal, par lequel chacun chargea, & y euſt en ceſte rencontre cent chevaux deffaicts, & de quatre à cinq cens hommes de pied. L'armée qui eſtoit près de-là, ſe reſſerra & arreſta de

pied coy au milieu des charriots, juſques à tant que les fuyards leur eurent donné l'advis. Nos gens ayant prins le couſtau ſe retirerent au gros de l'armée; on ne ſçeuſt jamais ſçavoir qui eſtoit celuy qui avoit cauſé ce deſordre. Le Mareſchal & tous ces autres Seigneurs (a) cuiderent, comme on dit, devenir fols d'avoir perdu une ſi belle & ſi apparente victoire qu'eſtoit ceſte-là. Le ſecours achevé par Figuerol, le Mareſchal renvoya rafraiſchir l'armée aux garniſons pour 15 jours ſeulement. Voilà comment la perte de ceſte bataille de Strozzy renverſa non-ſeulement les affaires du Roy en la Toſcane, mais auſſi en Piedmond : dequoy on peut recueillir ce que j'ay cy-devant dit, que ceux qui hazardent toutes leurs forces & toutes leurs fortunes, ne gardent jamais rien pour le lendemain ; & qui eſt le pis, ils renverſent auſſi par leur inconſideration la valeur, les entreprinſes & la fortune des autres : & de fait l'inconvenient dudit ſieur Strozzy fit remettre la partie de Valfenieres en l'an 1557, comme vous verrez, Dieu aydant.

Pendant que l'armée ſe rafraichiſſoit (a), le

(a) Cette priſe de Villa-Nova & des Châteaux voiſins ne ſe trouve point dans M. de Thou : mais cet Hiſtorien fait mention de pluſieurs affaires de poſtes

Mareſchal commanda à Bonnivet de tirer des garniſons, douze cens François, quatre cens Suiſſes & trois cens chevaux, & de marcher vers le Montdevis, le ſieur de Gordes l'ayant aſſeuré que Villeneufve de Montdevis que les ennemis tenoient, ſeroit emportée avec trois cens vollées de canon; qu'il regardaſt de près (eſtant arrivé ſur les lieux) de ne s'engager ſans grande apparence de favorable fortune : s'il venoit à bout de ceſte-cy, qu'il eſſayaſt d'en faire autant de la Trinité & Sainct-Alban. Ceux de Villeneufve, où il y avoit 500 ſoldats, ſe firent battre, & endurerent un aſſaut, au premier effort duquel ils furent emportez, & tous paſſez par la fureur de l'eſpée. Ceux de la Trinité furent plus ſages : car ils ſe rendirent ſoudain qu'ils virent le canon. Sainct-Alban & aucuns autres chaſteaux furent auſſi pareillement traitez, & le pays nettoyé de toutes parts des brigandages que faiſoit la Trinité, qui n'euſt jamais

dans leſquels il paroîtroit que les avantages furent balancés; Céſar de Naples, ſelon M. de Thou, donna de l'occupation aux François par ſon activité. Boivin a gardé le ſilence ſur ces particularités, peut-être parce que le Maréchal de Briſſac n'eût pas la ſupériorité. (Voyez de Thou, Liv. XV.)

l'ame qu'au pillage (a), ſans foy ny honneur. Par tous ces frequens remuemens d'armes, il eſt aiſé à recognoiſtre que le Mareſchal ne ſe repoſoit gueres, ny laiſſoit auſſi repoſer les autres, & qu'il ſçavoit *in utramque fortunam* tousjours pincer ou battre ſon ennemy, lequel avoit faict paſſer en commun proverbe, que *quand il eſtoit attrappé des gouttes, c'eſtoit lorſqu'il ſe falloit le plus garder de luy.*

Durant ces demeſlemens, le Cardinal Polo (6), Anglois, fut envoyé de la part de noſtre S. Pere vers l'Empereur & le Roy, pour moyenner quelque accord entre Leurs Majeſtez : mais il trouva l'Empereur ſi haut à la main par le ſuccez de ce mariage Anglois, qu'il perdit l'eſperance de pouvoir rien faire, & neantmoins il ne laiſſa de paſſer vers le Roy, qu'il trouva diſpoſé à toutes honnorables conditions.

De-là à quelque temps, le Roy fit l'entrepriſe contre Marienbourg, Bovines & Dinan, deſquelles Dieu luy donna la victoire : je renvoye le Lecteur qui en voudra ſçavoir davantage, à ceux qui ont doctement eſcrit l'hiſtoire generale de France.

Il faut mainteuant revenir à ce qui ſe de-

(a) Boivin eſt ſujet à injurier ceux du parti contraire.

meſloit (a) au Siennois, dont j'ay eu particuliere inſtruction par aucuns Capitaines qui s'y trouverent, mais pour ne l'avoir veu je n'en donneray autre aſſeurance au Lecteur, que celle qu'il luy plaira prendre.

Le 12 Aouſt, le Mareſchal Strozzy ayant par la mer eſté renforcé pour la guerre de Sienne, du regiment de Rocroc (b), Allemand, compoſé de trois mille hommes, & de celuy du ſieur de Velleron ayant environ trois mille François, & auſſi de trois mille Griſons, ſous la charge du ſieur de Fourquevaux, il fit joindre à ſes forces douze enſeignes Italiennes qu'll avoit levées au pays, en deliberation de faire quiter au Marquis de Marignan l'entreprinſe du Siennois que l'Empereur luy avoit commiſe, & pour venir à bout de laquelle il luy avoit tout fraiſchement envoyé Domp Manuel (c) de Luna Caſ-

(a) C'eſt-a-dire, à ce qui s'étoit démelé pendant l'intervalle qu'on vient de parcourir.

(b) Si ce Colonel *Rocroc* eſt le même que celui dont on a fait mention à la fin du IVe. Livre (& cela nous paroît probable) le Lecteur remarquera que voilà la quatrième manière dont ſon nom eſt ortographié dans les Mémoires de Boivin.

(c) Liſez Don Jean, au lieu de Manuel.

tellan (a) de Milan, avec ſeize cens Eſpagnols & trois cens chevaux. Le ſieur Strozzy, fort brave & courageux, mais un peu trop hatif en ſes actions & en ſes deliberations, qui avoient ſouvent eſté aſſez infelices (b), delibera d'aller attaquer l'ennemy, qui faiſoit contenance d'aller inveſtir Marciano, dans lequel il y avoit douze enſeignes, & que Strozzy avoit conquis ſix jours auparavant ſur le Marquis de Mutz. Quoy voyant ceſtuy caut & ruzé, gaigna ſoudain un haut fort avantageux, ſe tenant tousjours en bataille fort ſerrée. Strozzy fit auſſi tout de meſme, & là-deſſus depuis les dix heures du matin ce ne furent qu'eſcarmouches entre l'un & l'autre, où ſe perdirent des noſtres Albert d'Elbene, Cornelio Joboly (c); le Lieutenant du ſieur Adrian Baglon; le ſieur Hercules Pii; le Lieutenant de d'Elbene bleſſé à mort; quatre Capitaires de gens de pied, & environ deux cens de leurs ſoldats, & quatre-vingts chevaux. Cela s'eſtant ainſi paſſé, au lieu

(a) Don Jean de Luna étoit Gouverneur du Château de Milan.

(b) Malheureuſes.

(c) Montluc l'appelle *Joly*: & Pecci le nomme Cornelio Zipoli. (Voyez le Tome XXIII de la Collection, p. 126.)

d'aller pourvoir à la ſeureté de Sienne & de tout le reſte du pays, il fit marcher ſon armée, qui alla loger en une vallée non guerres eſloignée de Marciano, près duquel eſtoit logée l'armée ennemie : laquelle ſçachant par pratique precedemment faite, qu'il n'y avoit aucune commodité d'eau, & que par ainſi l'armée Françoiſe ſeroit contrainte de deſloger en deſordre, en s'approchant d'elle & la haraſſant par diverſes alarmes. A quoy ayant l'ennemy donné commencement, Strozzy recognut, mais trop tard, la faute qu'il avoit faicte, laquelle voulant reparer & gaigner le val de Chiana, qui n'eſtoit qu'à demie lieuë de-là, il en fit encores une autre plus lourde : car eſtimant que la nuict venuë les ennemis ne penſeroient qu'au repos, il commanda que l'artillerie fuſt diligemment conduitte à Lucignano, après l'avoir fait tirer quelques vollées, pour oſter à l'ennemy l'opinion qu'il pourroit concevoir qu'il y euſt de la retraitte : commanda auſſi que chacun ſe tint preſt pour deſloger deux heures devant jour ſans trompette, ſourdine, ny tabourin, faiſant marcher la cavallerie qui eſtoit d'environ douze cens hommes, ſur les aiſles de trois bataillons dont ſon armée eſtoit compoſée : le premier de douze enſeignes Italiennes, le ſecond fai-

ſoit la bataille avec les François & Lanſquenets, au nombre d'environ ſix mille hommes; & le troiſieſme faiſoit l'arriere-garde, eſtant de trois mille Gaſcons & cinq cens Italiens commandez par le ſieur de Fourquevaux. Or afin que le Marquis ne deſcouvriſt ce ſoudain deſlogement, il fit dreſſer une nouvelle & rude eſcarmouche, la ruſe de laquelle le Marquis avoit desja prevenuë & deſcouverte, comme auſſi avoit-il fait que l'artillerie eſtoit desja ſi avancée à la retraitte, que Strozzy ne s'en pourroit ſervir au combat, & que ſes gens eſtoient recreus & abatus de faim & de ſoif, il fit diligemment marcher ſon armée, qui eſtoit desja preſte, en deux bataillons, le premier commandé par Domp Jean Mauriques (a), & Domp Jean de Luna Caſtelan de Milan; luy-meſme & le Comte de Saincte-Fleur (b) conduiſoit l'autre, aſſiſté des Seigneurs Marc-Antoine Colonne & Federic de Gonzague, auſquels il commanda de s'avancer avec deux cens hommes d'armes, & d'attaquer ſi furieuſement ceſte arriere-garde de Griſons & Italiens, qu'ils l'esbranſlaſſent, & que ſoudain ils ſeroient ſuivis de

(a) Manriqués.

(b) Le Comte de Santa-Fior. (Liſez ſon article, Tome XXIII de la Collection, p. 127.)

deux mille tant Eſpagnols qu'Italiens, qui les renverſeroient au premier choc. Les noſtres firent quelque vertueuſe reſiſtance, mais eſtans deſtituez du ſupport de noſtre cavallerie, qui avoit fuy du commencement, & ſurvenans autres trois cens chevaux de l'ennemy, qui donnerent par le flanc, ils furent ouverts, & de main en main renverſez à vau-de-route. Les François & Lanſquenets ſerrez enſemble, quoy que deſtituez du ſupport de la cavallerie, combattirent fort longuement & courageuſement ; mais eſtans enfin enveloppez de tous coſtez, ils furent renverſez non ſans grande tuerie des ennemis. Strozzy cependant de ſon coſté combattit ſi vaillamment avec eux qu'il en fut loué & d'amis & d'ennemis, & bleſſé en deux endroits : à la fin cedant à fortune, il fut contraint ſe ſauver à Lucignano proche d'une lieuë, où la pluſpart de l'armée ſe ſauva auſſi. Forquevaux (a), Colonnel des Griſons, fut prins priſonnier, celuy des François, nommé Velleron, tué au com-

(a) Boivin appelle le Baron de Forquevaulx Colonel des Griſons, parce que cet Officier fut chargé de les amener, avec les troupes de Parme qu'il commandoit, au ſecours de Strozzi. Il fut pris la pique à la main, & combattant à la tête des Griſons. (Vie de Strozzi, par Forquevaulx, p. 417 & 442.)

bat. Les choſes recognuës & remiſes en quelque train, chacun ſe retira à Lucignano, meſmes pour faire penſer une infinité de bleſſez : & cependant il envoya dans Sienne, Montluc y eſtant fort malade, le Comte de Lamirande, Cornelio Bentivoglio & le Baron de Rabat, perſonnages ſignalez.

Dès que Strozzy eut pourveu de gens & de vivres Lucignano où Alto-Comte commandoit, il alla faire meſme proviſion aux autres places : le lendemain l'ennemy ayant fait ſommer la place, Alto-Comte (a) la rendit ſans coup férir avec toute noſtre artillerie, dont depuis il perdit méritoirement la teſte. Le Guidon (b) du Comte de Lamirande, qui avoit fui le premier avec la cavallerie, & fait auſſi fuir le reſte, par trahiſon pourpenſée, à la ſuſcitation du Duc de Florence qui l'avoit corrompu à force d'eſcus, fut pendu : dont il reſulte à l'honneur de Strozzy, que l'or & la meſchanceté des hommes furent ceux, & non la vertu, qui luy deſroberent la victoire. L'ennemy ayant redreſſé

(a) Alto-Conti.

(b) Forquevaulx, *ibid.*, p. 448, l'accuſe de la même lâcheté, & le nomme le Capitaine Bighet. Il avoit, dit-il, 60 ans, & il fut pendu comme l'avoit été Alto-Conti.

ſon armée, & envoyé les priſonniers en Florence, retourna au meſme ſiege de Sienne, que Strozzy luy avoit n'a guerres fait quitter.

Si le Sieur Pierre Strozzy ſe fuſt ſouvenu que la fortune n'a jamais fait tant de faveur à un General d'armée, qu'elle ne luy ait ſoudain fait autant de menaces, & qu'il ne faut jamais entreprendre de donner bataille avec gens nouvellement levez, comme eſtoient preſque tous les ſiens, contre des véterans ny tels qu'eſtoient les ennemis & que les ſiens eſtoient desjà à demy recreus, & par les corvées precedentes, & par la propre neceſſité de l'eau ou des vivres; il n'euſt j'amais expoſé l'eſtat du Siennois au hazard de ceſte bataille. Aucuns tiennent toutesfois que quand le peril eſt ſur les yeux, comme on dit qu'il eſtoit lors à luy, qu'il ſe faut ſoudainement attacher au ſeul party qui nous demeure, de ſalut & de victoire, & avec un courage réſolu & intrepide, tel qu'il monſtra bien qu'eſtoit le ſien, la force eſtant celle ſeule qui demeſle ces fuſées, & non la crainte tousjours honteuſe & dommageable : car depuis qu'elle nous ſaiſit, nous perdons le jugement & la force, demeurans ſtupides. Mais pour tout cela les courageux & genereux ne ſe doivent jamais

contriſter, quand d'une excellente fortune ils tombent en une contraire, toutes choſes eſtans ſujettes à mutabilité & à fin.

Nous voyons ordinairement que tout auſſitoſt que la fortune commence à nous rudoyer, que ce n'eſt pas pour une ſeule fois, mais qu'elle y retourne tousjours juſqu'à tant qu'elle nous ait du tout mattez; & n'y a prudence ny conſeil qui n'en ſoient ſouvent renverſez, ainſi qu'il advint à Strozzy; car ayant tourné vers Montalcino, ſoudain Janinzet (a) vendit Montecaguoli à l'ennemy, & le Comte de Gajaſſe rendit laſchement Caſelle (b).

Le jour de Noël le Marquis de Marignan eſtimant que la faim & la neceſſité auroient miné le courage des Siennois, donna une

(a) Il eſt vraiſemblable que ce *Janinzet* eſt Joannin Zeti qui, ſelon M. de Thou, livra la fortereſſe de Monterreggioni au Marquis de Marignan. Zeti commandoit dans cette place une garniſon compoſée en partie de Florentins bannis. On promit à Zeti & aux ſiens de les rétablir dans leurs biens. Cette promeſſe les tenta; auſſi les François les ont-ils appellés *perfides*.

(b) Ce trait de lâcheté, que Boivin impute liberalement au Comte de Cajazzo, eſt attribué par M. de Thou à un certain Pompée la Crocé, Milanois d'origine. (De Thou, Liv. XIV.)

eſcalade generale, qui fut ſi vertueuſement ſouſtenue par ceux de dedans, qu'il y perdit plus de deux cens hommes. Ceſte ſecouſſe le rendit dès-lors en avant plus retenu.

Sur le Careſme (8), ceux de Sienne voulans pourvoir à leur ſeureté, qu'ils voyoient fort esbranſlée, ils mirent dehors par l'advis du Mareſchal Strozzy deux des principaux bourgeois, les chargeans de venir trouver le Mareſchal de Briſſac à Thurin, luy donner communication de l'eſtat de leurs affaires, tant par ſon inſtruction particuliere, que parce qu'eux-meſmes luy pourroient dire & repreſenter de vive voix. Je commenceray par ladite inſtruction, laquelle en ſa ſubſtance portoit, que s'il plaiſoit au Mareſchal de Briſſac de marcher vers Sienne avec les forces qu'il eſtimoit eſtre lors en ſes mains, que Sienne ſeroit indubitablement ſecourue, toute l'armée ennemie eſtant ſi débile, par faute de payement & de vivres, qu'elle feroit largue au premier bruit de ſa venue.

Qu'il faudroit que l'armée print le chemin de Parme, & qu'elle portaſt vivres pour s'entretenir juſques-là, où elle recevroit toutes ſortes de rafraiſchiſſemens de la part du Duc, & meſme d'hommes ſi elle en avoit beſoin.

Que les Seigneurs Lucquoys avoient donné aſſeurance de fournir vivres à l'armée (a), quand bien elle ſeroit compoſée de deux cens mille hommes pour deux mois.

Que l'armée ayant paſſé la Grafaguane, ledict Sieur Strozzy viendroit au rencontre avec mille hommes, avec aſſeurance de donner une ou deux payes aux ſoldats, y ayant desja pour ce faire ſix vingts mille eſcus aſſemblez.

Que combien qu'il n'y euſt plus dans Sienne que des vivres pour tout le mois d'Avril, neantmoins en l'aſſeurance de ce ſecours, ils mangeroient juſques aux herbes (b), autrement que force leur eſtoit de la rendre.

(a) Ces Lucquois, quelque bien intentionnés qu'ils fuſſent, auroient été fort embaraſſés, s'il eût fallu nourrir une armée auſſi nombreuſe; & aſſurément Boivin exagère leurs moyens. Au ſurplus les Lucquois pendant cette guerre ſe montrerent partiſans zelés de Strozzi : auſſi, tandis qu'il portoit le fer & le feu dans la Toſcane, eût il ſoin d'épargner leurs poſſeſſions. (De Thou, Liv. XV, Iſtoria del Granducato, Tomo I°, Libr. 2°, Capitol. 3°, p. 240.)

(b) Auſſi, dit Montluc, s'y nourriſſoit-on de mauves.

L'inſtruction particuliere de ceux de la ville portoit, que toute leur eſperance eſtoit, après Dieu, fondée en la valeur de ſes armes : car de l'eſperer d'autre main que de la ſienne, ils n'y voyoient apparence, n'y ayant en la Chreſtienté Prince ny Seigneur qui triomphaſt de plus de victoires qu'il faiſoit. Qu'ils avoient commandement de luy offrir trente mille eſcus pour les frais de la conduite de l'armée, & une paye en arrivant. Que ſelon la reſponce qu'il leur feroit, ils donneroient juſques au Roy, pour ſupplier Sa Majeſté avoir pitié de leur calamité. Le Mareſchal les remercia de la bonne opinion qu'ils avoient de luy : & leur dit que l'affaire méritoit bien d'y penſer à loiſir, comme il feroit ce jour-là, & le lendemain leur feroit reſponce.

Or pour autant que depuis la bataille de Sienne le Sieur Domp Jouan de Lupa, qui s'y eſtoit trouvé (comme vous avez veu) avoit receu quelque tort de l'Empereur, il s'eſtoit retiré au ſervice (9) du Roy, le Mareſchal eſtima que luy qui avoit mené le renfort au Marquis de Marignan, le ſçauroit mieux conſeiller que nul autre, ſur l'entrepriſe de ce ſecours : il le fit appeller avec les Seigneurs de Bonnivet, Preſident &

Ludovic de Birague. La matiere miſe ſur le bureau fut longuement diſputée, & enfin reſolue à ce poinct ; que pour entreprendre la délivrance du Siennois, il falloit faire eſtat d'un bataillon de François de huict mille hommes choiſis, de quatre mille Suiſſes & trois mille Italiens, aſſiſtez de mille chevaux François auſſi choiſis.

Avoir trois cens mulets, les deux cens chargez de pain & farines, & les autres de poudre, meſche, plomb, & de deux cens boulets de coulevrine.

Avoir trois coulevrines & trois ſacres (a) bien équipez, conduits par chevaux, & un conducteur avec les canonniers au nombre de douze & cinquante pionniers.

Donner au bataillon des François deux perſonnages de qualité, avec ſix archers du Prevoſt, pour avoir le ſoing de la proviſion & diſtribution des vivres, & tout de meſme pour les Suiſſes & Italiens.

Deux autres perſonnages, avec trente archers pour avoir l'œil & le ſoing ſur les mulets, & leurs conducteurs, & pour touſjours faire remplir de lieu à autre ce qui ſeroit vuidé de leur charge.

(a) Piece d'artillerie, aïnſi nommée.

Deux

Deux autres pour avoir l'œil avec les Commiſſaires de l'artillerie, canonniers & autres, ſur l'artillerie.

Qu'il y euſt ordonnance à peine de la vie à tout ſoldat ou autre qui pilleroit, rançonneroit ou battroit aucun, & qui ſortiroit de ſon rang en marchant.

Que les Capitaines & tous ces perſonnages & archers ainſi choiſis donnaſſent ordre que chacun ſoldat portaſt tousjours ſur luy enfilé en ſa meſche, du pain pour vivre un jour entier. Les mulets de l'avoine, ſelon la commodité qu'ils pourroient recouvrer, & la cavallerie pain & avoine pour un jour attachez derriere l'arçon.

Que la cavallerie n'auroit qu'un ſeul vallet ſans laquais, & les gens de pied de quatre en quatre un goujat, & qu'ils ſeroient par les Fourriers ainſi rangez par camerades (a).

Et que chaque Capitaine de gens de pied auroit un cheval de bagage chargé de poudre, meſche & plomb, autant qu'il en falloit pour ſa compagnie au combat d'une journée entiere, avec charge de tousjours remplir ce qu'il auroit tiré, pour en eſtre

(a) *Par chambrées* : au moins nous ſemble-t-il que c'eſt là le ſens de ce mot.

pourveu à toutes occaſions repentines (a).

Que demye paye ſeroit manuellement donnée à chaſque ſoldat en deſlogeant du Piedmont.

Quant au chemin, il fut reſolu que pour éviter les grands empeſchemens que les forces ennemies du Piedmont & Milannois pourroient apporter à l'armée & aux vivres, il falloit prendre le chemin de Poyrin (b) & Belot, & aller paſſer le Tanare au-deſſus d'Aſt, faiſans contenance de vouloir prendre le chemin de Gennes, & ſoudain tourner à main gauche, pour aller gaigner le Caſtelaz, & de-là Tortoue (c), & après ſuivre le meſme chemin que fit Charles VIII, retournant victorieux de la bataille de Fournoue : entant que du coſté de la montagne à main droite, il n'y avoit place ny fortereſſe qui les peuſt arreſter, & qu'à la gauche il y avoit Parme, de laquelle il ne ſe falloit fier que bien à poinct, puiſque leur Prince avoit rompu parole au Roy (10), qui avoit ouvert la guerre pour le deffendre. Auſſi que les vivres ſeroient beaucoup plus aiſez à recouvrer de ce coſté-là, que de celuy de la

(a) Ce mot vient du latin *repentinus*, ſubit, ou qui arrive tout à coup.

(b) Poirino. (c) Tortone.

plaine de Lombardie que l'ennemy tenoit toute.

Mais le plus important poinct eſtoit de ſçavoir la volonté du Roy, & ſupplier Sa Majeſté de faire lever en Lyonnois, Dauphiné & Provence ſept ou huict mille hommes, pour les jetter au Piedmont. Qu'ils eſtoient d'advis (pour en avoir une plus prompte reſolution) que les deux Gentilshommes Siennois fuſſent envoyez au Roy, aſſiſtez de quelqu'un de la part du Mareſchal, pour diſcourir toutes ces reſolutions. Je fus choiſi pour tel. Si-toſt que j'entray en ces propoſitions, je trouvay que ceux qui avoient l'authorité près de Sa Majeſté (11), eſtoient desjà préparez à renverſer le voyage, non tant, pour le peu de fondement qu'il y euſt en iceluy, comme parce qu'ils craignoient la perte du Piedmont, ou que le Mareſchal venant au-deſſus de ceſte entrepriſe, en acquiſt tant de gloire & de réputation à l'endroict de Sa Majeſté, que ce fuſt la ruine & le rabais de la leur. Voilà le fruict que les paſſions particulieres engendrent tousjours aux deſpens du maiſtre & du public : c'eſt à le bien prendre une vraye eſpece de trahiſon dont Dieu faict la vengeance ſur nous ou ſur noſtre poſterité.

Tant y a que ces pauvres Siennois & moy auſſi fuſmes renvoyez avec bonnes paroles, ſous l'eſperance de paix ou de trefves, dont le Roy eſtoit (diſoient ces Seigneurs) recherché de la part de l'Empereur; que les Cardinaux de Ferrare & Tournon, & les Sieurs Strozzy & Montluc avoient commandement de remuer tous les moyens qu'ils pouroient pour ſoulager Sienne, & que meſme commandement ſeroit fait à Termes qui eſtoit en Corſegue (a).

Voilà toute la reſolution & la proviſion qui fut prinſe & ſur Valfenieres & ſur Sienne auſſi : & le tout neantmoins au préjudice de beaucoup de grands deſſeins que le Mareſchal avoit en main, & qu'il euſt executez de l'un & l'autre coſté, ſi le Roy euſt voulu prendre pied à ſes remonſtrances.

Les affaires balançans parmy une tacite ſurceance, en laquelle ceſte route de Sienne avoit mis le Mareſchal, il s'adonna à ruminer l'intelligence qu'il avoit dans Caſal (b),

(a) Dans l'Iſle de Corſe.

(b) Selon M. de Thou, Liv. XV, ce ne fut pas la faute de Céſar de Naples ſi les deſſins de Briſſac ſur Cazal réuſſirent. Il repreſenta à Figueroa que la garniſon n'étoit pas aſſez nombreuſe, & que le ſervice s'y faiſoit mal. L'indolent Figueroa ne l'écouta pas.

ville principale de Montferrat, & à laquelle il trouvoit impoſſible d'entendre; n'ayant depuis Chivas juſques-là, qui ſont pour le moins vingt lieues, aucune place, ſoit pour luy ſervir d'eſcalle pour y faire ſon aſſemblée, ou de retraite, cas que l'entreprinſe fuſt double, comme il advient bien ſouvent en telles matieres.

Le Mareſchal manda au Roy le dixieſme Decembre, que combien que les nouveaux deux mille François qui devoient venir de Bourgogne, Dauphiné & Provence, ne fuſſent arrivez au meſme temps des Allemans, qu'il ſe jetteroit neantmoins en campagne pour eſſayer d'emporter Yvrée, qu'il a pluſtoſt choiſie que Aſt, à cauſe que de ce coſté quelque hyver qu'il faſſe, on peut faire trotter l'artillerie, & de l'autre trois cens chevaux ne ſçauroient deſengager un canon des fanges & des montueux chemins & ruiſſeaux. Qu'il l'a auſſi entreprinſe pour deux autres raiſons, l'une parce que l'aſſiette en eſt telle, que l'armée n'a que faire de ſe diviſer pour l'aſſieger, & que la prenant elle aſſiegera Vulpian, ſans toutesfois l'aſſieger : de meſme quelque portion du Milanois; que chacun eſt ſi bien deliberé, qu'il a eſperance en Dieu de l'emporter.

Et ayant entendu les murmures qui ſe font contre les Treſoriers de l'artillerie & des guerres ſur l'employ des monnoyes à plus haut pris, il en fera prendre informations, & puis les envoyera à Sa Majeſté, laquelle il ſupplie avoir ſouvenance que la longueur des payemens des armées, eſt le plus ſouvent cauſe de leur ruine & de l'Eſtat auſſi, dont il veut donner l'alarme de bonne heure, afin que le mal qui en pourroit advenir ne luy ſoit imputé.

Ceſte ville d'Yvrée ſerre l'entrée de la Val-d'Aouſte, jadis appellée *Yporedia*, chef des peuples nommez *Salaty*, aujourd'huy Canavois, dans laquelle Morales commandoit, aſſiſté de huict cens qu'Eſpagnols, qu'Italiens, & de ſept cens Lanſquenets, ſous le Colonel Hannibal Altempo.

Elle reçoit la riviere de la Doyre-Balte (a), ſortant de la Val-d'Aouſte (b), dont elle ferme l'entrée, ſur laquelle il y a un pont de pierre, & eſt ſituée au pied d'une montagne, où au-deſſus il y a un fort appellé Malvoiſin, expreſſément dreſſé pour empeſcher qu'elle ne ſoit battue à plomb; elle eſt riche en fort excellens vignobles & fort

(a) La Doria Baltea.
(b) Le val d'Aouſte.

fertilles campagnes, & à cinq lieues de Verceil.

Encore que les neiges fuſſent dés-lors fort grandes, ſi eſt-ce que le Mareſchal ayant donné communication aux principaux chefs de l'armée & aux Suiſſes, des moyens & des occaſions qui l'invitoient à aſſaillir ceſte place, chacun l'approuva, & prenans le lieu du rendez-vous, & le jour, ils s'en allerent préparer : de maniere que l'armée ſe trouva dans peu de jours aſſemblée en la campagne de Caluze (a) à cinq lieues d'Yvrée, & compoſée de ſept mille François, quatre mille Suiſſes, trois mille Allemans de Roquendolf & trois mille Italiens & douze cens chevaux, avec douze canons & quatre coulevrines garnies de leur convenable équipage & proviſion.

Ne voulant taire en ceſt endroit, que comme l'armée marchoit en bataille parmy ceſte grande plaine de Caluze, il ſe leva un lievre parmy les bataillons, dont ſe fit une telle huée, que l'alarme fut à l'improviſte grande de tous coſtez, laquelle ſe convertit enfin en riſée. Mais ce qui eſt en cela de plus remarquable, c'eſt que la diſcipline ſe trouva ſi grande par toute l'armée, qu'au

(a) Caluzo.

lieu de prendre l'eſpouvante, elle ſe rengea tout ſoudain en bataille preſt à combattre; *ce ſont les fleurs & les fruicts d'une obeiſſance & d'une diſcipline bien meſnagées.*

Peu de jours après le Mareſchal commanda à Bonnivet & Ludovic de Birague d'aller avec douze cens hommes de pied & quatre cens chevaux inveſtir la place, devant laquelle à l'aide de Dieu, il ſe rendroit le lendemain, les en chargeant ſur tout d'empeſcher que le fort de Malvoiſin ne fuſt renforcé de gens.

Bonnivet & Birague furent ſi diligens, qu'ils executerent les choſes tout ainſi qu'il leur avoit eſté ordonné; le lendemain toute l'armée arriva devant Yvrée, & l'artillerie auſſi : l'on travailla par deux jours aux tranchées, & à dreſſer la batterie : deux canons furent braquez contre Malvoiſin, leſquels ayans tiré quelques vollées, ceux de dedans capitulerent de ſe rendre, ſi la ville ſe rendoit, & en baillerent deux oſtages, avec promeſſe de ne rien remuer pendant que la batterie ſe feroit.

Les ennemis ayans fort bravé ſur la ſommation faite de rendre la place, la batterie commença avec dix canons & quatre coulevrines du coſté de la muraille qui eſt bordée

de la riviere de la Doyre, ce lieu eſtant le plus foible & le plus mal flanqué, pour la confiance de ceſte riviere, qui avoit lors peu d'eau, & toutes les maiſons attachées à la muraille. Bonnivet & Biron, qui avoient prins charge de l'artillerie avec Caillac, Lieutenant d'icelle, y firent uſer de telle diligence, que le ſixieſme jour elle commença à tirer dans ces vieilles murailles, où elle fit tel exploict, qu'au deuxieſme jour il y eut breſche raiſonnable.

Pour y donner l'aſſaut, fut ordonné que ce ſeroient les deux Enſeignes colonnelles de Bonnivet & du Maiſtre de Camp, & les compagnies Italiennes de Ludovic de Biragues, commandées par le Capitaine Petre Marie Breſiguette (a).

Le Maiſtre de Camp devoit ſeconder, accompagné des bandes de Pequigny, Gondrin, des Adrets, Tilladet & Blanc Foſſé: le Capitaine l'Iſle, Sergent-Majeur à la queue du Maiſtre de Camp, avec les bandes des Capitaines Rongnes, Romolles, les troupes de Terrides & la Nolle, celle de Vaſſé menée par la Roche, & quatre nouvelles bandes Italiennes.

Que les Capitaines Maz, Duno & Ville-

(a) Breſignelli.

magne ſe tiendroient en garde pour courir ou beſoin ſeroit, ſoit pour la breſche, ou pour le dehors du camp, qui ſe tiendroit en armes, & la cavallerie à cheval, pendant que l'aſſaut ſe donneroit.

Que les Capitaines de Montemar (a) & Machiavel ſe tiendroient en bataille devant le fort de Malvoiſin.

Que le regiment de Roquendolf, avec quatre cens Italiens, ſe tiendroient en bataille pour raffraiſchir l'aſſaut ſi le beſoin le requeroit.

Les choſes ainſi ordonnées, chaſcun ſe prepara pour au lendemain executer ce qui luy avoit eſté commandé.

Dès le poinct du jour toute l'armée commença à retentir de canonnades, d'arquebuzades, de trompettes & de tabourins, pour (au ſignal qui ſeroit donné par le Mareſchal) marcher à l'aſſaut, à la faveur de pluſieurs planches & clayes jettées & arreſtées ſur ceſte riviere eſtroite, & n'ayant lors que deux pieds d'eau & le fonds pierreux. En ce meſme inſtant arriva de France M. de Dampville, fils ſecond de M. le Conneſtable, & lequel deſireux à continuer ſes premieres armes, voulut venir à l'eſcole du

(a) Montamat.

Mareſchal, qui receut ſa venue à très-bon augure : & de fait ainſi que les bataillons eſtoient preſts à s'esbranler, la ville donna la chamade, à laquelle fut ſoudain reſpondu; ſilence eſtant fait de toutes parts, ils demanderent à parlementer ſur la reddition de la place, pour à quoy entendre furent deputez Carle de Birague, Montbazin & Plancy. Enfin il fut accordé le vingt-neufieſme Décembre mil cinq cens cinquante-quatre, que Morales (a) & Altempe ſortiroient bagues ſauves, enſeignes deſployées, & tabourin ſonnant, demeurans au Roy l'artillerie, &. toutes ſortes de munitions.

Les choſes ainſi heureuſement executées, tous les Seigneurs & Capitaines de l'armée allerent à l'Egliſe rendre graces à Dieu de leur victoire.

Le Mareſchal fit entendre ceſt heureux exploict au Roy par Plancy, ſuppliant Sa

(a) L'orgueilleuſe préſomption de Moralès cauſa la perte d'Yvrée. Céſar de Naples, dit M. de Thou, Liv. XV, l'avoit averti de prendre garde à lui. L'Eſpagnol répondit que, *ſi Briſſac s'approchoit, il iroit au devant de lui.* En parlant de cette manière il croyoit, dans la ſaiſon où l'on étoit, que la Doire ne ſeroit pas guéable. Briſſac la traverſa; & Yvrée fut priſe en peu de jours.

Majeſté d'envoyer quelque argent pour diligemment fortifier la ville, avec l'aide du pays; à cauſe que l'ennemy ayant perdu ceſte place qui approchoit la France du Milannois, faiſoit extreme diligence pour aſſembler ſes forces, en intention de la venir aſſaillir, auparavant que les breſches fuſſent bien remparées. Supplia auſſi Sa Majeſté le renforcer de cavallerie, & luy mander par eſcrit, ſi elle auroit pour agreable que là où l'ennemy l'entreprendroit, il luy preſentaſt la bataille, laquelle peut-eſtre il ne refuſeroit pas, tant ceſte ville luy eſtoit de conſéquence. Que le courage, l'affection ny la prudence ne deffaudroient, ny en luy, ny en tous les ſerviteurs de Sa Majeſté, pour maintenir la gloire & la reputation que Dieu avoit apportée aux armes de Sa Majeſté : mais qu'elle devoit en ce cas ſe réſoudre à toute ſorte d'évenement, & tenir gens preſts pour marcher au ſecours du Piedmont, ſi la fortune luy tournoit le dos; afin qu'au moins il n'y euſt que les hommes & ceſte place de perdus. Plancy fut chargé de faire entendre au Roy que le Mareſchal ne s'avanceroit à entrepriſe quelconque, pour avantageuſe qu'elle peuſt eſtre, ſi dès-lors elle ne l'aſſeuroit que de bon cœur elle

en ſouſtiendroit la deſpence, quoy attendant, il iroit aſſaillir le fort de Mazin; qu'en s'eſloignant, comme il faiſoit, du Piedmont, il eſtoit neceſſaire que quelque vieil Capitaine, comme pourroit eſtre M. d'Auſſun, euſt en main au parſus les garniſons, douze cens hommes de renfort, pour tenir teſte contre les invaſions & pilleries que pourroient faire ceux d'Aſt, Cairas, Foſſan & Cony, qui avoient desjà commencé à battre la campagne, pour à quoy remedier, il falloit que le Mareſchal diminuaſt d'autant ſon armée, & lorſqu'il attendoit d'avoir ſur les bras celle de l'ennemy. *Que pour recueillir il falloit deſpendre, travailler, ſuer, ſemer & puis moiſſonner.* Mais ſurtout fut le Roy ſupplié d'envoyer dequoy payer l'armée, autrement eſtant ſi avant en terre d'ennemy, il ne ſçauroit où trouver dequoy la ſecourir, & ne le faiſant pas, il faudroit honteuſement quitter ce qu'on avoit commencé. Qu'auſſi d'entreprendre un combat avec une armée mal contente, il ne le feroit jamais, & que ceſt heureux commencement ſervant comme il faiſoit, de diverſion aux Siennois, Sa Majeſté devoit eſtre d'autant plus eſchauffée à la diligence de ce ſecours.

Ayant donné trois jours de relaſche à

l'armée, il fut reſolu que de meſme courſe on marcheroit à la conqueſte du fort de Maſin, qui eſt entre Verceil & Yvrée, aſſis à l'advantage ſur une montagne, où il y avoit dedans de trois à quatre mille eſcus de rente, tousjours deſtinée à l'aiſné de la Maiſon de Valpergue, & dont il doit porter le nom.

Au quatrieſme jour, le Mareſchal ordonna le Sieur de Montbaſin pour commander dans Yvrée, & en haſter la fortification, accompagné de ſix cens François, & de cinq cens Allemans de Roquendolf.

L'armée, cela fait, print la route de (a) Maſin, les neiges eſtant hautes de deux pieds. Dès le ſoir qu'on arriva à Veſligue, & autres trois villages qui ſont au pied de ceſte montagne, l'armée y fut fort bien logée à couvert, ſous la garde de cinq cens François, & autant d'Italiens mis ès environs du fort en certaines maſures & meſtairies qui eſtoient à l'entour. A l'aube du jour on envoya ſommer la place & la recognoiſtre : pendant la ſommation, ils firent reſponce s'eſtre mis là-dedans non pour rendre la

(a) De Thou (Liv. XV) fait prendre au Maréchal de Briſſac Bielle avant le Chateau de Maſin.

place, mais pour la conſerver au prix de leur vie.

Les choſes recogneues, & n'y ayant moyen de faire tranchées ſur le roc où le fort eſtoit aſſis, il fut commandé de faire trois douzaines de mantelets pour s'en couvrir en dreſſant la batterie : le Sieur de Biron print charge de les faire conduire & planter; je me rencontray de fortune près de luy, ainſi qu'il commençoit à les faire dreſſer; en parlant à moy, il receut l'arquebuzade de laquelle il fut tousjours depuis boiteux : j'avois avec moy un mien ſerviteur qui le print d'un coſté & moy de l'autre, & le portaſmes en une maſure, où avoient eſté logées les munitions de l'artillerie; là ſe rencontra Maiſtre Nicolas, Chirurgien du Mareſchal, qui le penſa; après cela on le fit porter à Yvrée, ſur une lictiere à bras, & loger en la maiſon *de la belle Seigneura Violente*, Dame de bon lieu & autant courtoiſe que belle, au moins à mes yeux.

L'artillerie ayant tiré environ douze cens coups & faict ouverture, ceux de dedans donnerent la chamade, pour avoir compoſition. Le Sieur Carle Birague y fut envoyé & moy avec luy : il fut enfin accordé qu'ils ſortiroient bagues ſauves, enſeignes ployées,

tabourin couvert, & conduicts ſeurement juſques à Verceil, duquel le Sieur de Maſin eſtoit lors Gouverneur au lieu du Comte de Chalant.

Sera icy noté que le Mareſchal (fort ſage meſnager du temps) envoya auparavant que marcher à Maſin vers le Seigneur d'iceluy, qui commandoit lors à Verceil, luy offrir que luy faiſant faire paiſible ouverture de la place, qui dependoit de la fortune d'Yvrée, qu'il la luy rendroit de meſme, au cas que ſon Prince peuſt recouvrer Yvrée. La reſponſe fut que celuy qui hazardoit volontiers ſa vie pour le ſervice de luy, n'y devoit auſſi eſpargner les biens, remerciant neantmoins le Mareſchal de la courtoiſie qu'il luy offroit.

Si le temps ne ſe fut empiré, le Mareſchal avoit deliberé d'aller aſſaillir S. Germain, à deux lieues de Verceil, en intention de s'en ſervir à cela meſme, dont la fortification de Santia luy ſervit depuis.

Auparavant la prinſe d'Yvrée, le Marquis de Maſſeran (a) qui a ſes terres proches du

(a) Maſſerano eſt une petite principauté ſituée entre le Milanez & le Piémont, & enclavée dans la Seigneurie de Verceil. Elle releve du Saint-Siége, & appartient à la maiſon *Ferrara de Fieſque*, les Sei-

Biellois

Biellois & de Gatinare (a) eſtoit entré en traicté avec le Mareſchal pour devenir ſerviteur du Roy : c'eſt pourquoy ayant renvoyé la pluſpart de l'armée aux garniſons, & retenu avec luy huict cens François & autant de Suiſſes, avec trois cens chevaux, il s'achemina vers Bielle, qui eſt une grande eſtendue de murailles qui enveloppoit deux ou trois diverſes villettes ou bourgades pleines d'artiſans & de gens adonnez à toute ſorte de trafic, ſituée au pied de la montagne de Laſerre, qui ſepare la Val-d'Aouſte & celle de Seſian (b) d'avec le Piedmont. Ces bonnes gens ayans veu ce qui eſtoit advenu d'Yvrée & de Maſin, ſe mirent entre les mains du Mareſchal à compoſition fort honnorable. Pendant qu'il fut là-dedans, le Capitaine Pons, qui avoit en ſa main de grands biens dedans & hors la ville, compoſa l'aſſeurance de luy & d'eux à huict (c)

gneurs de cette maiſon portent auſſi le titre de Marquis de Crevecœur, parce que ce Marquiſat a été réuni à la Principauté de Maſſerano. En 1712, le Prince de Maſſerano fut créé Grand d'Eſpagne de la première claſſe.

(a) Gatinara.

(b) La Vallée de Seſia.

(c) Selon M. de Thou, les habitans de Bielle, au

mille eſcus au profit du Mareſchal. Là ledit Marquis de Maſſeran qui a ſes terres près de là, le vint voir de nuict, & traicterent par enſemble, quand, comment, & avec quelles conditions il entreroit au ſervice du Roy. Toutes choſes ainſi bien ordonnées de tous coſtez, le Mareſchal délibera, auſſi-toſt que le temps ſeroit adoucy, d'aller fortifier Santia, qui eſt en teſte de ceſte grande campagne de Lyvorne, qui a d'eſtendue environ quatre bonnes lieues, entre Verceil, Sainct-Germain, Trin, Creſcentin, Ticerre (a) & Valzola (b), toutes places ennemies, & ſur les confins de la Duché de Milan & de Montferrat, meſme au-delà du Pau où eſt Caſal, principale ville d'iceluy. Mais pour autant qu'ayant donné communication au Roy de ce ſien deſſein, Sa Majeſté en l'approuvant, avoit promis de luy envoyer un ſi grand renfort, qu'il auroit non-ſeulement moyen d'executer ledit deſſein, mais quelque choſe de plus grand auſſi; il eſtoit tousjours attendant la venuë de ce ſecours, afin de pouvoir avec plus de force

lieu de vingt mille écus, n'en payèrent plus que dix mille par an au Roi.

(a) Ticerro.

(b) Balzola.

& d'asseurance endommager l'ennemy, sans toutesfois rien commettre au hazard, à cause de la récente perte du Siennois : laquelle le faisoit marcher pas à pas & avec toute circonspection. Et à la verité il ne pouvoit advenir inconvenient tant petit eust-il esté lors, qui n'eust mis tout le monde en defiance de la bonne fortune de la France, & ravallé le courage de beaucoup de villes, d'amis & de partisans, qui ouvrent tousjours les aureilles à la nouveauté, & qui n'estoient lors contenus en office, que par la grande opinion & admiration en laquelle ils avoient la prudence, douceur & discipline du Mareschal, dont ils avoient les exemples devant les yeux, des prinses de Sainct-Damian, Albe, Coustiglioles & Verceil, prinses de nuict, & toutesfois non rançonnées ny saccagées.

Ce sont à la verité toutes actions grandement louables, & qui servent de planche fort propice à la prosperité, mais qui facilement s'escoulent de l'esprit des hommes, au moindre malheur qui survient en la guerre. Le Sage Capitaine y doit avoir l'œil ouvert, & tousjours prévenir plustost que recevoir l'inconvenient, mesme en tant qu'on ne peut faillir qu'une fois à la guerre.

En ces entrefaites les Seigneurs des Ligues depeſcherent deux notables Ambaſſadeurs vers le Mareſchal, à deux principales intentions. « La premiere, pour luy remonſtrer » que de tout temps la vallée d'Aouſte avoit » eſté en confederation avec eux, & que » quelque guerre qu'il y euſt eu en Italie » elle avoit tousjours maintenu une neutra- » lité, ſans adherer ny aux uns, ny aux » autres : ſuppliants à ces fins qu'en la fa- » veur des Seigneurs des Ligues, ſon plaiſir » fuſt de ne porter les armes dans ceſte » vallée, ains le laiſſer vivre en paix, ſe » contentans comme ils feroient, en toute » honneur & réverence envers Sa Majeſté, » quoy qu'ils fuſſent ſujets du Duc de Savoye : » & qu'en conſequence de cela il leur fuſt » permis de trafiquer & negocier dans les » terres du Roy, & en celles dudit Sieur » Duc. L'autre, que toute la nation des » Ligues eſtant de tout temps accouſtumée » de traicter, negocier & marchander autant » en la Val-d'Aouſte qu'en toutes les terres » du Milannois, ils ſupplioient le Mareſchal » faire une ample & generale declaration, » par laquelle il fut permis d'ainſi franche- » ment & librement le continuer, ſans offence » de Sa Majeſté, de laquelle ils eſtoient ſi

» affectionnez ſerviteurs, amis, alliez, & » confederez, que c'eſtoit le moins qu'ils » devoient eſperer de ſa bonté & magna- » nimité ».

En la compagnie deſdits Ambaſſadeurs eſtoient venus le Sieur de S. Pierre & Dortan, de la part de la Val-d'Aouſte, pour faire la meſme ſuplication & inſtance qu'ils avoient faite en leur faveur, avec les lettres des Eſtats de la province, promettant de vivre en telle affection & moderation, que Sa Majeſté & luy, auroient occaſion de les en loüer & eſtimer.

Le Mareſchal les receut & eſcouta tous très-gracieuſement, « puis leur fit entendre » avoir commandement de Sa Majeſté de » gratifier les Seigneurs des Ligues en toutes » choſes qui tourneroient à leur advantage » & commodité, hors l'intereſt de ſon ſer- » vice. Qu'en leur faveur elle ne refuſeroit » jamais de gracieuſement traicter les habi- » bitans de la Val-d'Aouſte, pourveu qu'en » general & en particulier, ils ſe maintinſſent » avec reſpect & reverence, au faict du ſer- » vice de Sa Majeſté, & que leurs demandes » ores qu'honneſtes, ne pouvoient eſtre ainſi » abſoluëment concedées, ſans en avoir donné » communication à Sa Majeſté, & ſur ce

» receu ſon commandement. Que tout auſſi-
» toſt qu'il en auroit receu reponſe, il feroit
» dépeſcher les uns & les autres ſelon ce
» qui pouvoit eſtre deſiré de la main de celuy
» qui avoit tousjours aimé, & ſouvent com-
» battu avec leur nation, comme le Colonel
» Fiolic qui eſtoit en l'armée, leur pourroit
» teſmoigner ». Sa Majeſté trouva fort bon tout ce qu'il en avoit fait, & luy ordonna de les depeſcher, comme il fit, ainſi qu'il ſera veu cy après en ſon rang.

En tems le Mareſchal ayant conſideré que la cavallerie, de laquelle le Duc d'Aumale eſtoit general, ne tenoit lors guieres de compte de venir exercer ſa charge, en defera le commandement par proviſion, à Dampville, qu'il voyoit courageux, bien ſuivy, & qui par une deſpence fort honorable entretenoit pluſieurs pauvres Capitaines. Il en demanda l'advis & au Roy & au Conneſtable ſon pere, qui le trouverent fort à propos, promettans d'advouer tousjours le fait comme ils firent depuis.

Le Mareſchal ayant entendu que le Roy avoit accordé les revenus de Maſin, qu'il avoit n'aguieres prins, au Sieur de la Fayette, s'en tint grandement offenſé, luy ſemblant que c'eſtoit faire triompher autruy du

fruict de ſes labeurs : & que tout ainſi que la Fayette n'avoit fait difficulté d'entreprendre ſur ces marches avec ſi peu de reſpect, que ce ne ſeroit point luy faire tort de ſupplier le Roy de ne permettre que ceſt affront luy fuſt faict, de preferer à ſes recens merites ledit de la Fayette, qui n'avoit aucunnement travaillé à la conqueſte de la place. Sa Majeſté trouvant ceſte plainte fort juſte, revoqua en ſa faveur ce qui avoit eſté accordé à l'autre, & confirma au Seigneur de Conas (a) la Capitanerie dudit Maſin, qui luy avoit eſté commiſe par le Mareſchal ſous le bon plaiſir de Sa Majeſté.

Pendant que ces choſes ſe démeſloient, les Valeſiens envoyerent deux Ambaſſadeurs vers le Mareſchal, « pour luy faire entendre » que ceux de la Val-d'Aouſte les avoient » envoyé requerir de leur ſupport & aide, » conforme à l'alliance qu'ils ont de longue

(a) Ce Seigneur de *Conas*, à qui le Maréchal de Briſſac s'intéreſſoit, ne ſeroit il point un Jacques de Gerbais, Seigneur de Sonas qui dans nos premières guerres de religion en Dauphiné fut un des principaux Officiers de l'armée du Baron des Adrets ? Guy Allard dit qu'il *étoit d'une famille de Savoye, habituée depuis peu d'années en Dauphiné.* (Voyez la vie du Baron des Adrets par Guy Allard, p. 53.)

» main entr'eux, contre quiconque voudroit
» entreprendre la conqueſte de leur pays :
» que ſur ceſte ſommation leurs ſuperieurs
» avoient reſolu, & puis ordonné, qu'on
» entreroit à main armée dans la vallée,
» pour ſe maintenir en la poſſeſſion de l'en-
» gagement qui leur en fut fait par le feu
» (12) Duc Charles de Savoye, pour ſoixante
» florins d'or. Qu'ils eſtimoient que leurs
» gens ſeroient desjà aſſemblez pour ce faire :
» & toutesfois qu'auparavant que l'entre-
» prendre ils avoiens bien voulu ſçavoir de
» luy de quel gouſt il le trouveroit : pro-
» teſtans que ce qu'ils en faiſoient n'eſtoit
» point en intention de rien entreprendre
» contre Sa Majeſté, mais pour ſimplement
» ſe maintenir en la poſſeſſion dudit enga-
» gement, & pour ne defaillir à leurs allian-
» ces, & que tout le pays eſtoit entre leurs
» mains, *l'aller & le venir* ſeroient plus au
» commandement de Sa Majeſté, qu'ils n'eſ-
» toient lors : qu'à leur deffaut les Vaudoiſ-
» tois ayant proteſté recourir aux Eſpagnols &
» Italiens, deſquels S. M. ne diſpoſeroit pas
» comme d'eux, qui avoient jadis eſté priez &
» perſuadez par le Roy François d'entrepren-
» dre cela meſme qu'ils vouloient maintenant
» faire. A toutes leſquelles propoſitions le Ma-

» reſchal reſpondit, qu'il trouvoit fort eſtran-
» ge que les Seigneurs Valeſiens & les Vau-
» douſtois ſe vouluſſent aujourd'huy mettre
» en ceſte peine, veu l'aſſeurance qu'il avoit
» n'aguères donné aux uns & aux autres,
» n'avoir charge du Roy de rien attenter
» au prejudice de leur neutralité, ains pluſtoſt
» de les conſerver & favoriſer. Que Sa Ma-
» jeſté n'avoit autre intention que de gratifier
» ſes alliez & confederez, tels qu'ils eſtoient :
» & qu'eſtans perſonnes ſages & conſiderez,
» il les prioit prendre garde durant ce grand
» remuement, à ne rien entreprendre qui
» peuſt deſplaire à Sa Majeſté, & altérer
» l'alliance. comme il ſembloit, que couver-
» tement ils vouluſſent faire : ſans conſiderer
» quelle difference il y avoit du temps du
» Roy François, à ceſtuy-cy. Que ils devoient
» faire leur entrepriſe auparavant que les
» armes de Sa Majeſté fuſſent ſi fort advancées
» qu'elles eſtoient aujourd'huy, ny que la
» ville d'Yvrée fuſt en ſes mains, car le fait
» euſt eſté lors plus tollerable qu'il ne pou-
» voit pas maintenant eſtre : & qu'il les
» prioit de ne s'advancer, qu'il n'euſt reſ-
» ponce du Roy, auquel il en eſcriroit,
» autrement qu'il ſe mettroit en devoir de
» les en empeſcher, ne ſe pouvans excuſer,

» au moins bien à propos, de vouloir re-
» muer au prejudice de la France, ce qu'ils
» avoient enduré à l'Eſpagne ». Lors ils luy demanderent *quand il pourroit avoir reſponce de Sa Majeſté :* il leur reſpondit *que ce ne pouvoit eſtre pluſtoſt que dans 25 jours :* ils trouverent le terme fort long, diſans *qu'ils craignoient que les trouppes ne fuſſent desjà en train de marcher, & toutesfois que pour l'amour de luy ils feroient leur effort de les arreſter.* A quoy il reſpondit lors d'une voix un peu hautaine. *Je vous aſſeure que s'ils en viennent là, qu'ils me trouveront l'eſpée au poing auſſi advancé qu'eux, & dont dès maintenant, comme pour lors, je proteſte au nom de Sa Majeſté.* Le Roy approuva la reſponſe, & par ſon Ambaſſadeur fit prier les Seigneurs Valeſiens d'attendre à une autre ſaiſon, & qu'il aimeroit tousjours mieux que le pays fuſt en leurs mains que du Duc de Savoye. Cela appaiſa tout (a), & onc puis ne s'en parla : qui ſe fuſt eſtonné, la partie eſtoit perdue.

(a) Ces négociations du Maréchal avec les Suiſſes & les Valaiſans durent avoir lieu au commencement de 1555, puiſque la priſe d'Yvrée & de Bielles en fut le prétexte. C'eſt à tort que Boivin a placé ces faits ſous 1554 : cette erreur vient de l'ancienne manière

Sur le remerciement que fit le Mareſchal du renfort que Sa Majeſté luy envoyoit, il remonſtra qu'il ne falloit point compter pour renfort les douze cens Suiſſes, entant qu'ils ne ſerviroient que pour remplir le regiment, & qu'il ſupplioit très-humblement Sa Majeſté ordonner que le payement de l'armée fuſt d'oreſnavant ſi reiglé qu'on peût faire les monſtres de mois en mois, tant pour tenir les bandes plus complettes, que pour remedier aux abus des Capitaines, mais ſurtout des Suiſſes, qui eſtoient de ſi eſtrange humeur que tout ce qu'on leur accordoit d'honneſteté, ils le tiroient en conſequence, & de conſequence en loy; & que reſoluëment ils eſtoient obſtinez à eſtre payez ſur les vieux rooles, choſe de pernicieuſe conſéquence. Les Seigneurs du Conſeil prenant pied à ce qu'il avoit eſcrit, que ces douze cens Suiſſes ſeroient employez à remplir les autres, manderent au Mareſchal, que de ſon propos meſme, il reſultoit que le Roy avoit tous les mois eſté deſrobé de douze cens payes, puiſqu'il en falloit autant pour ce rempliſſage; taiſans, ou de propos delibéré, ou par ou-

de compter : alors l'année ne commençoit qu'à Pâques. Cette différence entre l'ancien & le nouveau Calendrier a trompé plus d'un moderne.

bliance, que la loy du payement ſur les vieux rooles accordée en faiſant les levées, eſtoit celle qui apportoit le deſordre duquel ils eſtoient eux-meſmes la cauſe principale : car n'ayans aucun eſgard aux crieries & remonſtrances qu'il avoit ſi ſouvent faites, pour avoir leurs payemens à l'entrée du mois, & non les faire enjamber deux & trois les uns ſur les autres, comme ils faiſoient, il ne luy eſtoit poſſible d'en faire les monſtres, & moins en ne les faiſant pas, empeſcher leur evident larrecin, la coulpe duquel devoit eſtre attibuée à ceux qui avoient faict la capitulation, & non à luy, qui en avoit le hazard & la peine, pendant qu'ils en diſcouroient bien à leur aiſe ſur le tapis. Que s'ils n'y donnoient autre ordre, & à celuy des François, Allemans, Italiens, & à la cavallerie & infanterie auſſi, qu'il prevoyoit que la diſcipline ſeroit renverſée de tous poincts ; par la conſervation de laquelle les peuples deſiroient la domination Françoiſe, au rabais de l'Eſpagnolle : & qu'auſſi toutes choſes recevroient une dangereuſe altération, de laquelle il proteſtoit de bonne heure, afin que la coulpe n'en fut rejettée ſur luy. Que s'il ſe fuſt plus avant engagé ſur l'aſſeurance & les promeſſes qui luy eſtoient données

d'augmentation de renfort & de ſecours d'argent, il ſe trouveroit peut-eſtre ſi avant à la taille, que la perte & le dommage en euſſent eſté au Roy, & la honte à luy, qui toutesfois n'y avoit coulpe. De meſme ſuite il remonſtra que les François & Italiens ne faiſoient pas mieux que les autres. Et parmy leſquels il oyoit puis peu de temps, un certain bourdonnement plus propre à renverſer les affaires qu'à les advancer comme il deſiroit, ſuppliant de luy donner dequoy eſteindre l'un & avancer l'autre.

Il faut maintenant reprendre le cours des armes que j'avois intermis, & toutesfois pour luy donner meilleur gouſt, je repreſenteray auparavant, que le Roy, comme Prince très-debonnaire, loüa infiniment la vertu & la valeur non-ſeulement du Mareſchal, mais auſſi de tous les autres Seigneurs & Capitaines qui eſtoient intervenus aux entreprinſes d'Yvrée, Maſin, & autres cy-deſſus deſduites, & gratifia Auſſun, Gouverneur de Thurin, d'une compagnie de gens d'armes, Terrides d'une penſion, Pavan d'un eſtat de Gentilhomme de la Chambre; Gondrin d'une compagnie d'hommes d'armes; l'Iſle Sergent majeur de cent livres par mois, Montbazin du Gouvernement d'Yvrée, au Mareſchal

meſme furent auſſi promiſes douze mille livres de renre en terres, qui furent par un long temps aſſignées *ſur les glaces du Montcenis.*

Enfin le Mareſchal conſiderant que toutes ſes dépeſches & inſtances ne pouvoient forcer le Roy à contribuer les forces, & les moyens pour emporter Valfenieres & Vulpian d'une meſme ſuite, & que de demeurer cependant inutile ce ſeroit la ruine des affaires, il ſe reſolut d'entendre à la fortification de Santya (13), pour en faire ſon eſcalle contre la Duché de Milan & Caſal, ſur lequel il avoit intelligence fort particuliere. Pour à quoy donner quelque commencement, en attendant nouvelles de la Cour, il commanda que toute l'armée s'aſſemblaſt à Livorne (a) & Bianza, pour de-là marcher où il ſeroit commandé. En moins de ſix jours il s'y trouva environ ſept mille François, autant qu'Allemans que Suiſſes, deux mille Italiens, & trois cens hommes d'armes, archers & douze cens chevaux legers, deux canons, & quatre coulevrines, avec leur equipage convenable, & toute la ſuite des vivres neceſſaires pour l'armée : laquelle juſqu'alors avoit eſté ſi bien reiglée & diſciplinée, qu'elle ne

(a) Livorno.

commettoit non plus de desordre en terre d'ennemy qu'en celle de l'amy. Deux jours aprés on battit aux champs, trois bataillons furent faits, le premier de quatre mille François, & cinq cens harquebuziers Italiens, le deuxiesme de trois mille Suisses & deux mille François meslez avec eux sur les flancs, & le troisiesme de quatre mille Allemans, mille François, & cinq cens Italiens, la cavalerie sur les aisles. Ce meslange fut ainsi expressement ordonné par le Mareschal, tant pource que les Suisses l'avoient demandé pour leur regard, comme pour donner courage aux uns & aux autres de bien faire à l'envy l'un de l'autre, si l'ennemy fust venu à la bataille comme il menaçoit. Les Sieurs de Bonnivet, Dampville (qui ne vouloit, tout jeune qu'il estoit, espargner non plus sa vie que le moindre) & Franciſque Bernardin avec eux, prindrent trois cens chevaux, cent harquebuziers à cheval, & les Mareschaux-de-Camp pour de bonne heure aller gaigner le logis de Santia, craignant que l'ennemy ne le gastast par feu ou autrement. L'armée les suivit, marchans Vassé, Terride, Aubigny & Aussun devant avec l'avant-garde, le Mareschal à la bataille, avec les Sieurs Ludovic & President Birague : & les Seigneurs du

Rollé, de Tavannes, Gondrin & Montaré à l'arrieregarde. Sur le ſoir nous arrivaſmes ſans alarme ny rencontre audit Santya, où chacun print party, ſelon ſon departement des quartiers qui eſtoit desjà faict. Le lendemain ſur l'apres-diſnée, le Mareſchal appella tous ces Seigneurs au Conſeil, pour deliberer de ce qui eſtoit à faire. Sa propoſition fut qu'il deſiroit, conforme au vouloir du Roy, approcher ſi près ſes armes de la Duché de de Milan, que d'oreſnavant elle ſentit auſſi bien les incommoditez de la guerre qu'avoit fait ſi long-temps tout le Piedmont, ayant commandé ſi bien fortifier les frontieres de ce coſté-là, que les anciennes terres demeuraſſent en repos & en aſſeurance. Là-deſſus il les pria tous d'en dire leur advis, afin que de-là on print plus ſolide reſolution, ſur ce qui ſeroit à executer. Or fait icy à noter, comme en paſſant, que le Mareſchal n'avoit encore communiqué ny au Roy, ny à aucun d'eux l'entreprinſe qu'il avoit ſur Caſal, & qu'il deſiroit executer à la faveur de ceſte place fortifiée. La pluſpart d'entr'eux mit en fait, que la fortification de ceſte place apporteroit (à leur avis) deux fort dangereuſes conſéquences : la premiere, que l'entreprinſe s'eſtendoit ſi avant dans les terres de

de l'ennemy, & meſme du Milannois, qu'il eſtoit à croire que l'Empereur & toute l'Italie feroit ſes efforts, à la prochaine prime-vere (a), de la venir attaquer avec une grande puiſſance : quoy advenant, ou il la faudroit laiſſer perdre, ou hazarder une bataille pour la ſecourir. La deuxieſme, que quand il n'adviendroit pas ainſi, il renforceroit ſi fort les garniſons de Novaire (b), Pavie, Gatinare, Verceil, Trin, Creſcentin, Sainct-Germain & Caſal, que ceſte place ne pourroit recouvrer vivres, qu'à la poincte de l'eſpée, ny en recevoir d'Yvrée ny de Mazin, dont elle eſtoit par trop eſloignée; & que par ainſi il faudroit tous les ans dreſſer une armée pour la venir avictuailler, ou la laiſſer perdre: & que partant il valloit mieux aller attaquer Vulpian ou Valfenieres, qui eſtoient à nos portes, & qui brigandoient tout le Piedmont. Peu furent (horſmis les Biragues) qui conclurent à ceſte fortification, tant pour la conſéquence du ſervice de Sa Majeſté, comme par l'eſperance qu'ils concevoient de pouvoir eſtre bien-toſt reintegrez en leur patrie, de laquelle ils eſtoient bannis, pour le ſervice du Roy.

(a) Au Printems.
(b) Novarre.

Le Mareſchal loüa infiniment les opinions des uns & des autres, comme fondées ſur raiſons autant veritables qu'apparentes, & les ſupplia tous de croire qu'il y avoit dans ſon ame certaines autres raiſons particulieres au contraire, & leſquelles il ne leur pouvoit communiquer encore, qui luy faiſoient toutesfois prendre reſolution à exécuter ceſte fortification; laquelle il falloit diligenter, de ſorte que dans trois ſepmaines au plus tard, elle peut eſtre en quelque deffenſe, afin de pouvoir par après marcher en lieu où ils recevroient tous beaucoup de gloire & d'honneur, & le Roy un très-ſignalé ſervice; qu'au partir de là ils iroient tous enſemble bien recognoiſtre la forme qu'il faudroit tenir à la fortification, pour y faire travailler toute l'armée, & les Seigneurs auſſi; & que luy-meſme entreprendroit la ſtructure d'un baſtion, Bonnivet un, Dampville un autre, les Biragues un, & les autres Seigneurs particuliers de meſme. Les choſes ainſi reſoluës furent auſſi ainſi executées, ou pour mieux dire commencées avec un grand courage, & me ſouvient bien que j'y portay moy-meſme la hoſte plus de trente fois, chacun travaillant lors à l'envy l'un de l'autre.

Le Mareſchal voyant les choſes en train,

fit venir d'Yvrée autres quatre canons, avec leur équipage. Davantage (comme prévoyant le ſuccez des choſes qu'il entreprenoit) il envoya deſlors faire proviſions à Carignan, Carmagnolles, Raconis & Poncallier, de trois mille ſacs de farine, autant de bleds, trois mille ſacs que poix, que feves, quatre cens lards, & cent charges de ris, pour en munir ſa nouvelle place : outre ce qu'il pourroit recouvrer des environs, & à quoy pour lors il ne vouloit toucher le reſervant pour la commodité du camp, & par ce reſpect tirer plus volontairement des pionniers de tous coſtez.

Pendant qu'ils travailleront, je reprendray l'hiſtoire du Comte de Chalant fait priſonnier à Verceil, & mené à Thurin, & fort honneſtement logé au chaſteau, avec deux ſerviteurs qui le ſervoient, comme Seigneur de marque, & desjà fort aagé. Le Secretaire Plancy fort digne de ſa charge, mais un peu ſujet à ſes plaiſirs, comme eſt ordinairement la jeuneſſe, allant ſouvent voir & viſiter ledit Sieur Comte de Chalant, tant par amitié, comme pour dextrement tirer de luy quelle rançon il payeroit volontiers, pour ſe rédimer de la priſon où il eſtoit, deſcouvrit par tous ſes diſcours, qu'il ſe tenoit

mal prins, & que comme tel il il devoit eſtre mis en liberté, ſans rançon : qu'il eſtoit bourgeois de Suiſſe, né en la Val-d'Aouſte *terre neutre*, & que bien-toſt tous les Seigneurs des Ligues en feront telle inſtance au Roy, que Sa Majeſté mettroit fin à ſa detention : n'ayant ſçeu tirer de luy autre choſe il s'en retourna. A deux jours de là, le Mareſchal eut lettres du Roy, par leſquelles il luy manda que les Suiſſes & pluſieurs Seigneurs François, à qui le Comte de Chalant appartenoit, luy avoient fait faire pluſieurs remonſtrances, par leſquelles ils pretendoient prouver qu'il n'eſtoit pas bon priſonnier : qu'il n'avoit toutesfois voulu qu'on entraſt en aucune délibération ſur ce fait, juſqu'à tant qu'il euſt eſté ouy en ſes deffences au contraire. Et qu'à ceſte conſidération il feroit bien d'envoyer une ample inſtruction ſur la qualité & merite de la choſe, afin que par un final jugement il en tiraſt de l'argent, ou le relachaſt. Le Mareſchal qui avoit eu auparavant advis de ceſte menée, avoit desjà conſulté le fait avec *la robbe courte* & avec *la longue* mutuellement aſſemblées, en fit dreſſer amples memoires qu'il envoya en Cour, par leſquels les raiſons du Comte furent renverſées.

Or eſt à noter que pendant que cecy ſe demeſloit, que le Comte de Chalant priſonnier au chaſteau de Thurin, mania ſi bien la femme d'un ſoldat qui luy faiſoit ſa cuiſine, qu'elle luy promit de porter de ſes lettres à Vulpian, pour les advertir d'un moyen qu'il avoit trouvé pour le ſauver, luy envoyant ce qu'il demandoit : ceſte-cy cachant les lettres dans ſes cheveux alla & revint par deux fois, & la troiſieſme ayant eſté deſcouverte & prinſe, le mary & elle furent envoyez au dernier ſupplice devant les feneſtres de la chambre du Comte, qui fut reſſerré.

Revenant au fait de Santia, le Roy par la depeſche qu'il fit au Mareſchal, loüa infiniment le voyage & la reſolution de Santia, promettant ſeconder le tout par nouvelles forces & moyens. Luy en ceſte occaſion remercia très-humblement Sa Majeſté, tant en ſon nom, que de tous les autres Seigneurs, de ce qu'Elle avoit pour agréable le ſervice qu'ils s'eſtoient efforcez de luy rendre, & lequel avoit desja apporté tel eſpouvantement par tout la Duché de Milan, qu'ils avoient fait abattre les murailles de Mortare, & remplir les foſſez, craignans pareil ſuccez que celuy de Santia ; & faiſoient diligen-

ment travailler aux fortifications de Novarre, Pavie, Caſal, Verceil, Trin, Creſcentin & S. Germain ; & qu'à ces meſmes fins, pour aſſeurer ſes places, on faiſoit nouvelle levée de quatre mille Italiens : que le Cardinal de Trente qui avoit ſuccedé à la ſouveraineté du commandement de Domp Ferrand, eſtoit arrivé à Milan avec pouvoir de tout engager pour recouvrer finance, & rembarrer les François en leur ancienne taſnicre, pour à quoy adviſer, le Figuerol (a) & les autres Miniſtres Imperiaux eſtoient allez trouver ce Cardinal à Milan : & que de la conſideration de tous ces importans remuëmens, Sa Majeſté devoit recueillir, que combien que tous ſes ſerviteurs fuſſent remplis de courage, & bonne volonté, neantmoins les effets que cela devoit produire demeureroient courts, ſi Sa Majeſté par ſa puiſſance & moyens, ne leur donnoit le principal mouvement, qui s'appelle *argent*, *nerf ſouverain du maniement favorable des armes*. Que la fortification & l'avictuaillement de Santia, avoit auſſi neceſſairement beſoin de ce meſme inſtrument : en attendant lequel il engageroit tout ce qu'il avoit pour laiſſer la nouvelle place pourveuë, au moins pour trois ou

(d) *Figueroa*. Boivin ne l'appelle jamais que le Figuerol.

quatre mois, pendant leſquels il falloit que Sa Majeſté donnaſt de quoy advancer & la proviſion & la fortune. Sa Majeſté recevant de bonne part toutes ces remonſtrances, promit de nouveau de ſatisfaire à tout ; comme Elle s'efforça depuis; mais ce fut toutesfois tousjours à baſtons rompus, & ſi mal-à-propos que ce qu'un ſeul eſcu euſt fait, *baillé d'heure*, il en falloit lors *deux*, *voire trois*. C'eſt un vice naturel au François de ne rien faire qu'à la haſte, & quand l'extremité le preſſe, lors il y court bride abbatuë comme au feu, mais hors de ſaiſon & avec quadruple deſpenſe.

Le Colonel des Suiſſes ayant eſté reprins par le Mareſchal ſur la diminution qu'il avoit recogneuë en ſon regiment, le ſupplia de luy accorder qu'il depeſcha au pays pour enlever mille ou 12 cens hommes, aux conditions ſubſequentes : à ſçavoir que tous les ſoldats de nouvelle levée qui arriveront en Piedmont dans le dix-huictieſme Fevrier, au lieu où le regiment ſera, ſeront payez pour le mois entier, tout ainſi que s'ils l'avoient actuellement ſervy.

Que tous ceux deſdits ſoldats qui ſortiront du pays en intention de venir ſervir en ceſte levée, ſeront auſſi payez pour tout le mois,

faiſans apparoir de preuve ſuffiſante ; ores que par les chemins ils fuſſent contre-mandez par le Roy, ou par ledit Sieur Mareſchal. C'eſt pourquoy les Colonnels & Capitaines promettoient & s'obligeoient ne les faire partir de leurs maiſons, ſinon lorſque l'Ambaſſadeur du Roy au pays, le leur feroit entendre de la part dudit Sieur Mareſchal.

J'ay cy-devant repreſenté que le Marquis de Maſſeran, qui tient environ douze lieuës de pays tout le long de la Serre (a), devoit devenir ſerviteur du Roy. Ceſte Serre c'eſt une longue montagne eſgalle en hauteur, qui commence à Yvrée, & qui s'acheve à la Val de Seſia, dependante du Milannois. Et pour autant que la prudence de l'Italien le conduict tousjours à balancer & meſnager les affaires ſelon le temps & les occaſions, le Mareſchal eut crainte qu'en differant ceſte declaration, ſur le bruit qui couroit du renfort des ennemis, ledit Marquis y renonçaſt du tout, & fit un voyage vers luy, ſous pretexte d'aller recognoiſtre le Biellois. Après les entreveuës, les choſes furent arreſtées à ce poinct, à ſçavoir que ledit Sieur Marquis ſe declareroit ſerviteur du Roy, à trois mille eſcus de penſion par an.

(a) La Serra.

Qu'il fortifieroit avec le ſecours du Biellois le chaſteau de Galiany, qui couvriroit Yvrée & Bielle, & aſſeureroit auſſi le pays juſques à Gatinarre : pour la garde duquel Galiany deux cens hommes luy ſeroient payez.

Que le Comte de Candel (a) ſon fils, auroit mille hommes de pied, leſdits deux cens comprins, ſous trois Capitaines dont il ſeroit Colonnel : partie deſquels ſeroient deſpartis par toutes ſes villes & chaſteaux. Les choſes ſignées, le Mareſchal leur mit l'eſcharpe blanche au col, *mais non au cœur*, ainſi qu'il apparut depuis.

En ces entrefaites le Mareſchal fit entendre au Roy qu'il avoit receu lettre du Baron de la Garde, par leſquelles il luy mandoit qu'il eſtoit après à joindre les galeres de Sa Majeſté avec celles d'Alger, & qu'il y avoit apparence qu'en voulant ſeconder leurs forces de celles qui ſont icy, qu'on emporteroit la ville d'Albvigue (b) ſur la mer, que les Genevois faiſoient diligemment fortifier ; par la quelle Gennes & Savonne ſeroient réduites à grande extremité; que de ſa part il en loüoit l'exécution, mais qu'il faudroit que les galeres fuſſent celles qui apportaſſent l'artillerie &

(a) Le Comte de Candelo.

(b) Albenga, ville ſituée ſur le Golfe de Genes.

toutes les munitions neceſſaires pour en venir à bout; qu'en ce faiſant il marcheroit avec de ſi bonnes forces qu'il en auroit la raiſon; que ceſte bourraſque pourroit meſme apporter quelque ſoulagement aux affaires du Siennois, mais quoyqu'il y ait qu'il ne l'entreprendroit jamais ſans un particulier & fort exprès commandement de Sa Majeſté.

Les Seigneurs des Ligues voyant que le Roy advançoit fort ſes affaires vers le Milannois, eſcrivirent au Mareſchal, que par leurs anciens traictez avec les Ducs de Milan, ils ne pouvoient porter leurs armes en ceſte province, & que par ainſi ils le ſupplioient que là où ſon intention ſeroit d'y entrer, qu'il ne trouvaſt mauvais qu'ils commandaſſent à ceux de la nation qui eſtoient au ſervice du Roy, de s'en retirer, ou pour le moins ſe déporter d'entrer ſur les terres du Milannois. C'eſtoit une praticque dreſſée par le Cardinal de Trente, & par le Figuerol *avec armes dorées*, qui ſont fort aimées par ceſte nation qui prent à toutes mains, pour d'autant affoiblir l'armée de Sa Majeſté. A quoy le Mareſchal reſpondit qu'il n'y avoit plus de Ducs de Milan, ains que tout eſtoit reduict en l'uſurpatrice main de l'Empereur, ennemy commun d'eux & du Roy, à qui

ceſte province appartenoit, & que s'ils avoient jadis porté les armes contre la France à la journée de Novarre & à celle de Marignan, violans les anciens traictez qu'ils avoient avec elle, que ceſte faute & les nouveaux traictez les obligeoit à ſervir par-tout celuy qui les avoit ſi enrichis & ſi favorablement receus, & que les alliances tant de fois renouvellées avec nos Rois, ne portoient point ces reſtrinctions : s'aſſeurant auſſi qu'y ayans bien penſé ils corrigeroient leur latin, pour ne donner occaſion à Sa Majeſté d'embraſſer les alliances de pluſieurs Princes & Communautez de Germanie, qui offroient leur ſervice à conditions plus tolerables que n'eſtoient les leurs : onc puis il n'en fut parlé.

Le Roy par le general Coeffier, commanda au Mareſchal que tout auſſi toſt que Santia ſeroit mis en deffence & pourveu de vivres & de forte garniſon, il euſt à caſſer les nouvelles forces qu'il avoit dreſſées : Sa Majeſté n'en pouvant plus ſupporter la deſpenſe, à cauſe des grandes affaires qu'elle avoit ſur les bras, & qu'il ne retint que ce qu'il falloit pour la garde des nouvelles places du Piedmont, où Elle vouloit qu'il ſe retiraſt ſoudain. Ce (a) commandement fut

(a) Voilà une de ces particularités qui prouve mieux

trouvé fort eſtrange ; car il n'y avoit pas quinze jours que Sa Majeſté luy avoit commandé d'advancer ſes frontieres le plus qu'il pourroit du Milannois ; mais en ruminant là-deſſus, il recogneuſt que cela procédoit de la main de ſes *emulateurs* qui envioient les proſperités que Dieu luy donnoit. C'eſt pourquoy il deſcouvrit lors au Roy, que le principal fondement ſur lequel il avoit fortifié Santia, avoit eſté pour en dreſſer une eſcalle à la prinſe de Caſal, qu'il avoit tousjours teuë à Sa Majeſté. Que ceſte meſme conſideration eſtoit celle auſſi qui l'avoit invité à forcer Verruë, afin qu'ayant de toutes parts bien aſſeuré les affaires, il peuſt lors, ſans courir honte ny hazard, eſſayer ceſte entreprinſe : laquelle eſtoit de telle conſequence qu'elle ne devoit eſtre meſpriſée, ni negligée, & que par ainſi pour y parvenir & pour la maintenir par après, il falloit plutoſt augmenter que diminuer les forces. Toutesfois ſi Sa Majeſté vouloit meſpriſer les faveurs de la fortune, & ne ſe ſoucier de ceſte conqueſte qui en engendreroit d'autres, qu'il ſa-

que tous les raiſonnements, combien l'intrigue & la tracaſſerie agitoient la Cour de Henri II. On y vivoit au jour le jour : auſſi les plus beaux projets étoient-ils rarement couronnés du ſuccès.

tisferoit à ſes commandemens, mais avec un regret qui l'accompagneroit toute ſa vie. Que luy ny tant de braves Seigneurs & Capitaines qui ſervoient Sa Majeſté en Italie, n'avoient jamais deſiré qu'elle miſt en conſidération le hazard de leurs vies, & moins la perte de leurs facultez ; mais bien de la voir magnanimement & ſoigneuſement embraſſer la gloire, la réputation, la conſervation & augmentation de l'eſtat, & lequel (à cauſe de la continue) ne pouvoit recevoir ny l'un ny l'autre, ſans le ſecours des finances, & que par ainſi il falloit mettre la main par une douce ſaignée (a) dans les richeſſes inutilement enfermées *dans les coffres des bonnes villes*. Toutes leſquelles demeureroient fort esbranſlées à toute ruine, ſi le Prince & l'Eſtat venoient à decliner vers le mal, & qu'auſſi bien lors faudroit-il faire par force, ce qui pouvoit aujourd'hui eſtre doucement & gracieuſement fait, par promeſſe de rembourſement lors que Dieu donneroit la paix à Sa Majeſté & à eux. Le Roy ayant eſté rendu capable d'une ſi haute eſperance que la fortune luy pre-

(a) Ce conſeil de Briſſac fut ſuivi; & plus d'une fois nous le verrons mis en pratique. On emprunta avec promeſſe de rembourſer; & c'eſt ce qu'on oublia de faire.

ſentoit, changea d'opinion, loüa & approuva tout ce qui avoit eſté fait, & qu'on vouloit encores faire, promettant nouveau ſecours & moyens qu'il tiendroit preſts ſelon la favorable iſſüe de l'entreprinſe que Sa Majeſté vouloit eſtre executée, & de laquelle il ſe promettoit avoir bien-toſt des nouvelles, & de recognoiſtre ſi bien les grands & memorables ſervices du Mareſchal, qu'il ſerviroit d'exemple & d'aiguillon à tous ceux qui portoient les armes.

Vous avez cy-devant veu que le Mareſchal avoit deſtiné Dampville au commandement de la cavalerie, dont eſtoit Colonnel le Duc d'Aumalle, abſent lors du Piedmont. Ce Prince l'ayant ainſi entendu, le trouva fort mauvais, eſtimant qu'il y couroit de ſa reputation; dont il fit plainte au Mareſchal d'une façon aſſez aigrette : luy s'en excuſant, dit que ce n'eſtoit que par proviſion, attendu ſon abſence, & pour la conſequence des affaires de Sa Majeſté. Il fallut toutesfois qu'elle meſme s'en meſlaſt, & qu'elle advoüaſt l'avoir ainſi ordonné, pour adoucir ce qui commançoit à s'eſchauffer, & qui euſt broüillé toute la Cour & les armées, de fort dangereuſes partialitez. Le Prince de fort doux & gracieux naturel, ſe voyant ainſi ſatisfaict,

approuva le tout, meſme par la valeur recogneuë audit Dampville.

Depuis que ceſte alarme fut refroidie, le Conneſtable manda ces meſmes mots au Mareſchal : « Ne craignez ny ne vous eſton-
» nez de tout ce qui vous a eſté eſcrit ou
» mandé pour le regard de la charge que
» vous avez donnée à mon fils Dampville.
» Car vous n'avez pardeça à vous arreſter ſur
» autre que ſur moy, qui ſçauray aſſez ſous
» l'authorité du Roy maintenir & faire approu-
» ver ce que vous avez dignement fait : ce
» ſont ruſes ou charitez de Cour, qui ne
» vous doivent aucunement eſtonner : car à
» la verité vous n'avez fait que prevenir le
» Roy qui eſtoit en la volonté de vous com-
» mander ce qu'il a approuvé. L'ayant faict
» pour perſonne de merite, qui eſt voſtre
» parent & le pere duquel vous ayme de
» longue main. »

Or, pour autant que les payemens de l'armée eſtoient paſſez en couſtume de longueur & de meſpris, le Mareſchal craignant qu'eſtant ſi proche de l'ennemy qu'il eſtoit, cela n'apportaſt à la fin quelque revolte ou mutinerie parmy ceſte armée, compoſée de diverſes nations, à la ruine de ce qu'il pretendoit exécuter du coſté de Caſal ; il s'en

plaignit fort aigrement à M. le Conneſtable, qui avoit le ſouverain maniement des affaires : le ſuppliant » ne trouver mauvais » que non ſeulement il l'importunaſt pour » l'execution de ſon payement, mais auſſi » qu'il proteſtaſt de bonne heure que tous » les inconveniens qui en pourroient ſuccéder, au préjudice du ſervice du Roy, » eſtoient hors ſa coulpe ; que les conſeils » eſtoient bien de luy : mais la fortune du » Roy : & que laiſſant decliner comme on » faiſoit, la réputation acquiſe au fait de la » guerre, il falloit neceſſairement que le » courage des ſoldats & la foy des peuples » diminuaſſent auſſi, ſuppliant à ces fins » ledict ſieur Conneſtable de vouloir pourvoir à l'urgente neceſſité des affaires, qui » ne devoient eſtre remiſes au lendemain, » comme luy qui a ſi longuement & heureuſement commandé, ſçavoit mieux que nul » autre. Le ſuppliant, comme ſon tres-humble parent & ſerviteur ne permettre qu'il » perde aujourd'huy ce peu de gloire & de » reputation qu'il a acquiſe avec tant de » labeurs. »

» Que l'eſtonnement auquel il diſoit luimeſme qu'eſtoient les ennemis par la prinſe » d'Yvrée, & par la nouvelle fortification de

» Santya,

» Santya, eſtoit veritable, & les avoit con-
» duicts à deux extremitez qui renverſeroient
» tout ce qui avoit eſté heureuſement fait,
» s'il n'y eſtoit haſtivement pourveu. L'une
» à envoyer Domp Alvaro de Sande par
» toute l'Italie, pour enlever deux cens mil
» eſcus : l'autre à ſi fort preſſer le Duc de
» Florence, qu'ils avoient obtenu de luy
» ſix mil hommes de renfort, qu'Allemans,
» qu'Italiens : & que par ainſi ayans reduict
» toutes leurs bribes en un ſeul repas, ils en
» pourroient faire un banquet beaucoup plus
» plantureux que luy ne ſçauroit faire parmy
» ces neceſſitez, dont la faute luy en ſeroit
» attribuée, & non au defaut des moyens,
» choſe qu'il ne pouvoit patiemment ſup-
» porter ſans faire tort au ſervice du Roy & à
» ſa conſcience. C'eſt pourquoy il luy vou-
» loit encores remonſtrer la continuation des
» abus & du deſſervice, le ſuppliant, luy
» qui eſtoit chef ſouverain des armes & du-
» quel chacun devoit prendre la reigle, le
» conſeil, & le commandement, d'en vou-
» loir faire une ordonnance ſi ſevere, que le
» deſordre ceſſaſt, au ſoulagement des affai-
» res & du ſervice de Sa Majeſté : & que la
» meilleure medecine qu'il y pourroit appor-
» ter ; ce ſeroit de ſi bien ordonner les

» payemens à poinct nommé, qu'on peuſt
» faire les monſtres rigoureures, & punir
» ceux qui en abuſoient, & qui s'excuſoient
» ſur la tardiveté des payemens. Auſſi qu'il
» avoit entendu que le Comte de Chalant
» faiſoit preſſer Sa Majeſté, pour ſe faire de-
» clarer de mauvaiſe prinſe, partant il ſup-
» plioit que ce jugement ne ſe fit ſans qu'il
» fuſt ouy en ſes raiſons au contraire. Qu'il
» avoit offert à la faveur de luy de le mettre
» ſur ſa foy, s'il pouvoit obtenir le ſemblable
» pour les ſieurs d'Andelot & de Cypiere (a)
» detenus à Milan, où eſtoit la femme dudit
» Comte, laquelle meſdiſoit indignement &
» fort ouvertement de tous les François, &
» particulierement de luy : taiſant toutesfois
» que par une ſupreſme courtoiſie, il l'avoit,
» à la prinſe de Verceil, viſitée & conſolée,
» & ſur tout, laiſſé ſortir avec ſes chevaux,
» bagues, meubles & argent, ſans rien pren-
» dre ny retenir, comme il euſt peu faire
» ſans reproche par droict de guerre ou-

(a) Par rapport à cet échange du Sieur de Cypierre avec le Comte de Chalant, on va inceſſamment trouver une contradiction aſſez bizarre en fait de dates. Il s'en faut bien que les réminiſcences de Boivin ſoient toujours heureuſes. Il intervertit ſouvent l'ordre des faits. (Liſez l'Obſervation qui ſuit, n°. 14.)

» verte : dequoy neantmoins il l'en excu-
» ſoit, ſçachant de longue main *que ce ſexe*
» *meſdit tousjours plus volontiers de ceux qui*
» *l'aiment, que de ceux qui le haïſſent.* »

Le Roy par toutes ſes dépeſches ne preſchant que l'eſpargne, au lieu de ſatisfaire à ce que deſſus, s'amuſa à ordonner que les forts nouvellement conquis du coſté de Montdevis fuſſent ruinez, comme Ville-neufve, la Trinité, & la Rocque de Baux, reſervant ſeulement ſainct Alban, lequel ſeul ſervoit autant que tous ceux-cy à incommoder Foſſan & Cairas.

Le Mareſchal à ce propos remonſtra à Sa Majeſté que ſi elle l'euſt renforcé de bonne heure, comme elle avoit promis faire, Valfenieres ſeroit (a) desjà pieça en ſes mains, ce defaut luy oſtant le moyen de le ſerrer de près, & le contraignant d'eſtre à tous coups à cheval, pour empeſcher l'avictuaillement que les ennemis s'efforçoient y mettre : que en attendant ce ſecours, il couroit ores d'un coſté, ores de l'autre, pour gaſter les moiſſons d'Aſt & de Valfenieres, & faiſoit vivre ſon armée aux deſpens de l'ennemy, en attendant les preparatifs d'un nouveau jeu qu'il

(a) Dejà.

dreſſoit au grand advantage du ſervice de Sa Majeſté.

Or le Roy luy ayant enfin mandé ſur la plainte que continuellement il faiſoit pour le fait des aſſignations, que la ſaiſon & les neceſſitez de l'eſtat ne permettoient qu'on peuſt mieux faire, il le ſupplia (cela eſtant,) ne trouver auſſi mauvais qu'il ſe deportaſt d'executer pluſieurs beaux deſſeins qu'il avoit en main, ne le pouvant faire avec des ſoldats pauvres & mal-contens, au moins il n'en vouloit recevoir la honte & le dommage. Que combien qu'il n'euſt de ſa part oublié ce qu'on luy avoit autresfois mandé, à ſçavoir que quand du premier coup il n'eſtoit ſatisfait à ce qu'il demandoit, il devoit recevoir cela pour un commandement de n'y plus retourner, il n'avoit toutesfois jamais creu, comme il ne feroit encores, que cela s'eſtendiſt plus avant pour les choſes communes, & non pour les importantes, comme eſtoient celles qu'il avoit cy-devant eſcrites, & dont il envoyoit ce petit ſommaire pour en avoir reſolution, ſans laquelle il ne ſe pouvoit advancer. Et qu'à la verité ne le repaiſſant pieça que de vaines & imaginaires promeſſes, force luy eſtoit de dire que c'eſtoient inſtruments de perte & de ruine à l'eſtat & à

l'honneur de luy, qui aymoit mieux tout quitter que de courir tel inconvenient, & duquel toute la coulpe luy ſeroit tousjours attribuée.

A ſçavoir, proviſion de poudres & boulets ou argent pour en faire en Piedmont, pour remplacer ce qui a eſté deſpendu (a) à Yvrée & Maſin.

La creuë des bandes de Lanſquenets, juſqu'à quatre cens hommes chacune, & argent pour le payement des uns & des autres.

La proviſion (b) du Sergent majeur, pour le Capitaine l'Iſle, au lieu du Capitaine Caſtres.

Proviſion & entretenement au ſieur Ludovic de Birague, comme Lieutenant du ſieur Strozzy, ſur les bandes Italiennes.

(a) Depenſé.

(b) Boivin ſemble ici ſe contredire : on a lu cy-devant que dans le nombre des Officiers de l'armée du Piémont, à qui le Roi avoit donné des récompenſes, l'Iſle Sergent-Majeur (ou Major) *avoit été gratifié de cent livres par mois.* Actuellement le Maréchal demande que les proviſions de cette place ſoient accordées à ce même Officier : nous n'entrevoyons qu'un ſeul moyen de concilier ces deux paſſages; c'eſt de ſuppoſer que de l'Iſle avoit par interim rempli les fonctions de Sergent-Major, & que Briſſac ſollicitoit Henri II de lui en faire expédier les proviſions.

Declarer ſi les vacances des compagnies d'Infanterie Françoiſe ſeroient à la nomination du Mareſchal ou du Colonel general.

Renfort de Commiſſaires de l'artillerie, Canonniers & gens de meſtier.

Deſtiner argent pour les frais de l'artillerie & des vivres quand l'armée marche.

Environ ce temps (14) la Trinité, cy-devant aſſez ſouvent nommé en ces Memoires, entreprint de ravager tout le haut Piedmont, au prejudice de la capitulation de la bonne guerre, ſous pretexte que aucuns des ſiens avoient eſté bien eſpouſſetez par ceux du Montdevis, voulans ſaccager un village.

Pour à quoy obvier le Mareſchal manda au Figuerol, le 25 May, que s'il ne donnoit ordre à faire ſeverement & inviolablement obſerver ceſte capitulation faicte avec ſon predeceſſeur, les François n'avoient point le cœur ſi ravallé qu'ils n'en prinſſent ſoudain une cruelle vengeance, ſur le Milannois & l'Alexandrin, d'où il tiroit tous ſes moyens. Ceſte bravade fit que la capitulation fut reconfirmée, & depuis religieuſement obſervée, à l'inſtance deſdicts Milannois qui craignoient la touche.

La neceſſité des affaires continuant touſjours, meſmes parmy les chevaux legers,

qui n'avoient receu argent il y avoit ſix mois : le Mareſchal fit nouvelle inſtance à ce qu'il pleuſt à Sa Majeſté y remedier, ou autrement ils s'en iroient tous les uns après les autres, ſans qu'il y peuſt remedier, n'eſtant en la puiſſance de la juſtice militaire de retenir ou chaſtier celuy qui a porté ſa patience plus avant que deux ou trois mois, & qu'ayant ſi ſouvent donné advis de ces maladies, & le ſouverain medecin & proprietaire n'y ayant apporté les remedes convenables, force luy eſtoit en faire nouvelle inſtance, avec proteſtation du mal qui en pouvoit advenir hors ſa coulpe.

Se plaignit auſſi que tous ceux qui ſeroient en Piedmont, de quelque qualité qu'ils fuſſent, ne pouvoient recevoir aucune grace, honneur, ny recompenſe par ſa recommendation & teſmoignage, & au contraire tous ceux qui ſervoient de de-là eſtoient tous les jours gratifiez, par l'interceſſion d'aucuns Saincts, qui eſtoient mieux feſtez que le ſien : ſans que toutesfois il euſt jamais porté parole, ny fait ſupplication, que pour gens de bien & d'honneur, recommendables par le merite de leur propre vertu & ſervice : mais que puiſqu'ainſi eſtoit, que les graces & les beneficences

eſtoient les *honnorables eſperons de la vertu*; il eſtoit convenable que Sa Majeſté les communiquaſt autant à ceux qui ſervoient en Piedmont, qu'aux autres qui ſervoient ailleurs; & que ceux qui avoient le commandement des armes & des Provinces, en fuſſent non pas les diſtributeurs, mais au moins les mediateurs : afin que chacun recogneuſt que ſon teſmoignage eſtoit utile & neceſſaire à leur advancement, & que par ainſi il le falloit aymer, honorer & luy obeyr, ſans quoy les armes ne pouvoient bonnement proſperer.

Le douzieſme de Juillet le Sieur de Cypierre ſortit de priſon, & vint trouver le Mareſchal en Piedmont : par luy il fit entendre à Sa Majeſté l'extreſme neceſſité où Valfenieres eſtoit reduite, & comme il luy eſtoit impoſſible d'entendre à plus grande entrepriſe que là, tandis que Sa Majeſté le tiendroit bas de forces & de moyens : car de ſe jetter inconſiderément à embraſſer des choſes incertaines, par le hazard des certaines, il ne le feroit jamais, non qu'il euſt faute de cœur, ny de belles occaſions, mais qu'il avoit apprins à les meſnager avec honneur, jugement & utilité, & non à la diſcretion des deſirs inconſiderez.

Manda auſſi que le Figuerol faiſoit tout ce qu'il luy eſtoit poſſible pour ſecourir encore de vivres & de munitions ledit Valfenieres, à quoy il s'eſtoit touſjours ſi à propos oppoſé, qu'il n'en eſtoit juſques à preſent peu venir à bout.

Le Baron de la Garde qui eſtoit à Boniface (a) avec les galleres du Roy pour trajetter des gens au Siennois, en revenant il rencontra trois Ourques chargées de bleds pour Gennes : il en mit à fonds l'une & print les deux autres. Par meſme ſuite il donna advis que ſi l'armée du Grand Seigneur, ou celle du Roy d'Alger ne comparoiſſoient bientoſt, qu'il ſeroit contraint de tourner teſte à Marſeille, pour ſe raffraiſchir & ravictuailler les galleres auſſi.

Qu'ayant le Colonnel Bonnivet voulu faire publier & tirer en pratique l'ordonnance nouvelle que Sa Majeſté avoit faicte ſur la forme & reiglement des payemens de l'infanterie, il y avoit eu tel clameur & meſcontentement de tous coſtez, que les meilleurs ſoldats de l'armée s'eſtoient deſrobez pour retourner en France. Pour à

(a) Dans toutes les éditions de Boivin, ce qui concerne le Baron de la Garde eſt daté en marge du 15 Juillet : cela appartient vraiſemblablement à l'année 1554.

quoy remedier, il avoit fait aſſembler le Conſeil, où les choſes debatues, on n'avoit ſceu trouver meilleur expedient que de corriger & addoucir un peu l'article qui portoit, que quand il deffaudra nombre de picques ſeiches, ou autres prenans ſimple paye, les appoinctemens ordonnez au total de la compagnie, ſeront rabatus à la proportion de ce deffaut. Eſtant la verité qu'il n'y avoit ſoldat, pour bon meſnager qu'il fuſt, qui ſceuſt vivre de ſix livres par mois, tant s'en faut qu'il euſt dequoy s'habiller & acheter poudre, plomb & meſche. D'alleguer comme on pourroit faire, qu'il faut ſoudain remplir les places de ceux qui s'en iront, c'eſt traicter de l'impoſſible; car le Piedmont ne nourrit point de pepiniere françoiſe, où on les puiſſe ſoudain choiſir: de maniere qu'il faudroit, cela ſe continuant ainſi, que Sa Majeſté envoyaſt de deux en deux mois nouvelles creues pour remplir les places vuides: ce que faiſant, l'acceſſoire ſurmonteroit tousjours la deſpence du principal. De mettre auſſi en jeu, que ſi on faiſoit bien garder les paſſages, on attraperoit & chaſſieroit les fuyards; il y a longtemps que cela a eſté ainſi ordonné, mais le Piedmont a tant de paſſages & d'iſſues,

que le meſme Argus n'y ſuffiroit pas : & puis celuy qui craint, comme fait celuy qui ſe deſrobbe, eſt tousjours luy-meſme ſi avant au guet, qu'il ſe ſçait eſcouler par des endroits qui ne ſont cogneus qu'aux ours & aux chamois. D'ailleurs la clemence & le debonnaire (a) naturel du Roy ſont ſi eſloignez de ces cruautez, qu'il eſt tousjours plus preparé à pardonner qu'à chaſtier les fautes que la ſeule neceſſité & la pauvreté font commettre, par ceux qui n'ont autre apuy que la paye de Sa Majeſté, eſtans meſmement eſloignez de la France.

Le Roy (b) ayant reprins quelque opinion ſur les precedentes remonſtrances du Ma-

(a) Cette indulgence, que prêche le Maréchal de Briſſac, fait honneur à ſon ame. En effet il y avoit de la cruauté à vouloir punir des gens qui deſertoient, parce qu'on ne les payoit pas. Il falloit que Boivin eut un rare patriotiſme pour ne pas ſe rebuter ; & les Miniſtres de Henri II étoient bien coupables.

(b) Il n'eſt pas aiſé de fixer l'époque préciſe à laquelle Henri II reprit en conſidération la délivrance de Sienne. On a vu que le Maréchal avoit eu ordre de ne pas s'en occuper. Mais le Conſeil du Monarque François étoit dans une fluctuation perpétuelle. Ce qu'on avoit ordonné la veille, un contr'ordre le détruiſoit le lendemain. Les Guiſes, & la Ducheſſe de Valentinois ſe joignoient à la Reine pour porter Strozzi ; &

reſchal, ſur le ſecours de Sienne, & prevenu d'heure les inconveniens, il luy manda que de ſa part il ne la tenoit ny ſi difficile ny ſi hazardeuſe qu'on pourra penſer, & que Sa Majeſté avoit aſſez de bons ſerviteurs qui n'avoient faute de cœur ny d'experience pour l'entreprendre, & qui euſſent, ſi on leur euſt de bonne heure communiqué, ſceu diſpoſer tellement les affaires, que Sa Majeſté en euſt receu gloire & honneur avec l'aſſiſtance de tout l'eſtat Siennois, qui euſt ouvert la porte à la conqueſte de toute la Toſcane, & peu-à-peu l'Empire d'Italie : mais de le vouloir maintenant entreprendre à la haſte comme on voudroit aujourd'huy faire, c'eſt choſe impoſſible à qui ne voudra hazarder tout ce qui eſt deçà les Monts, pour les meſmes choſes qu'il tient aujourd'huy pour deſeſperées : ſi toutesfois elle vouloit prendre reſolution au contraire, & donner les moyens pour embraſſer le jeu ; il ne craindra jamais les propres dangers

le Connétable au contraire faiſoit ce qu'il pouvoit pour qu'il échouât. Cette inſtabilité dans le miniſtère François pendant le règne de Henri II n'a pas été aſſez remarquée par les Hiſtoriens ; & c'étoit là où il falloit chercher les cauſes de tant de malheurs qui alors accablèrent la France.

qu'il prevoit desjà, & que tout le plus grand ſecours que Sa Majeſté puiſſe aujourd'huy apporter à tels affaires, c'eſt de donner le moyen de marcher droict à Milan, & y apporter, comme on pourra faire, tel eſtonnement que les Imperiaux ſoient contraints de revoquer leurs forces du Siennois, pour nous venir combattre, & à quoy nous nous preparerons tous, avec reſolution d'en rapporter la victoire, ſous la faveur de ce bon Dieu, qui aſſiſte tousjours la juſtice des armes. Tout d'un train on pourra auſſi entreprendre contre l'une des deux places, ou toutes les deux, ſur leſquelles Voſtre Majeſté ſçait qu'elle a de grandes intelligences, & qui ſeroient avec le temps propres à conquerir la Lombardie; mais s'il eſt ainſi que le bruit en court, que Sa Majeſté vueille racourcir les forces du Piedmont pour les envoyer par mer au Siennois ou en Corſe, il eſt à craindre qu'en penſant ſauver Sienne, qu'elle ne perde le Piedmont, le Montferrat, l'Aſtizane, & tout ce qui eſt de deçà les Monts, avec la reputation (que les Princes genereux, ainſi que Sa Majeſté) ont tant à cœur, avec les meſmes forces qu'il y envoyeroit auſſi.

Le Figuerol (a) & tous les Seigneurs de l'armée Imperiale s'aſſemblerent en Alexandrie, pour deliberer de ſecourir encore de nouveau Valſenieres, eſtimans que nos forces fuſſent de beaucoup plus grandes qu'elles n'eſtoient, le deffaut deſquelles on avoit caché à ceux meſmes du camp vollant, qui alloit rodant à l'entour dudit Valſenieres. Ils reſolurent d'eſcrire à l'Empereur, pour avoir ſon conſentement ſur le hazard d'une bataille, s'ils eſtoient contraints de la donner. Et à la verité toutes choſes eſtoient ſi bien diſpoſées à l'advantage du ſervice du Roy, que Valſenieres euſt eſté pieçà (b) emporté, ſi le deſaſtre de Sienne ne fuſt ſuccedé, & ſi Sa Majeſté euſt de bonne heure envoyé le renfort promis. De meſme ſuite Vulpian euſt couru pareille fortune. Envoyer toſt ou tard le ſecours, n'eſt pas ce qui fait ou eſpargne la deſpence, mais c'eſt bien ce qui engendre les pertes & les inconveniens, & à la ſuite d'iceux, le redoublement de la deſpence, avec perte de reputation, qui ne s'acquiert pas facilement parmy les armes.

Cependant la Trinité deſroba un chaſteau, entre Foſſan & Cairas, nommé la Baſtide,

(a) Figueroa. (b) Déjà.

qui eſtoit pour apporter beaucoup de mal, ſi on luy euſt donné loiſir de le fortifier : mais pour l'en empeſcher, le Mareſchal depeſcha ſoudain le ſieur de Gordes pour l'aller reprendre, avec ce qu'il tireroit des garniſons de Montdevis, Ceve, Albe, Beine & Saviglan. Si-toſt qu'il fut party, & que le bruit courut que forces s'aſſembloient de tous coſtez, la Trinité laiſſa reprendre ce chaſteau, qui fut ſoudain demantelé.

Le quatrieſme Aouſt arriverent (a) en Aſt ſept nouvelles cornettes de cavalerie eſpagnolle : quoy entendu par le Mareſchal, il depeſcha la Motte Gondrin & Franciſque Bernardin, avec trois cens chevaux, & ſix cens hommes de pied, pour leur dreſſer quelque embuſcade & les charger. Soudain que la ville en eut l'alarme, il ſortit environ trois cens chevaux, ſuivis de huict ou neuf cens hommes de pied : ce que recognoiſſans les noſtres, ils n'enfoncerent que les premiers : il y en eut de vingt-cinq à trente portez par terre, & autant de pri-

(a) Si cet évènement ne date pas de 1554, Boivin l'a bien mal placé, puiſque nous allons retrouver à l'inſtant une ſuite d'évènements qui ſe ſont paſſés au mois de Mars 1555, & les mois ſubſéquents.

ſonniers. Tout le mal qu'il y eut pour nous, ce fut la bleſſeure d'une main dudit ſieur de la Motte Gondrin, qui en fut quitte pour la perte du doigt medecinal (a) ſeulement. Le Mareſchal l'alla viſiter, lequel il ſupplia vouloir eſcrire à Sa Majeſté de ne permettre que la chicanerie (b) de Tholoze le ruinaſt, comme elle faiſoit, pendant qu'il preferoit le ſervice de Sa Majeſté à ſon intereſt particulier.

Au meſme inſtant le Mareſchal eut nouvelles que le ſieur Domp Raymond de Cardonne, Domp Alvaro de Sende, & le Comte d'Arignan, ceſtuy ſerviteur de M. de Savoye, & les autres de l'Empereur, eſtoient retournez de Gennes avec aſſeurance de trois cens mille eſcus, de la venne des ſix mille Allemans nouvellement levez au Comté de Tirol, & de l'embarquement de quatre mille biſognes, auſſi nouvellement

(a) Par cette expreſſion *du doigt medécinal*, nous préſumons qu'il faut entendre *l'index*, parce que c'eſt le doigt qui ſert aux Medecins pour tâter le poulx des malades.

(b) La Motte Gondrin avoit un procès à Toulouſe, où apparemment on ne lui épargnoit pas les frais tandis qu'il combattoit pour la patrie.

levez

levez en Eſpagne : & que le Duc d'Alve (a) devoit venir en Italie avec tant de puiſſance, qu'il n'y demeureroit pas un pauvre François, pour ſervir de ſemence à l'advenir.

Pendant que ces remonſtrances eſtoient bien receues par aucuns, & condamnées par ceux qui n'y entendoient que *le haut Allemant*, le Mareſchal fut aſſeuré que les ennemis avoient depeſché douze Enſeignes d'infanterie, & quatre Cornettes de cavallerie à Gatinare, avec commandement de le diligemment fortifier, pour en faire un aſſeuré propugnacle (b) contre Santia. Quoy conſideré, il depeſcha Bonnivet & Dampville, avec trois cens chevaux & douze cens Fantacins, moitié François & moitié Allemans, pour recognoiſtre la contenance des ennemis, &, ſelon la belle apparence du jeu, les enfoncer ſi furieuſement, que nul n'en peuſt aller conter des nouvelles aux autres. Ces Seigneurs eſtans partis, reſolus à bien eſtriller les ennemis, la goutte print Bonnivet à my-chemin : dont le Mareſchal ayant eſté adverty, il monta ſoudain luy meſme à cheval, aſſiſté de quatre

(a) Une fois pour toutes on prévient le Lecteur qu'au lieu du Duc d'Alve, il faut lire le Duc d'Albe.

(b) Un fort.

cens Suiſſes & cent cinquante chevaux conduiſans deux moyennes, en reſolution d'attaquer (a) un ſi cruel combat, que les ennemis ne ſe hazarderoient plus d'agacer ny reſveiller le courage du *Lyon François*. Les chemins enfondrez par les pluyes ſurvenantes retarderent les noſtres, & ouvrirent le jugement à l'ennemy pour ſe retirer de bonne heure du mal qu'on luy préparoit (b). Et de fait oyans que le Mareſchal y eſtoit en perſonne, ils deſlogerent ſans dire adieu : mais au lieu de prendre la campagne, le chemin de laquelle eſtoit le plus court, ils prindrent celuy de la montagne, traverſans le Val de Sezia : de maniere que quand nos trouppes arriverent à Gatinare, ils avoient desja fait deux lieuës de chemin. Le chaſteau fut rendu dès la meſme arrivée du Mareſchal, qui fut, & ſur le meſme ſoir, attaint de la goutte qui vint loger dans ſes jambes, auſſi bien qu'elle avoit fait en celles de Bonnivet, & avec tant de douleurs qu'il fallut l'emporter à Santia, dans un coche que la Comteſſe de Gatinare, Dame fort galante, luy preſta. Si elle n'euſt eſté d'aage, j'euſſe craint que le combat amou-

(a) D'engager, ou plutôt de livrer.

(b) M. de Thou ne parle point de ce fait.

reux n'euſt eſté celuy qui avoit ouvert la porte à ceſte faſcheuſe goutte.

Tout ainſi que l'amoureux remuë tousjours toutes ſortes de pierres & de partis pour confirmer & augmenter l'amour de ſa Dame, tout de meſme auſſi le Mareſchal alloit ruminant & remuant en ſon eſprit tout ce qui pouvoit ſervir à conſerver ou faire perdre ſa bien-aimée nouvelle fortification de Santia. Pour à quoy parvenir il fit nouvelle inſtance au Roy, ou de luy envoyer tant de forces qu'il peuſt à force ouverte combattre l'ennemy, ou au moins ſi ſuffiſante qu'il peuſt ſi bien fournir Yvrée, Maſin & Santia, qu'elles tinſſent coup pendant qu'il feroit la moiſſon prochaine du Piedmond; qu'alors l'ennemy ſeroit haraſſé, & luy frais & repoſé pour entreprendre tout ce que le temps luy pourroit offrir. Qu'il avoit trouvé les Regiments de Roquendolf & Rifflemberg ſi mutins & ſi mal diſciplinez, que par peines & menaces il n'en pouvoit venir à bout: & que quatre mille François ou Suiſſes rendroient plus de ſervice que ne font tous ces ſix mille *Brodes* (a). Qu'il avoit

(a) *Brode* eſt un vieux mot qui dans notre langue paroît avoir eu anciennement différents ſens. Par une femme *Brode*, on entendoit une *femme noire*. Depuis longtems ce ſobriquet de *Brodes* a été appliqué aux Alle-

gaigné ce poinct ſur les Suiſſes, qu'ils feroient monſtre tous les mois, pourveu qu'on arreſtaſt leurs roolles, ſelon ce qu'ils auroient preſent d'hommes, & qu'après ils fuſſent payez à cette raiſon : offrans neantmoins, pour ne precipiter les affaires du Roy, attendre le payement non un mois ſeul, mais deux & trois : alleguans que par ce moyen ils ne courroient le hazard de perdre ce qu'ils auroient preſté à leurs ſoldats morts, ou qui auroient quitté l'enſeigne. Le Roy promit de faire reſponce à tout cecy par un Gentilhomme qu'il envoyeroit exprès.

Cependant qu'on travailloit à Santia, le Sieur Ludovic de Birague fit entendre au Mareſchal que deux Gentils-hommes, l'un de ſes amis & l'autre parent, offroient de mettre entre ſes mains deux chaſteaux ſituez en Lomelline (la plus féconde partie du Milannois) & qui eſtoient ſi forts, que moindre des deux, endureroit de ſept à huict cens coups de canon. Mais parce qu'ils eſtoient

mands par le peuple François des villes voiſines de l'Allemagne. Aujourd'hui à Mets on appelle encore *les* Allemands, *Brodes-couez* : cette épithete de *couez* eſt aſſez bizarre, puiſqu'elle déſigne ordinairement les chevaux Anglois, à qui on coupe la queue pour réparer (dit M. le Duchat) la difformité de leur croupe.

trop reculléz de nous, il n'y voulut entendre, remerciant toutesfois l'un & l'autre de leur bonne volonté, & les prians remettre la partie à une autre plus advancée boutade.

Le Mareſchal voyant la fortification de Santia ſi advancée, qu'elle eſtoit preſque en deffence, envoya querir le Sieur de Salveſon (15), auquel il avoit baillé le maniment & la négociation de l'entreprinſe de Caſal, pour en conférer avec luy, & deſormais paſſer à l'exécution. Or auparavant qu'entrer plus avant en matiere, j'ay jugé néceſſaire de déclarer par le menu quelle eſtoit l'entreprinſe, & tout d'un train faire cognoiſtre à un chacun que la gloire de l'exécution, qui s'enſuivit par après, a eſté par (a) aucuns ignoramment attribuée audict Salveſon, & non au Mareſchal, à la ſeule prudence, bonne conduite & jugement duquel toutesfois le tout doit eſtre attribué : à quoy à la verité, ledit Salveſon doit participer, pour le ſecret, diligence, & valeur qu'il apporta & à la conduite, & à l'exécution. Il faut donc entendre que ce Capitaine Pondeſture,

(a) Quoiqu'en diſe Boivin, généralement on a attribué le mérite de l'entrepriſe à Salvoiſon. (Liſez l'Obſervation, n°. 15.)

duquel j'ay cy-deſſus fait mention, avoit un ſien couſin Maiſtre d'eſcolle dans Caſal, logé tout contre le rempart de la ville, près la porte du Pau. Ce bon compagnon menant ſouvent joüer les enfans ſur ce rempart s'amuſoit quelquefois à regarder le foſſé & ceux qui alloient & venoient par ceſte porte. Il advint un jour, inſpiré par un Ange qui eſtoit *bon François*, qu'il remarqua qu'à vingt pas de ceſte porte il y avoit un tourion à demy quarré, qui empeſchoit que la ſentinelle & la garde meſme de la porte ne pouvoient deſcouvrir ce qui ſe faiſoit derriere ce tourrion, & que la ſentinelle qui eſtoit à la main gauche, la muraille faiſant un peu de recourbement, ne pouvoit deſcouvrir ce qui ſe faiſoit à l'endroit de ce meſme tourrion. Il commença là-deſſus à baſtir d'auſſi grands deſſeins que s'il euſt rencontré *la vraye pierre Philoſophale* : toutesfois pour n'eſtre Pape par fantaiſie, il print une nuict la hardieſſe de jetter une eſchelle dans le foſſé, par laquelle il deſcendit & remonta à ſon aiſe, ſans eſtre deſcouvert de perſonne. Ayant aſſez ſouvent ruminé ſur les moyens qu'il pourroit tenir pour ménager à ſon utilité ce qu'il avoit deſcouvert, il s'adviſa un jour de ce ſien couſin Pondeſture, ſoldat de Salve-

ſon, lequel il invita à le venir voir à Caſal en habit deſguiſé, & qu'il le logeroit & traiteroit, puis confereroient du mariage d'une ſienne fille dont il eſtoit fort preſſé, & qu'il ne vouloit faire ſans luy.

Pondeſture à ceſte ſemonce demanda congé à Salveſon : l'ayant obtenu il fit le voyage de Caſal, ou eſtant ce ſien couſin maiſtre d'eſcolle luy dict : « Que me donneroit à » voſtre advis le Roy, ſi je luy pouvois » mettre ceſte ville entre les mains » ? L'autre luy reſpondit : *Je la recognois de telle importance que rien ne vous ſera refuſé, vous ſervant de l'addreſſe du Mareſchal, avec lequel il en faudroit conferer. Allez donc vers luy*, dit le maiſtre d'eſcolle, *& luy demandez douze mille eſcus pour moy, & ſix mille pour vous : car il faut que vous ſoyez celuy, & non autre, qui aille & vienne vers moy, & m'apportant aſſeurance, je vous monſtreray de quoy*. Pondeſture au lieu de repaſſer vers Salveſon à Verruë, s'en vint droit trouver le Mareſchal, auquel il donna ouverte communication de ſon voyage, & la demande des dix-huict mille eſcus. Le Mareſchal ayant un peu penſé là-deſſus, dict à Pondeſture que ceſt affaire eſtoit de ſi grande conſéquence, qu'il le falloit manier avec pru-

dence, & par la main de quelqu'un fort ſecret & fidelle : l'autre luy reſpondit : *Mon Capitaine eſt, ce me ſemble, le plus propre de tous ceux que vous ſçauriez choiſir, meſme eſtant ſi proche de Caſal, que je pourray aller & revenir d'une nuictée à l'autre.* Le Mareſchal luy reſpondit : *Puiſque vous avez bien conduict celle de Verceil, vous ſçaurez auſſi reduire ceſte-cy à perfection : je depeſcheray vers luy un de mes courriers afin que demain il ſe trouve icy, & lors nous conclurrons par enſemble ce qui ſera de faire.* Salveſon eſtant venu, il fut entr'eux reſolu que Pondeſture retourneroit vers ſon couſin, luy porteroit les promeſſes du Mareſchal, avec cent eſcus qu'il luy donneroit pour entretenir ſon courage & ſa devotion, juſques à tant que le temps fuſt propre pour parvenir à l'exécution : & qu'auparavant que s'en revenir, luy meſme en recogneuſt bien au vray, les moyens, pour les luy rapporter, & ſelon cela diſpoſer les affaires bien à propos. Pondeſture alla voir ſon couſin, qui trouva les eſcus de ſi bon gouſt, qu'il le fit luy-meſme deſcendre & remonter par l'eſchelle dans le foſſé : dont il vint faire le rapport au Mareſchal, qui tint la porte de ſa langue ſi bien cachettée par deux

ans, que jamais rien ne fut deſcouvert.

Si-toſt que le temps & les affaires furent diſpoſez à entendre à ceſte entreprinſe, pour en demeurer plus aſſeuré, il l'envoya recognoiſtre premierement par le Cluſeau (a) & Lombrail, Sergens, qui avoient jugement & valeur : & puis encore un coup par les Capitaines Bonnal & Martin, pour voir ſi l'un ſe rapporteroit à l'autre : les ayant trouvez tous correſpondans, & en ayant bien au long conferé avec Salveſon, & fait de nouveau recognoiſtre par Pondeſture la diſpoſition des affaires : il fut reſolu que l'exécution s'en feroit le jour de Careſme-prenant, auquel toute la Nobleſſe de l'armée Imperiale ſe devoit trouver à Caſal, où eſtoit le Figuerol, qui faiſoit dreſſer un tournoy pour donner du plaiſir aux Dames, aſſez frequentes & belles en ceſte ville. Que Salveſon meneroit deux barques avec trois cens hommes dedans & ſix eſchelles, & deſcendant par le Pau, couperoit les cordes des bacs de Creſcentin, Gabian, Pondeſture, Camin & de la Motte : afin que nul ne peuſt paſſer l'eau, ou en advertir. Qu'il ameneroit ces bacs avec luy, & les jetteroit du coſté de Santya, pour

(a) Brantôme raconte que Cluzeau & Pondeſture eurent chacun mille écus de récompenſe.

paſſer les troupes & la cavallerie qui iroit avec luy, & que pour ce faire il menaſt ſept ou huict bons baſteliers pour diligemment paſſer leſdictes troupes. Que ceſte nuict precedente le Careſme-prenant, il depeſcheroit Bonnivet, Dampville, & la Motte-Gondrin avec douze cens harquebuziers & deux cens chevaux, pour ſe jecter ſur les advenuës de Verceil, Trin, & Sainct-Germain. Sur tout qu'il regardaſt à ſi bien inſtruire tous ces Seigneurs, lorſqu'ils arriveroient au bord de l'eau, qu'il n'y euſt déſordre aux choſes accordées & reſoluës. Salveſon s'en alla donner ordre à ce qui eſtoit à faire, & le jour venu qui precedoit le Careſme-prenant, le Mareſchal appella tous les Seigneurs au Conſeil, parlant auſquels il dit en peu de mots : « Le jour eſt venu, Meſſieurs, auquel il » faut que je vous deſcouvre ce qui m'avoit » ſi obſtiné à la fortification de ceſte place ; » enfin ç'à eſté pour parvenir à l'exécution » d'une très-importante entreprinſe que j'ay » pieçà en main, & que je veux faire exé- » cuter ceſte nuict prochaine, par vous Meſ- » ſieurs de Bonnivet, Damville, la Motte » Gondrin & Carle Birague. Et ayant reſolu » de vous ſuivre avec douze cens hommes » & trois cens chevaux, je veux commettre

» à vous, Seigneur Ludovic de Birague,
» la charge de ceſte place : pour la garde
» de laquelle vous retiendrez douze cens
» François & ſix cens Italiens, & autant de
» Lanſquenets que je vous ay deſtinez : le
» reſte vous le ferez tenir preſt, & tous les
» jours en armes, pour ſoudainement marcher
» ſelon que je vous ordonneray. Vous donc,
» Meſſieurs, qui devez preſentement partir,
» allez aſſembler vos troupes, & cependant
» je vous attendray en campagne avec tous
» ces autres Seigneurs, pour vous dire lors,
» & non pluſtoſt, le lieu où vous devez aller,
» ſous la conduicte des guides que je vous
» bailleray, m'aſſeurant que ſi vous avez
» fiance en ma conduicte, & à la meſme
» valeur que j'ay tousjours recogneuë en
» vous, que Dieu nous fera ceſte grace, de
» vous preſenter la victoire toute aſſeurée ».
Ces Seigneurs eſtans ſortis avec leurs troupes, il leur communiqua de poinct en poinct toute l'affaire, leur recommandant le ſilence, la diligence, & d'empeſcher le ſac, *garder l'honneur des Dames :* & de prendre garde que les priſonniers ne fuſſent deſrobez ou ou deſtournez. Dieu les accompagna ſi bien qu'ils arriverent ſans eſtre decouverts, où Salveſon les attendoit avec les bacs, qui

paſſerent toute l'infanterie en deux voyages. Les eſchelles & les charges ayant eſté deſparties entr'eux, tant pour la ſurprinſe que pour rompre le corps-de-garde de la porte, & puis abbattre le pont ; chacun donna dedans : Bonnivet & Dampville demeurans dehors avec un fort de huict cens hommes, pour donner ſecours & faveur ſelon que la neceſſité le requerroit. La Motte-Gondrin & Salveſon, s'advancerent les premiers : Cluſeau (a), Pondeſture, Chary, Martin, l'Iſle, Lombrail, Bonval, Bernard de Leſtore, la Motte, & Claude Botal, eſtans prets pour deſcendre au foſſé, ils firent quelque bruict, qui donna occaſion à une ſentinelle de tirer une harquebuzade qui bleſſa un ſoldat lequel fut ſoudain enlevé : & chacun s'eſtant mis aux eſcoutes & n'oyans rien, ceux-cy monterent les premiers, tuerent ſans bruit les deux ſentinelles qui eſtoient de coſté & d'autre de l'endroict où ils montoient, trouverent le maiſtre d'eſcolle qui les mena droict à la porte, où le corps-de-garde fut ſoudain forcé, la porte ouverte & le pont abbatu par Dodalengue qui avoit le pied de chevre. Bonnivet & Dampville entrans, ordonnerent

(a) Ce Capitaine Cluſeau étoit de Sarlat en Périgord, ſelon Brantôme.

deux cens hommes pour donner dans la place, & deux cens de chacun coſté des murailles pour s'en ſaiſir & bien garder ceſte porte. L'alarme eſt grande par la ville, pluſieurs ſe voulans mettre en deffenſe furent tuez : le peuple s'enfermoit dans les maiſons, pour autant que peu auparavant pour certaine queſtion qui eſtoit intervenuë, il leur avoit eſté deffendu à peine de la vie, ſortir de leurs maiſons : & qu'en cas d'alarme, ils miſſent ſeulement force lumiere aux feneſtres. Ce qui aida beaucoup aux noſtres, pour s'en rendre maiſtres, & s'entre-recognoiſtre en ceſte fureur, qui aveugle quelquefois les plus habiles. Le Colonnel des Allemans, nommé Madruce (a), avec environ ſoixante des ſiens, ſe preſenta devant la trouppe de Bonnivet, qui le renverſa ſoudain, ſi fort bleſſé qu'il mourut le lendemain.

La ville eſtant gaignée & les advenuës bien garnies, tous les Allemans qui eſtoient en garniſon, au nombre de quatre à cinq cens, ſe jecterent dans la citadelle, comme

(a) M. de Thou pretend que ce Colonel des Allemands, qu'il nomme Jean-Baptiſte de *Lodrone*, tint ferme pendant quelque tems dans une tour, & qu'il fut tué en la défendant. La Popeliniere le nomme le Comte Ladron, & fait auſſi mention de ſa réſiſtance.

auſſi fit le ſieur Figuerol *tout en chemiſe, une robbe longue ſur les eſpaules* : devant laquelle citadelle ayans faict pluſieurs barricades, les Seigneurs de Bonnivet & de Dampville ſe tindrent au dehors de la ville pour avoir nouvelles de M. le Mareſchal. Lequel monta à cheval au poinct du jour, accompagné comme il avoit dit, avec trois guides à cheval. Quand nous euſmes faict environ deux lieuës, me voyant aſſez près de luy, il me commanda de m'advancer, parce que je parlois Italien, avec une guide & neuf ou dix chevaux des ſiens, pour voir ſi nous rencontrerions perſonne qui nous ſceuſt dire des nouvelles. Nous le fiſmes ainſi, & à un quart de lieu de là, je vis des payſans qui traverſoient, vers leſquels je courus leur demander s'ils avoient point veu une trouppe de François qui alloient de ce coſté-là, l'un d'eux me reſpondit : *Ils peuvent bien aller ſeurement car ceſte nuict ils ont prins Caſal, d'où nous ſommes ſortis ce matin.* Je ne veux obmettre à dire qu'ils me dirent ces propos avec une face & contenance ſi allegres, qu'il eſtoit facile de recognoiſtre qu'ils ſouhaitoient en ce pays beaucoup plus la domination Françoiſe, que non pas l'Eſpagnolle. La prinſe auſſi de la ville fut avec ſi peu de dommage que les

Eſpagnols y en faiſoient plus en une heure, qu'il n'en fuſt fait en ceſte nocturne ſurprinſe. Les chevaux qui m'accompagnoient s'eſtant auſſi advancez, nous enveloppaſmes ces payſans avec belles paroles, & les menaſmes au Mareſchal, qui promit les eſtreines à ſi bonne nouvelle qu'eſtoit la mienne. Lors on haſta du pas au trot, de ſorte que nous arrivaſmes ſur le midy à Caſal, où il ne voulut qu'on fit bruit de trompette auparavant que la victoire fut du tout accomplie. Bien allerent-ils tous à l'Egliſe remercier Dieu ; & de là boire un coup, pour aller viſiter & recognoiſtre la citadelle. Pendant il m'envoya faire des depeſches à Santya, pour faire venir le reſte de l'armée, & d'autres, à Thurin, pour faire amener dix canons avec leur equipage, pour battre la citadelle. Je ne veux oublier que ſur la minuict Figuerol ſe ſauva à cheval par la porte *de ſecours* (a), & alla gaigner S. Salvadour, & de-là Alexandrie : ce futune faute que la conqueſte engendra parmy nos Chefs, qui oublierent de blocquer ceſte porte.

La legere refection prinſe, on entendit à

(a) Si l'on en croit M. de Thou, Rabutin, la Popelinière & Brantôme, Figueroa ne ſe ſauva point, & capitula à condition qu'il ſortiroit de la citadelle avec la garniſon vie & bagues ſauves.

retrancher & barricader la citadelle, & toutes les advenuës qu'elle avoit au dedans vers la ville ; & au dehors auſſi vers le parc : & aſſeoir de coſté & d'autre l'infanterie pour tirer aux deffenſes ; faiſant nuict & jour deux forts corps-de-garde dehors & dedans pour empeſcher la ſortie & le ſecours. Dans la place il y avoit pour Capitaine Vincent (a) Guerrier Mantoüan, avec cent hommes de ſa nation & les quatre cens Allemans, eſtoient entrez la pluſpart deſarmez : car ils furent prins ſi à l'impourveu qu'ils n'eurent moyen de prendre leurs armes, la pluſpart meſmes s'en eſtoient fuis avec tant de haſte, qu'ils laiſſerent le pourpoinct & le chappeau. Cela ne ſervit pas peu pour la reddition de la place.

Ceſte citadelle eſt fort grande, ayant bon foſſé, & quatre gros ravelins en forme de baſtions, qui la flanquent de tous coſtez ; au deſſous elle eſt toute vuide, en caves & magaſins tous voûtez de brique, pour loger les munitions d'artillerie, & les vivres.

Dans la ville furent trouvez trois canons & deux coulevrines, qui furent miſes en batterie, pour tirer ſeulement aux deffenſes, en attendant l'artillerie qui devoit venir de

(a) M. de Thou l'appelle Guevara.

Thurin

Thurin par eau. Il y fut gaigné 600 bons chevaux de ſervice, & en rançon de ces beaux faiſeurs de tournois, de ſoixante à quatre-vingt mille eſcus, & force beaux habillemens de maſquarades.

Le Mareſchal, tousjours preparé à la prevention des accidens, fit loger toute l'armée dans les fauxbourgs, & maiſons des Egliſes, qui eſtoient environ la ville, & barricader ſi bien, que l'ennemy ne les peuſt enfoncer, s'il venoit à eux de jour ou de nuict, pour le ſecours de la citadelle. Durant quatre jours perſonne ne comparut pour dire *qui va là;* au cinquieſme durant la nuict on veit quelques feux, & oüit-on des gens qui crioient ſecours : mais ils ne s'arreſterent guères en place. On y fit ſi bon guet qu'il en fut la nuict enſuivant attrapé deux, que le bourreau fit *Chevaliers de ſon ordre.*

A ceſte nouvelle tout le Milannois, le Cardinal de Trente, Figuerol & les Genevois tous eſpouvantez, commencerent à faire levées, & à preparer armes & argent pour venir au ſecours de la citadelle.

Le Roy ayant receu par les mains de Plancy, que le Mareſchal avoit depeſché vers Sa Majeſté, les nouvelles de la prinſe de Caſal, en receut un contentement infiny, loüant

auſſi beaucoup le bon ordre qui avoit eſté donné pour combattre & emporter la citadelle, depeſchant à ces fins le ſieur de Montlambert, tout exprès pour s'en resjouyr avec luy, & avec tous ſes autres bons ſerviteurs, avec eſperance que par luy-meſme il luy feroit bien-toſt ſçavoir la finale reduction de la citadelle en ſon obeyſſance.

Priant le Mareſchal de croire, que combien que le Cardinal de Mantoüe ſe fuſt abouché avec le Marquis de Peſcaire, comme il luy avoit mandé, qu'il ne le falloit pas pour cela tenir pour ſerviteur de l'Empereur, ayant pieçà donné aſſez de notables preuves à Sa Majeſté de l'affection qu'il avoit à la proſperité de ſes affaires.

Que les nouvelles levées d'infanterie & cavallerie qui ſe dreſſoient en Allemagne, alloient ſi laſchement par faute de deniers, qu'il n'avoit de long-temps que craindre pour ce regard, meſme pour autant que Sa Majeſté ne laiſſoit cependant de diligemment aſſembler nouvelles forces, deniers, & proviſions d'artillerie & de munitions de tous coſtez, pour luy envoyer.

Que les compagnies des ſieurs de Dampville, d'Aubigny, de la Fayette, de la Guiſche & du Rollé, arriveroient bien-toſt

en Piedmont, ſuivies de dix nouvelles compagnies Françoiſes, levées par Capitaines choiſis.

Auſſi que pour ſortir de la tirannie des Treſoriers, il eſtoit ſur le poinct de faire un party avec les marchands de Lyon, afin que l'armée de Piedmont fuſt doreſnavant payée de mois en mois : mais que toutes ces diligences ſerviroient de peu, ſi le Mareſchal ne donnoit ordre à faire monſtres ſi rigoureuſes, que les larrons fuſſent chaſſiez, les compagnies complettes, & les deniers revenans bons, mis en réſerve deux jours après la monſtre faite, pour en ſecourir les reparations, l'artillerie, & autres affaires de guerre.

Que le retardement des payemens & du renfort ne luy fiſſent perdre courage : d'autant que Sa Majeſté, avoit reſolu de retrancher toutes ſes deſpences, pour ſervir à ceſte-cy, qui eſtoit ſi heureuſement & fructueuſement employée.

Et qu'il luy ſeroit enfin pourveu de poudres, boulets, canoniers & Officiers. Toutes ces promeſſes, ores que grandes & belles, *firent comme les montagnes qui n'enfanterent qu'une ſouris*, car il ne s'en enſuivit aucun effect.

Revenant à la Citadelle de Caſal, elle ſe trouva ſi forte & ſi couverte de toutes ſortes d'oſſenſes, qu'il n'y avoit pas apparence d'en venir à bout en moins de ſix ſepmaines, ores qu'elle fuſt batuë de quinze pieces d'artillerie, canons & coulevrines, venuës de Thurin. Or le Mareſchal, qui faiſoit tousjours le compte de ſon voiſin plus avantageux que le ſien, jugeoit que les Imperiaux ſeroient ſi favorablement ſecourus par le Duc de Florence, par les Genevois, & par les Milannois, qu'ils auroient bientoſt dreſſé une armée ſuffiſante pour le combattre, ou pour luy faire quitter le ſiege. En tous leſquels evenemens il y avoit autant ou plus à craindre qu'à eſperer. Conſideroit auſſi, que ceux qui ſe laiſſoient envelopper en ces partis tousjours douteux & hazardeux, ne marchoient jamais ny au combat, ny au maniement des affaires, ſi reſoluëment ne ſi aſſeurément que celuy qui avoit en main dequoy fuyr l'un, & embraſſer l'autre. Il aſſembla tous les Seigneurs au Conſeil, & leur remonſtra en quelle agitation il eſtoit pour l'incertaineté du ſuccès des affaires : & d'autant plus que Sa Majeſté s'endormoit ſur certains advertiſſemens qui luy eſtoient donnez d'Italie, de l'impuiſſance de l'ennemy,

au ſecours de la citadelle, & que pour ſortir des ces balancemens, il ne voyoit autre expedient que de ſe reſoudre tous à faire diligemment un ſi grand & ſi fort retranchement de la citadelle d'avec la ville, qu'ils n'en peuſſent eſtre chaſſez par aſſaut, l'ennemy s'avançant à ce ſecours. Que pour ce faire il falloit dès maintenant choiſir les Seigneurs (a) qui entreprendroient ceſte deffence, avec toute l'armée qui ſe retrancheroit au dehors à la faveur de la muraille, & cependant il feroit une courſe en Piedmont, pour ramaſſer tant du pays que de Savoye quatre ou cinq mille hommes, & trois mille François vétérans des garniſons, avec quelques 1200 Suiſſes qui s'approchoient, & qu'il avoit fait lever, pour remplir les regimens, & qu'avec 400

(a) Si l'on s'en rapporte à M. de Thou, à la Popeliniere, à Rabutin & à Brantôme, cette citadelle de Caſal ne ſoutint pas un long ſiége contre les François. Mais ils en parlent ſi légérement qu'on ne peut guères oppoſer leurs récits à celui de Boivin, qui étoit ſur les lieux. Quoique les détails de ce ſiége, qu'il nous a tranſmis, renferment des particularités aſſez piquantes, nos Hiſtotiens, au lieu d'en faire uſage, ont donné la préference aux relations ſuccinctes & ſeches des Ecrivains qu'on vient de nommer.

chevaux qui eſtoient encore au Piedmont, il marcheroit tousjours le long du Pau juſques à Caſal avec une bonne ordonnance de charrettes pleines de vivres & de munitions, armées de coſté & d'autre. Tous les Seigneurs furent d'advis que ce conſeil eſtoit recevable en cas de neceſſité extreme, mais qu'il valloit beaucoup mieux approcher par tranchées & mantelets, une ſi furieuſe batterie contre le ravelin qui regardoit vers la ville, qu'on le peuſt emporter : car ſitoſt qu'on ſeroit logé parmy eux, ils rabatroient beaucoup de leur brave réſolution : & cependant ne perdre temps à importuner le Roy coup ſur coup, pour le renfort : & à la deſcharge de tous proteſter à Sa Majeſté, de tout le mal qui en pourroit advenir, ne laiſſant pour tout cela de faire ce grand & fort retranchement, lequel Bonnivet, Dampville, Gondrin, Salveſon & Carle Birague entreprendroient de courageuſement deffendre contre l'ennemy, pour puiſſant qu'il peuſt eſtre. Chacun de ſon coſté mit la main à l'œuvre, & le Mareſchal à celle de la batterie contre le ravelin, qui fuſt ſi fort ébranlé qu'il y eut jour pour y donner l'aſſaut.

Sera icy noté par incidont, que le Mare-

ſchal entretenoit près de luy une cinquantaine de Capitaines (a), qui avoient eſté tous voleurs, brigands, ou meurtriers, & qui craignoient plus les mains de la juſtice de France, que les armes des ennemis du Piedmont. Et quand on luy diſoit *qu'il ne devoit eſtre ſuivy de telles gens*, il reſpondit tousjours. *Je les entretiens comme meſchans, pour le ſalut des gens de bien : car je ne ſçaurois commander rien de ſi hazardeux à ceux-cy, qu'ils ne faſſent teſte baiſſée, ce que je ne voudrois pas commander à autres.* Et de fait pour aller donner à ce ravelin, il appella le Capitaine la Trape, homme de mauvaiſe mine, & fort mauvais garçon, avec dix de ſes compagnons, auſquels il commanda de prendre trois cens hommes que Bonnivet leur feroit fournir, & de donner dans ce ravelin, & le conquérant, s'y fortifier. A quoy s'eſtans preparez, je les y veis aller de meſme gayeté qu'on va aux nopces. La hardieſſe, la gloire, & l'amour envers le ſuperieur & bienfaicteur,

(a) Le portrait que fait Boivin de ces prétendus Capitaines, qui ſervoient de gardes au Maréchal de Briſſac, ne prévient pas en leur faveur : il falloit bien de l'art pour ſe faire obéir & reſpecter par des hommes de cette eſpèce; & quoiqu'en diſe Boivin, c'étoit fort mauvaiſe compagnie.

qui cauſe de merveilleux effects, fit que ceux cy donnerent ſi furieuſement dedans, & s'obſtinerent ſi fort au combat qu'ils l'emporterent : la Trape y demeurant mort, & ſix de ſes compagnons avec une douzaine de ſoldats : le reſte s'y fortifia & barricada contre l'ennemy : ceſte heureuſe éxécution donna meilleure eſperance du retour ; l'artillerie qui eſtoit devant ce ravelin fut tournée vers l'autre, pour en avoir meſme raiſon que de ceſtuy-cy. Il advint pendant qu'on le battoit, que le ſieur de la Roche, Lieutenant de la compagnie de gens de pied de M. de Vaſſé, qui eſtoit la nuit en garde vers le parc, & du coſté de la porte *de Secours*, fit ſi mal ſon devoir, que le Capitaine Sallines (a) Eſpagnol avec cent harquebuziers entra dedans la place, environ deux heures devant jour : ce qu'ayant eſté recogneu, il fut mis entre les mains du Prevoſt, & la faute miſe à la deliberation du Conſeil, où il fut condamné à eſtre paſſé par les picques ; mais le Mareſchal prenant un plus gracieux party, leur

(a) Poivin donne ici un rude démenti à Brantôme qui prétend que ce Capitaine Salines ſe préſenta pour ſecourir la citadelle, & qu'il ſe retira auſſi-tôt. Ces petits accidents ſont familiers à Brantôme dès qu'on le rapproche des monuments & des écrits du tems.

dit : *il eſt Gentil-homme, cette mort porteroit conſequence d'infamie à ſa poſterité, je ſuis reſolu de luy donner demain charge de donner l'aſſaut avec la compagnie qu'il commande, à ce ravelin : ſi la bonne fortune luy eſt favorable qu'il en revienne, le hazard qu'il aura couru ſervira d'expiation à ſon peché ; ſi auſſi il y meurt, au moins ſera-il mort glorieuſement en ſervant ſon Prince.*

Ceſte reſolution fut trouvée fort loüable, & le Gentil-homme l'accepta avec action de graces, & ſe prepara comme bon Chreſtien à ceſt aſſaut, auquel, vaillamment combattant, il mourut, le ravin conquis : dont le Mareſchal conçeut grande eſperance pour le reſte. Mais ne voyant pour cela ceux de dedans aucunement eſtonnez, & craignant tousjours le ſecours, il print un fort hazardeux party pour en avoir la fin. C'eſt qu'il propoſa de mettre l'artillerie dans le foſſé, à dix pas des murailles, pour tirer dans les voultes du chaſteau, & y ayant faict ouverture, jetter dedans trois ou quatre caques de poudre pour faire voller tout en l'air. Il n'y eut gueres de Capitaines, Commiſſaires de l'artillerie, ny autres qui ne demeuraſſent eſtonnez à ſi dangereuſe execution. Quoy voyant il appella le ſieur de Richelieu, Gouverneur de Cour-

temille (a) (& qui mourut Maiſtre de Camp devant Bourges, lors que le ſieur d'Yvry (b) & les Huguenots la deffendoient contre le Roy Charles neufieſme) avec le Colonnel des Suiſſes, & dit à chacun d'eux : *Je vous prie m'amener ce ſoir chacun* 200 *des plus determinez ſoldats que vous ayez, pour m'aider à dreſſer une batterie dans le foſſé, avec deux cens pionniers que j'auray avec moy.* Chacun d'eux à l'heure dite s'y trouva avec ſes gens : & lors les pionniers commencerent à travailler pour abatre tant du foſſé que l'artillerie y peuſt deſcendre, le Mareſchal y mettant la main luy-meſme : quoy apperçu par leſdits ſieurs de Richelieu, Fiolic & Commiſſaires de l'artillerie, ils le vindrent, tous d'un commun accord, prendre par le corps, & le tirerent hors de là, ſe plaignans de l'injure qu'il leur faiſoit, ne les eſtimans pas aſſez courageux ni ſuffiſans pour faire ces approches, quelques dangereuſes qu'elles fuſſent, qu'il devoit ſuffire à luy qui eſtoit le chef, & de la vie duquel dépendoit le ſalut de l'armée & ceſte conqueſte auſſi, de

(a) Cortemiglia.

(b) Yvoi, frère de Genlis, fut Gouverneur de Bourges en 1563. (Voyez le Tome XXVII de la Collection, p. 88.)

commander, & à eux d'obeyr. Ceſte amoureuſe & affectionnée remonſtrance luy attendrit tellement le cœur, qu'il en laiſſa échapper une larme ou deux, leur diſant : *Vous voulez donc, mes amis, que je me monſtre indigne de la gloire que vos intrépides courages m'ont acquiſe.* Il s'arreſta toutesfois un peu à l'eſcart, & en lieu d'où il voyoit & ordonnoit tout. Dès que les ennemis ouyrent ce remuëment, ils tirerent inceſſamment harquebuzades auſſi menu que greſle, qui emporterent en moins de rien une trentaine de pionniers, dont on remplit les gabions, & quelques ſoldats auſſi. Soudain on mit la main à dreſſer les plates-formes pour quatre canons ; où la beſongne ſe trouva ſi chaude, qu'en moins de rien vingt-cinq que François que Suiſſes y furent tuez ou bleſſez, & tous par la teſte. Tant y a que l'artillerie fut deſcenduë & miſe en batterie, & faictes de coſté & d'autre de petites traverſes de terre pour couvrir les Commiſſaires, les canonniers & leurs poudres, & un corps de gens de guerre pour la garde. Le Mareſchal voyant les choſes en bon train, fit donner un eſcu à chacun de ceux qui y avoient travaillé, & porter à boire & à manger à ceux qui furent mis en garde. Dès que le jour

commença à paroiſtre, les quatre pieces commencerent auſſi à tirer dans les voûtes: à la centieſme vollée on commença à faire un peu de jour dedans à coſté d'une canonniere. L'ennemi tirant inceſſamment bleſſa plus de cinquante hommes ; mais ſur le midy craignans cela meſme que le Mareſchal avoit projecté, & à quoy ils ne pouvoient plus remedier ; les quatre cens Allemans qui eſtoient dedans les plus forts, perſuadez & intimidez par nos truchemens qui leur parloient toute la nuict de deſſus ces ravelins, commencerent à ſe mutiner, & à dire qu'il ne ſe falloit perdre en s'obſtinans par trop à deffendre une place qui avoit desja perdu deux mains, & à qui on coupoit les pieds. Le Capitaine Salines & Vincent Guerrier qui s'y voulurent oppoſer, coururent hazard. En ſomme ſur les deux heures après midy, ils donnerent la chamade, & commencerent à parlementer : ayans donné oſtage, le Mareſchal commanda au ſieur de Richelieu & Franciſque Bernardin d'aller traiter avec eux, & de m'y mener pour coucher la capitulation par eſcrit avec Gaſpard Holſter, l'un des truchemens de la langue Germanique pour leur accroiſtre la crainte, pour tant plutoſt parvenir à la redditioſi de la

place. Nous les trouvaſmes fort hauts à la main, demandans l'artillerie, munitions, bagues, & toutes autres choſes eſtans dans la place, ſortir en bataille, enſeigne deſployée & tabourin ſonnant, & terme de huict jours pour ſe rendre s'ils n'avoient ſecours, & que cependant tous actes d'hoſtilité ceſſaſſent. Je mis leurs demandes par articles, leſquels ledit de Richelieu & moy allaſmes monſtrer au Mareſchal : qui accorda la ſortie en armes, bagues-ſauves, l'artillerie & munitions qui eſtoient dedans appartenans au Duc de Mantouë, qu'il les envoyeroit prendre quand il les voudroit : mais que quant à celles qui ſe trouveroient appartenir à l'Empereur, elles demeureroient au Roy, & qu'ils n'auroient autre terme que de vingt-quatre heures pour ſortir : à condition que leur venant ſecours, ils demeureroient quittes de leur parole. Aucuns trouverent ces capitulations advantageuſes pour l'ennemy, mais cela demeure renverſé par la neceſſité des affaires, qui eſtoient en ſi mauvais terme, qu'il ne ſe falloit obſtiner ſur les compoſitions de l'accord, afin de gaigner le temps, & diſſiper les forces de l'ennemy, comme il ſucceda depuis. Qui s'arreſte par trop aux ceremonies, eſt ſouvent mal diſné & pirement partagé. Nous retour-

naſmes dedans pour leur communiquer ce qui avoit eſté accordé, les Lanſquenets appellez : mais perſiſtans Salines & Guerrier à vouloir avoir ces huict jours de terme, les Allemans qu'Holſter avoit eſchauffez, commencerent à ſe mutiner, & à dire qu'ils rendroient eux-meſmes la place à compoſitions ſi tollerables qu'eſtoient celles-là. De façon que le Gouverneur ſigna avec les autres chefs, Salines, par bravade Eſpagnolle, n'y ayant voulu intervenir. Le Mareſchal voyant les choſes accordées, en receut une extreme joye, qui fut ſoudain contrepeſée de la crainte du ſecours. Et de fait, il fit incontinent aſſembler tous les Seigneurs, auſquels il remonſtra que combien que le fruict de la victoire fuſt preſt à cueillir, *que neantmoins le ſerpent qui le gardoit nous pourroit bien mordre, ſi on ne le veilloit de près :* qu'il les prioit de monter à cheval avec luy pour aller ſi bien loger & barricader l'armée, que l'ennemy venant au ſecours ne la peuſt enfoncer de pas un des coſtez ; & à ces fins dès maintenant couper les arbres, & traverſer tous les chemins ſur leſquels il faudroit tenir force ſentinelles : & que tous les chefs, tant Colonnels que Capitaines & autres, prinſent reſolution de coucher & veiller armez les

vingt-quatre heures, pour pouvoir intrepidement repouſſer l'ennemy, lequel n'avoit point tant de forces aſſemblées, qu'il peuſt entreprendre le jeu : que luy avec Richelieu & Salveſon prendroient garde & à la ville & à la citadelle, afin que choſe quelconque ne peuſt interrompre l'eſperance victorieuſe en laquelle ils vivoient. Ainſi dict, ainſi fut-il fait, Bonnivet, Dampville & les autres Seigneurs ayans prins chacun ſa place pour la defendre juſques au dernier ſoupir. Le Mareſchal ordonna les corps-de-garde de la ville, & deux cens hommes qui alloient en quatre eſquadres de ruë à autre, faiſant la patroüille pour contenir le dedans en crainte. Si-toſt que la nuict fut venuë, le Mareſchal commanda à tous les ſiens de ſe tenir près de luy avec leurs armes pour executer les commandemens qu'il leur donneroit. Sur les dix heures du ſoir on commença à voir des feux tout le long de la montagne du Montferrat, à ſept ou à huict cens pas de la ville : & à oüir pluſieurs arquebuzades & des voix crians *ſecours :* mais nul ne fut jamais ſi hardy que de venir ſonder le gué. A ces voix le Mareſchal commanda à Salveſon d'aller dire à ces Seigneurs, que ils jettaſſent dohors cinquante Cellades avec quelqués harquebuſiers pour

deſcouvrir ce que c'eſtoit : il fut ainſi fait, & ne fut trouvé qu'une douzaine d'harquebuziers, leſquels avec un Capitaine furent chargez & prins, & confeſſerent que le Marquis de Peſcaire eſtoit à demy-lieuë de-là, avec ſept cens chevaux & deux mille harquebuziers, pour eſſayer s'il pourroit trouver ouverture pour jetter gens & farines dans la citadelle. Ceſte ſecouſſe donnée on demeura environ deux heures en relaſche, mais ſur les deux heures après minuict on n'entendit plus que huées, harquebuzades, & voix crians *ſecours*. A cette recharge que tout retentiſſoit de voix, de feux, de trompettes, de tabourins & d'harquebuzades plus eſpouvantables la nuict que le jour : le Mareſchal ſe trouva non effrayé, mais ſi vivement ſurprins de l'apprehenſion de la perte de ſes labeurs, que parlant à moy, je recogneus qu'il y avoit de l'équivoque en ce qu'il me commandoit : lors faiſant ſemblant de n'avoir pas bien entendu ce qu'il me vouloit dire, je luy reſpondis : *Monſieur, je crois que j'ay mal entendu voſtre commandement ; eſt-ce cela ou cela ?* Revenant à luy & les mains jointes au Ciel, il commença à prier Dieu, & puis me dict : *La crainte & l'eſperance me tiennent en telle tranſe, que je voudrois eſtre de tous coſtez,*

coſtez, & je ne puis : courez à ces Seigneurs, & leur dictes qu'ils faſſent faire force feux, force cris, & que chacun deffende ce qui luy a eſté baillé en garde, ſans permettre qu'aucun ſorte des tranchées. Toute la nuict ſe paſſa en ces craintes & en ces algarades. Soudain que le jour commença à poindre le Mareſchal monta à cheval, alla viſiter l'armée, trouva chacun en bon ordre, les armes au poing, & deliberez à bien faire. Il loüa & renvoya un chacun, leur diſant par raillerie : *Vous avez, mes amis, un advantage ſur moy, que parmy vos veilles vous avez eſtonné nos ennemis, & moy je ſuis demeuré dans la ville à faire danſer nos belles amies.* Ayant conferé avec les Seigneurs, il fut adviſé d'aller haſter l'horloge d'environ trois heures, afin que ſur ceſte amorce l'ennemy ſe preparaſt à ſortir. De meſme ſuitte il envoya Richelieu vers ceux de dedans, pour leur dire que la nuict leur avoit fait recognoiſtre l'impoſſibilité du ſecours, & que l'heure s'advançant ils donnaſſent ordre à leur ſortie, ſinon que l'artillerie recommenceroit ſes jeux. La reſponſe fut qu'ils s'appercevoient bien que l'horloge avoit eſté advancée, & neantmoins qu'ils ſe trouveroient preſts à l'heure convenuë. Et de fait ſur deux heures après midy, leur

ayant envoyé des charrettes pour emporter leurs bagages & leurs bleſſez, ils commencerent à remuer meſnage : quoy ſceu, le Mareſchal fit eſtendre partie de l'armée tout le long des ruës par où ils devoient paſſer, & l'autre auſſi par le dehors, & en bataillons que l'ennemy pourroit voir en ſortant. L'heure venuë, les ſieurs de Richelieu & Franciſque Bernardin les allerent faire ſortir. Il y avoit environ quatre cens Lanſquenets, aucuns armez à blanc juſques à la partie du milieu ; quatre-vingts Mantoüans, & preſque autant d'Eſpagnols qui faiſoient la queuë. Sallines marchant en teſte, fit la reverence au Mareſchal (a), luy diſant que *ſi tous ces Brodes euſſent eſté Sallines, il n'euſt pas eu ſi bon marché de la place.* A quoy il reſpondit : *Si vous eſtes ſi brave que vous vous eſtimez, prenez le hazard de r'entrer encore dedans la place, & vous verrez comme je ſçay chaſtier les audacieux.* Le Capitaine Charry, Lieutenant de Salveſon, fut mis à la garde de la citadelle avec deux cens hommes ; & peu de jours après, le Capitaine Beſſay, brave Gentilhomme & de jugement fort meur & retenu,

(a) Si Brantôme s'étoit ſouvenu de cette bravade du Capitaine Salinas, il n'auroit pas manqué de l'inſérer dans ſon recueil des rodomontades Eſpagnoles.

en eut du Roi la Capitainerie & le gouvernement. Soudain furent deputez gens à reparer les breſches de tous coſtez, & à terreplaner par tout. Cependant que les Seigneurs & l'armée prindrent quelque relaſche & repos de tant de veilles & de labeurs par eux diverſement endurez, le Mareſchal voulut recognoiſtre quelle eſtoit l'armée : il trouva qu'en la conqueſte & aux combats de ceſte place il avoit perdu environ quatre cent ſoldats, & force pionniers pour rien comptez en ce jeu là.

Il depeſcha deux jours après la prinſe, le ſieur de Montramel pour en porter les nouvelles au Roy : & le lendemain d'après le General Coyffier (a), ſur divers affaires

(a) Vraiſemblablement, ce Général Coeffier étoit un des Généraux des Finances que le Roi avoit chargé de ſignifier au Maréchal de Briſſac les ordonnances de réformes dont il s'agit ici. Ces Officiers étoient ordinairement commis à ces ſortes d'exécutions. On en trouve un exemple dans le recueil de Ribier, Tome I, p. 384. « Monſeigneur, écrivoit au Connétable le Chancelier Poyet, le Général de Piémont s'en va devers vous pour avoir l'ordonnance du Roi & la voſtre touchant les affaires de par deçà». Si on veut connoître plus en détail l'inſtitution de ces Généraux des Finances, leurs fonctions, l'augmentation de leur nombre ſous Henri II, & la manière dont ils ſe ſont fondus parmi

particuliers, qu'il desiroit estre remonstrez à sa Majesté, pour en rapporter promesse convenable : mesmes il le chargea de l'estat des despenses qu'on avoit esté contraint faire tant à la fortification & avistuaillement de Santya, comme aussi à la conqueste de Casal : fut aussi chargé de remonstrer que le Maréchal avoit, pour parvenir à heureuse fin de ces conqueſtes, esté contrainct, les moyens luy deffaillans de la part du Roy, de s'engager de tous costez, & mesmes de desgarnir les places de Piedmont de ving canons, de six coulevrines, de six mil boulets, & de cent milliers de poudre : partie despendus (a) aux batteries, & partie mis à Yvrée, Masin, Santya, & Casal.

Qu'il pleust au Roy diligemment ordonner que les poudres & les boulets soient remplacez, & des cuivres envoyez avec argent pour faire nouvelle fonte d'artillerie à Pinerol.

Qu'il plust à sa Majesté ordonner le payement des dix huict mil escus promis à ceux qui avoient dressé l'entreprinse de Casal :

les Tréſoriers de France, on peut consulter l'ouvrage de du Haillan, intitulé : *De l'estat des affaires de France*, Liv. IV, fol. 340.

(a) Vieux mot qui signifie *dépensés*.

& que le Capitaine Pondeſture, promoteur de celle de Verceil & de ceſte-cy, euſt une compagnie de gens de pied, avec quatre cens eſcus de penſion en l'eſpargne.

Que les ruines de la citadelle de Caſal ne pouvoient eſtre reparées à moins de quatre mille eſcus, & deux autres mille pour la fournir de vivres.

Qu'en attendant la volonté de Sa Majeſté ſur celuy qui auroit à commander en la citadelle, le Capitaine Charry, Lieutenant de Salveſon, avoit eſté mis dedans : & qu'à ce propos il ſuppliaſt Sa Majeſté d'en pourvoir le Capitaine (a) Beſſay, qu'Elle cognoiſſoit pour brave & fidele Gentilhomme. Parlera au Roy ſur le fait des Comtes de Deſane, Valence & Marquis de Final, afin que Sa Majeſté ordonne pour les uns & pour les autres ce qu'il luy plaira.

Que la vertu, la valeur & la diligence de Salveſon ſeroient propres à la conduicte & gouvernement de Caſal, où il le lairroit commander en attendant que Sa Majeſté en euſt mandé ſa volonté : & que au cas qu'elle euſt pour agreable de luy en donner la charge,

(a) Brantôme aſſure que les Capitaines Cluſeau & Pont-d'Aſture eurent le gouvernement de la citadelle, & c'eſt de Cluſeau même qu'il dit l'avoir appris.

qu'il luy ſembloit que Sa Majeſté ne ſçauroit commettre celle de Verruë, à Capitaine qui le meritaſt mieux que Tilladet (a) l'aiſné, qui s'eſtoit tousjours fort ſagement deporté en tous les endroits où il l'avoit employé.

Sur-tout ledit ſieur General Coyffier fut expreſſement chargé de remonſtrer au Roy, avec combien de diligence & valeur Bonnivet & Dampville avoient ſervy en toutes ſortes d'occaſions : meſmes aux ſieges d'Yvrée, de Maſin, fortification de Santya & prinſe de Caſal : *que l'honneur eſtant le loyer & l'eſperon de la vertu*, il la ſupplioit faire du bien & de l'honneur à Bonnivet, qui eſtoit fort mal-aiſé en ſes affaires particulieres, & audict ſieur de Dampville des demonſtrations du contentement qu'elle avoit de ſa valeur : aſſeurant Sa Majeſté que ſi Dieu luy donnoit vie, ce ſeroit un grand Capitaine, & qu'il ne devroit gueres de retour à ſon pere. Sur toutes choſes de très-humblement ſupplier Sa Majeſté vouloir de bonne heure adviſer aux moyens neceſſaires pour ſouſtenir & repouſſer ce grand orage des forces que l'Empereur preparoit diligemment de tous coſtez, & ne pas attendre que la coignée fuſt au pied de l'arbre : que le repentir du mal qui ſeroit ſuccedé, ſeroit tardif

(a) Antoine de Caſſagnet, Seigneur de Tilladet.

& inutile. Que les conſeils, les remonſtrances & les ſupplications devoient proceder de luy, & de Sa Majeſté la puiſſance, les moyens & la bonne fortune : & qu'Elle ſe devoit ſouvenir qu'au demeſlement des grandes affaires, toute petite erreur, ou retardement apportoient tousjours des dommages irreparables. Enfin, que le hazard de ſa vie ſera celuy, avec l'aſſiſtance de Dieu, qui empeſchera qu'il ne perde ce qu'il a conquis ſous la favorable fortune de ſon Prince, ſuppliant à ces fins que la neceſſité ſoit celle qui range Sa Majeſté à cela meſme que ſes raiſons ne luy ont cy-devant ſceu perſuader, autrement qu'il ne ſe faut promettre que toute perte & ruine, autant des anciennes que des preſentes conqueſtes.

Qu'eſtant deu à toute l'armée trois mois, ſans nouvelles du quatrieſme, il prevoyoit une future mutinerie. Qu'il luy eſtoit bien permis de combattre & de hazarder ſon corps au ſervice de Sa Majeſté, mais non pas l'eſtat qui luy eſtoit baillé en garde : prevoyoit toutesfois que tous les malheurs que ces deffauts pourroient apporter luy ſeroient attribuez ; & que pour ceſte raiſon, il ſuppliaſt Sa Majeſté ne trouver mauvais qu'il luy repreſentaſt ouvertement tout ce qui en eſtoit, &

que dès maintenant comme pour lors, il proteſtat, avec la reverence qu'il devoit à Sa Majeſté, qu'il n'y auroit point de ſa coulpe. Qu'il ne deſiroit pas que Sa Majeſté entraſt en conſideration ſur ce qui luy pourroit faire perdre & la reputation & la vie de luy, mais bien en celle qui regardoit la propre conſervation de ſon eſtat, aujourd'huy reduict en un dangereux branſle, ſauvant lequel tout ce qui le regardoit demeuroit auſſi.

Que des cent mille eſcus qui devoient arriver, à ſçavoir les cinquante mille pour les Suiſſes, & les autres pour fournir aux deſpences jà faictes pour les batteries & artillerie d'Yvrée, Maſin, & pour le rembourſement de ce que luy-meſme avoit advancé du ſien; il avoit fait faire monſtre aux Suiſſes, aux Allemans & aux François, pour un mois ſeulement, à tous leſquels il avoit deſparty ces cent mille eſcus : reſolu de patienter ſur l'attente d'une autre aſſignation pour eux & pour luy, pluſtoſt que de mettre au hazard la moindre choſe qui regardaſt le ſervice du Roy.

Que le ſieur Flaminio Paleologo, baſtard de la maiſon de Montferrat, eſtoit venu preſenter ſon ſervice au Mareſchal, lequel ne l'avoit voulu accepter ſans commandement de Sa Majeſté, à laquelle il n'en

vouloit dire ny bien ny mal, ne l'ayant encores cognu, & qu'il eſtoit que la crainte de perdre ſes biens, qui eſtoient proches de Caſal, le conduiſoient à ce party. Qu'il avoit eſté récemment aſſeuré que les ſept mille Allemans nouvellement levez ſous Madruce, au Comté de Tirol, eſtoient arrivez à Voguiere (a) : par où Sa Majeſté devoit deſormais recognoiſtre que ceux qui luy avoient eſcrit qu'il n'en viendroit point, ſe l'eſtoient imaginez *en joüant aux quilles*.

En l'affliction de ces deſpits & en ces reculements des choſes deſquelles ſon honneur deſpendoit, il eſcrivit au Roy, qu'il n'eſtoit pas de *ces aſnes qui avoient la peau ſi dure qu'ils ne ſentoient point eſperon, ains qu'il l'avoit ſi ſenſible, qu'au moindre branſlement de la jambe, il ſe reſſentoit des trop lourdes picqueures que ſes mal-veuillants luy donnoient tous les jours*. Que Dieu ſeul, protecteur des innocents, l'en garentiroit : qu'il ſupplioit très-humblement Sa Majeſté vouloir deſormais recognoiſtre que plus grande en eſtoit la perte pour elle, que n'eſtoit le meſpris de luy, auquel le courage demeuroit invin-

(a) Voghera, petite ville du Milanès, & qui confine au Duché de Plaiſance. Elle appartient aujourd'hui au Roi de Sardaigne.

cible pour le reſſentiment de ce qui le regardoit, mais non pour celuy des affaires d'Elle. Le Duc de Guiſe (16), lequel en l'abſence du Conneſtable manioit lors le gouvernement de l'Eſtat, fut perſuadé par aucunes ames ſcelerates, *que ceſte offrande eſtoit de droict fil portée ſur l'autel de luy, qui n'en devoit negliger le reſſentiment.* Tant il y a qu'ils le mirent ſi avant aux alteres (a), qu'il eſtoit ſur le poinct de depeſcher un Gentilhomme exprès vers le Mareſchal pour avoir l'interpretation de ces paroles, ſi le Roy (de puiſſance abſoluë) ne l'en euſt empeſché, luy promettant de depeſcher vers le Mareſchal le Secretaire Sarred, qui avoit charge de ſes affaires particulieres en Cour. Les amis du Mareſchal l'avoient ainſi practiqué à l'endroict de Sa Majeſte, pour ſuffoquer les aigreurs & de l'un & de l'autre, juſqu'à luy avoir baillé par eſcrit la forme de la reſponſe qu'il devoit faire. Sarred arrivé & ſceu de luy tout le diſcours de ſa legation, qui portoit par mots exprès : « Qu'il » n'y avoit medecine plus propre à conſo- » lider ces playes, que de ſeulement advouer » d'avoir inadvertamment ſigné la depeſche, » à la relation de moy, ſans penetrer plus » avant ». Soudain que Sarred toucha ceſte

(a) C'eſt-à-dire, ils l'irritèrent au point, &c.

corde, le Mareſchal, qui avoit le ſentiment fort delicat, luy reſpondit : *Mon amy, vous ne deviez pas venir icy pour me perſuader comme vous faictes (& ceux auſſi qui vous ont envoyé) de me declarer moy meſme un ſot en groſſes lettres, & indigne de la charge que je tiens, en advouant que j'ay ſigné à la vollée & par la relation d'autruy, toutes mes depeſches, & que par-là je ruine celuy meſme qui (en faiſant celle-cy) me ramentut* (a) *en la preſence du Preſident Birague : que je ne devois prendre le vol ſi haut que j'ay faict, non à autre intention que pour prevenir la coulpe des miſeres parmy leſquelles on enveloppe preſque volontairement le ſervice du Roy, & mon propre honneur. D'eſtimer que j'aye adreſſé l'offrande à M. de Guiſe, duquel la bonté & la valeur me ſont de longue main cogneues, ce ſeroit vouloir demander gages aux Meſſiers* (b). *Ces miſeres ne ſe rapportans doncques qu'à la ſeule neceſſité des deniers, deſquels il n'eſt pas le diſtributeur, ains ceux qui en ont & la charge & la ſurintendance, leſquels ſont comme les Medecins, qui parmy les maladies d'autruy, ne cognoiſſent pas les leurs propres :*

(a) *Me ramentut*, c'eſt-à-dire me rappella.

(b) Expreſſion proverbiale qui ſignifie, *étoit au-deſſus de ſoupçons de cette eſpèce.*

Ce ne peut donc eſtre qu'à eux que je parle, les tenans plus negligens & inconſiderez qu'ils ne devroient eſtre, ou il ſe traicte du ſervice du commun, & non de mon particulier; & à la verité, ſi mes intentions ſe fuſſent addreſſées à M. de Guiſe, je le tiens pour Prince ſi genereux & de mes anciens Seigneurs, qu'il ne l'euſt trouvé mauvais, & qu'il m'en euſt auſſi amiablement contenté que je deſire le ſervir, & honnorer, comme je ſuis ſeur qu'il a de longue main recogneu. Ces reſponces fort honnorables furent louées & bien receuës: Mais neantmoins le Cardinal de Lorraine, qui eſtimoit avoir quelque part au pacquet, monſtra depuis *que les remuantes cendres de ſon eſprit en avoient caché quelques bluettes qui luy ſervirent tousjours depuis d'allumettes au recullement du Mareſchal, qui pouvoit bien dire que peu de gens l'aidoient à bien faire, mais beaucoup à tout perdre.*

« Remonſtra auſſi au Roy de meſme ſuit-
» te, qu'il eſtoit combattu de quatre divers
» inconveniens, le moindre deſquels s'il n'y
» eſtoit ſoudain pourveu, n'eſtoit que trop
» ſuffiſant pour ruiner, ou au moins faire
» une dangereuſe breſche à l'eſtat. Le pre-
» mier c'eſt la neceſſité extreme en laquelle
» l'armée eſtoit reduite, eſtant deu aux Suiſ-

» ſes prés de quatre mois, aux François
» cinq, ſix aux Italiens, ſept aux chevaux-
» legers, & huict à l'artillerie. De maniere
» qu'on ne liſoit aux viſages des uns & des
» autres, que toutes contenances & inten-
» tions tendantes à tout quitter ou à ſe mu-
» tiner : que ſi en cela il n'y avoit que la ſeule
» parole de luy, ce ſeroit peu de choſe ;
» mais que tout l'eſtat en gros en dependoit,
» avec la reputation, qui ſert de beaucoup
» au maniement & de l'eſtat & des armes,
» les playes deſquels eſtoient tousjours attri-
» buées non au deffaut de celuy à qui ils
» appartenoient en proprieté, mais de celuy
» qui en avoit l'adminiſtration & la charge :
» qu'il ne permettroit jamais tant que l'ame
» luy battroit au corps, que la proſperité
» des ennemis ſerviſt de malheur à la Fran-
» ce, qui avoit de tout temps genereuſe-
» ment triomphé de ſes ennemis : que c'eſ-
» toit à gens faillis de cœur de ſe laiſſer aba-
» tre par la crainte ou par l'eſpargne, &
» lors meſmes qu'il en eſt queſtion comme
» il eſt aujourd'huy de repouſſer les efforts
» de la fortune, avec intrepide courage.

» Le ſecond, que les Seigneurs, Gentils-
» hommes, hommes d'armes, & autres qui
» avoient charge en Piedmont, ne ceſſoient

» de le preſſer pour avoir congé d'aller faire
» un tour en leurs maiſons, pour ſolliciter
» leurs procez, autrement qu'ils en tombe-
» roient par la main de ceux qui eſtoient à
» leur aiſe, jouiſſans du repos de leur patrie,
» & qui ſe ſçavoient ſervir fort à propos de
» l'occaſion que leur abſence leur apportoit,
» & à laquelle les Cours de Parlement ne
» s'arreſtoient gueres : entre autres les ſieurs
» d'Aubigny, Comte de Rollé, de Gordes,
» de Terrides & la Motte Gondrin l'en pref-
» ſoient fort, & à nul deſquels il ne l'avoit
» voulu accorder ſur l'aſſeurance qu'il leur
» donnoit, que Sa Majeſté accorderoit une
» ſurcéance generale de deux ans pour tous
» ceux qui ſervoient actuellement en Pied-
» mont, & ſans laquelle (à dire vray) nul
» ne demeurera, non plus que n'a voulu
» faire ledit d'Aubigny, qui a fait un trou au
» vent, ſous pretexte qu'il a, à ce qu'il dict,
» congé de Sa Majeſté, & duquel toutesfois
» il n'a jamais ſceu faire apparoir.

» Il y a auſſi eu ſept ou huict hommes d'ar-
» mes, qui ſe ſont voulu deſrober, leſquels
» ont eſté deſvaliſez & faits priſonniers, en
» attendant qu'ils en ſoient ſeverement chaſ-
» tiez, ſelon ce que Sa Majeſté comman-
» dera.

» Le troiſieſme, que l'on a encores tout
» recentement imprimé ceſte créance à tous
» ceux qui ſervoient en Piedmont ſoient
» grands, moyens ou petits, que tant qu'ils
» s'amuſeront à croire que le Mareſchal leur
» puiſſe faire faire ny bien ny honneur, ils
» perdront leur temps. Qu'il le faut aller
» pourſuivre en France par la mediation
» (non de luy) ains de ceux qui ont de
» delà l'authorité en main ; de maniere que
» chacun non-ſeulement ſe degouſte de ſer-
» vir ſous ſa charge, mais de luy rendre
» meſme l'ancienne obeyſſance dont ils eſ-
» toient recommandez. Que le Mareſchal
» ſçait bien qu'il eſt très-juſte & très-rai-
» ſonnable que les graces & les faveurs
» ſoient recogneuës provenir du Maiſtre,
» afin que l'obligation luy en demeure ; mais
» il ne ſeroit pas mal ſéant ny préjudiciable
» auſſi, que ce fuſt par la recommandation
» & teſmoignage de ceux ſous leſquels ils
» ont desja ſervy, & faut qu'ils ſervent en-
» cores. Toutesfois qu'il remet le tout à la
» diſcretion de Sa Majeſté, laquelle ſçaura
» mieux juger que nul autre le bien & le
» mal que tout cela peut indifferemment
» produire, ainſi qu'il a cy-devant aſſez ſou-
» vent remonſtré.

» Le quatrieſme, & qui eſt fort conſide-
» rable, c'eſt que tenant aujourd'huy le Roy
» en Piedmont vingt-cinq ou trente fort no-
» tables places, & entre autres Albe, Sainct-
» Damian, Verruë, Caſal, Santia, Maſin &
» Yvrée, qui ſont proches, & fort incom-
» modes à l'ennemy, il eſt à croire qu'auſſi-
» toſt qu'il aura aſſemblé ſes forces, il ira
» attaquer l'une d'icelles; auquel cas il fau-
» droit qu'il y euſt en chacune une couple
» de Seigneurs d'authorité, de valeur &
» d'experience pour y commander. Et par
» ainſi il deſireroit qu'il pleuſt au Roy luy en
» envoyer demy-douzaine tels qu'il les ſçaura
» bien choiſir : car quant à Meſſieurs de
» Bonnivet, de Dampville, Gordes, Ter-
» rides, Auſſun, les Biragues & Franciſque
» Bernardin, chacun d'eux avoit gouverne-
» ment & charges pour la campagne, où il
» falloit qu'ils luy aidaſſent à la conduite &
» exploicts des armes : que de les nommer
» luy-meſme, il ne le feroit jamais, ayant
» aſſez à faire à reſpondre de ſoy-meſme
» parmy les plus ſainctes actions qu'il pou-
» voit rendre.

» Fera finalement entendre au Roy, que
» Domp Alvaro de Sande, Mareſchal-de-
» Camp de l'Infanterie Eſpagnolle, avoit eſté
» viſiter

» viſiter Valfenieres, accompagné de ſix
» cens chevaux ; & en s'en retournant, il
» voulut aller faire dreſſer une embuſcade à
» ceux de Villeneuſve, ou le ſieur de la
» Motte Gondrin eſtoit lors retourné, dont
» ayant eu le vent, il fit ſortir ſon fils avec
» quinze cellades, luy commandant de tenir
» bride en main pendant qu'il monteroit à
» cheval avec cinquante cellades & cent
» harquebuſiers. Le fils jeune & courageux
» auſſi alla ſi avant que l'embuſcade deſcocha
» tout à coup ſur luy, le menant un peu
» rudement vers le logis. Mais le pere arri-
» vant au ſecours, & traverſant auſſi au
» meſme inſtant Franciſque Bernardin avec
» cent chevaux, qui vit le jeu, y accourut,
» & chargerent tous enſemble ſi courageu-
» ſement ceſte cavallerie, qu'il y en demeura
» trente de morts & environ vingt-cinq de
» prins, leſquels n'avoient pas les eſperons
» ſi affilez que le Mareſchal-de-Camp, lequel
» à la courſe ſe ſauva en Aſt ».

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LA SUITE
DU TROISIÈME LIVRE.
DES MÉMOIRES
DE BOIVIN,
BARON DU VILLARS.

(5) Ce Vicomte Gourdon étoit-il du nombre des Vicomtes dont on a donné la nomenclature dans l'Obſervation (a) n°. 15 ſur le 6e. Livre des Mémoires de Montluc ? On ſeroit tenté de le croire, ſi ce Vicomte de Gourdon eſt le même, qui en 1569 combattoit en Gaſcogne pour la cauſe du Proteſtantiſme. Il accompagnoit, dit d'Aubigné (b), les Vicomtes de Bourniquet, de Montclar & de Paulin.

(6) Bertrand Rhaimbaud de Simiane, Baron de Gordes, eut un fils connu dans

(a) Tome XXV de la Collection, p. 436.

(b) Hiſtoire univerſelle, édit. de Maillé, Tome I, Liv. V, p. 277.

l'Hiſtoire ſous le nom du Seigneur de Laval. Il porta ce nom à cauſe de Guigonne Alleman ſa mère, fille de Charles (a) Alleman Seigneur de Laval en Daulphiné. Mais ce fils, ſelon M. le Marquis (b) d'Aubais, ne nâquit qu'en 1554. Cependant tout ce qu'en dit ici Boivin du Villars paroît applicable à ce jeune Seigneur, qui pendant nos guerres civiles en 1575 périt dans une rencontre entre Livron & Montelimar. Seroit-il poſſible qu'une erreur de copiſte ſe fut gliſſée dans les Notes du Marquis d'Aubais, & que la date de la naiſſance du fils du Baron de Gordes y fut énoncée inexactement? Il eſt d'autant plus permis de le conjecturer, que le Baron de Gordes étoit Provençal, & que nous ne voyons point d'autre Seigneur de Laval, que ſon fils, à qui le portrait, qu'en fait Boivin, puiſſe véritablement convenir. Au ſurplus, Boivin s'eſt peut-être trompé, en racontant que ce Sieur de Laval étoit originaire de la Provence. Si on le

(a) Par rapport à l'ancienne extraction de la maiſon Alleman, ou des Allemans en Dauphiné, on peut conſulter l'Obſervation, n°. 4, ſur les Mémoires de Bayard, Tome XIV de la Collection, p. 417.

(b) Notes ſur l'Hiſtoire des guerres du Comté Venaiſſin, par Peruſſis, p. 326.

ſuppoſe Dauphinois, & de la Maiſon des Alleman; il ne ſeroit point ſurprenant qu'il eût été le Lieutenant du Baron de Gordes, & qu'on l'eût appellé Laval.

(7) Chriſtophe Madruzzo, Evêque de & Cardinal de Trente, s'attacha au ſervice de Charles-Quint & de Philippe II, ſon fils. Une dépêche (a) de l'Evêque de Lodeve à Henri II, datée de Veniſe le 5 Janvier 1557, nous apprend que le Cardinal de Trente ſe donnoit à cette époque les plus grands mouvemens, pour détacher les Griſons de l'alliance de la France. La conduite du Prélat Italien en cette circonſtance devoit naturellement déplaire à Paul IV, qui venoit d'engager Henri II à rompre la tréve avec l'Eſpagne. Auſſi le Pontife dans ſon premier mouvement, qui comme on le ſait étoit impétueux, parla-t-il de priver le Cardinal de Trente de ſa dignité eccléſiaſtique. Il le traita *de fauteur* (b) *& ſerviteur d'Hérétiques*; & on devenoit tel à ſes yeux, dès qu'on ſervoit ſes ennemis. Au ſurplus ces menaces n'eurent pas d'effet. Paul IV balotté par

(a) Lettres & Mémoires d'eſtat de Ribier, Tome II, p. 773.

(b) Ribier, *ibid.* Tome II, p. 681.

l'ambition perfide de ſes neveux, ſe reconcilia avec la Cour d'Eſpagne, & n'excommunia point le Cardinal de Trente. Le zele de ce Prélat pour les intérêts de Philippe II, fut alors fort mal récompenſé : on lui ôta le Gouvernement du Milanès qui lui avoit été confié. On l'accuſoit d'avarice & de concuſſions, imputations, qui (remarque M. de (a) Thou) étoient très-oppoſées à ſon caractère prodigue (b) & magnifique. Jean de Luna & François Taverna avoient perdu de cette manière un de ſes prédéceſſeurs (Ferdinand de Gonzague). Caſtaldo & Corregio répétèrent les mêmes manœuvres contre le Cardinal de Trente; & ils parvinrent à le déplacer : tant il eſt vrai que la calomnie, quelque mal ourdie qu'elle ſoit, trouve toujours accès à la Cour des Rois, & nuit à celui contre qui on l'a dirigée.

(8) Ce fait atteſte l'épuiſement des finan-

(a) Lib. XIX.

(b) Brantôme, qui ſe moquoit de tout, s'eſt égayé, ſelon ſon uſage, ſur le compte de ce Cardinal. Il lui prête une ſorte de mérite peu convenable à ſa place. C'étoit, dit-il (Tome II de ſes Capitaines François, p. 303) *un bon compagnon à mode du pays pour faire trinque*, c'eſt à-dire pour boire.

ces de Charles-Quint. Combien alors ſes menaces contre la France ſemblent ridicules, lorſqu'ayant à peine entamé les premières hoſtilités, on le voit recourir à de pareils expédiens ? Cependant on ceſſera d'être ſurpris de la diſette où il ſe trouvoit, ſi l'on conſidère que toute ſa vie il fut dans un état de guerre continuel. Son rêve de la monarchie univerſelle fit ſa pauvreté. A chaque inſtant où il ſe réveilla il dut comprendre que, pour réaliſer ce ſonge, en vain ſemeroit-il l'or du nouveau monde, tant que l'Europe auroit du fer à lui oppoſer. Sa poſition, à l'époque dont parle Boivin du Villars, étoit d'autant plus embaraſſante, que la flotte des Indes, ſur laquelle il avoit déjà pris l'habitude de compter, ne revint point cette année. Les Gênois, ſes prêteurs ordinaires, ſe refuſoient à ſes beſoins; & pour que, faute de ſolde, ſes troupes en Piémont ne ſe revoltaſſent pas, il fut contraint d'emprunter à des particuliers, qui exigèrent de lui un intérêt uſuraire & ruineux. On ſourit de pitié à l'aſpect de ce tableau. L'Allemagne & l'Italie trembloient devant Charles, qui vouloit tout conquérir; & Charles, ſans argent, étoit à la veille de ſe voir ſans ſoldats. Peut-être cette déduction

de faits paroitra-t-elle un problême à ceux qui évaluent la richeſſe numéraire d'un Souverain d'après les vaſtes Etats auxquels il commande : Charles-Quint vu de cette manière, offre un coloſſe effrayant de puiſſance. Mais les ſubſides qu'il tiroit des diverſes nations ſoumiſes à ſon empire, étoient bornés; & il y avoit du danger à étendre le cercle étroit qui les circonſcrivoit. Excepté les Pays-Bas, le reſte de ſes poſſeſſions manquoit de cette induſtrie & de ce commerce qui, en accroiſſant la maſſe des richeſſes, permettent une ampliation d'impôts. En général tous les peuples qui obéiſſoient à Charles-Quint, avoient plus ou moins une portion du caractère fier & ombrageux de ces Caſtillans qu'il appelloit *nis leones;* l'empyriſme de la finance ne les avoit point encore façonnés à ſon joug; & l'eſſai en pouvoit être dangereux. Au ſurplus, ſi l'Empereur éprouvoit ces embarras, Henri II n'étoit pas plus en meſure que ſon rival pour la guerre. La création d'une multitude d'offices, l'argenterie des particuliers & celle des Egliſes qu'on convertit en monnoye, prouvent également l'impuiſſance du (a) Monarque François. Si Charles

(a) L'année ſuivante les beſoins de l'Etat devinrent

traitoit au nom de ſes peuples avec les uſuriers, Henri tendoit au même but, en amorçant la vanité nationale par l'appât d'une ſtérile conſidération, & d'honneurs prétendus. De-là naît une réflexion qui a échappé à Boivin du Villars & à nos Hiſtoriens, c'eſt que ces deux Princes, en commençant la guerre, n'avoient calculé ni l'un ni l'autre leurs facultés reſpectives. Cet oubli eſt en peu de mots l'Hiſtoire des longs démêlés de Charles-Quint avec François I, & avec ſon ſucceſſeur.

(9) L'année 1552 fut ſi féconde en évè-

encore plus preſſants; & il fallut que Henri II recourût à de nouvelles créations d'offices : il y avoit alors ſeize Receveurs Généraux des Finances; on y joignit autant de Tréſoriers : on doubla le nombre des Receveurs particuliers : le Roi aliéna une partie des greniers à ſel du Royaume aux corps municipaux; & ceux-cy taxant chaque citoyen ſelon ſes facultés réelles ou ſuppoſées, donnoient aux contribuables, pour nantiſſement de leur argent des contrats de rentes. On fit plus : on defendit aux Notaires de recevoir aucun acte de conſtitution juſqu'à ce que le Souverain eût réuni toutes les ſommes qui lui étoient néceſſaires. Enfin pour avoir de l'argent, on fabriqua de la monnoye, qui n'avoit ni le poids, ni la valeur intrinſeque portée par les Ordonnances. (Belcarius, Lib. 26, p. 854, Thuanus, Lib. XII, p. 341.)

nemens mémorables, qu'il n'eſt point extraordinaire que ce complot ſur Marſeille ait été omis par les Ecrivains du tems. Boivin du Villars ayant entre les mains la correſpondance du Maréchal de Briſſac, ſe trouvoit à portée d'en être inſtruit. Mais comme l'entrepriſe avorta, avant même qu'on ſongeât à l'exécuter, elle fit peu de ſenſation; & conſéquemment le ſilence des Contemporains de Boivin du Villars doit moins ſurprendre. Auſſi n'en découvre-t-on pas la moindre trace dans leurs ouvrages (a). Cette omiſſion paroît plus extraordinaire chez les modernes, puiſqu'ils avoient ſous les yeux les détails dans leſquels eſt entré Boivin du Villars. Nous devons cependant prévenir le Lecteur que ce complot ſur la ville de Marſeille n'eſt point compris parmi les différents griefs allégués par Henri II, lorſqu'avant de marcher au ſecours des Princes Allemands, il publia ſon Manifeſte (b); &

(a) On peut s'en convaincre par le ſilence de Sleidan, du Sieur d'Aubigné, de la Chronique abrégée de France par du Tillet, de la Popeliniere, de Paradin, de M. de Thou, de l'Hiſtorien Mathieu, du Pleix, &c. &c.

(b) Voyez ce manifeſte dans le recueil de Ribier, Tome II, p. 371.

assurément une tentative de ce genre intéressoit plus directement le Monarque François que l'invasion des Impériaux dans le Duché de Parme : peut-être aussi ne voulut-on pas faire usage de ce grief, 1°. parce qu'on étoit à peu-près en guerre ouverte quand l'évènement arriva ; 2°. parce qu'à cette époque (comme on va le voir) Brissac, par le ministère des Biragues, projetta une entreprise du même genre sur le château de Milan.

(10) Voilà encore une de ces anecdotes qu'on ne trouve point dans les écrits du tems, & sur laquelle les modernes (a) en général ont gardé le plus profond silence : cependant il nous semble qu'elle est intéressante par la manière dont Boivin l'a racontée. D'ailleurs l'homme qui a joué le principal rôle dans cet évènement, méritoit d'être tiré de cette espèce d'oubli. Quand un simple Officier a joint à plusieurs

(a) Quelques-uns en parlent, tels que l'Historien Daniel, édition du Père Griffet, Tome IX, p. 675 ; ce qu'il en dit est fort succinct, & les faits même y paroissent altérés. Si Daniel avoit daigné consulter Boivin du Villars & Brantôme, il se seroit exprimé différemment.

exploits brillans une éloquence peu commune, n'y a-t-il pas de l'injuſtice à refuſer à ſa mémoire le tribut de gloire qui lui appartient ? Brantôme, convaincu de cette vérité, a célébré celui dont nous allons parler ; & ſon témoignage ſe réunit à celui de Boivin du Villars. Il a conſacré un article dans ſes Mémoires à Jacques de Salvoiſon ou Salvaiſon ; (car les Auteurs (a) chez qui ſon nom ſe rencontre l'ortographient des deux façons). « Salvoiſon, nous » apprend Brantôme (b), en ſes jeunes ans » fut dédié à l'Egliſe, & même eut quelque » prébende en l'Egliſe de Cahors. Il étudia » ſi bien aux Univerſités, & même à Tho- » loſe, qu'il ſe rendit profond aux ſciences ; » & avec ſes études il ne laiſſa d'eſtre deſ- » bauché, & à porter l'eſpée & ribler le » pavé, ſi bien qu'on ne ſceuſt dire de luy, » ſinon qu'il eſtoit auſſy bon homme d'eſpée » que de lettres (c), car il ſçavoit fort bien

(a) Voyez les Mémoires de Montluc, l'indice des noms propres de l'Hiſtoire de M. de Thou, & la grande Hiſtoire de Mézeray.

(b) Brantôme, Tome II de ſes Capitaines François, p. 300 & ſuiv.

(c) Si l'on s'en rapporte à un moderne, qui ne cite point ſes autorités, « Salvoiſon étoit un Gentilhom-

» la praticque des deux »... Quoiqu'il en ſoit, Salvoiſon alla en Piémont & s'y ſignala. Il ſortit ſi rapidement de la claſſe des hommes ordinaires, que les plus éclairés de ſes Contemporains croyoient qu'il avoit à ſes ordres un eſprit familier, tandis que le peuple s'imaginoit qu'il s'étoit donné au Diable. Salvoiſon gagna l'eſtime & la confiance du Maréchal de Briſſac; & ſans une maladie aiguë qui l'enleva à l'âge de 37 ans, il auroit pu s'élever aux premiers grades. Nous n'anticiperons point ſur la publication des Mémoires de Brantôme, en rapportant ici pluſieurs traits de ſa vie qu'il nous a tranſmis. Nous nous bornerons à un ſeul qui concerne l'entrepriſe ſur le château de Milan, & que Boivin du Villars a omis ou ignoré. Salvoiſon ayant été pris, les Impériaux lui vouloient faire ſon procès. Il prétendit devoir être traité comme priſonnier. Le mémoire qu'il rédigea, fut admiré du

» me du Pétigord, ſi pauvre en ſa jeuneſſe qu'il fut Maî-
» tre d'eſcrime à Toulouſe. Y étant arrivé un meurtre
» de ſon tems (ajoute-t-il) dont il ne ſe ſentoit pas tout
» à fait innocent, il ſe ſauva vers le Piémont ». (Notes de l'Abbé Lenglet du Freſnoy ſur la confeſſion de Sancy, Tome V de la derniere édition du Journal de Henri III, p. 417.)

Cardinal de Trente : on l'envoya à l'Empereur qui, frappé de l'éloquence du guerrier, lui adjugea gain de cauſe. Par-là Salvoiſon échappa à une mort certaine, & ſauva tous ceux de ſes compagnons qui étoient François : cette particularité prouve que le talent d'écrire ſert dans bien des cas.

(11) Boivin du Villars n'ayant été informé de ce qui ſe paſſoit en Allemagne, que ſur le rapport d'autrui, s'eſt exprimé ici d'une manière fort incorrecte. D'abord c'étoit *Magdebourg*, & non pas *Medelbourg*, dont Maurice avoit fait le ſiége. 2°. Ce ſiége ne dura point trois années, comme le dit Boivin, mais un an; & ce fut bien aſſez. Cette opération auroit été terminée plus promptement, ſi Maurice l'eût voulu. Dès-lors il avoit formé le projet d'abbaiſſer la puiſſance de Charles-Quint, quoiqu'il tint de lui ſeul ſon élévation. Ce qui concerne ces évènemens a été ſuffiſamment développé dans nos Obſervations ſur les Mémoires de Vieilleville, pour qu'il nous ſoit permis d'y renvoyer le Lecteur. On y a expoſé la politique de Maurice, l'art avec lequel il endormit Charles-Quint, & les ménagemens adroits qu'il employa pour recouvrer la confiance

du parti proteſtant. Maurice ſut ſi bien (a) manœuvrer que ces mêmes habitans de Magdebourg, qui l'avoient accablé de paſquinades & de Pamphlets, le choiſirent pour leur Burgrave (b). En ſignant avec eux le 3 Novembre 1551 une capitulation, qui ſembloit rentrer dans les vues de l'Empereur, Maurice par des articles ſecrets raſſuroit les Magdebourgeois, & ſe les attachoit ſincèrement. Tout étoit lié dans le plan de ce Prince ambitieux; & au moment où l'attention de Charles-Quint ſe trouvoit abſorbée par les affaires de l'Italie, Maurice lui préparoit une humiliation compléte. Dès les premiers jours d'Octobre de cette année 1551, il avoit conclu ſon traité avec la France. Charles-Quint ne fut averti de l'orage qui le menaçoit qu'en l'entendant éclater autour de lui.

(12) Roch Chaſteignier, ſecond fils de Jean Chaſteignier, Seigneur de la Roche-

(a) Sleidan Hiſtoire de la réformation, Tome III, p. 130 & ſuiv. Robertſon, Hiſt. de Charles-Quint, édit. in-4°, Tome II, p. 438 & ſuiv. M. de Thou, Lib. VIII, &c.

(b) Cette dignité avoit été long-tems dans la maiſon de Saxe, & donnoit une juriſdiction aſſez étendue dans la ville, & dans ſon territoire.

poſay, & de Claude de Montléon, nâquit le 7 Février 1527 à Touſſou en Poitou. Boivin l'appelle la Rochepoſay du nom de ſon père, quoiqu'il ait été réellement connu ſous le nom de Touſſou, terre appartenant à ſa mère. Le jeune la Rochepoſay, né de parens (a) dont la noble extraction étoit relevée par des alliances avec les maiſons royales de France, d'Angleterre & de Caſtille, réuniſſoit à un eſprit (b) cultivé les talens militaires. Auſſi Ronſard (c) l'a-t-il chanté dans un Poëme fait en ſon honneur. Comme il ſera encore queſtion de ſes exploits dans la ſuite de ces Mémoires, nous lui conſacrerons ailleurs un article plus étendu. Nous croirons toujours bien mériter de nos concitoyens, lorſque nous ferons revivre la mémoire d'un brave Officier mort à la fleur de l'âge, & digne par ſes actions d'occuper une place dans l'hiſtoire.

(a) Hiſtoire Généalogiq. de la maiſon de Chaſteîgnier par André du Chêne. Paris. 1634, &c.

(b) Ce goût pour les Lettres ſembloit héréditaire dans cette famille : on peut s'en convaincre en liſant l'ouvrage de du Chêne cité cy deſſus.

(c) Œuvres de Ronſard, Tome III, p. 382 de l'édit. in-16 de 1573.

(13) L'Hiſtorien Mathieu (a) nous a tranſmis ſur ce ſujet quelques particularités que nous croyons devoir joindre aux Obſervations, n°s 1, 9 & 18 du Livre précédent de ces Mémoires. « Les Cardinaux de » la faction impériale (*raconte-t-il*) faiſoient » grande inſtance (au Pape) repréſentans » que l'Empereur n'avoit pris les armes » que pour l'autorité du St. Siége, & le » vanger de la *félonie* du Duc de Parme, » que maintenant qu'il eſt ſur le point d'en » voir quelque bon ſuccès, il y a de l'in- » juſtice le deſtourner. Le Pape dit *qu'en* » *toute façon il vouloit la paix*; & connoiſ- » ſant qu'il n'y avoit inſtrument plus propre » que le Cardinal de Tournon, il dit qu'il » vouloit prier le Conneſtable de faire » trouver bon au Roy qu'il revint à Rome; » & comme on luy dit qu'il ne ſe pouvoit » mettre en chemin ſans avoir un paſſeport » du Duc d'Albe, il reſpondit en colere : » *Le Duc d'Albe n'a que faire en cecy : s'il* » *avoit entrepris de s'en meſler, je jetterois* » *la mître par les feneſtres : je veux la paix;* » *& le Diable & tous les malins eſprits ne* » *m'en ſçauroient divertir.* — Cependant

(a) Hiſtoire de France par Mathieu, Tome I, p. 82.

» (continue

» (continue (a) Mathieu) le Cardinal de
» Tournon receut l'inſtruction du Roy & le
» ſaufconduict du Pape pour aller à Rome,
» où il entendit les conditions du traité
» telles que le Pape les vouloit : la premiere
» eſtoit ſur la reſtitution de Parme comme
» fief de l'Egliſe : ce mot de *reſtituer* eſt ſi
» difficile, que les Princes ne le peuvent
» prononcer; & de tous les péchés, il n'y
» a point où la tentation ſoit plus foible
» qu'en celuy-cy; car perſonne n'a beſoin
» que de ce que ſon propre intéreſt luy
» ſuggere pour ne rendre l'autruy. Le Roy
» avoit dit au Cardinal Veralle *qu'on ne luy*
» *parlaſt point de rendre* : le Pape diſoit au
» Cardinal de Tournon *qu'il eſtoit raiſon-*
» *nable que Parme fuſt rendue au St. Siége.*
» — *Parler de cela*, dit le Cardinal de
» Tournon, *c'eſt vouloir faire la guerre, &*
» *demander la paix.* Le Pape voyant qu'il
» ne pouvoit avoir cela, conſentit à ne
» parler point de Parme, & dit au Cardinal
» de Tournon *qu'on laiſſaſt Parme en l'eſtat*
» *qu'elle eſtoit avant la guerre, & que pour*
» *le ſurplus on reſtaſt bons amis, qu'il pro-*
» *mettoit d'eſtre neutre entre l'Empereur &*
» *le Roy, ne favoriſer l'un au préjudice de*

(a) *Ibid.*, p. 84.

» *l'autre, de n'entreprendre rien contre les* » *ſerviteurs du Roy, nommément contre les* » *trois freres de la maiſon Farnèſe, de ren-* » *dre Caſtres au Duc Horace...* Moyennant » cela, le Roy promiſt *de continuer les* » *affections & devoirs de fils aiſné de l'Egliſe,* » *& de laiſſer venir à Rome les expéditions* » *de France.*

Tel fut en peu de mots le traité entre la Cour de France & celle de Rome. Charles-Quint, tout indigné qu'il étoit, y adhéra, parce qu'il ne pouvoit faire autrement (a). On convint que Parme & la Mirandole ſeroient ſous la ſauve-garde de la plus exacte neutralité.

(14) Cette maladie de la Reine fut très-ſérieuſe. Il paroît que c'étoit une eſquinancie des plus malignes. Ajoutons au récit de Boivin du Villars quelques particularités que nous fournit M. de Thou ſur cet événement. Le Roi, dit-il (b), s'arrêta à Joinville à cauſe d'une maladie inopinée de la Reine à qui une fluxion fit tellement enfler la

(a) Maurice venoit de lever le maſque. L'Allemagne étoit toute en feu; & Henri II ſe préparoit à faire une diverſion en faveur du corps Germanique.

(b) Liv. X.

langue, qu'elle en perdit la parole. D'abord on la tint pour morte ; & le deuil fut général. Preſque tous ſes domeſtiques l'avoient abandonnée. Le ſeul Cardinal de Châtillon reſta conſtamment auprès d'elle ; & la Ducheſſe de Valentinois partagea ſon zele : on attribua ſes ſoins à la crainte qu'elle avoit que Henri II, devenant veuf, n'épouſât une femme plus jeune, & conſéquemment propre à lui enlever ſon crédit. Une ſaignée faite à la langue ſauva Catherine de Medicis.

(15) On a vu dans les Mémoires (a) de Montluc, que les Siennois indignés du joug qu'on cherchoit à appéſantir ſur leurs têtes, prirent les armes, & parvinrent le 5 Août 1552 à chaſſer les Eſpagnols. On a développé les intrigues de la Cour de France qui contribuèrent à cette révolution : mais on n'a rien dit d'*Amerigho-Amerighi*, ce noble Siennois dont le génie en cette circonſtance briſa les fers de ſes concitoyens. L'hiſtoire (b) de cet évènement écrite par

(a) Tome XXIII de la Collection, p. 400 & 401.

(b) L'original Italien eſt manuſcrit, & a pour titre : *Cacciata delli Spagnuoli della città di Sienà, con l'ajuto del Rè Chriſtianiſſimo, l'anno 1552.* Une Lettre d'envoi, qui ſe trouve à la tête, & qui eſt adreſſée à Madame

un deſcendant d'Amerighi, eſt trop intéreſſante pour que nous n'en placions pas ici un extrait. Elle offre pluſieurs faits qu'on ne trouve point dans les Hiſtoriens Italiens, & encore moins dans les nôtres. D'abord nous rappellerons au Lecteur que les Siennois n'enviſageoient qu'avec (a) effroi la conſtruction d'une citadelle au milieu de leurs remparts. Auſſi murmuroient-ils hautement contre Diego de Mendoza, Commandant des Eſpagnols, & Auteur du projet. Après avoir porté en proceſſion la ſtatue de la Vierge, ayant entre les mains les clefs de leur ville, ils députèrent vers Charles-Quint.

la Ducheſſe de Créqui, en date du mois de Janvier 1694, apprend que Pompée Amerighi a été l'auteur de cet ouvrage. De-là il avoit paſſé dans la Bibliothèque de M. de Floncel. Les rédacteurs du Conſervateur en ont donné une traduction, ou plutôt une analiſe raiſonnée (Voyez le vol. du mois de Juin 1757.)

(a) La ville de Sienne tenoit ſon indépendance d'une conceſſion de Charlemagne. Ce Prince, touché de leur bonne réception, accorda aux Siennois le droit de ſe gouverner ſelon leurs loix & leurs coûtumes. Dans l'origine ſon gouvernement fut ariſtocratique. Les Nobles ne manquèrent pas d'abuſer de leur pouvoir. Le peuple ſentit ſa force, & introduiſit la démocratie. Charles-Quint, en voulant aſſujettir cette ville, n'avoit d'autre droit à alléguer que *celui du plus fort*.

Leurs repréſentans furent mal accueillis ; & l'Empereur leur déclara formellement, *qu'ils viendroient en députation juſqu'au jour du jugement, ſans qu'il changeât de volonté.* Cette réponſe deſpotique mit les Siennois au (a) déſeſpoir. Les uns quittèrent la ville & ſe retirèrent à la campagne. D'autres en aſſez grand nombre s'expatrièrent. Parmi ces derniers, Jean-Marie Benedetti ſe réfugia à Rome. Bientôt il s'introduiſit chez le Cardinal de Tournon, Miniſtre de la Cour de France. Benedetti brûloit du deſir de venger ſa patrie : mais il n'avoit aucun plan

(a) Le traitement que les Siennois éprouvoient de la part de Mendoza & de la garniſon Eſpagnole, étoit propre à déſoler des hommes accoutumés à vivre libres. Ecoutons le récit qu'en fait Riguccio Galluzzi. « Peu » ſûrs, dit-il, de leurs vies & de leurs biens, outragés » par les affronts ſanglants d'une milice licencieuſe, » qu'une haine nationale rendoit chaque jour plus into- » lérables, ils dûrent encore ſe ſoumettre à une loi qui » déclaroit, *que quiconque ſeroit trouvé mort ou bleſſé, paſſé deux heures de nuit, dans la ville, ce ſeroit tant pis pour lui.* A cette oppreſſion ſe joignit l'inſulte faite » au corps de l'Etat. *La Louve*, armes de la République, » ayant été trouvée enchainée, ce fut un prétexte pour » les menacer de leur ôter juſqu'aux derniers reſtes de » leur liberté ». (Iſtoria del Granducato di Toſcana, Tomo I°, Lib. 2°, p. 185.)

formé. L'Ambaſſadeur François le chargea d'aller ſecrettement à Sienne, & d'y ſonder ceux de ſes compatriotes ſur leſquels on pouvoit compter. Benedetti s'abouche avec les chefs de pluſieurs familles, & particuliérement avec l'aîné de celle des Amerighi. Celui-ci lui promet d'en conférer avec ſes frères. Benedetti revient auprès du Cardinal de Tournon, l'inſtruit de ce qu'il a fait, & ne tarde pas à recevoir un billet de l'aîné des Amerighi : le noble Siennois annonçoit dans ſon billet qu'un de ſes frères, connu ſous le nom du Chevalier Amerigho-Amerighi, ne demandoit qu'à tenter une entrepriſe ſi louable : à compter de ce moment c'eſt le Chevalier qui agira par lui-même : il ſera l'acteur principal ; & les reſſorts qui vont mouvoir, n'auront de jeu que par ſon impulſion.

Des circonſtances imprévues lui procurèrent à cet égard toutes les facilités néceſſaires. Le Chevalier Amerighi, membre de la *Balia* (c'eſt-à-dire du Sénat de Sienne), fut envoyé en qualité de Député de la République auprès de Mendoza, que des affaires avoient appellé à Rome. Par le canal de Benedetti, le Chevalier eût promptement des conférences avec le Cardinal de Tournon.

Dès la première entrevue on jetta les fondemens de l'entrepriſe. Amerighi démontra au Cardinal qu'il étoit aiſé d'expulſer les Eſpagnols de Sienne, mais qu'après l'évènement, ſi la France ne déployoit pas des forces ſuffiſantes pour ſoutenir les Siennois, ils ſeroient promptement écraſés par l'Empereur, & que dans ce cas *tout ſe réduiroit à une vraie levée de boucliers*. Le Cardinal ſentit la vérité de ces réflexions, & promit que la France agiroit puiſſamment. Dès-lors Amerighi ne s'occupa plus que de l'exécution. A cette époque Céſar Vaiari, noble Siennois, bon citoyen, mais imprudent & inconſidéré, déclamoit publiquement à Rome contre les oppreſſeurs de ſa patrie. Il affichoit ſes liaiſons avec M. de Termes & avec l'Evêque de Mirepoix, ſon ſucceſſeur, qui dans l'abſence du Cardinal de Tournon, étoit chargé des affaires de la France. La conduite de ce Vaiari inquiétoit les Eſpagnols : Mendoza ordonna au Chevalier Amerighi d'éclairer ſa conduite, & de lui ſurprendre ſon ſecret, s'il en avoit. Cette commiſſion fut pour le Chevalier un motif qui le détermina à ne point ſe fier à un homme qu'on ſuſpectoit. Néanmoins il profita de la permiſſion de Mendoza; & il eut

des relations avec Vaiari. Dans leurs conférences, Amerighi pénétra aiſément que les moyens de ſon compatriote ſe bornoient à un zele ardent & fougueux.

Les eſpions de Mendoza par leurs rapports augmentèrent ſes inquiétudes ſur le compte de Vaiari. Ils découvrirent qu'on tramoit un complot. Les ſoupçons de Mendoza ſe tournèrent ſur Amerighi lui-même. L'Eſpagnol eſpérant d'arriver à la découverte du miſtère qu'il entrevoyoit, employa l'autorité du Pape. On ſaiſit l'inſtant où Vaiari étoit chez le Chevalier Amerighi : le Bariſel (a) l'arrête, & s'empare des papiers du Chevalier. Quoique cette inſulte piquât vivement le dernier, il a la prudence de n'en pas manifeſter le reſſentiment le plus léger. Vaiari interrogé, répond qu'il a tenu les propos qu'on lui impute : mais comme il n'étoit inſtruit de rien, on n'avoit pas à craindre qu'il put compromettre per-

(a) Il paroît que Mendoza crut avoir à ſe plaindre de cet Officier de Juſtice, puiſqu'il le battit pour un ſujet aſſez léger : M. de Thou, en rapportant cette particularité, aſſure qu'elle influa ſur les ordres ſecrets que le Pape donna en faveur des conjurés; tant il eſt vrai que les plus petites cauſes contribuent ſouvent à amener de grands évènements.

ſonne. Auſſi Mendoza rendit-il à Amerighi ſes papiers : ce fut pour lui tendre un piége. Des gens qu'il avoit apoſtés, conſeillèrent à Amerighi de ne point revenir à Sienne, où Mendoza retournoit. Le Chevalier, plus fin que l'Eſpagnol, proteſta qu'il le ſuivroit : il le ſuivit en effet malgré les repréſentations de l'Evêque de Mirepoix, qui craignoit pour Amerighi les ſuites de la détention de Vaiari qu'on emmena à Sienne. « Eſperez mieux que jamais (répondit-il » au Prélat) du ſuccès de notre entrepriſe : » mais ne vous étonnez point ſi je parois » agir d'une manière qui démente en appa- » rence mes premiers ſentimens. Il eſt des » endroits où l'on ne peut quelquefois » arriver, qu'en marchant à reculons : ainſi » quelque choſe que vous voyiés, ne doutés » jamais de ma conſtance & de ma fidélité » dont vous verrés un jour des effets ».

Le procès de Vaiari s'intruiſit à Sienne. La torture la plus cruelle n'arracha de lui que ce qu'il avoit précédemment déclaré : le malheureux n'en ſavoit pas davantage. Dans cette occurence, Amerighi fut contraint de jouer un perſonnage odieux. Devenu forcément le délateur de Vaiari & l'inſtrument de la tyrannie, il s'attira l'in-

dignation publique. Cette haine ſervoit ſes deſſeins, puiſqu'elle prouvoit la manière de penſer de la plupart des Siennois. S'appercevant que les ſoupçons de Mendoza n'étoient point effacés, il lui propoſa de le faire paſſer à Milan ou à la Cour de l'Empereur, ajoutant *qu'il étoit prêt d'y rendre compte de ſa conduite.* Cette franchiſe plût au Commandant Eſpagnol ; & Amerighi ceſſa de lui être ſuſpect. Pendant cet intervalle, quatre mois s'étoient écoulés, ſans qu'il y eût eu aucune correſpondance entre le Chevalier & les Miniſtres de la Cour de France. Ce ſilence les intriguoit. Pour ſavoir à quoi s'en tenir, ils envoyerent à Sienne un certain Baſilio. Ce Siennois, ſimple Barbier, dit l'Hiſtorien, avoit des ſentimens au-deſſus de ſon état, une ſoupleſſe d'eſprit peu commune, & une probité rare. Baſilio arrive à Sienne, voit Amerighi, & rapporte de ſa part les aſſurances les plus poſitives de ſon dévouement & du deſir qu'il a d'accélérer l'exécution de l'entrepriſe projettée. Sur ces entrefaites Mendoza accourt à Rome, afin d'empêcher la réconciliation du Pape Jules III avec Henri II. Il laiſſe Don Ferrante (a) pour commander à ſa place. Dans

(a) Selon Riguccio Galluzzi, l'Officier que Mendoza

cette conjecture les Eſpagnols redoubloient de précautions, & hâtoient la conſtruction de la citadelle. La fuite de Charles-Quint à Villach, l'embarras dans lequel Maurice l'avoit plongé, augmentoient la hardieſſe des Siennois. Ils ne diſſimuloient pas leur joye des revers éprouvés par l'Empereur. Amerighi (a) crut le moment favorable pour frapper le coup déciſif. Se concertant avec ce qu'il y avoit de plus diſtingué parmi

chargea du commandement, s'appelloit *Don Franciſco de Alaba;* & il eſt vraiſemblable que Pompée Amerighi s'eſt trompé.

(a) Riguccio Galluzzi, en parlant de la révolution de Sienne, ne prononce pas le nom d'Amerighi, & en attribue tout l'honneur à un Médecin Siennois (Jules Véri) : dans le compte qu'en rend le Cardinal de Tournon à Henri II, on remarque le même ſilence par rapport à Amerighi. (Voyez le récueil de Ribier, Tome II, p. 424.) Nous ne connoiſſons que M. de Thou (Liv. XI,) qui, d'après Adriani, faſſe participer le Chevalier Amerighi à cet évènement. Il nous apprend par exemple l'anecdote des commiſſions pour lever des troupes : mais il ajoute que cette ruſe avoit été découverte avant que les conjurés commençaſſent leur attaque. Au ſurplus il s'accorde avec l'Auteur de la rélation que nous venons d'extraire, ſur les réſultats de cet évènement; c'eſt que les Siennois ſecondés par des troupes étrangeres forcèrent d'Alaba & ſes Eſpagnols d'évacuer leur ville.

les nobles Siennois, ſans développer ſon plan à aucun d'eux, ſe contentant de leur inſinuer qu'il s'agiſſoit du bien public, tous ſe diſpoſent à coopérer à un évènement dont ils ignorent le principe & la fin. Cette révolution eſt unique en ce genre. Une allarme ſemée à propos favoriſe les vues d'Amerighi. Le bruit ſe répand que l'armée navale des François & des Turcs veut tenter une invaſion ſur le territoire de Sienne. Une partie de la garniſon eſpagnole ſort de la ville pour s'y oppoſer. On ne trouve point extraordinaire que dans cette criſe on arme & qu'on enrôle au nom de la République. Amerighi dirige tout avec tant d'art & de célérité, que pluſieurs nobles Siennois, ſuivis de troupes, ſe rencontrent en même tems & à jour nommé aux portes de la ville. L'argent promis par la France leur avoit été délivré pour lever des ſoldats; & afin de multiplier ces commiſſions d'enrôlement, Amerighi, ſans qu'on s'en apperçut, en plein Sénat avoit imprimé le ſceau de la République ſur une main de papier. Les différens chefs ſe réuniſſent. L'attaque commence. Le peuple crie *liberté*, & ſe joint à ſes défenſeurs. Les Eſpagnols (a) réſiſ-

(a) Quatre cent Florentins étoient venus à leur ſe-

toient courageuſement. On s'étoit battu un jour & une nuit; & les Siennois ſe laſſoient: mais un corps de troupes fraîches commandées par un Lieutenant du Comte de Pitigliano (a) ſurvient, & le combat ſe renou-

cours; & ſi Mendoza eût ajouté foi aux avis du Duc Côme, les Conjurés auroient échoué : mais la haine de cet Eſpagnol l'aveugla. Tout ce qui appartenoit au grand Duc de Toſcane lui étoit odieux. (Iſtoria del Granducato, &c. *ibidem*, p. 185.)

(a) C'eſt ce Comte de Pitigliano que le Cardinal de Tournon dans ſa Lettre à Henri II, appelle le Comte Nicolo de Petillan, & qu'il recommande à ce Prince. Il paroît que le Monarque l'attacha à ſon ſervice, puiſqu'on le voit en 1556 demander à Paul IV, qu'on lui communique l'inſtruction du procès fait à ce Seigneur, parce qu'il étoit Chevalier de ſon Ordre. On l'avoit d'abord empriſonné comme accuſé d'avoir voulu trahir les intérêts de la France. L'accuſation n'ayant pas été prouvée, Paul IV le livra entre les mains de l'inquiſition. Le Pontife prétendoit qu'il étoit Hérétique; & ſon héréſie (ce ſont les paroles de l'Ambaſſadeur François) conſiſtoit à avoir habité avec une Juive, d'en avoir eu des enfants, & enfin d'avoir puni des Moines qui troubloient le repos public dans ſes Etats : le crime le plus réel de Nicolas des Urſins, Comte de Pitigliano, étoit (dit M. de Thou, Liv. XI) d'avoir dépouillé ſon père de ſes propriétés. Au ſurplus, il fallut la puiſſante interceſſion de Henri, pour le ſouſtraire au tribunal de l'inquiſition; & le Pape, en y condeſcendant, le fit

velle. Les Eſpagnols épuiſés capitulent; & on leur accorde la vie ſauve, à condition qu'ils ſortiront ſur le champ. Les vainqueurs ſe précipitent vers la citadelle; & on démolit avec fureur ce monument d'oppreſſion. Nous n'en dirons pas davantage ſur les ſuites de cette révolution : les Mémoires de Boivin du Villars nous y rameneront; & ceux de Montluc contiennent tout ce qui ſe paſſa d'intéreſſant dans cette ville depuis 1554.

(16) Emanuel Philibert, Prince de Piémont, eſt nommé improprement Duc de Savoye par Boivin du Villars, puiſqu'il n'eut point ce titre tant que ſon père vécut. Guichenon (a) s'accorde avec Boivin ſur le voyage de ce jeune Prince en Piémont. Il nous apprend ce que Boivin ne dit pas, c'eſt qu'après la priſe de Bra il fit pendre les Piémontois qui défendoient cette place au nom de la France. D'ailleurs leurs récits ſont aſſez conformes. Bientôt le Prince

d'une manière aſſez étrange. (Voyez le recueil de Ribier Tome II, p. 671, 710, & 716, & le Tome XXIII de la Collection, p. 451.)

(a) Hiſtoire généalogique de la Royale Maiſon de Savoye, Tome I, p. 665.

s'ennuya d'une guerre de marches, de contre-marches, de priſes & repriſes de forteresſes. Il quitta Gonzague, & retourna auprès de l'Empereur qui faiſoit le ſiége de Metz. Il ſera trop ſouvent queſtion d'Emmanuel dans les Mémoires que nous avons à parcourir, pour, qu'en attendant le détail de ſes exploits, nous ne diſions pas un mot de ſes premières années. Né à Chambery (a) en 1528, à cauſe de ſa foible complexion, on le deſtina à l'Egliſe. Clément VII lui promit le chapeau de Cardinal : auſſi l'appella-t-on le *Cardinalin :* après la mort de ſes frères on lui donna une éducation différente. Son premier Gouverneur fut Louis de Chaſtillon, Seigneur de Muſinens, Grand Ecuyer de Savoye. Mais celui qui a eu l'honneur de ſon éducation, eſt Aymon de Geneve, Baron de Lullins. Emmanuel, âgé de dix ans, étoit à Nice (b) lorſque le Conſeil de ſon père délibéroit pour ſavoir ſi l'on ouvriroit les portes du château de Nice à François Ier & à Charles-Quint, qui devoient y conférer enſemble. Le petit Prince conſidérant le modèle du château relevé en bois & ſuſpendu à une muraille,

(a) Guichenon, *ibid.*, p. 661.
(b) C'étoit en 1538.

ſe le fit apporter & dit : « Nous ſommes » bien empeſchés de nous réſoudre ; puiſ- » que nous avons ici deux châteaux, don- » nons celui qui eſt de bois à ceux qui » veulent venir céans ; & gardons l'autre, » ſans y laiſſer entrer perſonne ». Cette déciſion, a remarqué Guichenon, fut regardée comme un oracle ; & ſans délibérer davantage, on arrêta que perſonne n'entreroit dans le château de Nice. Tel fut le motif (a) du refus qu'oppoſa la garniſon de ce château : malgré les ordres du Duc de Savoye, elle s'opiniâtra à tenir les portes fermées ; & la cauſe de cet évènement étoit aſſez ſingulière, pour que l'hiſtoire en fit mention. Le même Auteur (b) qui nous a fourni ces détails, nous apprend encore qu'Emmanuel en 1548 alla offrir ſes ſervices à Charles-Quint, que la ligue de Smalckalde avoit attiré en Allemagne. Le jeune Prince étoit ſuivi de quarante Gentilshommes : ce cortége déplut à l'Empereur, qui lui dit *qu'il falloit retrancher cette dépenſe*,

(a) Voyez ſur ce ſujet l'Obſervation, n° 24, du 7e Livre des Mémoires de Guillaume du Bellay, T. XX de la Collection, p. 474.

(b) Hiſtoire généalogique de la Royale Maiſon de Savoye, Tome I, p. 663 & 664.

& couper

& couper ſon manteau ſuivant le drap. En conſéquence il ne lui aſſigna que ſix mille écus d'or pour l'entretien annuel de ſa maiſon ; & la modicité de la ſomme contraignit Emmanuel de renvoyer cette nobleſſe qui l'avoit accompagné. Il nous a ſemblé que cette particularité méritoit également d'être recueillie : elle peint les mœurs du tems, le caractère de Charles-Quint, & la trempe d'eſprit du jeune Emmanuel recevant, ſans murmurer, une leçon mortifiante pour ſon amour propre.

(17) Ces détails de la priſe d'Albe ne s'accordent pas avec le récit qu'en fait M. de Thou, Liv. XI. Selon cet Hiſtorien, les habitans las des mauvais traitemens de leur Gouverneur (J. B. Fornari), livrèrent la ville au Maréchal de Briſſac. Il ajoute que le Capitaine Roſſino d'Alexandrie fut accuſé d'avoir ouvert les portes aux François, que par la ſuite Gonzague lui fit donner la queſtion, ſans pouvoir en arracher aucun aveu. Enfin, continue-t il, la mort de Fornari, qui arriva peu de tems après, empêcha la vérité de ſe découvrir.

Nous ne conteſterons point à M. de Thou la première de ces particularités ; mais on

remarquera que ce Fornari, qu'il fait mourir ſi vîte, va reparoître, dans les Mémoires de Boivin du Villars, ſuivant les drapeaux de la France, & les abandonnant après. Quant à l'autre fait, ſi la relation de Boivin du Villars eſt exacte (comme nous le croyons), il eſt difficile de concilier cette prétendue négociation entre Briſſac & les habitans, avec la contribution militaire que le Maréchal les contraignit de ſolder. Quoiqu'on lui faſſe affecter un ton de clémence, en les y condamnant, il n'eſt pas moins vrai que ce procédé n'offre point les apparences de gens qui ſe ſont concertés. Terminons cette Obſervation par une réflexion qui pourra déterminer le jugement du Lecteur. Boivin du Villars a écrit ce qu'il a vu; & M. de Thou compoſoit ſon hiſtoire ſur la foi d'autrui.

Fin des Obſervations du troiſième Livre.

OBSERVATIONS

DES ÉDITEURS

SUR LE QUATRIÈME LIVRE

DES MÉMOIRES

DE BOIVIN,

BARON DU VILLARS.

(1) DANS une de nos Obſervations ſur les Mémoires (a) de Montluc nous avons fixé la date du ſiège de St. Damien, (où plutôt S. Damiano) vers la fin de l'année 1553. Boivin du Villars nous avoit ſervi de guide; & en cherchant, comme on l'a fait, à le rapprocher de l'autorité de Ribier, nous avons accuſé les anciens Éditeurs des Mémoires de Montluc d'inéxactitude en fait de Chronologie par rapport à ce ſiège. Un éxamen plus réfléchi nous oblige de revenir ſur nos pas. Nous avouons donc avec franchiſe que nous (b) nous ſommes trompés.

(a) Tome XXIII de la Collection, p. 391 & 392.

(b) Nous nous ſerions préſervés de cette erreur ſi, comme M. l'Abbé Garnier l'a fait Tome XXVI de ſon Hiſtoire de France p. 436, nous avions adopté le

Dans une autre Obſervation (a), qui ſuit celle qu'on vient de rappeller, on peut voir qu'à cette époque même nous ſoupçonnions avec raiſon qu'il y avoit en cette partie des Mémoires de Boivin du Villars de la confuſion quant aux dates, & à l'ordre dans lequel il a claſſé les faits. Déduiſons-en les preuves.

D'abord Boivin dit que Gonzague inſtruit de la priſe d'Albe, accourut pour recouvrer cette place, mais que convaincu de l'impoſſibilité d'y parvenir, *il prinſt la réſolution d'aller attaquer St. Damien, comme il fiſt, environ le dixieſme d'Octobre 1553 qui eſt le meſme tems que l'Empereur attaqua Metz...* Après cela viennent les ſiéges de Ceve, de Courtemille, & une ſuſpenſion d'hoſtilités entre les deux armées. Boivin revient enſuite au ſiége de St. Damien, & raconte *que le Mareſchal de Briſſac ayant eu nouvelles le dernier* (b) *Décembre 1553*

récit de M. de Thou. Ce dernier a copié les Mémoires de Montluc. Quoiqu'il en ſoit, nous ſaiſiſſons avec plaiſir cette circonſtance pour rendre à la critique ſage de M. l'Abbé Garnier la juſtice qui lui eſt due.

(a) Tome *ibid.* de la Collection, p. 395 & 396.

(b) Cette contradiction de Boivin avec ce qu'il a dit d'abord eſt étrange. Au lieu du 10 Octobre, c'eſt

que les ennemis tournoient teſte vers cette place, il jetta ſoudain dedans ſix cent hommes, force poudres, meſches, & plomb. Il décrit les évènement de ce ſiège, & termine ſa rélation par ces mots... *L'ennemy ſe trouvant combattu de la valeur de ceux de dedans, & de l'intempérie du tems, fut contraint de prendre réſolution de lever le ſiege, qui avoit duré près de trois mois. Ce fut le meſme jour vingt-deuxieſme Janvier que l'Empereur leva celuy de Metz...* Il eſt aiſé de développer le tiſſu de contradictions & d'anachroniſmes que préſentent ces deux récits. 1°. Il paroît certain que Gonzague ſe porta avec ſon armée ſur S. Damien, dès qu'il eut reconnu l'inutilité de ſes efforts pour reprendre la ville d'Albe, que Briſſac venoit de luy enlever. Cette expedition de Briſſac a du ſe faire vers la fin de la campagne de 1552; & c'eſt à cette époque que la marche de Gonzague ſe place naturellement. D'ailleurs ces dates s'accordent avec celle du tems auquel le ſiège de Metz eut lieu. Ainſi Boivin a commis un anachroniſme en rapportant à la fin de l'année 1553 ces deux ſiéges qui appar-

actuellement le dernier Décembre qu'il fait commencer le ſiége de Saint-Damien. Par ce dernièr récit il faudroit raporter l'évènement en 1554.

tiennent au contraire aux derniers mois de 1552, & au commencement de 1553. Suit-on Boivin pas à pas, ſon erreur devient viſible, puiſqu'il déclare que Gonzague eut le ſort de ſon Souverain, que l'un & l'autre à pareil jour reçurent un affront ſemblable, & que ce fut un motif de conſolation pour Gonzague. Conſéquemment il eſt clair que ſa mémoire l'a égaré, lorſqu'il a rédigé cette portion de ſon IVe. Livre. Au ſurplus dans l'avertiſſement qui precède ce Livre, on a relevé le déſordre qu'on y trouve. Boivin, en voulant parler d'evènements étrangers à à ſon ſujet s'eſt écarté de ſa méthode ordinaire : auſſi a-t-il confondu les faits & les époques.

(2) Cette réflexion de Boivin, qui ne s'accorde pas exactement avec les faits, merite quelques éclairciſſements. Le Cardinal Ferrare (Hyppolite d'Eſt) étoit beau-frère de Renée de France, Ducheſſe de Ferrare. Sous le Pontificat de Pie IV il vint comme Légat en France au commencement des guerres de Religion. Il poſſédoit dans ce Royaume huit Abbayes, « autant de puiſ-» ſantes raiſons (a remarqué un moderne (a))

(a) Hiſtoire de Henri II par l'Abbé Lambert, Tome I, p. 479.

» pour ne pas ſe ſoumettre, comme auroit » pu faire quelque autre Ultramontain, qui » auroit fait plus de bruit & moins d'effet » en déployant l'étendart de la puiſſance » Apoſtolique à toute occaſion »... Quoiqu'il en ſoit, il ne fut pas inutile au parti pour lequel il travailloit. Le Triumvirat lui dut ſa prépondérance par le moyen du Roi de Navarre qu'il plaça à la tête de cette faction. Si on veut ſe former une idée de ſa dexterité dans l'art d'intriguer, on n'a qu'à lire ſes négociations (a) ou lettres d'affaires politiques. Cherche-t-on à connoître ſon caractère (b) moral; il nous ſemble que c'eſt dans ſon adminiſtration à Sienne qu'il faut

(a) Nous en avons une traduction Françoiſe imprimée in-4°. à Paris chez Piget en 1658. On en a fait uſage dans les Mémoires de Montluc & de Tavannes; & on y reviendra lorſqu'on publiera ceux de Caſtelnau.

(b) La plupart des Ecrivains qui ont parlé de lui, ne l'on point conſideré dans cette circonſtance eſſentielle. Si Brantôme l'eût fait, peut-être n'auroit il pas dit (Tome VII de ſes Mémoires, p. 290) *que ce Cardinal étoit la bonté, la magnificence & la libéralité du monde.* Quant à la magnificence, on ne peut pas la lui conteſter. Il en donna des preuves, lorſqu'il vint à Sienne prendre le timon des affaires. (Voyez la note du Tome XXII de la Collection, p. 424.) au ſurplus il faut être juſte : il paroît que le Cardinal de Ferrare

l'étudier. En qualité de protecteur des affaires de France, il s'y attribua un pouvoir illimité; & c'eſt-là le moment où le caractère moral de l'homme en place ſe montre à nud; rien alors ne le contraint de ſe maſquer. Le Cardinal de Ferrare chargé par la Cour de France, dont il étoit l'Agent, de veiller aux intérêts des Siennois à peine échappés des chaînes de la ſervitude, y afficha l'autorité d'un Vice-roi, au lieu de cette bienveillance douce & tutelaire que les Républiquains ont droit d'attendre du repreſentant d'une Puiſſance protectrice & alliée. Telles ſont les inculpations que ſa conduite lui attira. Les inſtructions des Siennois à leurs Envoyés auprés de Henri II les conſtatent de la manière la plus formelle. On y voit, que ſans égard

eut des amis, & mérita d'en avoir. Le Cardinal Madruzzio, quoique attaché au parti de l'Empereur, lui voua l'amitié la plus tendre juſqu'au tombeau. Madruzzio mourut entre ſes bras, & dit *que c'étoit ce qu'il avoit deſiré.* (Ce détail curieux ſe trouve dans le Thuana, p. 343). Par rapport aux amis du Cardinal de Ferrare, nous ajouterons encore que Bertrand de Salignac auteur de la relation du ſiége de Mets fut du nombre. On le voit par les lettres que ce guerrier lui écrivoit du camp de Henri II en 1554 (lettres dont la teneur ſera fondue avec les Mémoires de Rabutin.)

pour le ſieur de Termes & les autres Officiers, le Cardinal ſe repoſoit entièrement de toute la partie militaire ſur le ſeul Cornelio Bentivoglio, & qu'il ne daignoit conſulter aucun d'eux. On reprochoit au Prélat des liaiſons plus que (a) ſuſpectes avec Côme, Duc de Florence, ennemi naturel de la République, & partiſan ſecret de l'Empereur. On l'accuſoit d'innovations dens l'exercice de la juſtice diſtributive, & d'attentats (b) à la conſtitution

(a) Si l'on s'en rapporte à Riguccio Galluzzi, ces liaiſons entre le Duc de Florence & le Cardinal de Ferrare étoient purement politiques. L'un & l'autre cherchoient à ſe tromper. Côme n'ignoroit pas que le Cardinal haiſſoit la maiſon de Médicis: le portrait que l'Hiſtorien de Toſcane fait du Cardinal, n'eſt pas flatté. Voici ſes propres expreſſions. « Uomo ambizioſo che naſcendo da lucrezia Borgia figlia di Papa Aleſſandro VI, pareva che aveſſe ereditato il carattere dellavo, e quello del Duca Valentino ſuo zio... (C'eſt-à-dire, homme ambitieux, & qui né de Lucrece Borgia, fille d'Alexandre VI, ſembloit avoir eu par ſa naiſſance le caractère de ſon ayeul, & celui du Duc Céſar ſon oncle.) (Iſtoria del Granducato, Tom. I°, Lib. 2°, p. 195.)

(b) L'Hiſtorien de Toſcane (p. 198) confirme ces faits. Le Cardinal par ſes intrigues avoit engagé les Siennois à réduire leurs deux Conſeils à un ſeul; & par là il avoit anéanti la diſtinction des différents

de la République : on voit voit encore dans ces inſtructions *que les gens de guerre* (a) *auparavant ſi bien reglez ſous la charge de M. de Termes & du Duc de Somme eſtoient deſordonnez ;* & les faits appuyent ces allégations. Enfin on repreſentoit au Roi « que pour con-» tenter la ville (de Sienne), il ne faudroit » point y tenir une perſonne accouſtumée » de commander ſi arrogamment, ny un Sei-» gneur de ſi grande authorité, qui veuille » preſque eſtre adoré, eſtant plus difficile » d'avoir audiance dudit ſieur Cardinal, qu'il » ne le ſeroit de l'avoir d'un Roy, choſes » qui deſplaiſent à ceux qui ſont accouſtu-» mez de mener une vie civile »... L'Hiſtoire ne nous apprend point ſi ces inſtructions adreſſées au Connétable de Montmorency (b), & au Cardinal de Tournon, pour être (c)

ordres de citoyens : tout le pouvoir légiſlatif ſe trouvoit ainſi entre les mains de huit perſonnes que le Cardinal déſignoit à ſon gré.

(a) Ces inſtructions ſont dans les Mémoires de Ribier, Tome II, p. 428, & 429.

(b) Les Siennois y déſignent ces deux Seigneurs ſous le nom *de Pères de leur république.*

(c) Riguccio Galluzzi fait à peu près les mêmes reproches au Cardinal de Ferrare. En parlant du mécontentement des Siennois contre ce Prélat, voici com-

miſes ſous les yeux de Henri, furent diſcutées juridiquement. La ſuite des évènements indique qu'elles produiſirent leur effet. De Termes étant allé commander en Corſe, Strozzi le remplaça à Sienne. Le pouvoir militaire lui fut conferé en entier ; on réduiſit le Cardinal de Ferrare à l'adminiſtration purement civile ; & on ſçait qu'en tems de guerre ce dernier pouvoir eſt bien circonſcrit. D'ailleurs Strozzi, elevé au grade de Maréchal de France, n'en devenoit que plus propre à en impoſer au Prélat. Auſſi lui ceda-t-il bientôt la place. Un de nos Hiſtoriens (a) prétend que la Cour de France fit une faute contre la ſaine politique (b),

ment il s'exprime... Le peuple favoriſé par le Cardinal vivoit dans une ſorte d'anarchie, qui détournoit les principaux citoyens des intérêts de la patrie & du Roi : le Cardinal lui même, homme foible, ambitieux & vain avoit introduit la lie du peuple dans le conſeil, pour y dominer à ſon gré &c. (Iſtoria del Granducato, Tom. I°., Lib. 2°., p. 218.)

(a) Daniel Hiſt. de France, édit du Père Griffet Tome IX, p. 746.

(b) La France put avoir un tort en choiſiſſant Strozzi, ennemi déclaré de Côme. Ce fut un prétexte pour ce Prince de ſe déclarer ouvertement. Strozzi obtint ſa commiſſion par le crédit de la Reine qui dévoroit d'avance la propriété de Florence ſur laquelle

en envoyant Strozzi commander à Sienne, parce que le Cardinal de Ferrare, habitué de n'avoir point de Collègue, s'offensa de ce partage de pouvoir, & cessa de veiller aux intérêts de la République. Si cet Ecrivain s'étoit donné la peine de lire les réclamations des Siennois, dont on vient de rendre compte, il auroit senti qu'il étoit absolument nécessaire de réprimer les abus d'autorité du Cardinal, qu'on ne conduit point impunément un peuple libre comme un troupeau de serfs attachés à la glébe, & que la vraie faute du Ministère François fut de n'avoir pas infligé au Prélat une punition plus sévère, si les griefs articulés contre lui étoient prouvés.

(3) La nation Espagnole, humiliée de la perte de Sienne, demandoit hautement vengeance de cet affront. Dom Pedre de Tolede, Vice-Roi de Naples, & beau-père de Côme, Duc de Florence, concerta avec lui les mesures propres au recouvrement de

elle avoit des prétentions. Au reste ce fut là le sort de Henri II; balotté par les différents partis qui se croisoient à sa Cour, & qui tendoient à gouverner sous son nom, il n'étoit point rare qu'on oubliât souvent les vrais intérêts de l'Etat.

cette ville. Le Duc d'Albe fit agréer leur projet (a) par Charles-Quint. Il auroit été rejetté ſans l'entremiſe de ce Seigneur. Granvelle, Evêque d'Arras, & ſes partiſans s'y ſeroient oppoſés : car il eſt bon de remarquer que Charles, malgré le grand caractère que les Hiſtoriens lui donnent, fut de tems en tems la dupe des intérêts particuliers, & des petites haines qui diviſoient ſes Miniſtres. Si, à l'inſtar des Rois ſes contemporains, il ne ſe laiſſa pas gouverner par les femmes, au moins partagea-t-il le ſort des Princes en général ; c'eſt d'être trompés par ceux qu'ils honorent de leur confiance. Quoiqu'il en ſoit, la jalouſie ſe tut en ce moment à la Cour de l'Empereur : Dom Pedre de Tolede eut ordre d'armer & d'agir. Dom Louis, fils du Vice-Roi, allla de la part de l'Empereur ſolliciter auprès du Pape le paſſage pour ſon armée à travers les Etats de Jules III. Les Hiſtoriens n'ayant point fait mention de l'audience que cet Ambaſſadeur eut du Pontife, & des moyens qu'il allégua, nous y ſuppléerons par un extrait du Journal de cette audience. Nous préſumons que le Lecteur

(a) Iſtoria del Granducato, Tomo I°., Lib., 2°. p. 196. Lettres & Mémoires d'Eſtat de Ribier, T. II, p. 463.

n'y verra point indifféremment l'impudence avec laquelle la politique ſe joue du ſort des nations ; mais pourſuivons : Louis (a) de Tolède, après avoir baiſé les pieds du Saint Père (b), en préſence des Cardinaux, Barons, Seigneurs & Sénateurs Romains qui, dit le Journaliſte, repréſentoient le peuple Romain, déclara que Sienne avoit toujours été une République libre, & ſe gouvernant par ſes loix ſous la protection de l'Empire. Il ajouta qu'un certain nombre de Siennois, pouſſés & aidés par la France, avoient chaſſé les Eſpagnols qui maintenoient la liberté de cette République ; que ſi la France, en reſpectant cette liberté, s'étoit bornée à la deſtruction de la citadelle conſtruite dans l'enceinte des murs de Sienne, l'Empereur ne s'en inquiéteroit pas, mais qu'afin d'empêcher un peuple libre d'être opprimé par la France, il ſe diſpoſoit à envoyer une armée pour s'emparer de cette ville, & qu'en conſéquence l'Empereur demandoit le paſſage pour ſes troupes.

La réponſe de Jules III à cette ſingulière

(a) Riguccio Galluzzi l'appelle François : M. de Thou & Ribier le nomment Louis ; & on a ſuivi ces deux derniers.

(b) Ribier, Tome II, p. 430.

harangue n'eſt pas moins curieuſe. D'abord il expoſa le regret dont il étoit pénétré à la vue de deux grands Monarques acharnés à s'entre-détruire. Puis (lit-on dans le Journal) Sa Sainteté s'écria (a) « que, ſi les Miniſtres » de l'Empereur y euſſent bien penſé, ils n'euſ- » ſent point fait cette citadelle, & que » ledit Empereur ne ſeroit maintenant en » la peine qu'il diſoit eſtre *pour recouvrer* » *cette liberté*, que le Roy de France dit en- » core maintenir, & pour cet effet, & non » pour autre y eſtoit entré, que par ainſi » ces deux Princes eſtoient d'une meſme » volonté, & que Dieu veuille favoriſer » celuy qui a la meilleure intention; toutes- » fois, puiſque ladite entrepriſe eſtoit réſolue, » & qu'elle n'y pouvoit autrement remédier » à ſon grand regret, elle donneroit paſ- » ſage à l'un & l'autre Prince, diſant que, » ſi elle pouvoit faire autrement, & qu'elle » ſe ſentiſt aſſez forte pour y réſiſter, qu'elle » les contraindroit à faire la paix....» Ainſi ſe termina cette audience qu'on peut appeller une véritable parade. En feignant de reſpecter la ſouveraineté du Pape, on tournoit ſa foibleſſe en ridicule : on parloit de rendre

(a) Ribier, *ibid.* p. 432.

la liberté aux Siennois, & on armoit pour les enchaîner.

(4) Dom Garcie n'étoit point Vice-Roi de Naples, comme le dit Boivin du Villars. Cette dignité appartenoit à Dom Pedre de Tolede ſon père. Ce fut ce dernier (a) qui, ayant formé le plan de Sienne, ſe tranſporta avec les forces néceſſaires en Italie. Il chargea Dom Garcie, ſon fils, de l'exécution de l'entrepriſe. L'intempérie de la ſaiſon, l'âge avancé de Dom Pedre, les mouvemens qu'il ſe donna en cette circonſtance, & une aſſiduité trop tendre auprès de la jeune épouſe (b), avec qui il avoit convolé

(a) De Thou Lib. XII. Iſtoria del Granducato *ibid.* p. 198, & 199.

(b) Elle s'appelloit Vincente Spinella, & étoit fille de Ferdinand Duc de Caſtro-Villari. Don Pedre n'en eut point d'enfants. Il avoit épouſé en premières nôces Marie Oſoris de Pimentel. Quoiqu'on eût cherché à indiſpoſer Charles-Quint contre Don Pedre, il reſpecta conſtamment l'auſtère vertu de ce Seigneur. Une adminiſtration ferme, & quelquefois dure lui valut un grand nombre d'ennemis. L'inquiſition, qu'il établit à Naples, eſt une tache pour ſa mémoire; & ſi les Puiſſances étrangères euſſent alors ſecondé les Napolitains, Charles par la faute de ſon repreſentant auroit perdu ce beau Royaume.

en

en ſecondes noces, dérangerent ſa ſanté. Ce Vice-Roi mourut le 22 Février 1553. Le peuple, qui, à Florence, comme ailleurs, ne peut s'imaginer que la mort des grands ſoit naturelle, ſoupçonna qu'on avoit empoiſonné Dom Tolede. Il oſa (a) même imputer ce crime attroce à ſon Souverain. Cet événement n'empêcha point Dom Garcie de marcher à l'expédition projettée par ſon père. Les ſuccès ne répondirent pas à l'attente qu'on avoit de ſes forces. Preſſé par les ordres de l'Empereur que les avantages remportés par Briſſac (b) en Piémont inquiétoient, & qui d'ailleurs craignoit une deſcente des Turcs & des François dans le Royaume de Naples, Dom Garcie, au milieu de la campagne, ſe retira ſans avoir rien fait. « Les Impériaux (c) (lit-on dans une lettre de Henri II, datée de Chantilly le 8 Juillet 1553, & adreſſée aux Sieurs d'Aramon & de la Garde) tenans aſſiégé Montalcino, où » ils ont eſté près de trois mois & bien mal» traitez aux aſſauts qu'ils y ont donnez, » ſont par un matin deſlogez ſi ſoudain que

(a) Iſtoria del Granducato, Tomo I°., Lib. 2°., p. 201.

(b) Briſſac venoit de prendre Ceva, Cortemiglia, &c.

(c) Ribier, Tome II, p., 439.

» leur retraite ſe peut bien appeller faite de
» peur ou de ſoupçon : car ils ont laiſſé &
» abandonné tous leurs malades qui eſtoient
» en grand nombre, avec partie de leurs
» munitions & inſtrumens ſervans à l'artil-
» lerie, s'en allans comme déconfits droit
» vers le Royaume de Naples, & ont eſté
» ſuivis de mes gens, qui leur ont donnez
» ſur la queue, & bien frottez... »

(5) Il ne faut pas confondre la conſpiration de Giulio Salvi avec le piége que, pendant le ſiége de Montalcino, le Capitaine *Moretto* (a) *da Cantarolo Calabreſe*, tendit à Dom Garcie de Tolède. Les deux événemens ſe ſuivirent de près ; mais on doit les diſtinguer. Selon de Thou (b) & Beaucaire le Capitaine Moretto eut part à l'un & à l'autre. Voici en peu de mots le précis de ces faits.

Giulio Salvi, un des Capitaines du peuple de Sienne, ſe lia avec pluſieurs Nobles de

(a) C'eſt ainſi que doit s'écrire ſon nom d'après un Journal du ſiége de Montalcino cité dans une note du Tome XXIV de la Collection, p. 41. Cette remarque ſervira d'errata pour la faute typographique que contient cette note rélativement au nom de cet Officier.

(b) De Thou, Lib. XII; Belcar, Liv. XXVI, p. 850.

cette Ville, mécontens comme lui des changements introduits par le Cardinal de Ferrare dans la conſtitution de la République. Séduit par les promeſſes du Duc de Florence, il s'étoit engagé de livrer Sienne à ce Prince. M. de Thou attribue le motif de cette conſpiration à la diſette d'argent où Salvi ſe trouvoit. Quoiqu'il en ſoit, le ſecret du complot fut confié à Moretto, qui le découvrit, & les conſpirateurs reçurent le ſalaire de leur trahiſon.

Le même Moretto étant enſuite à Montalcino, Dom Garcie tenta ſa fidélité, en lui offrant des récompenſes, & la permiſſion de revenir dans la Calabre, ſa patrie, dont il étoit banni. Moretto, plus fin que ſon ſéducteur, convint de l'heure & du jour où il introduiroit Dom Garcie dans la ville. Il eut ſoin d'en prévenir le Gouverneur, Jourdain des Urſins. La trame fut ſi bien conduite que Dom Garcie faillit devenir la victime de cette double trahiſon. Si ſes gens ne s'en étoient pas apperçus à tems, il auroit été pris, ou tué.

(6) Si nous n'avions pas prévenu (a) le

(a) Voyez l'avertiſſement qui précède ce IVe. Livre des Mémoires de Boivin.

Lecteur, qu'après avoir parcouru une partie des événemens qui appartiennent à l'année 1553, Boivin le rameneroit à l'année 1552, il s'étonneroit avec raiſon de cette biſarre rétrogradation. Pour lui épargner ce déſagrément, on auroit pu renvoyer aux Obſervations ſur les Mémoires de Rabutin, ce précis qui renferme le tableau des forces de Henri II, marchant en Allemagne, les réſultats de cette expédition, & un réſumé du Siége de Metz par Charles-Quint. Mais ce précis étant mélangé de quelques articles qui ſemblent tenir au texte hiſtorique des Mémoires de Boivin, malgré la diſcordance des dates & des époques, on a cru devoir le laiſſer ſubſiſter tel qu'il eſt dans l'original. Il n'en eſt pas ainſi de deux articles qui ſuivent. Ce ſont des dépêches de Henri II au Maréchal de Briſſac en date du mois d'Août 1553. Le Monarque y rend compte d'un combat de cavalerie où les François ont eu l'avantage, des ſuites de ce combat, & de ce qui s'èſt paſſé en Allemagne depuis la défaite du Marquis Albert de Brandebourg par Maurice. Ces pièces trouveront naturellement leur place dans le travail qu'on fera ſur les Mémoires de Rabutin. Ici au contraire ce ſont des Epiſodes qui coupent inutilement la narration de Boivin du Villars.

(7) La plupart des Ecrivains François ſe ſont récriés, comme Boivin, ſur la perfidie des Princes Allemands. La paix de Paſſau a été l'objet de leurs réclamations ; il faut avouer que les Confédérés de Henri s'embarraſsèrent peu de ſtipuler les intérêts de ce Prince dans leur traité (a), & qu'il n'eût pas à ſe louer de leur reconnoiſſance. L'hiſtoire nous apprend que Henri affecta de n'en témoigner aucun reſſentiment : mais auſſi remarque-t-elle qu'au fond du cœur il fut indigné de cette infidélité. Il ſentoit bien que le faix de la guerre alloit retomber ſur lui, & que Charles, irrité des ſacrifices qu'il venoit de faire, ſe vengeroit à quelque prix que ce fût de celui à qui il devoit attribuer ſon humiliation. Diſcute-t-on d'après les règles connues de la politique, la conduite tenue par Henri : ſi la balance de l'Europe n'eſt point une chimère, on ne peut ſe diſſimuler que la France étoit intéreſſée à ne pas laiſſer Charles-Quint établir ſon deſpotiſme en Allemagne. Le coup étant une fois frappé,

(a) L'Hiſtorien Sleidan eſt curieux à lire ſur ce ſujet. Il y gliſſe le plus légérement poſſible. En racontant les motifs qui déterminèrent la paix de Paſſau, à peine fait il mention de Henri II. (Voyez ſon Hiſt. de la réformation, Tome III, p. 220.)

on avoit à craindre que ce Prince ne fît revivre des prétentions ſur pluſieurs Provinces de France, ou ſur les Alliés de cette Couronne. Henri, en conſequence, fit donc ce qu'il devoit faire dans ces circonſtances. Auſſi lit-on avec ſurpriſe dans l'Ouvrage d'un Moderne (a) qui a écrit au milieu d'un Peuple enthouſiaſte de la liberté, *que Henri éprouva en cette occaſion le traitement auquel doit s'attendre tout Prince qui prête ſon nom & ſes ſecours aux auteurs d'une guerre civile.* D'abord il s'agiroit de ſavoir ſi l'on doit caractériſer du nom de *guerre civile* celle que les Princes Allemands déclarèrent à Charles Au moins faut-il donner à cette dénomination un ſens différent de celui qui déſigne communément la réſiſtance de ſujets révoltés contre leur Souverain. Ici des Princes, Souverains eux-mêmes, & membres d'une Confédération dont l'Empereur eſt le chef, ſe plaignoient d'atteintes (b) portées à leur indépendance,

(a) Hiſtoire de Charles-Quint par Robertſon, Tome II de l'édit. in-4°., p. 477.

(b) L'intolérance de Charles-Quint, pluſieurs chefs du corps Germanique dépouillés de leurs Etats, d'autres privés de leur indépendance, des Princes priſonniers qu'il trainoit à ſa ſuite, tel eſt en peu de mot le réſumé du manifeſte qui précéda la déclaration de guerre. « On

& à main armée demandoient le redreſſement d'une foule de griefs. Une diſcuſſion de ce genre nous conduiroit trop loin. Il ſuffit pour notre objet d'avoir mis le Lecteur ſur la voie. Nous nous bornerons à deux réflexions ; & nous les ſoumettons avec confiance au célèbre Hiſtorien de Charles-Quint. Que deviendroient les nations opprimées, ſi la Providence ne leur ſuſcitoit pas pour défenſeurs des voiſins ennemis, ou rivaux de ceux qui les tyranniſent? D'ailleurs, pourquoi ôteroit-on à des Princes juſtes & amis de l'humanité la noble faculté de tendre une main ſecourable aux (a) malheureux qui l'implorent ? Voilà ce que fit Henri, & ce qu'ont fait ſes ſemblables dans tous les tems.

» accuſoit l'Empereur (a écrit un moderne) de n'avoir » ceſſé d'aſpirer à la Monarchie abſolue, d'avoir violé » les loix & les capitulations, extorqué de l'argent » des Etats, & travaillé à les réduire à un état de » pauvreté, de ſervitude & d'ignominie ». (Hiſtoire de Heſſe, par M. Mallet, Tome II, p. 327.)

(a) Ce fut ſans doute par alluſion à ce motif que le manifeſte de Henri II avoit pour frontiſpice le bonnet de la liberté entre deux poignards, & que ce Monarque s'y comparoit à *Quintius Flaminius marchant au ſecours de la Grèce aſſervie par Philippe de Macédoine.* (Liſez ce Manifeſte dans l'Hiſtoire de Sleidan, Tome III, p. 186.)

(8) La conſtruction ſeule de la phraſe, qui commence cette relation du ſiége de Saint-Damien, indique qu'elle eſt la ſuite d'un récit antérieur ; & cela vient à l'appui de ce qu'on a dit dans l'Obſervation N°. 1. Malgré la différence des dates, par rapport au tems où commença le ſiége dont il s'agit, malgré la contradiction dans laquelle Boivin tombe à cet égard, on voit clairement que l'attaque de Saint-Damien par Gonzague a du ſuivre immédiatement la priſe d'Albe : ces deux évènemens ſe lient & ſe tiennent eſſentiellement. Auſſi croyons-nous que les détails relatifs à la campagne de Henri II. dans les trois Evêchés, l'échec que Charles-Quint reçut devant les remparts de Metz, & l'entrepriſe malheureuſe de Gonzague ſur Saint-Damien auroient dû avoir leur place au commencement du IVe. Livre de ces Mémoires : il eſt à ſuppoſer que Boivin, en rédigeant cette partie de ſes Mémoires, n'y a pas mis la dernière main, & que nous avons ſeulement les matériaux qui y étoient deſtinés. Dans ce cas, on conçoit difficilement le ſilence de Claude Malingre ſon Editeur. Un Hiſtoriographe de France (car Malingre l'étoit) publiant une nouvelle édition de l'Ouvrage de Boivin, auroit du au moins prévenir le Lec-

teur des tranſpoſitions de faits qui s'y trouvent, des anachroniſmes qui en réſultent, & du défaut d'ordre qui le dépare.

(9) La Cour de France ne manqua pas de moyens pour juſtifier (a) ſon invaſion dans l'Iſle de Corſe. Henri II. formoit des prétentions ſur la Souveraineté de Gênes, & par contre-coup ſur la Corſe qui en dépendoit. On ne diſcutera point la légitimité de ces prétentions. Un ſavant Publiciſte (b) François s'eſt appliqué à démontrer *que depuis 1396 juſqu'en 1538 il y a eu par les actes paſſés entre nos Rois & les Génois tranſport de Seigneurie & priſe de poſſeſſion, qui ſont autant de marques, non de ſimple protection, mais d'une abſolue & pleine Souveraineté.* Au ſurplus les chartres & autres titres de cette eſpèce ne décident rien en tems de guerre. La raiſon de convenance appuyée par la force fait

(a) On ſe ſert ici du mot de juſtification, parce qu'il fallut en venir là avec le Pape. Autant la révolution de Sienne lui avoit fait de plaiſir, autant parut-il faché de l'invaſion des François dans l'Iſle de Corſe. Le Nonce du Pontife en parla à Henri II dans des termes ſi peu meſurés qu'il s'attira du Monarque une réponſe ſéche & déſagreable. (Lettres & Mémoires d'Eſtat par Ribier, Tome II, p. 473.)

(b) Droits du Roi par Dupuy, Chap. I, p. 17.

tout. Henri avoit à ſe plaindre des Gênois. Leurs ports & leurs côtes ſervoient d'aſyles aux flottes de Charles-Quint ; & ils fermoient aux ſecours de la France toute communication avec la Toſcane & le Royaume de Naples : en s'emparant de l'Iſle de Corſe, on pouvoit porter la guerre dans ces deux contrées. Voilà à peu près le réſumé (a) de ce qu'on lit chez la plupart des Hiſtoriens nationaux ou étrangers par rapport aux motifs qui engagèrent les François à entreprendre cette conquête : mais ils ont gardé le ſilence par rapport aux reſſorts ſecondaires qui, en influant ſur cette détermination, amenèrent les évènemens ; & c'eſt-là ce qu'on peut appeller l'hiſtoire véritable de la guerre de Corſe. Traçons-en un précis d'après les monumens. Depuis le commencement des hoſtilités entre Charles-Quint & Henri II, les Miniſtres du dernier deſirant profiter de la ſupériorité que leur donneroit dans la Méditerrannée la jonction de la flotte Françoiſe avec celle des Turcs, ne ſavoient ſur qui ils feroient tomber cet orage. On en vouloit

(a) Liſez entre autres M. de Thou, Lib. XII ; l'Hiſtoire des révolutions de Genes par M. de Burigny, Tome II, p. 131 ; Hiſtoire de Henri II, par l'Abbé Lambert, Tome I, p. 487, &c.

également au Duc de Toſcane, aux Gênois & au Royaume de Naples. La difficulté ſe réduiſoit à envahir ce qui étoit le plus facile à prendre. La France conſervoit toujours ſes anciennes prétentions ſur Naples. Le Prince de Salerne pouſſoit vivement à cette entrepriſe : expatrié & dépouillé de ſes biens, il ſoupiroit après une révolution pour y rentrer. Henri II. s'étoit engagé (a) par écrit de les lui faire reſtituer ; mais la choſe étoit plus facile à promettre qu'à exécuter. Il paroît même que ce Seigneur Napolitain, voyant qu'on ne lui tenoit pas parole, laiſſa percer ſon mécontentement. Henri II, prévenu contre lui à cette époque, ordonna (b) au Baron de la Garde, commandant de la flotte Françoiſe, ſur laquelle le Prince étoit monté, d'éclairer ſa conduite. Si on eût écouté la haine de Catherine de Médicis (c) & des Strozzi contre le Duc Côme, on auroit en-

(a) Lettres & Mémoires de Ribier, Tome II, p. 380.

(b) Ribier *ibid.* p. 446.

(c) Iſtoria del Granducato, Tomo I°, Lib 2°, Capitolo terzo. p. 221. Riguccio Galluzzi obſerve qu'en général le Connétable déſaprouvoit toutes c expeditions en Italie : les Guiſes au contraire, à l'inſtigation du Duc de Ferrare, leur allié, étayoient de leur crédit la faction de la Reine & des Strozzi.

vahi la Toſcane ſans balancer. Henri II. regardoit Côme comme un uſurpateur qui retenoit le bien de la Reine ſon épouſe. Heureuſement pour Côme ſes richeſſes & ſes forces militaires en impoſoient. Quant aux Gênois, on a expoſé leurs torts envers la France. L'adminiſtration dure de ces Républicains dans l'Iſle de Corſe y avoit préparé le germe d'une révolution. Un grand nombre de Corſes ſervoit dans les armées Françoiſes, & compoſoit une partie de ce qu'on appelloit les Vieilles bandes Italiennes. A la tête de ces Corſes figuroit Sampietro Baſtelica, Seigneur d'Ornano à cauſe de ſa femme. Sampietro avoit fourni pluſieurs plans (a) pour

(a) Ribier, Tome II, p. 467, nous a conſervé une Lettre du Cardinal de Bellay au Connétable, datée de Fano le 7 Juin 1553, où ce Prélat développe l'utilité & la néceſſité d'une invaſion dans l'Iſle de Corſe « C'eſt, » (dit-il) le vray patrimoine du Roi à cauſe de Genes. » Il y propoſe d'armer les Corſes qui en peu de tems » ſeroient fort aiſez à ranger à une ſujettion volontaire » attendu meſmement qu'ils ne prennent point de plaiſir » d'eſtre ſous les Genois qu'ils eſtiment *Marcadans*, » & Canailles au prix d'eux qui ſe diſent Nobles. Enfin il ajoute « que le feu Roi (François I,) entretinſt » un tems le Général des Cordeliers nommé Calvy » grand perſonnage, qui eſtoit de Corſe & de bonne » maiſon, & que le Monarque l'auroit fait Cardinal,

conquérir l'Iſle de Corſe. Telle étoit la ſituation des affaires, quand la flotte Françoiſe ſe joignit à celle des Turcs, commandée par Dragut. Les deux flottes combinées s'approchèrent de l'Italie ſans plan fixe & réſolu. On s'en convaincra en liſant le Journal de leurs opérations. Les deux flottes, après avoir tenté vainement d'exciter les partiſans du Prince de Salerne dans la Pouille & dans la Calabre, arrivèrent ſur les côtes maritimes de Sienne : menaçant à la fois Orbitello & Piombino, elles attaquèrent l'Iſle d'Elbe, que le Duc Côme avoit approviſionnée de manière à ſe bien défendre. Ce fut là que Paule de Thermes (a), Commandant des Troupes Françoiſes à Sienne, s'aboucha avec les deux Amiraux ; & on ſe décida pour la conquête de la Corſe. Peutêtre croira-t-on que le projet fut approuvé par Sampietro, préſent à cette délibération. Si l'on s'en rapporte au Baron de Forquevaulx (b), Sampie-

» s'il ne fuſt mort au Concile de Trente ». Cette particularité annonce que ce n'étoit pas la première fois que la France avoit eu des vues ſur l'Iſle de Corſe.

(a) Dépêches de M. de Lodeve à Henri II, en date du 14 Août 1553, dans les Mémoires de Ribier, Tome II, p. 450.

(b) Dans ſa vie de Sampietro de Baſtelica, p. 96

tro s'y oppoſa ; il jugeoit la ſaiſon trop avancée. Il craignoit, dans un pays auſſi ſtérile que la Corſe, de manquer de vivres. Il prévoyoit, avec raiſon, que Dragut & ſes Turcs ne tarderoient pas à ſe retirer, & qu'alors les François ſeroient inférieurs en forces à celles de l'Empereur & des Gênois réunies. Il vouloit enfin qu'on (a) remît l'entrepriſe

& ſuiv. Ces détails ne s'accordent pas avec l'Auteur des révolutions de Genes qui dit, Tome II, p. 134, *que Sampietro conſeilla à de Termes cette expédition.* Il eſt bon de remarquer que Forquevaulx cite pour ſon autorité A. P. Philippini dont M. de Burigni avoue dans ſa préface, p. XIV avoir fait peu d'uſage.

(a) Cette ſterilité de la Corſe, que Sampietro objectoit comme un des principaux moyens qui devoient déterminer a différer l'expédition, eſt formellement démentie par le Cardinal du Bellay. Selon le Prélat » le pays eſt fort grand; il y a force avoines, herbages » & Fourrages. L'Iſle eſt abondante de bleds, vins » & autres commoditez, & s'y peut aſſez lever de » *Daces* aux ports (c'eſt a-dire d'impôts) pour fournir » à l'entretenement de la dépenſe. (Ribier, Tome II, p. 466). Le Lecteur prononcera entre ces deux temoignages qu'il n'eſt pas impoſſible de concilier en diſtinguant les époques. Le Cardinal écrivoit le 7 Juin; & Sampietro opinoit deux mois après, lorſque les chaleurs pouvoient avoir tout deſſeché. Nous ajouterons qu'il falloit peu compter ſur l'approviſionnement des deux flottes, puiſqu'on lit dans le Journal du Baron

au printems prochain. On n'écouta pas Sampietro ; & l'avis ouvert par de Thermes l'emporta. Les motifs du Général François, dont l'hiſtoire n'a point fait mention, ſont trop ſinguliers pour ne pas les conſigner ici. Laiſſons parler l'Ecrivain qui nous les a tranſmis. » Ils ne manquèrent pas (a), dit-il, » en ce Conſeil, de ces eſprits tranſcendents » pour juger de l'intention de M. de Thermes » ſur cette concluſion, & leſquels pénétrans » dans l'occaſion qui le portoit contre l'opi- » nion de tous à ſuivre & à précipiter cette » entrepriſe, l'attribuoient diverſement, les » uns à ſon humeur ambitieuſe de gloire, les » autres au ſervice du Roi, & preſque tous » *pour ne vouloir point croupir tout l'hyver* » *prochain dans Sienne ſous M. le Cardinal* » *de Ferrare, homme dont la profeſſion étoit* » *plus propre à feuilleter des Livres & à* » *éplucher des conſciences, qu'à faire four-* » *bir des harnois & à commander des armées...* ». Si cette anecdote eſt vraie, on peut en conclure que les grands évènemens tiennent

de la Garde qu'en arrivant ſur les côtes de la Toſcane le 14 Août, au lieu d'y trouver du biſcuit prêt, il *n'y en avoit pas une ſeule croûte :* (ce ſont ſes expreſſions.) (Liſez Ribier, Tome *ibid.* p. 448.)

(a) Vie de Sampietro par Forquevaulx, p. 99.

ſouvent à de petites conſidérations. On ſourit de pitié, lorſqu'on voit de graves Ecrivains faire honneur de ces entrepriſes aux Chefs des adminiſtrations, & leur attribuer une combinaiſon d'idées & de plans dont ils ne ſe ſont pas doutés.

(10) Le récit de Boivin du Villars préſente quelques inexactitudes, & eſt ſuſceptible d'éclairciſſemens par rapport aux ſuites de cette invaſion dans l'Iſle de Corſe. Suppléons-y par un extrait (a) du Journal de cette expédition. A peine (y lit-on) les flottes combinées eurent-t-elles commencé leurs opérations en Corſe, que Dragut (b)

(a) Ce Journal conſiſte dans les dépêches du Baron de la Garde, du Sieur de Salve, & de Paule de Termes depuis le 16 Août 1553 juſqu'au 26 Septembre incluſivement. (Voyez Ribier, Tome II, p. 451, & ſuiv.)

(b) Ce Dragut, un des éleves de Barberouſſe, fut fameux par ſes pirateries. Plus d'une fois il porta la terreur & la déſolation ſur les côtes de l'Italie. Doria, *que la mer craignoit*, ſuivant l'expreſſion de Tavannes, céda à l'aſcendant de ce Corſaire. Auſſi Brantôme lui a-t-il conſacré un article dans ſes Mémoires. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que Brantôme n'y dit pas un mot de ce que Dragut fit en Corſe, quoiqu'il y ſoit venu deux fois.

annonça

annonça ſon départ prochain, diſant *qu'il luy eſtoit impoſſible de retarder davantage, s'il ne ſe vouloit mettre en péril à faute de vivres, ſe plaignant* (a) *grandement qu'on n'euſt eu le moyen de luy bailler un pain, ny autres rafraîchiſſemens.* En vain le Baron de la Garde *lui offrit-il des ports* (b) *& des vivres pour ſon hyvernage, & deux mille écus par jour tant qu'il demeureroit.* Tout ce qu'on obtint de lui, ce fut qu'il cotoyeroit l'Iſle d'un côté, tandis que la flotte françoiſe ſe porteroit de l'autre. Dragut (c) con-

(a) Ces plaintes de Dragut prouvent que Sampietro en voulant qu'on retardât l'invaſion, ne parloit pas au hazard. Il connoiſſoit la ſituation de la Corſe, le défaut d'approviſionnements qui exiſtoit ſur les deux flottes, & le peu de ſoins qu'on avoit pris, pour s'en procurer. Auſſi de Termes écrivoit il à Henri II, de San Fiorenzo le 30 Août, *qu'il faudroit faire venir des grains, ou farines de Provence.*

(b) Dragut connoiſſoit trop la légereté de la nation Françoiſe pour s'y fier. D'ailleurs n'eſt-il pas plaiſant de voir dans la même dépêche qu'on offroit à ce Turc des vivres, tandis qu'on en demandoit?

(c) Cette mésintelligence entre les flottes combinées, fit ſoupçonner Dragut d'avoir été corrompu par l'or des Genois. Forquevaulx dans la vie de Sampietro p. 104, l'en accuſe formellement. Le fait n'auroit rien d'extrordinaire. Dragut ne couroit les mers que

ſentit de menacer Porto-Vecchio & Boniſacio. D'abord les François s'emparèrent de Baſtia; & ce premier ſuccès fut dû, comme l'a écrit Boivin, au Duc de Somma, à Sampietro & au Baron de St. Blancard. Il eſt vrai que la lâcheté des Génois le leur facilita. Avouons cependant que le ſoulevement preſque général des Corſes étoit fait pour les déconcerter. La haine de ce peuple contre des hommes qu'il regardoit comme ſes oppreſſeurs, éclata avec férocité. Les villes les plus conſidérables de l'Iſle, telles qu'Ajaccio, San Fiorenzo, Corté, ſubirent le joug. Dragut attiré par l'appas du butin, aſſiégea ſérieuſement Boniſacio. En quinze jours il tira quatre mille coups de canon, & donna trois aſſauts ſanglans où il fut repouſſé : ſon ardeur ne ſe ralentiſſoit pas. Les François craignant qu'il ne prit la ville, & qu'il ne la ſaccageât, engagèrent ſecrettement les aſſiégés à capituler avec eux. Dragut, frémiſſant de rage à la vue de la proye qu'on lui enlevoit, feignit d'accéder à la capitulation. Mais ſi-tôt que

pour piller & s'enrichir. Il ne combattoit ni pour l'honneur, ni pour la patrie. Les hommes de cette eſpece ne ſe payent pas de mots : l'intérêt eſt leur Dieu.

la garniſon ſortit, les Turcs (a) ſe jettèrent ſur elle, la maſſacrèrent, & mirent les Officiers à la chaîne. Quoique Dragut affectât de déſapprouver ce procédé, il fallut, pour l'appaiſer, lui promettre (b) trente mille écus payables ſous cinq mois à Conſtantinople. On les lui promit; & on recommanda de ne les lui point ſolder; ce fut de cette manière amicale que les deux flottes ſe ſéparèrent.

(11) Ce *Calux* dont Boivin eſtropie le nom, eſt *Calvi*. C'étoit là l'unique place qui reſtât aux Génois. Les François la preſsèrent vivement pendant les mois de Septembre & d'Octobre. Les Génois réſolus de réparer tant de pertes, firent les plus grands efforts. Doria, quoique âgé de plus de 87 ans, ne put réſiſter aux prières de ſes concitoyens.

(a) M. de Thou, Liv. XII, prétend qu'un incident occaſionna ce maſſacre. Un Janniſſaire apperçevant dans les mains d'un ſoldat de la garniſon un beau fuſil, voulut ſe l'approprier. Le ſoldat irrité le tua. Au même inſtant les Turcs coururent à la vengeance; & la boucherie commença.

(b) Il y avoit tant de fermentation entre les deux nations que de Termes dans ſes dépêches annonce que ſi Dragut veut s'emparer de Bonifacio, *il délibere d'aller au ſecours des ſiens.*

Il accepta le commandement en chef. Auguſtin Spinola avec vingt-ſix galères prit les devants. De Termes à ſon approche leva le ſiége, & ſe retira dans la partie montagneuſe de l'Iſle. La Corſe devint le théatre d'une guerre cruelle où les avantages ſe balancèrent. Il en réſulta beaucoup de dépenſes pour les puiſſances belligérantes, bien du ſang répandu, & la dévaſtation de l'Iſle entière. Malgré les efforts des Génois & de leurs alliés, les François s'y ſoutinrent juſqu'à la paix de Cateau-Cambreſis. Alors la Corſe fut rendue aux Génois; on n'eut point d'égard aux vives réclamations de la plupart des Corſes, & de Jourdain des Urſins qui y commandoit pour la France. Comme ces divers évènemens ſont étrangers aux Mémoires de Boivin, nous renvoyons ceux qui veulent s'en inſtruire, à M. de Thou, Liv. XIII & ſuiv., aux vies du Maréchal de Termes & de Sampietro, par le Baron de Forquevaulx, & à l'Hiſtoire des révolutions de Gênes, par M. de Burigny.

(12) Henri Clutin, Seigneur d'Oyſel & de Villeparisis, put alors revenir momentanément en France, comme on le lit dans ces Mémoires : mais l'hiſtoire nous apprend

que ce voyage ne dut pas être de longue durée, & qu'il retourna promptement en Ecoſſe. Guerrier & homme d'état en même tems, d'Oyſel eut part à toutes les grandes affaires de ce Royaume. Son attachement à la Maiſon de Guiſe & au Catholiciſme lui valut la haine des Proteſtans. Plus d'une fois on aura occaſion de parler de lui; & les Mémoires de Caſtelnau nous rameneront ſur ce qui le concerne. La conférence que Boivin lui fait avoir au commencement d'Août 1553, doit ſeule nous arrêter. Dans le moment dont il s'agit, cette Reine d'Angleterre ne pouvoit être que Marie, fille d'Henri VIII : le jeune Roi Edouard étoit mort le 16 Juillet. La faction du Duc de Northumberland avoit élevé ſur le trône la ſpirituelle & malheureuſe Jeanne Gray. Son regne (a) dura dix jours; & Marie reprit un ſceptre qui lui appartenoit. Les promeſſes que cette dernière fit à d'Oyſel, ſelon Boivin, devinrent bientôt illuſoires. Son mariage avec Philippe II changea ſa politique & ſa manière de voir.

(13) Si nous ne nous trompons pas, ce paſſage de Boivin n'eſt point dans la place

(a) Hiſtoire de la maiſon de Tudor, Tome III, édit. in-4°, p. 470.

où il devroit être. Comment conciliera-t-on cette prétendue expédition en Allemagne annoncée par Henri II avec ce qu'on a lu plus haut ? Le Monarque y déclaroit qu'il alloit être obligé de ſe tenir ſur la défenſive. Il avertiſſoit Briſſac d'en faire autant, & de ne compter ſur aucun ſecours de ſa part. Ici au contraire il manifeſte le deſſein d'une guerre offenſive, & écrit à Briſſac qu'il eſpère être ſecondé par la diverſion qu'il opérera en Piémont. Dira-t-on que ce projet, qui n'eut pas d'exécution, étoit une ſuite de la nouvelle alliance conclue par Henri avec Maurice : on trouva (prétend-on (a)) dans les papiers de ce Prince Allemand, après ſa mort, le plan d'une confédération entre lui & la France. Mais au mois d'Août Maurice n'exiſtoit plus, puiſqu'il avoit (b) été tué le 9 Juillet dans la bataille qu'il avoit livrée à Albert de Brandebourg. De-là il réſulte que ce paſſage de Boivin appartient à l'année 1552, & qu'il a rapport à la

(a) Quelques Ecrivains ont affirmé le fait. Mais M. de Thou & Sleidan ne le rapportent que comme un ſimple oui dire.

(b) Hiſt. de Charles Quint par Robertſon, T. II, édit. in-4°, p. 494. Sleidan, Hiſt. de la réformation, Tome III, p. 145.

campagne de Henri II ſur les bords du Rhin. Cette tranſpoſition eſt un ſurcroît de preuves du peu d'ordre avec lequel le IVe Livre des Mémoires de Boivin du Villars a été rédigé.

Fin des Obſervations du quatrième Livre.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LE CINQUIEME LIVRE
DES MÉMOIRES
DE BOIVIN,
BARON DU VILLARS.

(1) A PEINE Marie fut-elle couronnée Reine d'Angleterre, que Charles-Quint forma le projet de la marier avec Philippe II, ſon fils, veuf depuis quelque tems. Charles fit ſecrettement propoſer cette alliance (a). D'abord Marie avoit eu des vues ſur Courtney, Comte de Devonshire, & ſur le Cardinal Pole. Elle ſe dégouta promptement du premier, qui eut l'indiſcrétion de ne pas diſſimuler ſon goût pour la Princeſſe Eliſabeth : mais ni l'un ni l'autre de ces concurrens ne pouvoient lutter contre le nouvel époux qu'on lui offroit. Sa puiſſance, ſes principes en matière de religion, tout en lui flattoit Marie. La nation Angloiſe voyoit

(a) Hiſt. de la maiſon de Tudor, Tome III, p. 483 & ſuiv.

la choſe bien différemment. Les Communes repréſentèrent à Marie les dangers d'une telle union. La Reine, pour éviter ces ſortes de repréſentations, prit le parti de diſſoudre le Parlement : en ſe préſervant de l'ennui des remontrances, elle n'obvia pas au mécontentement qui éclata. Il fallut du ſang (a) pour appaiſer les eſprits. Ce fut

(b) Pluſieurs Seigneurs prirent les armes, & particulierement le Chevalier Thomas Wyat. Tous périrent ſur l'échaffaud; & quoiqu'ils n'euſſent point chargé Jeanne Gray, elle partagea leur ſort. Marie craignant pour le ſalut de Jeanne Gray, entichée de la nouvelle doctrine, lui envoya un Théologien Catholique. Jeanne lui ayant répondu que le peu de tems qui lui ſeroit reſté ſeroit mieux employé en prières qu'à diſputer ſur la religion, celui-ci demanda qu'on ſurſît ſon ſupplice pendant trois jours. Jeanne, à qui il vint le dire, le regarda en riant. « Je ne vous avois pas dit cela, lui ajoute-t-elle, pour obtenir ce délai : la vie n'eſt plus rien pour moi ». Elle marcha à la mort avec la même fermeté; & prête à recevoir le coup de hache : « Je ſuis coupable, s'écria-t-elle, non pas d'avoir affecté la Royauté, mais de ne l'avoir pas refuſée, quand elle m'a été offerte. Je ſervirai d'exemple à la poſterité; & je lui apprendrai que l'innocence n'excuſe point les fautes préjudiciables au bien de l'Etat ». Ainſi périt Jeanne Gray. Les partiſans de Marie même pleurèrent ſa mort.

dans ces circonſtances (a) que l'Amoral, Comte d'Egmont, accompagné de Charles de Lalain & de Jean de Montmorency, Seigneur de Courrieres, vint ſolemnellement au nom de Philippe demander Marie en mariage. Tout étoit prévu; & bientôt on ſigna les articles. Philippe paſſa en Angleterre le 19 Juillet 1554 (b); & il épouſa Marie. Les Anglois (c), diſent leurs Hiſtoriens, trouvèrent le Prince Eſpagnol, fier, réſervé & ſe concentrant dans le cérémonial le plus minutieux de l'étiquette. Si les Anglois le jugèrent de cette manière : Que dut-il penſer de cette nation, en admettant comme vrai le fait raconté par M. Hume d'après un de ſes compatriotes ? L'Amiral Anglois (remarque-t-il) tira ſur la flotte Eſpagnole, lorſque Philippe étoit encore

(a) M. de Thou, Liv. XIII.

(b) Cet évènement dans l'Hiſtoire de Daniel (*édit.* du Père Griffet, Tome IX, p.735) eſt placé ſous l'année 1553, quoique ſon récit même indique que le mariage en queſtion fut conclu l'année ſuivante. En général quand on lit cet Hiſtorien, il ne faut pas ſe fier à l'ordre chronologique inſeré à la marge de ſon ouvrage.

(c) Voyez entre autres l'Hiſtorien de la maiſon de Tudor, *ibid.*

ſur ſon bord, parce qu'elle n'avoit pas baiſſé le perroquet, comme une marque de déférence due à la flotte Angloiſe dans le canal. Cette conduite vigoureuſe annonce que l'eſprit de la nation ſur cet article perçoit déjà.

(2) Dans l'Obſervation, n°. 11, ſur le VIIIe Livre de Martin du Bellay, Tome XX de la Collection, page 458, on trouve un précis hiſtorique concernant Franciſque Bernardin Vimercat, & Scipion Vimercat, ſon fils. Celui-ci remplaça ſon père (a) dans la place de Commiſſaire-Général aux fortifications du Piémont, devint enſuite Chevalier de l'ordre du Roi, & Capitaine de 50 hommes d'armes : il mourut à Châlons au mois de Février 1569, âgé de 40 ans. Relativement à la querelle qu'il eut avec Ludovic de Birague, nous ajouterons que Birague fit imprimer contre lui un manifeſte (b), dans lequel il prétendoit que le

(a) Les dignités conferées à Scipion Vimercat ſont énoncées dans l'Hiſtoire des guerres du Comtat Venaiſſin, Tome I des pièces fugitives pour ſervir à l'Hiſtoire de France, p. 63, 92, & 104.

(b) Voici le titre de ce Mémoire : *Déclaration manifeſte du Seigneur Ludovic Birague, Chevalier de l'Or-*

vrai nom du père de Scipion n'étoit point Vimercat, mais qu'il s'appelloit Cannago (a), & qu'il appartenoit à une famille de marchands & de chauſſetiers originaire de Milan. Scipion ſe défendit par écrit : au moins le Baron de Forquevaulx dans ſes vies des hommes illuſtres, cite un mémoire apologétique ſous le nom de Scipion.

(3) On ne répétera point ce qu'on a dit dans l'Obſervation, n°. 3, ſur le IIIe Livre de ces Mémoires, relativement à la diſgrace qu'éprouva Gonzague. On ajoutera ſeulement d'après M. de Thou (Liv. XV), que Don Jean de Luna, ennemi de Gonzague, n'épargna rien pour le perdre. Il le repréſenta comme aſpirant à la ſouveraineté du Duché de Milan, ſoit en raiſon de ſa parenté avec les Sforces, ſoit par les intrigues ſourdes qu'il entretenoit. En vain Gonzague avoit ſollicité Philippe II de le ſoutenir à la Cour de ſon père contre la cabale de ſes ennemis. Philippe s'excuſa d'agir ſur le peu de crédit

dre du Roi, touchant le differend qui eſt entre lui & le Capitaine Scipion, dit des Vimercats, avec les écrits de tout ce qui s'eſt enſuivi entre eux. Imprimé en 1561, in 4°.

(a) Notes de M. le Marquis d'Aubais ſur l'Hiſtoire de Péruſſis, Tome I des pièces fugitives, &c. p. 277.

dont il jouiſſoit. Charles-Quint, circonvenu de toutes parts, ordonna à Gonzague de ſe rendre auprès de lui. L'ordre portoit, s'il ne pouvoit venir à cheval, qu'il partit ſur le champ en litière. Il fallut obéir; & Gonzague fut remplacé par Lopez Suarez de Figueroa, homme (ajoute M. de Thou) plus illuſtre par ſa naiſſance que par ſa vertu, homme qui ayant toujours vécu dans l'apathie & dans les plaiſirs, fit par ſa nonchalance regretter ſon ſucceſſeur tout odieux qu'il étoit.

(4) La plupart de nos Hiſtoriens (on le répète) ont gliſſé fort légèrement ſur les campagnes & ſur l'adminiſtration du Maréchal de Briſſac en Piémont. Malgré la grande réputation de ce Général (a), ils ſe ſont

(a) On peut s'en convaincre, en liſant la Popeliniere, Belleforeſt, Beaucaire, les geſtes de Henri II, Mathieu, d'Aubigné, la compilation intitulée *l'Hiſtoire des cinq Roys*, du Pleix, &c. Nous ne dirons rien des modernes : preſque tous ont copié les uns ou les autres de ceux qu'on vient de nommer. L'Abbé Lambert dans ſon Hiſtoire de Henri II, eſt celui qui a fait le plus d'uſage des Mémoires de Boivin du Villars : mais faute de l'avoir comparé avec les monuments du tems, il eſt ſouvent inexact en fait de critique & de chronologie.

contentés d'en ſaiſir (a) quelques faits capitaux : M. de Thou eſt le ſeul qui ſe ſoit étendu ſur ce ſujet. Les Mémoires particuliers des Contemporains de Boivin ne nous offrent pas de grandes reſſources. Comme ils ont eté rédigés par des hommes qui ſervirent momentanément en Piémont, ils n'ont parlé que de ce qu'ils ont vu; & cela ſe réduit à peu de choſe. Les Mémoires de Tavannes & de Vieilleville prouvent cette aſſertion. Brantome abondant en anecdotes & en particularités détachées, peut aider à conſtater un certain nombre de faits, mais non pas à claſſer les évènemens dans l'ordre où ils doivent être. Son ouvrage ne comportoit pas cette ſorte d'aſſujétiſſement. Les Mémoires de Brantôme reſſemblent à la converſation d'un courtiſan ſpirituel & cauſtique qui débite ſes *ſouvenirs*. Tout y eſt découſu & jetté au hazard. C'eſt l'homme du monde qui ayant beaucoup vécu, & beaucoup vu, cherche à amuſer, & ne ſe pique pas d'inſtruire. Montluc de ſon côté

(a) Il faut encore moins eſpérer de lumières de nos annaliſtes. Par exemple que trouve-t-on concernant le Piémont dans le Préſident Hénault ? Il nous apprend qu'en 1554 Strozzi fut battu à Marciano, & que Briſſac prit Yvrée.

occupé de ce qui lui eſt perſonnel, & voulant reporter ſur lui ſeul l'attention du Lecteur, s'eſt renfermé dans un cercle fort étroit: il tait les évènemens auxquels il n'a point eu part. D'ailleurs pendant l'année 1554, & une grande partie de 1555, il fit la guerre à Sienne & à Ferrare; il ne faut donc point à cette époque compter ſur Montluc pour des rapprochemens avec Boivin du Villars, lorſque celui-ci préſente des difficultés. Ainſi s'agit-il de diſcuter le témoignage de Boivin, on n'a preſque toujours à lui oppoſer que M. de Thou. Différencient-ils entre eux; le dernier expédient conſiſte à les mettre en oppoſition avec les Hiſtoriens étrangers les plus eſtimés, & avec ceux de nos Ecrivains modernes qui paroiſſent avoir puiſé aux meilleures ſources. En conſultant quelques-uns de (a) ces derniers, nous avons été ſurpris

(a) Pour prouver au Lecteur combien il faut être en garde, lorſqu'on lit leurs ouvrages, il ſuffira d'en nommer deux, le premier recommandable par ſon génie & ſes talents, le ſecond par ſon érudition. Boſſuet dans ſon abrégé de l'Hiſtoire de France, Tome IV, p. 57, place en 1543 la bataille de Marciano. L'Abbé Lenglet du Freſnoy, dans ſon plan de l'Hiſtoire de la Monarchie Françoiſe, Tome III, p. 85, date de 1555 les priſes de Verceil & d'Yvrée.

d'y rencontrer des erreurs & des contradictions qu'il importe de relever. On lit dans ces ouvrages où le nom de Boivin eſt cité, 1°. que Briſſac, pour ſe dédommager de n'avoir eu qu'un demi ſuccès à Verceil, prit Valfrenieres (a) & d'autres petites places; 2°. que ces avantages le mirent à portée de faire au commencement de la campagne ſuivante le ſiége d'Yvrée.

Il réſulteroit de ce précis que Briſſac ſe ſeroit réellement emparé de Valfenera vers la fin de 1553. Or ce fait eſt démenti formellement par Boivin du Villars & par M. de Thou. Selon Boivin, le Maréchal de Briſſac commença la campagne de 1554 par ce ſiége. M. de Thou (b) dit poſitivement que ce fut à la fin de Mars. Tous deux s'accordent ſur la levée de ce ſiége que néceſſita la défaite de Strozzi à Marciano. Conſéquemment cette prétendue conquête attribuée à Briſſac à l'époque en queſtion eſt une erreur. Ceux qui l'ont conſacrée au nom de Boivin, ſe ſont également trompés en plaçant le ſiége d'Yvrée au commencement de la campagne de 1554. Le récit de M. de Thou eſt conforme à celui de Boivin.

(a) C'eſt-à-dire, Valfenera.

(b) M. de Thou, Liv. XV.

L'un

L'un & l'autre conviennent que cet évènement arriva au mois de Décembre 1554. Ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que ces mêmes Ecrivains ajoutent enſuite que Briſſac ayant eu ordre de ſa Cour d'aller au ſecours des Siennois, ſerrés de près depuis la bataille de Marciano, entreprit alors la conquête d'Yvrée. En réfléchiſſant à la diſtance des dates de ces divers évènemens, l'anachroniſme étoit facile à ſentir. La bataille de Marciano (a) ou de *Scanna-Gallo*, (c'eſt ſous ce nom que les Toſcans la déſignent) ſe livra du 2 au 3 Août (b). Si Briſſac n'a formé ſon entrepriſe ſur Yvrée qu'après la déroute de l'armée de Strozzi, ce ne fut donc point au commencement de la campagne de 1554, mais vers la fin que ce

(a) Voyez Sleidan, Hiſt. de la réformation, T. III, p. 283; Hiſt. de Charles Quint, par Robertſon, T. II, édit. in-4°, p. 518; Hiſtoire de Henri II, par Lambert, Tome II, p. 65; Iſtoria del Granducato, T. I°., Lib. 2°, Capitolo 4°, p. 251; de Thou, Liv. XIV, &c.

(b) Ce fut à l'occaſion de cette mémorable journée que Côme, Duc de Florence, inſtitua l'Ordre de Saint-Etienne. La fête de ce Saint y correſpond. Liſez l'Hiſtoire de France de Daniel, édit. du Père Griffet, Tome IX, p. 757; l'Hiſtoire de Henri II, par Lambert, Tome II, p. 65, &c.

Général l'exécuta. Ainſi il nous ſemble qu'on doit s'en tenir au récit de Boivin du Villars confirmé par celui de M. de Thou (a); c'eſt-à-dire que Briſſac aſſiégea Valſenera vers le mois de Mars, & qu'il prit Yvrée (b) dans le courant de Décembre.

(a) La Popeliniere, Liv. III, fol. 140, & le compilateur de l'Hiſt. des cinq Roys, p. 36, racontent qu'Yvrée fut priſe dans l'hiver de 1554; & le mois de Décembre de cette année auquel M. de Thou & Boivin rapportent cette expédition, étoit bien l'hiver de l'année dont il s'agit. On peut encore joindre à ces autorités celle de Rabutin. (Liv. VII de ſes Mémoires, fol. 208) On y lit *que l'hiver, qui précéda 1555, le Maréchal de Briſſac avoit pris Yvrée.*

(b) Enfin nous avons un témoignage irrécuſable à alléguer : c'eſt une Lettre du Maréchal de Briſſac à Bernardin Bochetel, Abbé de Saint-Laurent, que le Laboureur nous a conſervée dans ſes additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome II, p. 307. Cette Lettre datée de Saint-Ja du 23 Janvier 1554, ſelon l'ancien ſtyle, c'eſt-à-dire 1555 ſuivant notre manière actuelle de compter, porte ce qui ſuit : « Monſieur, je vous » remercie de très-bon cœur des nouvelles que m'a» vez eſcrites par Marſeille, préſent porteur, & vous » prie me tenir ſouvent averty de ce que vous pourrez » apprendre de nouveau de voſtre coſté; car outre » que ce me ſera grand plaiſir, vous pouvez bien pen» ſer que le ſervice du Roy ne s'en portera que » mieux. De ma part je feray le ſemblable en voſtre

(5) Boivin du Villars ne s'eſt pas apperçu de la contradiction choquante de cette partie de ſon récit avec ce qu'il vient de dire précédemment. Ici il prétend que les réjoniſſances des aſſiégés firent douter au Général François ſi elles avoient pour motif le mariage de Philippe II avec la Reine d'Angleterre, ou la défaite de Strozzi en Toſcane. Sans doute il ne ſe rappelloit pas d'avoir raconté plus haut que le Duc de Parme avoit inſtruit Briſſac de ce malheureux évènement, qu'il l'avoit prévenu de l'arrivée inſtante des troupes allemandes deſtinées originairement pour la Toſcane, & que Briſſac ſur le champ fit paſſer ces avis à Henri II. Il étoit donc inutile que Briſſac envoyât à la découverte, pour conſ-

» endroit ; ſi eſt-ce que ce ne ſera pas maintenant » que j'uſeray de revanche envers vous; car depuis » la priſe *d'Yvrée & de Mizin*, dont je vous ay averty, » nous n'avons fait autre choſe par deçà que de for- » tifier ce lieu où nous ſommes encore, ainſi que ledit » Marſeille vous fera plus amplement entendre, qui » ſera cauſe que m'en remettant ſur luy je feray fin » par mes recommandations de bien bon cœur à voſtre » bonne grace, priant Dieu vous donner, Monſieur, » ce que deſirez ».

Voſtre entierement meilleur amy,

BRISSAC.

tater un fait qu'il ne devoit pas ignorer. Il s'enſuit que Boivin s'eſt mépris, ou s'eſt mal expliqué dans ce paragraphe de ſes Mémoires.

(6) Il ne faut pas confondre ces propoſitions du Cardinal Pole avec les conférences qui l'année ſuivante ſe tinrent à Marcq, & dans leſquelles ce Prélat figura en qualité de médiateur. Ribier (a) nous a conſervé la réponſe (b) de Henri II à ces propoſitions. On y voit que de part & d'autre on ne ſongeoit point ſérieuſement à faire la paix. Il falloit que l'épuiſement total des puiſſances belligérantes les y amenât malgré elles. En effet, ſi dans ſa réponſe Henri ſe plaint du peu de franchiſe de ſon rival, ſuppoſera-t-on qu'il ait été lui-même de bonne foi, lorſque pour conditions préliminaires, il demandoit qu'on lui reſtituât le Duché de Milan, le Comté d'Aſt, les Royaumes de Naples, de Sicile, d'Arragon, Gênes, la Flandre, l'Artois, une partie du Haynaut & du Brabant, qu'on rendit la Navarre au Roi, ſon oncle, qu'on laiſſât les Siennois jouir de leur liberté, & enfin qu'on remit

(a) Lettres & Mémoires d'eſtat, Tome II, p. 513.
(b) Elle eſt datée du 8 Avril 1554.

Plaiſance avec ſes dépendances à Octavio Farnèſe, Duc de Parme ? Si l'Empereur eût été battu, & ſans reſſource, qu'auroit-on exigé de plus ? Mais il y avoit encore un article plus difficile à régler. C'étoit celui *des dommages & intérêts* que les deux Monarques répétoient l'un contre l'autre. Nous ne connoiſſons point de code où l'on ait ſtatué ſur des indemnités de cette eſpèce. L'uſage ordinaire eſt que chacun en ſoit pour ſes fraix, & que les peuples les payent.

(7) M. de Thou (Liv. XIV), chez qui l'on trouve un récit fort ample (a) de cette guerre de Sienne, porte à 400 hommes la perte des François dans ces différentes eſcarmouches. Les Impériaux, dit-il, l'aſſurent ainſi. Ce calcul, comme on le voit, ne s'écarte pas beaucoup de celui de Boivin du Villars. Riguccio Galluzzi (b) parle de

(a) Ces détails auront leur place, lorſque dans notre travail ſur les Mémoires de Brantôme, nous arriverons aux articles qui concernent le Maréchal Strozzi & le Marquis de Marignan.

(b) Cet Hiſtorien Italien s'occupe beaucoup de la manière dont Strozzi ſe conduiſit dans cette guerre, de la politique qu'il déploya, & de ſes intrigues pour armer une partie de l'Italie contre Côme, Duc de Toſcane. Selon lui, Strozzi eſſaya d'exciter une révolte

ces combats, mais ſans en donner aucun détail. Il ſe hâte de paſſer à l'action déciſive qui prépara la priſe de Sienne. On a lu dans les Mémoires (a) de Montluc les reproches qu'il fait à Strozzi d'avoir décampé en plein jour devant une armée ſupérieure à la ſienne. De Thou & Riguccio Galluzzi le lui reprochent également. Ce dernier (b) même prétend que par une bravade déplacée, Strozzi fit ſa retraite (c) au ſon des tambours

dans Florence même. Il eſt poſſible que Galluzzi ayant travaillé ſur des Mémoires rédigés par des ennemis de Strozzy, l'ait peint en noir : mais on ne peut nier que l'arrivée de cet Officier dans le Siennois, & la haine qu'il manifeſta contre Côme, n'ayent porté ce Prince à ſe déclarer ouvertement. Convaincu, comme il l'étoit, que Strozzi ne le ménageroit pas, il ne négligea rien pour nuire à la France; & il y réuſſit.

(a) Tome XXIII de la Collection, p. 137, & 137.

(b) *Con gran ſtrepito di tamburi e di trombe.* (Ce ſont ſes expreſſions.) Iſtoria del Granducato, T. I°. Lib. 2°. Capitolo IV°. p. 251.

(c) « Quoiqu'il ſceuſt comme vieux ſoldat (dit Forquevaulx) quelle eſt la fortune que court une armée » qui déloge en plein jour à la vûe de ſon ennemi, » ſi eſt-ce pourtant que préférant l'honorable à l'utile » il ſe contenta de faire acheminer dès la nuit ſon » artillerie à Lucignan : mais, quant à lui, il voulut » attendre la levée du ſoleil le deuxieſme du mois

& des trompettes. Au ſurplus, ſi l'eſtime des vainqueurs peut conſoler un Général de la perte d'une bataille, Strozzi goûta cette ſatisfaction. Des deux côtés on rendit hommage à ſa bravoure. De Thou, Galluzzi & le Baron de Forquevaux s'accordent à cet égard avec Boivin. Mais tous ces Ecrivains conviennent que Strozzi commit des fautes eſſentielles, & que ſa défaite nuiſit beaucoup aux progrès des armes françoiſes en Italie. Cet évènement mit les Impériaux dans le cas de faire reſluer des ſecours en Corſe & en Piémont. Auſſi fallut-il l'habileté de Briſſac & de Termes pour ne pas ſuccomber.

(8) Il y a apparence que Boivin ne voulant pas interrompre la narration des évènemens qui ſuivirent la bataille de Marciano, s'eſt peu embaraſſé d'anticiper ici ſur l'ordre des faits. Il eſt donc néceſſaire d'avertir le Lecteur que cette députation, qui, ſelon Boivin, ſe fit auprès du Maréchal pendant le carême, appartient à l'année

» d'Aouſt, jour funeſte & malheureux à cette armée » laquelle n'euſt pas ſitoſt commencé le tambour battant » & en belle ordonnance, que le Marquis ſe trouva » preſt de la ſuivre ». (Vie de Pierre Eſtroſſe Florentin par le Baron de Forquevaulx, p. 437.)

ſuivante, c'eſt-à-dire à 1555. On s'en appercevra aiſément, ſi l'on prend garde au paragraphe qui ſuit immédiatement celui-ci. Boivin y reprend le fil des affaires du Piémont, & ſe reporte préciſément au tems où Briſſac, inſtruit de la déroute de Strozzi, venoit de lever le ſiége de Valfenera. Cette manière de claſſer la députation des Siennois eſt confirmée par le témoignage de Montluc, lorſqu'il déclare dans ſes Mémoires (a), qu'au mois de Mars 1755 on comptoit encore à Sienne ſur les ſecours du Maréchal de Briſſac, mais que cette eſpérance fut vaine. M. de Thou (b) date de la même époque, en nous apprenant que ces Députés, dont Boivin raconte la miſſion, étoient Nicodeme Forteguerri & Piermaria Amerighi; le premier parlant au nom des Siennois, & le ſecond comme chargé des inſtructions de Strozzi.

(9) Dans une de nos Obſervations (c) ſur les Mémoires de Montluc, nous avons dit, d'après M. de Thou (d), que Don Jean de

(a) Tome XXIII de la Collection, p. 264, & 265.
(b) M. de Thou, Liv. XV.
(c) Tome XXIII de la Collection, p. 410.
(d) Liv. XVII.

Luna s'attacha au ſervice de la France en 1556. Si l'on s'en rapporte à Boivin du Villars, ce fut, comme on le voit, en 1555. Nous avouons de bonne foi que l'autorité (a) de ce dernier, témoin oculaire du fait qu'il raconte, nous ſemble d'un grand poids. Elle acquiert encore plus de force, lorſqu'on conſidère la nature des évènements qui déterminèrent Jean de Luna à abandonner l'Empereur pour ſe donner à Henri II. Cet Officier Eſpagnol avoit été le principal accuſateur (b) de Ferninand de Gonzague. L'innocence de celui-ci étant une fois déclarée, Don Jean de Luna dut tout craindre pour lui-même. Le rappel de Gonzague & le jugement de l'accuſation intentée contre ſon adminiſtration, eurent lieu en 1554. Il eſt donc naturel de

(a) Nous y joindrons celle des Mémoires de Tavannes (Tome XXVI de la Collection, p. 147). Ces Mémoires placent également en 1555 la retraite de Don Jean de Luna dans l'armée Françoiſe; c'eſt par omiſſion, qu'en les publiant, nous n'avons pas relevé le témoignage de M. de Thou que nous avions ſuivi dans notre travail ſur les Mémoires de Montluc.

(b) On a vu dans les Mémoires de Tavannes (Tome *ibid.* de la Collection, p. 147) les moyens odieux que Don Jean de Luna & ſes aſſociés employèrent pour perdre Gonzague. Nous y renvoyons le Lecteur.

croire que Don Jean de Luna, appréhendant les ſuites de la délation, aura paſſé plutôt que plutard dans l'armée Françoiſe.

(10) Au commencement de ce paragraphe Boivin fait dire par les Députés Siennois qu'il faudroit, pour délivrer Sienne, que l'armée de Briſſac prit la route de Parme où elle recevroit toute eſpece de ſecours de la part du Duc régnant. Dans le plan de cette entrepriſe, qu'on met ſous les yeux de Henri II, Boivin tout à coup éleve des ſoupçons contre ce même Duc de Parme, & annonce *qu'il avoit rompu parole au Roy.* Rejettera-t on cette contradiction ſur les Députés Siennois qui pouvoient être mal inſtruits des intentions du Duc Octavio ? En prenant ce parti, on aura toujours le droit de reprocher à Boivin qu'il auroit dû s'expliquer plus clairement, & ne pas paroître ſe contredire lui-même ? Voudra-t-on ſuppoſer qu'avant la priſe de Sienne la défection du Prince Parmeſan étoit connue, ou qu'au moins on s'en doutoit ? De Thou ſemble l'inſinuer, en diſant (a) qu'Octavio, fort piqué de n'avoir (b)

(a) de Thou, Liv. XVI.

(b) Nous verrons dans ſes Mémoires Rabutin s'expliquer ſur ce ſujet d'une manière très-poſitive. Il dit

pas eu le commandement de l'armée Françoiſe dans la guerre de Toſcane, ſe retira à Parme, ne ſe mêla plus de rien, & projetta dès-lors de traiter avec l'Empereur. Mais cet Hiſtorien dément les inductions qu'il fournit, en aſſurant que le Duc de Parme commença à ſe détacher de la France vers la fin de 1555; ce fut au mois (a) de Septembre 1556 qu'il ſigna ſon traité avec Charles-Quint.

(11) Un moderne (b) a écrit *que le Maréchal de Briſſac, qui voyoit le Piémont en ſûreté, & qui avoit en ce pays ſeize mille hommes des meilleures troupes de France, forma le*

que dès le commencement de l'année 1555 *desja ſe traitoit* l'accord *& convention de Parme avec le Duc Octave par la conduite du Cardinal Farneſe.* (Commentaires de Rabutin, Liv. VII, fol. 211, verſo).

(a) Riguccio Galluzzi (Iſtoria del Granducato, Tomo I°, Lib. 2°, Capitolo 7°, p. 301.) prétend que ce traité fut ſigné à Gand le 15 Septembre. Mais la date de cet événement eſt antérieure à celle que fixe l'Ecrivain Italien, puiſque dans le recueil de Ribier, (Tome II, p. 659) on trouve une déclaration ſignée *Henri, datée de Valery le 5 Septembre 1556*, & contenant le précis du traité en queſtion.

(b) M. Boſſuet dans ſon abrégé de l'Hiſtoire de France, Tome IV, p. 55.

projet de délivrer Sienne; mais la Cour, ajoute-t-il, *ne l'agréa point. Le Connétable n'aimoit pas Montluc, créature du Duc de Guiſe, ni Briſſac, qui avoit été mis dans le Piémont malgré lui...*

Nous croyons volontiers avec l'illuſtre Ecrivain qu'on vient de citer, que le Connétable contrecarra ce projet. Sa haine contre Briſſac & la jalouſie qu'il avoit de ſes ſuccès, ont pu influer ſur ſon oppoſition. Mais des motifs plus importants dirigeoient ſa conduite. Les Guiſes, ſes rivaux en faveur à la Cour de Henri, nourriſſoient ſourdement des prétentions ſur le Royaume de Naples. Pour les réaliſer, il falloit augmenter la puiſſance des François en Italie. Auſſi favoriſoient-ils tout ce qui pouvoit y contribuer. En conſéquence le Connétable déſapprouvoit la guerre au-delà des monts ; & il taxoit les expéditions de ce genre d'être ruineuſes pour l'Etat. Si le crédit de ceux qui luttoient contre ſon opinion les faiſoit adopter, au moins n'épargnoit-il rien pour qu'elles échouaſſent. Les ſecours d'hommes, d'argent & de vivres manquoient aux Généraux. D'ailleurs il s'en falloit bien que Briſſac eût une armée de ſeize mille hommes en bon état, & prête à marcher comme l'a dit M. Boſſuet. Sans

doute il a emprunté ce calcul d'un état des forces du Piemont inſeré à la fin du Ve. Livre de ces Mémoires : mais il n'a pas remarqué qu'en réſervant pour la garde du Piemont les troupes néceſſaires, l'excédent de cette armée ſe réduiſoit à peu de choſe, que d'ailleurs ces troupes, faute d'être payées manquoient de ſouliers & de vêtement. Si M. Boſſuet avoit lu avec attention les Mémoires de Boivin, ces faits ne lui auroient pas échappé : auſſi le Maréchal de Briſſac, pour marcher à Sienne demandoit-il qu'on lui envoyat ſept ou huit mille hommes de renfort, & qu'au moment du départ on diſtribuât la demi paye à chaque ſoldat.

(12) Selon Guichenon (a), Charles *le bon*, Duc de Savoye mourut à Verceil le 16 Septembre 1553. Sleidan s'eſt trompé en datant ſa mort de 1554 ; & ſon traducteur (b) n'a pas daigné relever cet anachroniſme. Paradin s'eſt encore plus éloigné de la verité, en lui faiſant terminer ſa carriere en 1555.

(a) Hiſt. généalog. de la royale maiſon de Savoye, Tome I, p. 656.

(b) Liſez l'Hiſt. de la réformation, par J. Sleidan, Tome III, p. 279.

Le chagrin abrégea les jours de (a) ce malheureux Prince. Privé de l'eſpérance flatteuſe de rentrer dans ſes Etats, la vie devint pour lui un poids qui l'accabla. L'héritage, qu'il laiſſa à ſon fils unique, Emanuel Philibert, n'étoit pas conſidérable. Il conſiſtoit dans ce qu'on nomme le val d'Aouſte, les Comtés d'Aſt & de Nice; les villes de Verceil, de Queraſco, de Foſſano, & de Coni. Les Impériaux & les François occupoient le reſte du Piémont. Ce fut probablement ſur les ſollicitations de Philibert étayées par les Agents de l'Empereur que les Suiſſes ſe remuèrent pour empêcher Briſſac d'étendre ſes conquêtes. Ils alléguoient une prétendue con-

(a) « Il étoit, dit Guichenon, perplex à ſe réſoudre & mol à exécuter, plus propre pour le cabinet que pour le trône, grand eſprit, mais petit en courage, malheureux d'être venu en un ſiècle de fer où les Princes ne faiſoient trophée que de la ruſe & de la valeur & où les vertus n'étoient eſtimées que dans les Monaſtères ». Sa deviſe étoit : *Nihil deeſt timentibus Deum*, rien ne manque à ceux qui craignent Dieu : après la perte de ſes États, il prit celle ci. *Spoliatis arma ſuperſunt*, les armes reſtent à ceux qui ſont dépouillés.

Nous ajouterons que ſes exploits ne répondirent pas à cette dernière deviſe. Car tandis qu'on ſe diſputoit à main armée les débris du bien de ſes ancêtres, à peine entendit-on parler de lui.

fédération entre eux & les habitants du Val d'Aouſte. Auſſi Briſſac démêla-t-il le vrai motif de leurs réclamations.

(13) En datant du commencement de l'année 1555, comme nous le faiſons, tous les évènements qui ſe paſſèrent en Piémont depuis la priſe d'Yvrée, on a adopté un ordre chronologique conforme aux monuments du tems. Les Hiſtoriens, qui ont placé en 1554 la fortification de *Sant-Ja* par le Maréchal de Briſſac, ont ſuivi aveuglément les anciennes éditions des Mémoires de Boivin, où d'après l'ancienne manière de compter ce fait ſe trouve placé ſous l'année 1554. Avec un peu d'attention ils auroient évité cette (a) faute. En effet Yvrée ayant été priſe à la fin de Décembre de cette année, les expéditions de Maſin & de Bielle durent terminer la campagne. L'armée Françoiſe rentra dans ſes quartiers d'hiver ; & le récit de Boivin l'atteſte, puiſqu'il dit que Briſſac raſſembla ſes

(a) L'Abbé Lambert dans ſon Hiſtoire de Henri II, Tome II, p. 130, fait prendre Saint-Ja au Maréchal de Briſſac avant de la fortifier. Il cite pour ſes autorités Rabutin & la Popeliniere : ni l'un ni l'autre ne parlent de ce prétendu ſiége : ils ſe bornent à ce qui concerne la fortification de cette ville.

troupes dans le deſſein d'aller fortifier Sant-Ja. M. de Thou, Liv. XV, s'accorde avec Boivin (a) : on lit dans ſon Ouvrage qu'au commencement de 1555 le Maréchal choiſit cette ville comme un poſte avantageux pour contenir les courſes des garniſons Impériales de Volpiano, de Verceil & de Creſcentin. Rabutin (b) & la Popeliniere (c) placent à la même époque la fortification de *Sant-Ja.*

(14) Voilà encore quelques faits que nous ne croions pas être à leur place. Soit défaut de mémoire chez Boivin, lorſqu'il a travaillé à la rédaction de ſon ouvrage, ſoit négligence de ſa part, il nous ſemble (depuis le paragraphe commençant par ces mots : *Environ ce tems la Trinité*, &c., juſqu'à celui commençant ainſi : *Au même inſtant le Mareſchal euſt nouvelles*, &c.), que plu-

(a) Il en différencie ſur un autre article. Immédiatement après avoir achevé les fortifications de S. Ja, le Maréchal de Briſſac, ſelon M. de Thou, aſſiégea & prit Crevecœur, qu'il appelle *Crepicuore*. Rabutin & la Popeliniere le racontent également. Nous ignorons la cauſe du ſilence de Boivin par rapport à cette conquête.

(b) Mémoires de Rabutin, Liv. VII, fol. 206.

(c) Tome I, Liv. III, fol. 139, verſo, édit. in-8°.

ſieurs

ſieurs des événemens, qui y ſont contenus, doivent s'être paſſés en 1554. Par exemple, on voit, le 12 Juillet, le ſieur de Cypierre ſortir de priſon, & aller, de la part du Maréchal, rendre compte au Roi de la diſette qu'éprouvoient les ennemis aſſiégés dans Valſenera. Enſuite Figueroa aſſemble l'armée Impériale, & cherche à faire lever le ſiége de cette Ville. Il eſt évident que ces événemens, ſur leſquels Boivin revient ici, n'appartiennent point à l'année 1555, mais à la précédente, puiſque ce fut après la bataille de Marciano, au mois d'Août 1554, que Briſſac abandonna le ſiége de Valſenera. On ne répétera point ce qu'on a dit à ce ſujet dans l'obſervation n°. 4, il ſuffit d'y renvoier le Lecteur.

(15) Nous ne nous étendrons pas longuement ſur l'époque à laquelle on doit placer cette ſurpriſe de Caſal, que les premiers Éditeurs des Mémoires de Boivin datent de l'année 1554. Pluſieurs de nos obſervations précédentes, & notamment celle du n°. 4, établiſſent l'exactitude de l'ordre chronologique dans lequel nous avons claſſé la narration de cet Écrivain. Il eſt clair que la ſurpriſe de Caſal ſuivit la fortification de Sant-Ja. D'ail-

leurs les autorités qui le prouvent, ſont formelles. M. de Thou (Liv. XV.) dit expreſſément que cela arriva le 10 Mars 1555. Riguccio Galluzzi (a), les Mémoires (b) de Tavannes, & ceux de Rabutin (c) l'atteſtent (d) également. Maintenant paſſons à la variété qui ſe trouve, relativement aux particularités de cette ſurpriſe, entre le récit de Boivin, & celui de quelques-uns des Auteurs qu'on vient de citer. Selon M. de Thou (Liv. XV.), Salvoiſon, Gouverneur de Verrue, étoit commis par le Maréchal de Briſſac pour ſurveiller les eſpions qu'on entretenoit chez l'ennemi. Un de ceux-là, nommé *Fontarola*, alloit ſouvent à Caſal ſous prétexte de vendre des légumes. Fontarola, ſouple & adroit,

(a) Iſtoria del Granducato, Tomo I°, Lib. 2°, Capitolo IV°, p. 266.

(b) Tome XXVI de la Collection, p. 137.

(c) Rabutin (Liv. VII de ſes Mémoires, fol. 210, verſo.

(d) Sleidan (dans ſon Hiſtoire de la réformation, Tome III, p. 304) ne différencie de ces Ecrivains que de ſept jours. Selon lui les François ſurprirent Caſal le 3 Mars 1555. On peut encore joindre aux témoignages, qu'on vient de rapporter ceux de la Popeliniere (Tome I, Liv. III, fol. 140, verſo); & de l'Hiſtorien des cinq Roys, p. 39.

gagna la confiance des Eſpagnols, s'apperçut de la facilité avec laquelle on pourroit ſurprendre cette place, & en inſtruiſit Salvoiſon : cet Officier en conféra avec le Maréchal de Briſſac. Tous deux convinrent de fixer l'exécution de cette entrepriſe au 10 Mars. On choiſit ce jour, parce que la noce d'un des principaux de la Ville occaſionneroit beaucoup de fêtes & de divertiſſemens. Salvoiſon, voulant écarter juſqu'à l'ombre du ſoupçon, contrefit le malade. Sur ſa demande, le Général Eſpagnol (Figueroa) lui envoia les meilleurs Médecins de Caſal. Salvoiſon donne ordre qu'on les traite bien, & les prie d'attendre à le voir juſqu'au lendemain matin. Pendant la nuit il ſort, & va ſe mettre à la tête de huit cens hommes qui ſe tenoient prêts : le Maréchal de Briſſac, ſuivi du reſte de l'armée, marchoit pour le ſoutenir. Salvoiſon arrive à Caſal au milieu de la nuit, égorge les ſentinelles qu'il trouve ou yvres, ou endormies. La ville eſt emportée d'emblée : Figueroa & une partie de la garniſon ſe ſauvent dans la citadelle. On verrra dans les Mémoires de Rabutin un récit ſemblable : c'eſt à Salvoiſon, *Gentilhomme*, dit-il, *de fort bon eſprit & autant vaillant qu'il en peut être*, que Rabutin attribue le

mérite de l'entrepriſe. Il nomme auſſi *Fontarola* (a), l'eſpion qui la dirigea : il nous apprend qu'il étoit originaire de Pondeſture, & qu'il commerçoit à Caſal. On verra encore dans les Mémoires de Brantôme (à l'article du Sieur de Salvoiſon) la relation de cet événement, décrite d'une manière aſſez conforme. On y lit que l'eſpion, dont Salvoiſon ſe ſervit, étoit marchand de fruits, ſuivant les uns, & maître d'école ſuivant d'autres. L'anecdote de l'indiſpoſition feinte, par Salvoiſon, & des Médecins qu'il fit venir de Caſal, n'y eſt pas oubliée. Brantome ajoute que ces détails lui avoient été fournis par le Capitaine Cluzeau, ſon voiſin, dont parlent les Mémoires de Boivin. Il eſt aſſez ſingulier que Boivin ait gardé le plus profond ſilence ſur cette anecdote qu'on peut regarder comme un des acceſſoires le plus

(a) La Popeliniere, Liv. III, fol. 140, raconte auſſi que ce Fontarola étoit de Pondeſture, qu'il trafiquoit. Il confirme l'indiſpoſition feinte de Salvoiſon. Mais ſa relation contient un fait qui n'eſt point dans les autres. Il dit que Salvoiſon, après avoir égorgé les ſentinelles, s'empara de la ville *à l'ayde d'un nombre de ſoldats qu'il y avoit auparavant fait entrer, habillez à la payſanne, comme pour vendre les fruits voiſins aux habitans.*

ingénieux de l'événement. On ne peut guères douter de ſon autenticité ; & il eſt permis de croire que Boivin, en taiſant cet incident, a craint que l'honneur entier de l'entrepriſe ne retombât ſur Salvoiſon. Quoiqu'il loue ce guerrier dans ſon récit, on découvre ſans peine qu'il veut rapporter à Briſſac ſeul, autant qu'il eſt poſſible, le mérite de la choſe : en général c'étoit-là la manie de Boivin. Ce défaut dans les Mémoires de Tavannes, de Vieilleville, & d'autres qui les précédent dans notre Collection, a attiré le même reproche à leurs Rédacteurs. En ſe paſſionnant pour ceux qu'on aime, on devient injuſte par rapport aux autres ; & plus d'une fois, dans les Mémoires que nous avons à publier, nous retrouverons cette partialité.

(16) C'eſt par anticipation que Boivin parle ici de la querelle qui s'éleva entre le Duc de Guiſe & le Maréchal de Briſſac. Il l'a ſenti lui-même, puiſqu'il y revient d'une maniere plus détaillée dans le livre ſuivant. En rapprochant les dates, on ſe convaincra de la juſteſſe de notre obſervation. En effet Boivin déclare que *le Duc de Guiſe, en l'abſence du Conneſtable, manioit lors le gouvernement de l'Eſtat.* L'abſence du Connétable,

dont il s'agit, eut ſans doute pour cauſe, les conférences de *Marcq*, auxquelles il aſſiſta avec le Cardinal de Lorraine. Ces Conférences (a) s'ouvrirent le 23 Mai 1555. Ce fut donc alors que le Duc de Guiſe, rempliſſant *par interim* les fonctions de Premier Miniſtre, dut avoir avec Briſſac le démêlé dont Boivin

(a) La Reine d'Angleterre s'y fit repréſenter en qualité de médiatrice par le Cardinal Pole, & d'autres Seigneurs Anglois. Comme on ne vouloit point encore la paix de bonne foi, on ſe ſépara ſans rien terminer. Cependant ſur la propoſition des Ambaſſadeurs Anglois on convint d'un article préliminaire, qui mérite d'avoir place dans les annales de la Diplomatique; il caractériſe l'eſprit de ce ſiècle. Les Puiſſances Belligérantes ſe ſoumirent à la déciſion du Concile général. On conſentit de part & d'autre à le laiſſer prononcer ſur les prétentions des deux Couronnes par rapport au Duché de Milan, à la Savoye & à la Bourgogne. On convint enfin qu'il ſtatueroit ſur les droits du Roi de Navarre & du Duc de Parme. Tel fut le réſultat des conférences de *Marcq*. Le Connétable, l'écrivant le 24 Juin au Chancelier Olivier s'exprimoit en ces termes... Nous voyons bien que l'Empereur eſtoit entré dans cette penſée, qu'il auroit auſſi bon marché de nous, qu'il avoit eu en ſes traités précédents du tems du Roy *François*, d'heureuſe mémoire, & que pour ſe tenir roide, il nous feroit faire une partie de ce qu'il voudroit : *mais le tems n'eſt plus.* (Ribier, Tome II, p. 614.)

fait mention. Auſſi, lorſqu'il y reviendra dans le Livre qui ſuit, verrons-nous les Lettres que ces deux Seigneurs s'écrivirent, correſpondre par leurs dates à l'époque que nous aſſignons. Ce ſera là le moment de jetter un coup-d'œil ſur les motifs de leur animoſité. On conçoit d'avance qu'il faut en chercher l'origine dans des tracaſſeries de Cour.

Fin du trente-quatrième Volume.

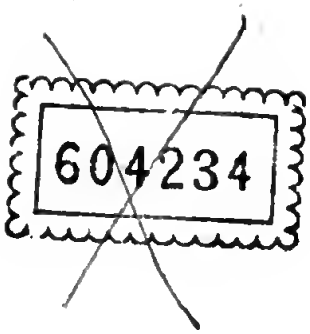
604234